

Société anonyme au capital de 5 040 461 747,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
542 044 524 RCS Paris

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2017 ET RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Document de référence et rapport financier annuel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 mars 2018 sous le numéro D.18-0172.
Actualisation déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 août 2018 sous le numéro D.18-0172-A01.



La présente actualisation du Document de référence 2017 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 8 août 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

ACTUALISATION PAR CHAPITRE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2017

I	PRÉSENTATION DE NATIXIS	p.3
1.1	Communiqués de presse postérieurs au dépôt du document de référence	p.3
1.2	Résultats au 30 juin 2018 : communiqué de presse du 2 août 2018	p.9
II	CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	p.38
2.1	Gouvernance de Natixis au 6 août 2018	p.38
2.2	Informations complémentaires sur les mandataires sociaux	p.43
2.3	Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise	p.45
2.4	Politique de rémunération de Natixis	p.46
III	CHAPITRE 3 : RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES	p.49
3.1	Synthèse des risques	p.49
3.4	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	p.49
3.5	Risques de crédit et de contrepartie	p.54
3.7	Risques de marché	p.58
3.9	Risques de liquidité et stratégie de refinancement	p.61
3.11	Risques juridiques	p.66
3.12	Autres risques	p.69
3.13	Expositions sensibles	p.72
IV	CHAPITRE 4 : COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE	p.74
4.1	Rapport d'activité semestriel au 30 juin 2018	p.74
V	CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS	p.94
5.1	Éléments financiers (comptes semestriels consolidés et notes annexes)	p.94
5.2	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière consolidée résumée	p.190
VI	CHAPITRE 7 : ÉLÉMENTS JURIDIQUES	p.192
7.1	Statuts de Natixis	p.192
7.3	Répartition du capital et des droits de vote	p.192
VII	CHAPITRE 8 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p.194
8.1	Attestation du responsable de l'actualisation du document de référence	p.194
8.2	Documents accessibles au public	p.194
8.3	Table de concordance du document de référence	p.195
8.4	Table de concordance du rapport financier semestriel	p.197
8.5	Table de concordance entre les articles CRR et les tableaux du rapport Pilier III	p.198
8.6	Index des tableaux du rapport Pilier III et du document de référence	p.202
8.7	Responsables du contrôle des comptes	p.205

I CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DE NATIXIS**1.1 Communiqués de presse postérieurs au dépôt du document de référence****1.1.1 Communiqué de presse du 26 avril 2018****Laurent Mignon succède à François Pérol en tant que Président du directoire du Groupe BPCE**

Le Conseil de surveillance du Groupe BPCE, réuni le 26 avril 2018, a pris acte de la décision de François Pérol de démissionner de ses fonctions de Président du directoire et a nommé Laurent Mignon, Directeur Général de Natixis, pour lui succéder. La prise de fonction de Laurent Mignon sera effective le 1^{er} juin 2018, date à laquelle il quittera ses fonctions de Directeur Général de Natixis. Cette succession s'inscrit pleinement dans la continuité et le renforcement des liens solidement ancrés entre BPCE et Natixis, dont la vision stratégique claire et partagée a empreint l'élaboration du plan « New Dimension » dévoilé le 20 novembre 2017. Natixis a d'ores et déjà engagé un processus de succession à Laurent Mignon, qui devrait aboutir dans les prochains jours, confortant les perspectives stratégiques et financières de Natixis à court et moyen termes.

1.1.2 Communiqué de presse du 27 avril 2018**François Riahi nommé Directeur Général de Natixis**

Le Conseil d'Administration de Natixis, réuni ce jour sous la présidence de François Pérol, a nommé François Riahi Directeur Général de Natixis. Il succède à Laurent Mignon, nommé le 26 avril 2018 Président du Directoire du Groupe BPCE. François Riahi prendra ses fonctions le 1^{er} juin prochain. Ce même jour, Laurent Mignon deviendra Président du Conseil d'Administration de Natixis.

Le Conseil d'Administration de Natixis a tenu à saluer l'exceptionnel engagement de Laurent Mignon depuis 2009 comme Directeur Général dans la transformation et la réussite de Natixis qu'il poursuivra comme Président du Conseil d'Administration. Natixis est aujourd'hui une entreprise solide, innovante, entièrement dédiée à ses clients, avec des métiers et des expertises fortes, ancrée dans le Groupe BPCE.

La nomination de François Riahi comme Directeur Général de Natixis s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement de Natixis.

François Riahi a rejoint le Groupe BPCE à sa création en 2009 et a participé aux grandes étapes de sa constitution et de son développement. Il a été tout d'abord un acteur majeur de la stratégie du groupe comme Directeur Général Adjoint, en charge de la stratégie, puis a rejoint Natixis comme responsable de la plateforme Asie-Pacifique de la Banque de Grande Clientèle qu'il a développée de façon significative. Il a rejoint ensuite le Comité de direction générale comme co-responsable mondial de la Banque de Grande Clientèle aux côtés de Marc Vincent. A ce titre, François Riahi a été très actif dans l'élaboration du plan stratégique New Dimension.

« Je suis particulièrement fier de ce que nous avons accompli chez Natixis depuis 2009 sous l'impulsion de François Pérol et grâce à la formidable mobilisation de tous les collaborateurs. Natixis est devenue une entreprise reconnue et enviée pour ses expertises et ses performances avec une forte culture entrepreneuriale. Je tiens à rendre un hommage chaleureux à toutes les équipes de Natixis et en particulier aux membres du Comité de direction générale. François Riahi, qui a contribué significativement à ce succès, saura porter les ambitions du plan New Dimension. Je resterai pour ma part très attaché à accompagner le développement de Natixis » déclare Laurent Mignon.

« Je tiens à remercier le Conseil d'Administration pour la confiance qu'il me témoigne aujourd'hui. J'aurai à cœur de poursuivre et pérenniser notre modèle créateur de valeur dans nos métiers de Gestion d'Actifs et de fortune, de Banque de Grande Clientèle, d'Assurance, de Services Financiers Spécialisés et de Paiements. Avec toutes les équipes de Natixis, dans tous nos métiers et dans le monde entier nous allons poursuivre le remarquable travail de Laurent Mignon en mettant résolument en œuvre le plan stratégique New Dimension » indique François Riahi.

François Riahi débute sa carrière en tant qu'inspecteur des Finances à l'Inspection générale des Finances de 2001 à 2005. Il rejoint la direction du Budget comme chargé de mission auprès du directeur, puis devient chef du bureau de la politique budgétaire. Il est nommé en 2007 conseiller technique à la présidence de la République en charge de la réforme de l'Etat et des finances publiques.

En mars 2009, François Riahi intègre le Groupe BPCE où il devient directeur général adjoint, en charge de la stratégie du Groupe BPCE. En mai 2012, il prend la responsabilité de la plateforme Asie-Pacifique de la Banque de Grande Clientèle de Natixis, basé à Hong Kong, et devient membre du Comité Exécutif de Natixis. En février 2016, il intègre le Comité de Direction Générale de Natixis, en tant que CoResponsable mondial de la Banque de Grande Clientèle.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, François Riahi est membre du directoire de BPCE, en charge des finances, de la stratégie et du secrétariat général.

François Riahi, 45 ans, est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, du Stanford Executive Program et ancien élève de l'ENA.

1.1.3 Communiqué de presse du 13 avril 2018

Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis Décision du conseil d'administration du 13 avril 2018

Après le recueil de l'avis positif du Comité des Rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 20^{ème} résolution, le conseil d'administration de Natixis lors de sa séance du 13 avril 2018 a procédé pour certaines catégories de collaborateurs à l'attribution gratuite d'actions, dont 84 775 actions au profit du Directeur Général de Natixis, pour lesquelles il est précisé qu'en tant que personne visée à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier, l'acquisition ne sera définitive pour 28 258 titres qu'en mars 2020 et pour 56 517 titres qu'en mars 2021, et sous réserve du respect de conditions de performance portant sur le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) après rémunérations variables et après coût du risque de Natixis ainsi que du respect par Natixis de ses obligations réglementaires en termes de fonds propres, et assortie d'une période de conservation de 6 mois.

En outre, 30% des actions qui seront livrées au Directeur Général de Natixis à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de son mandat social.

1.1.4 Communiqué de presse du 2 mai 2018

INFORMATION PERMANENTE RELATIVE A LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, Natixis rend public les éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux fixés par son conseil d'administration en date du 2 mai 2018.

1. Rémunération du directeur général à compter du 1^{er} juin 2018

Pour rappel, lors du conseil d'administration en date du 27 avril 2018, François Riahi a été nommé directeur général avec effet au 1^{er} juin 2018, en remplacement de Laurent Mignon démissionnaire.

Le conseil a décidé de maintenir pour François Riahi des composantes de rémunération similaires à celles dont bénéficie Laurent Mignon, notamment :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable annuelle subordonnée à la réalisation d'objectifs prédéterminés ;

- l'éligibilité à l'attribution d'actions de performance dans le cadre de plans de rémunération à long terme à destination des membres du comité de direction générale de Natixis ;
- une indemnité de cessation de fonctions soumise à des conditions de performance ; étant précisé que le montant cumulé de cette indemnité de cessation de fonctions et de l'indemnité de non-concurrence est plafonné à deux (2) ans de de rémunération de référence mensuelle ;
- une protection en matière de couverture santé et de prévoyance ainsi qu'en matière de régimes de retraite obligatoires.

1.1. Rémunération fixe

Lors de sa réunion en date du 2 mai 2018, le conseil d'administration a décidé de fixer à un montant de 800 000 € la rémunération fixe brute (base annuelle) de François Riahi, en qualité de directeur général, à compter de la prise d'effet de son mandat prévue le 1^{er} juin 2018.

1.2. Rémunération variable

Le conseil d'administration en date du 2 mai 2018 a maintenu les modalités d'attribution de la rémunération variable annuelle du directeur général telles que définies par le conseil d'administration lors de sa séance du 13 février 2018.

Ainsi, concernant François Riahi, (i) la rémunération variable annuelle cible est maintenue à 120% de la rémunération fixe (soit 960 000 €) et (ii) la structure, la pondération et le mode de calcul des indicateurs arrêtés par le conseil d'administration en date du 13 février 2018 pour l'exercice 2018 sont conservés à l'identique. La rémunération variable annuelle peut représenter au maximum 156,75 % de la rémunération variable cible, soit 188,1 % de la rémunération fixe.

Pour rappel, les critères de détermination de la rémunération variable annuelle du directeur général approuvés par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 13 février 2018, pour l'exercice 2018, sont les suivants:

Modalités de détermination de la rémunération variable au titre de l'exercice 2018		
<i>Cible fixée à 120 % de la rémunération fixe avec une amplitude de 0 à 156,75 % de la cible, soit au maximum 188,1 % de la rémunération fixe.</i>		
Critères quantitatifs Performance financière de BPCE	25 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 12,5 % RNPG ▪ 8,3 % coefficient d'exploitation ▪ 4,2 % PNB
Critères quantitatifs Performance financière de Natixis	45 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 11,25 % PNB ▪ 11,25 % RNPG* ▪ 11,25 % coefficient d'exploitation ▪ 11,25 % ROTE*
Critères stratégiques	30 %	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 % supervision en matière de surveillance et de contrôle ▪ 15 % déploiement du plan stratégique 2018-2020 ▪ 5 % mise en œuvre de la transformation de Natixis ▪ 5 % performance managériale

* Hors éléments exceptionnels

1.3. Autres éléments de rémunération

Lors de sa réunion en date du 2 mai 2018, le conseil d'administration a également maintenu, dans un objectif de renforcement de l'alignement dans le temps avec les intérêts des actionnaires, le principe d'éligibilité du directeur général aux attributions gratuites d'actions de performance dans le cadre de plan de rémunération long terme « LTIP » à destination des membres du comité de direction générale de Natixis, et ce pour un montant annuel correspondant à 20% de la rémunération fixe du directeur général.

1.4. Engagements règlementés

Lors de sa réunion en date du 2 mai 2018, le conseil d'administration a décidé que François Riahi bénéficierait, à compter de sa nomination en qualité de directeur général, (i) du même dispositif d'indemnités de cessation de fonctions et de non concurrence que son prédécesseur, Laurent Mignon, et (ii) d'une protection similaire à celle des salariés de Natixis en matière de couverture santé et de prévoyance et en matière de régimes de retraite obligatoires, étant précisé qu'il ne bénéficiera pas de régime de retraite supplémentaire dit article 39 ou article 83 (en référence au Code général des impôts) et qu'il procédera à des versements sur le contrat d'assurance vie dit article 82 (en référence au Code général des impôts) mis en place par le Groupe BPCE, ce dispositif ne donnant pas lieu au versement de cotisations par Natixis.

L'engagement relatif à l'indemnité de cessation de fonctions présente les caractéristiques suivantes :

- Le montant de l'indemnité de cessation de fonctions est égal à : la rémunération de référence mensuelle x (12 mois + 1 mois par année d'ancienneté).
- La rémunération de référence mensuelle est égale à 1/12^{ème} de la somme (i) de la rémunération fixe versée au titre de la dernière année civile d'activité et (ii) de la moyenne des rémunérations variables attribuées (payées immédiatement et différées sous quelque forme que ce soit) au titre des trois dernières années civiles d'activité.

Pour le calcul de la rémunération de référence mensuelle, les rémunérations prises en compte sont celles attribuées au titre du mandat de directeur général de Natixis. L'ancienneté est décomptée en années et fraction d'année dans l'exercice des fonctions de directeur général de Natixis.

- Le montant de l'indemnité de cessation de fonctions, cumulé le cas échéant à l'indemnité de non concurrence qui serait versée au directeur général, ne pourra excéder un plafond de vingt-quatre (24) mois de la rémunération de référence mensuelle.
- Le versement de l'indemnité de cessation de fonctions est exclu en cas de départ du directeur général pour faute grave ou faute lourde, ou à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou à la suite d'un changement de ses fonctions à l'intérieur du groupe BPCE.
- Le droit à indemnité est soumis à des conditions de performance. Le versement de l'indemnité de départ sera soumis à la constatation par le conseil d'administration, lors de la mise en œuvre de l'engagement relatif à l'indemnité de cessation de fonctions, de la réalisation des conditions de performance.

L'accord de non concurrence présente les caractéristiques suivantes :

- En cas de cessation de ses fonctions de directeur général, François Riahi serait soumis à une obligation de non-concurrence, limitée à une période de six mois, à compter du jour de la cessation effective de son mandat social de directeur général, lui interdisant d'accepter un emploi de direction ou un mandat social et d'avoir un intérêt quelconque dans tout établissement de crédit ou entreprise d'assurance ayant son siège social en France et appartenant à l'un des deux indices suivants : *Euro Stoxx Banks* et *Euro Stoxx Insurance*.
- Cet engagement serait assorti d'une indemnité égale à six (6) mois de la rémunération fixe telle qu'en vigueur à la date de cessation de son mandat social.
- En cas de versement au directeur général d'une indemnité de cessation de fonctions, le montant cumulé de cette indemnité de cessation de fonctions et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra excéder un plafond de vingt-quatre (24) mois de rémunération de référence mensuelle.
- Le conseil d'administration aura la possibilité de renoncer unilatéralement à cette obligation de non-concurrence. Il devra se prononcer lors du départ du directeur général et informer ce dernier immédiatement.

2. Rémunération du président du conseil d'administration à compter du 1^{er} juin 2018

Pour rappel, François Pérol a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de Natixis avec effet au 1^{er} juin 2018. A ce titre, il est prévu que Laurent Mignon soit, début juin 2018, coopté comme administrateur, en remplacement de François Pérol, et nommé comme président du conseil d'administration.

Dans le cadre du changement de gouvernance de Natixis, le conseil d'administration en date du 2 mai 2018 a décidé de fixer, à compter du 1^{er} juin 2018, la rémunération fixe brute (base annuelle) du président du conseil d'administration à 300 000 €.

1.1.5 Communiqué de presse du 24 mai 2018

Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis Décision du conseil d'administration du 23 mai 2018

Après recueil de l'avis positif du comité des rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 19^e résolution, le conseil d'administration de Natixis a procédé, lors de sa séance du 23 mai 2018, à l'attribution gratuite d'actions de performance au bénéfice des membres du comité de direction générale de Natixis. 11 661 actions de performance sont attribuées au profit du Directeur Général de Natixis, pouvant donner lieu à une acquisition maximale de 13 993 actions en fonction de l'application de la condition de performance. Ce montant a été déterminé en appliquant un prorata pour tenir compte de la durée de son mandat de Directeur Général de Natixis au cours de l'exercice 2018. Il est précisé que l'acquisition de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de quatre ans et sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. L'acquisition des actions est sous réserve de la performance relative de l'action Natixis mesurée par le « Total Shareholder Return » par rapport à celle de l'indice Euro Stoxx Banks. Elle dépend également de la performance RSE de Natixis.

En outre, 30 % des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de tout mandat social qu'il exercerait au sein du Groupe BPCE.

1.1.6 Communiqué de presse du 13 juillet 2018

Natixis nomme Nathalie Bricker directrice financière

Nathalie Bricker est nommée directrice financière de Natixis, membre du Comité de direction générale de Natixis. Elle succède à Nicolas Namias devenu membre du directoire du Groupe BPCE, en charge des finances, de la stratégie, des affaires juridiques et du secrétariat du conseil de surveillance en juin dernier. Nathalie Bricker prendra ses fonctions le 6 août 2018. Nathalie Bricker débute sa carrière en 1991 chez KPMG. En 1995, elle rejoint la Caisse des Dépôts et Consignations comme animatrice du réseau comptable pour les activités de marchés et dépositaires. En 1998, elle devient responsable de la comptabilité centrale. Elle entre chez CDC IXIS en 2000 en tant qu'adjointe au responsable du département comptable et responsable du secteur « comptes sociaux ». Elle devient directrice des normes et systèmes comptables de Natixis en 2005 et directrice comptable en 2007. En 2013, Nathalie Bricker devient directrice Comptabilité et Ratios au sein de Natixis, elle entre au Comité exécutif de Natixis en juin 2016.

Nathalie Bricker, 50 ans, est diplômée de SKEMA Business School et titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières de l'IAE de Nice et du DESCF.

1.1.7 Communiqué de presse du 27 juillet 2018

Résultat de l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents des plans d'épargne salariale et d'entreprise de Natixis dénommée « Mauve 2018 »

Natixis a proposé une opération d'actionnariat salarié dénommée « Mauve 2018 » du 9 avril au 4 mai 2018 inclus.

L'opération a été proposée aux collaborateurs de huit pays (Allemagne, Emirats Arabes Unis, Espagne, France, Hong-Kong, Luxembourg, Portugal et Royaume-Uni).

« Mauve 2018 » a été suivie par près de 7 900 salariés, soit un taux de souscription global de 51,4%. Le montant souscrit s'élève à 59 937 990,61 €, soit une augmentation de la valeur nominale du capital de 19 172 488 € et une prime d'émission de 40 765 502,61 €, et correspond à l'émission de 11 982 805 actions nouvelles, au prix de souscription unitaire de 5,002 €.

Les principales caractéristiques de l'offre Mauve 2018 ont été décrites dans le communiqué de presse du 23 mars 2018.

1.1.8 Communiqué de presse du 2 août 2018

Attribution gratuite d'actions au Directeur Général de Natixis Décision du conseil d'administration du 2 août 2018

Après recueil de l'avis positif du comité des rémunérations, et comme autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de Natixis en date du 24 mai 2016 dans sa 19^e résolution, le conseil d'administration de Natixis a procédé lors de sa séance du 2 août 2018, dans le cadre du Long Term Incentive Plan 2018 au bénéfice des membres du comité de Direction générale de Natixis, à l'attribution gratuite de 13 605 actions de performance au profit du Directeur Général de Natixis, pouvant donner lieu à une acquisition maximale de 16 326 actions en fonction de l'application des conditions de performance. Ce nombre a été déterminé en appliquant un prorata pour tenir compte de la durée de son mandat de Directeur Général de Natixis au cours de l'exercice 2018.

Il est précisé que l'acquisition de ces actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période courant jusqu'au 22 mai 2022 inclus et sous réserve du respect de conditions de présence et de performance. L'acquisition des actions est sous réserve de la performance relative de l'action Natixis mesurée par le « Total Shareholder Return » par rapport à celle de l'indice Euro Stoxx Banks. Elle dépend également de la performance RSE de Natixis.

En outre, 30 % des actions qui seront livrées au dirigeant mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition seront soumises à une obligation de conservation jusqu'à la cessation de tout mandat social qu'il exercerait au sein du Groupe BPCE.

1.2 Résultats au 30 juin 2018 : communiqué de presse du 2 Août 2018

Résultats 2T18 et 1S18**Plan stratégique New Dimension bien engagé**

Hausse du Résultat net publié : +19% à 580 M€ au 2T18 et +18% à 903 M€ au 1S18

à

FORTE CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ ET DE LA PROFITABILITÉ DE NOS MÉTIERS

PNB SOUS-JACENT⁽¹⁾ A 2,5 MD€ AU 2T18 ET 5 MD€ AU 1S18 (+5% ET +7% A CHANGE CONSTANT)

ROE SOUS-JACENT⁽¹⁾ DE NOS MÉTIERS EN PROGRESSION A 16,8% AU 1S18

Asset & Wealth Management : forte collecte et marges en hausse grâce au choix de la gestion active

Dynamique positive de la collecte nette et des marges : 7^{ème} trimestre consécutif de collecte positive (+10 Md€) au plus haut depuis 3 ans, combiné à des marges en progression > 31pb (+3pb vs. 2T17, +1pb vs. 1T18)

Hausse significative du RBE sous-jacent⁽¹⁾ : +36% à change constant (+27% en courant) sur un an au 1S18

Acquisitions annoncées de WCM Investment Management et de MV Credit

BGC : PNB stable et RoE sous-jacent⁽¹⁾ à 17,2% au 1S18 grâce à nos expertises diversifiées

PNB sous-jacent⁽¹⁾ stable à taux de change constant au 1S18 vs. un 1S17 historiquement élevé

Global markets : Revenus en baisse dans un marché volatil avec une focalisation sur la création de valeur

Global finance : Revenus sous-jacents⁽¹⁾ en hausse de +17% à change constant au 1S18 grâce à l'approche sectorielle

Assurance : croissance soutenue de l'activité

Hausse du PNB sous-jacent⁽¹⁾ de +8% sur un an au 2T18 comme au 1S18

Assurance vie⁽²⁾ : 5,4 Md€ de primes au 1S18 (+2% sur un an) dont 35% en unités de compte

SFS : forte dynamique commerciale et intégration réussie des acquisitions

PNB sous-jacent⁽¹⁾ des SFS en hausse de +6% sur un an au 1S18 (+7% au 2T18) dont +15% sur les Paiements

Paiements : Volume d'affaires généré par Dalenys et PayPlug en hausse de près de +40% sur un an au 1S18

CRÉATION DE VALEUR PÉRENNE ET SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Résultat net sous-jacent⁽¹⁾ de 907 M€ en hausse de +9% sur un an au 1S18

Hausse du RoTE sous-jacent⁽¹⁾ à 15,4% au 1S18 (+230pb vs. 1S17)

Ratio CET1 Bâle 3 FL⁽³⁾ à 10,8% au 30 juin 2018 après financement de 10pb d'acquisitions (M&A et Paiements)

1S18 : DES DÉBUTS PROMETTEURS POUR NEW DIMENSION

François Riahi, Directeur Général de Natixis, a déclaré : « Tout comme au 1^{er} trimestre 2018, Natixis enregistre au 2^{ème} trimestre de solides résultats, en ligne avec les objectifs de notre plan stratégique New Dimension. Le RoE de chacun des métiers est en progression. Notre activité de gestion d'actifs est en forte croissance avec une collecte nette de 10 Md€, positive pour le 7^{ème} trimestre consécutif. Nos métiers de Banque de Grande Clientèle continuent à enregistrer des revenus solides et un niveau de rentabilité élevé, malgré un trimestre plus contrasté sur les activités de Global markets en raison d'une base de comparaison élevée au 2^{ème} trimestre 2017 et d'un environnement de marché volatil. Les activités de Global finance gagnent quant à elles des parts de marché avec une production nouvelle en forte hausse, illustrant la pertinence de notre approche sectorielle. L'Assurance demeure un moteur de croissance rapide pour Natixis tandis que nos métiers de Paiements poursuivent leur dynamique de développement positive avec un PNB en progression de 15% »

(1) Hors éléments exceptionnels. Hors éléments exceptionnels et hors impact IFRIC21 pour le calcul du coefficient d'exploitation, RoE et RoTE

(2) Hors traité de réassurance avec CNP

(3) Voir note méthodologique

RÉSULTATS DU 2T18

Le Conseil d'administration a arrêté le 2 août 2018 les comptes de Natixis au titre du 2^e trimestre 2018.

en M€	2T18 publié	2T17 publié	2T18 dont sous-jacent	2T18 dont exceptionnels	2T18 vs. 2T17 publié	2T18 vs. 2T17 publié change constant	2T18 vs. 2T17 sous-jacent	2T18 vs. 2T17 sous-jacent change constant
Produit net bancaire	2 577	2 410	2 522	55	7%	10%	3%	5%
dont métiers	2 348	2 288	2 348		3%	5%	3%	5%
Charges	-1 640	-1 594	-1 624	-16	3%	5%	3%	5%
Résultat brut d'exploitation	936	815	898	39	15%	19%	3%	6%
Coût du risque	-40	-67	-40					
Résultat net d'exploitation	896	748	857	39	20%		6%	
Mise en équivalence et autres	7	24	7					
Résultat avant impôt	903	772	864	39	17%		4%	
Impôt	-266	-255	-252	-13				
Intérêts minoritaires	-57	-29	-56	-1				
Résultat net – pdg	580	487	556	24	19%		5%	

Hors éléments exceptionnels

en M€

Résultat net (pdg) – sous-jacent

Retraitement de l'impact IFRIC 21

Résultat net (pdg) – sous-jacent – hors impact IFRIC 21

	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Résultat net (pdg) – sous-jacent	556	528	5%
Retraitement de l'impact IFRIC 21	-50	-46	
Résultat net (pdg) – sous-jacent – hors impact IFRIC 21	506	482	5%

EXCEPTIONNELS (en M€)		2T18	2T17
Variation de change des TSS en devises (PNB)	Hors pôles	55	-49
Coûts d'investissement TEO (Charges)	Métiers & Hors pôles	-20 ⁽¹⁾	-11
Charges de restructuration & investissements « Fit to win » (Charges)	Hors pôles	4	
Complément exceptionnel de C3S ⁽²⁾ lié à l'accord avec CNP (Charges)	Assurance		
Impact en impôt		-13	19
Impact sur intérêts minoritaires		-1	
Impact total en Résultat net – pdg		24	-40

(1) Dont 13 M€ dans le Hors pôles (2) Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 2.

Natixis

Le PNB sous-jacent de Natixis ressort à 2 522 M€, en hausse de +3% sur un an et de +5% à taux de change constant. Les métiers enregistrent un PNB sous-jacent en croissance de +3% sur un an à 2 348 M€ (+5% à taux de change constant) avec, notamment, une hausse significative des revenus de l'AWM (+15% à taux de change constant), de l'Assurance (+8%) et de SFS (+7%).

Les charges sous-jacentes s'établissent à 1 624 M€ au 2T18, en hausse de +3% sur un an. Il en découle un coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ quasi inchangé vs. 2T17, à 66,6%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent, à 898 M€, progresse de +3% vs. 2T17 (+6% à taux de change constant).

Le coût du risque sous-jacent s'établit à 40 M€, en baisse marquée vs. 2T17 où celui-ci s'élevait à 67 M€. Exprimé en points de base des encours de crédit (hors établissements de crédit), le coût du risque des métiers s'établit à 19pb au 2T18. Le résultat avant impôt sous-jacent, à 864 M€, progresse de +4% au 2T18 vs. 2T17.

Le taux d'impôt du 2T18 atteint ~29% (~33% au 2T17). La guidance 2018 est maintenue à ~30%.

Le résultat net part du groupe retraité de l'impact IFRIC 21 et hors éléments exceptionnels s'élève à 506 M€ au 2T18, en hausse de +5% sur un an. En intégrant les éléments exceptionnels (+24 M€ nets d'impôt au 2T18) et l'impact IFRIC 21 (+50 M€ au 2T18), le résultat net part du groupe publié au 2T18 s'établit à 580 M€, en croissance de +19% sur un an.

Le RoTE sous-jacent⁽¹⁾ de Natixis s'établit à 15,4% hors impact IFRIC 21 et le RoE sous-jacent⁽¹⁾ des métiers à 16,7%, en progression de +170pb et +150pb respectivement par rapport au 2T17.

Asset & Wealth Management

en M€	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Produit net bancaire	819	743	10%
dont Asset management	782	713	10%
dont Wealth management	37	30	22%
Charges	-549	-521	5%
Résultat brut d'exploitation	270	223	21%
Coût du risque	-1	0	
Mise en équivalence et autres	-2	0	
Résultat avant impôt	266	223	20%
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	67,2%	70,2%	-3,0pp
RoE après impôt ⁽¹⁾	15,2%	12,4%	+2,8pp

Le 2T18 est marqué pour AWM par une **hausse significative des revenus sous-jacents de +15% sur un an à change constant** (+10% en courant). Le PNB sous-jacent de l'**Asset management** s'élève à 782 M€ au 2T18, en hausse de +15% à change constant vs. 2T17, intégrant des hausses de +11% (+2% en courant) en Amérique du Nord à 402 M€ et de +30% en Europe à 261 M€. Le PNB sous-jacent du **Wealth management** est en hausse de +22% sur un an.

En Asset management, au 2T18, **les marges, hors commissions de surperformance** (55 M€ au 2T18 vs. 55 M€ au 2T17), **dépassent 31pb (+0,7pb sur le trimestre et +3,3pb sur un an)** et progressent à la fois en Europe à 16pb (+1pb vs. 1T18 et +2,9pb vs. 2T17) et en Amérique du Nord au-dessus des 40pb (+0,7pb vs. 1T18 et +1,9pb vs. 2T17).

Au 2T18, la **collecte nette en AM atteint près de +10 Md€,** dont **+7Md€ en Europe**, portée principalement par H2O (*liquid alternative strategies*) et **+3Md€ en Amérique du Nord**, essentiellement via Harris (Oakmark International Fund et Oakmark Fund). **Au 30 juin 2018, les actifs sous gestion s'élèvent à 846 Md€,** dont 413 Md€ en Europe et 419 Md€ en Amérique du Nord. La variation sur le trimestre découle de la collecte nette, d'un effet marché négatif de -4 Md€ et d'un effet change positif de +22 Md€. À change constant, les encours moyens progressent de +9% en Europe, hors actifs d'assurance vie, et de +8% en Amérique du Nord, sur un an. Les actifs sous gestion en Wealth management atteignent 32,5 Md€⁽²⁾.

Au 2T18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de l'AWM s'établit à 15,2%, en hausse de +280pb sur un an, avec notamment un **effet ciseaux positif de 5pp** à change courant comme à change constant et une **amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ de 300pb**. Natixis se renforce dans le segment de la dette privée avec l'acquisition annoncée de **MV Credit** au Royaume-Uni et renforce également son offre International equity growth via une prise de participation minoritaire au capital de **WCM Investment Management** et la conclusion d'un accord de distribution international.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE

(2) Y compris Vega IM, détenu à 60% par Natixis Wealth Management

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 2.

Banque de Grande Clientèle

en M€	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Produit net bancaire	965	1 019	-5%
PNB hors desk CVA/DVA	952	1 032	-8%
dont Global markets	444	561	-21%
dont Global finance	382	343	11%
dont IB et M&A	85	122	-30%
Charges	-546	-555	-2%
Résultat brut d'exploitation	419	464	-10%
Coût du risque	-39	-48	
Mise en équivalence et autres	3	3	
Résultat avant impôt	383	418	-8%
<i>Coefficient d'exploitation⁽¹⁾</i>	57,3%	55,4%	+1,9pp
<i>RoE après impôt⁽¹⁾</i>	17,1%	16,1%	+1,0pp

Le PNB sous-jacent de la Banque de Grande Clientèle à 965 M€ affiche une baisse de -3% à change constant vs. 2T17 (-5% en courant) et de -5% hors desk CVA/DVA (-8% en courant).

Les revenus sous-jacents de **Global markets** sont en retrait de -15% à change constant vs. un 2T17 historiquement élevé. À change constant, les revenus reculent de -21% sur un an pour **FICT** (-23% en courant), avec une activité moindre en Avril/Mai, notamment sur les Taux, avant un mois de Juin plus dynamique. La stratégie de Natixis, au service de la création de valeur se traduit par une approche disciplinée quant à l'activité réalisée. À change constant, les revenus reculent de -15% sur un an pour **Equity** (-16% en courant) du fait d'une performance moindre d'Equity derivatives en Asie et de la fermeture des desks de cash equity aux US et UK suite au partenariat annoncé avec Oddo-BHF (en place depuis le 1^{er} juillet 2018).

Les revenus sous-jacents de **Global finance** sont en hausse de +16% sur un an à change constant (+11% en courant), principalement soutenus par le segment **Real assets**, que ce soit sur le Real estate, l'Aviation ou l'Infrastructure. **La production nouvelle progresse de +42% sur un an** et s'accompagne de forts taux de distribution (~12% *final take* sur le Real estate US par exemple). Les revenus sous-jacents générés par les activités **Investment banking et M&A** atteignent 85 M€, en légère hausse vs. 1T18 et en baisse de -29% à change constant sur un an (-30% en courant) du fait d'une activité primaire ECM moindre en France et d'un certain nombre de deals « jumbo » réalisés au 2T17.

Au 2T18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de la BGC s'établit à 17,1%, en hausse de +100pb sur un an.

Natixis se renforce dans le conseil en M&A avec des investissements stratégiques finalisés au 2T18 : Fenchurch Advisory Partners au Royaume-Uni, Vermilion Partners en Chine et Clipperton en France.

Assurance

en M€	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Produit net bancaire	193	179	8%
Charges	-107	-101	7%
Résultat brut d'exploitation	85	78	9%
Coût du risque	0	0	
Mise en équivalence et autres	0	3	
Résultat avant impôt	86	81	5%
<i>Coefficient d'exploitation⁽¹⁾</i>	58,1%	58,3%	-0,2pp
<i>RoE après impôt⁽¹⁾</i>	25,2%	20,8%	+4,4pp

Le PNB sous-jacent de l'Assurance atteint 193 M€ et progresse de +8% sur un an au 2T18. Les charges sous-jacentes, à 107 M€ augmentent de +7%, soit un effet ciseaux positif de 1pp et une légère amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ de 20pb.

Au 2T18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de l'Assurance s'établit à 25,2%, en hausse de +440pb sur un an.

Le chiffre d'affaires global⁽²⁾ s'élève à 3,0 Md€ au 2T18, largement en ligne avec le 2T17. **La collecte nette⁽²⁾ en assurance vie atteint 1,5 Md€ au 2T18 dont 46% émanant de supports en unités de compte (34% de la collecte brute).**

Les actifs sous gestion en assurance vie s'élèvent à 58,6 Md€ au 30 juin 2018 dont 24% sur des supports en unités de compte. Le ratio combiné des activités Dommages s'établit à 92,0% au 2T18, en amélioration de 0,5pp vs. 2T17.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE

(2) Hors traité de réassurance avec CNP

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 2.

Services Financiers Spécialisés

en M€	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Produit net bancaire	371	347	7%
Financements spécialisés	230	218	6%
Paiements	95	83	14%
Services financiers	46	46	0%
Charges	-247	-228	8%
Résultat brut d'exploitation	124	119	4%
Coût du risque	3	-14	
Mise en équivalence et autres	1	0	
Résultat avant impôt	127	105	22%
<i>Coefficient d'exploitation⁽¹⁾</i>	67,2%	66,4%	+0,8pp
<i>RoE après impôt⁽¹⁾</i>	15,0%	14,7%	+0,3pp

Le PNB sous-jacent des Services Financiers Spécialisés affiche une croissance de +7% sur un an au 2T18, incluant sur la même période une hausse des revenus de +6% pour les Financements spécialisés (dont +9% pour le segment Cautions et garanties, +3% pour l'Affacturage et une forte progression de la contribution du Financement du cinéma ce trimestre), de +14% pour les activités Paiements et de +0% pour les Services financiers.

Au sein des Paiements, le volume d'affaires généré par les acquisitions récentes de Natixis (Dalenys et Payplug) pour l'activité Merchant Solutions ressort en hausse de +34% sur un an au 2T18. Au sein de l'activité Prepaid & Managed Solutions, les revenus augmentent de +33% sur un an (+20% hors effet périmètre lié à Comiteo). Enfin, concernant l'activité Services & Processing, le nombre de transactions de compensation cartes progresse de +11% par rapport au 2T17.

Au 2T18, 28% des revenus Paiements sont générés en dehors des réseaux du Groupe BPCE.

Les charges sous-jacentes des SFS augmentent de +8% sur un an au 2T18. **Le coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾** hors acquisitions dans les activités Paiements ressort à 65,2% au 2T18.

Le coût du risque sous-jacent s'améliore significativement et s'établit à 3 M€ de reprise nette, sous l'effet de l'amélioration de notations sectorielles.

Au 2T18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ des SFS s'établit à 15,0%, en hausse de +30pb sur un an.

Hors pôles

en M€	2T18	2T17	2T18 vs. 2T17
Produit net bancaire	174	171	2%
Coface	156	152	3%
Autres	18	19	
Charges	-175	-180	-3%
Coface	-120	-128	-7%
FRU	-1	6	
Autres	-54	-57	-5%
Résultat brut d'exploitation	-1	-9	
Coût du risque	-3	-5	
Mise en équivalence et autres	6	19	
Résultat avant impôt	2	4	

Les activités Hors pôles totalisent un PNB sous-jacent de 174 M€, en hausse de +2% sur un an, dont 156 M€ généré par Coface (+3% sur un an).

Au 2T18, le ratio combiné net de réassurance de Coface affiche une nette amélioration à 81,5% (95,4% au 2T17) sous l'effet d'une diminution de la sinistralité (loss ratio à 46,6% vs. 58,4% au 2T17) et d'une bonne maîtrise des dépenses et de commissions de réassurance plus élevées (cost ratio à 35,0% vs. 37,1% au 2T17).

Les charges sous-jacentes du Hors pôles excluant Coface et le FRU sont en retrait de -5% sur un an, contribuant positivement aux objectifs New Dimension.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE

RÉSULTATS DU 1S18

en M€	1S18 publié	1S17 publié	1S18 dont sous-jacent	1S18 dont exceptionnels	1S18 vs. 1S17 publié	1S18 vs. 1S17 publié change constant	1S18 vs. 1S17 sous-jacent	1S18 vs. 1S17 sous-jacent change constant
Produit net bancaire	4 989	4 756	4 963	27	5%	9%	3%	7%
dont métiers	4 629	4 496	4 629		3%	7%	3%	7%
Charges	-3 435	-3 365	-3 402	-33	2%	5%	2%	5%
dont charges hors FRU	-3 271	-3 243	-3 239		1%	4%	1%	4%
Résultat brut d'exploitation	1 554	1 391	1 560	-6	12%	18%	5%	10%
Coût du risque	-84	-138	-84					
Résultat net d'exploitation	1 471	1 254	1 477	-6	17%		9%	
Mise en équivalence et autres	20	40	20					
Résultat avant impôt	1 490	1 294	1 496	-6	15%		7%	
Impôt	-470	-469	-472	2				
Intérêts minoritaires	-118	-57	-117	-1				
Résultat net – pdg	903	768	907	-4	18%		9%	

Hors éléments exceptionnels

en M€

	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17
Résultat net (pdg) – sous-jacent	907	834	9%
Retraitement de l'impact IFRIC 21	100	83	
Résultat net (pdg) – sous-jacent – hors impact IFRIC 21	1 007	917	10%

EXCEPTIONNELS (en M€)

		1S18	1S17
Variation de change des TSS en devises (PNB)	Hors pôles	27	-60
Coûts d'investissement TEO (Charges)	Métiers & Hors pôles	-34 ⁽¹⁾	-20
Charges de restructuration & investissements « Fit to win » (Charges)	Hors pôles	1	
Complément exceptionnel de C3S ⁽²⁾ lié à l'accord avec CNP (Charges)	Assurance		-19
Impact en impôt		2	32
Impact sur intérêts minoritaires		-1	
Impact total en Résultat net – pdg		-4	-66

(1) Dont 23 M€ dans le Hors pôles (2) Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6.

Natixis

Le PNB sous-jacent de Natixis ressort à 4 963 M€, en hausse de +3% sur un an et de +7% à taux de change constant. Les métiers enregistrent un PNB sous-jacent en croissance de +3% sur un an à 4 629 M€ (+7% à taux de change constant) avec, notamment, une hausse significative des revenus de l'AWM (+18% à taux de change constant), de l'Assurance (+8%), des SFS (+6%) et de Coface (+15%).

Les charges sous-jacentes s'établissent à 3 402 M€ au 1S18, en hausse de +2% sur un an. Retraitées de la contribution au FRU (164 M€ au 1S18 vs. 122 M€ au 1S17) elles ne progressent que de +1% vs. 1S17. Il en découle un effet ciseaux positif de 1pp (2pp à taux de change constant et 3pp en excluant le FRU en constant) et une baisse de 90pb du coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ vs. 1S17, à 66,3%. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent, à 1 560 M€, progresse de +5% vs. 1S17 (+10% à taux de change constant).

Le coût du risque sous-jacent s'établit à 84 M€, en baisse marquée vs. 1S17 où celui-ci s'élevait à 138 M€. Exprimé en points de base des encours de crédit (hors établissements de crédit), le coût du risque des métiers s'établit à 19pb au 1S18. Le résultat avant impôt sous-jacent, à 1 496 M€, progresse de +7% au 1S18 vs. 1S17.

Le taux d'impôt du 1S18 atteint ~32% (~36% au 1S17), le premier trimestre étant marqué par l'impact IFRIC 21 et la non-déductibilité de la contribution au FRU ainsi que de la Taxe Systémique Bancaire. La guidance 2018 est maintenue à ~30%.

Le résultat net part du groupe retraité de l'impact IFRIC 21 et hors éléments exceptionnels s'élève à 1 007 M€ au 1S18, en hausse de +10% sur un an. En intégrant les éléments exceptionnels (-4 M€ nets d'impôt au 1S18) et l'impact IFRIC 21 (-100 M€ au 1S18), le résultat net part du groupe publié au 1S18 s'établit à 903 M€, en croissance de +18% sur un an.

Le RoTE sous-jacent⁽¹⁾ de Natixis s'établit à 15,4% hors impact IFRIC 21 et le RoE sous-jacent⁽¹⁾ des métiers à 16,8%, en progression de +230pb et +170pb respectivement par rapport au 1S17.

Asset & Wealth Management

en M€	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17	1S18 vs. 1S17 change constant
Produit net bancaire	1 596	1 448	10%	18%
dont Asset management	1 522	1 384	10%	18%
dont Wealth management	74	64	17%	17%
Charges	-1 077	-1 039	4%	10%
Résultat brut d'exploitation	518	408	27%	36%
Coût du risque	-1	0		
Mise en équivalence et autres	-2	9		
Résultat avant impôt	515	417	23%	
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	67,3%	71,6%	-4,3pp	
RoE après impôt ⁽¹⁾	14,6%	11,9%	+2,7pp	

Le 1S18 est marqué pour AWM par une hausse significative des revenus sous-jacents de +18% sur un an à change constant (+10% en courant). Le PNB sous-jacent de l'Asset management s'élève à 1 522 M€ au 1S18, en hausse de +18% à change constant vs. 1S17, intégrant des hausses de +14% (+2% en courant) en Amérique du Nord à 799 M€ et de +27% en Europe à 489 M€. Le PNB du Wealth management est en hausse de +17% sur un an.

En Asset management, au 1S18, les marges, hors commissions de surperformance (119 M€ au 1S18 vs. 82 M€ au 1S17), atteignent 31pb (+3,3pb sur un an) et progressent de +2,8pb en Europe à 16pb et de +1,3pb en Amérique du Nord à 40pb.

Au 1S18, la collecte nette en AM atteint près de +15 Md€, dont +8 Md€ en Europe et +7 Md€ en Amérique du Nord.

Au 30 juin 2018, les actifs sous gestion s'élèvent à 846 Md€, dont 413 Md€ en Europe et 419 Md€ en Amérique du Nord. La variation sur le semestre découle de la collecte nette, d'un effet marché négatif de -11 Md€ et d'un effet change positif de +12 Md€. À change constant, les encours moyens progressent de +10% en Europe,

hors actifs d'assurance vie, et de +11% en Amérique du Nord, sur un an. Les actifs sous gestion en Wealth management atteignent 32,5 Md€⁽²⁾.

Au 1S18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de l'AWM s'établit à 14,6%, en hausse de +270pb sur un an, avec un effet ciseaux positif de 8pp à change constant (6pp en courant) et une amélioration du coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ de 430pb.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE

(2) Y compris Vega IM, détenu à 60% par Natixis Wealth Management

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6.

Banque de Grande Clientèle

en M€	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17	1S18 vs. 1S17 à change constant
Produit net bancaire	1 904	1 990	-4%	0%
PNB hors desk CVA/DVA	1 889	1 968	-4%	0%
dont Global markets	970	1 128	-14%	-11%
dont Global finance	717	655	9%	17%
dont IB et M&A	168	203	-17%	-15%
Charges	-1 108	-1 121	-1%	1%
Résultat brut d'exploitation	796	869	-8%	-2%
Coût du risque	-68	-78		
Mise en équivalence et autres	9	5		
Résultat avant impôt	737	796	-7%	
Coefficient d'exploitation ⁽¹⁾	57,4%	55,4%	+2,0pp	
RoE après impôt ⁽¹⁾	17,2%	15,9%	+1,3pp	

Le PNB sous-jacent de la Banque de Grande Clientèle hors desk CVA/DVA à 1 889 M€ est stable à change constant vs. 1S17 (-4% en courant), la performance de Global finance (+17% à change constant) permettant de compenser une activité moindre de Global markets.

Les revenus sous-jacents de **Global markets** hors desk CVA/DVA sont en retrait de -11% à change constant vs. un 1S17 historiquement élevé. À change constant, les revenus reculent de -10% sur un an pour **FICT** (-13% en courant), avec un premier trimestre dynamique suivi d'un second impacté par une activité moindre. La stratégie de Natixis, au service de la création de valeur se traduit par une approche disciplinée quant à l'activité réalisée. À change constant, les revenus reculent de -14% sur un an pour **Equity** (-17% en courant), du fait d'une performance moindre d'Equity derivatives en Asie au 2T18 et de la fermeture des desks de cash equity aux US et UK suite au partenariat annoncé avec Oddo-BHF.

Les revenus sous-jacents de Global finance sont en hausse de +17% sur un an à change constant (+9% en courant), principalement soutenus par le segment **Real assets** (>70% de croissance). **La production nouvelle progresse de +36% sur un an.** Les revenus sous-jacents générés par les activités **Investment banking et M&A** atteignent 168 M€, en baisse de -15% à change constant sur un an (-17% en courant) du fait d'une activité primaire ECM moindre en France et d'un certain nombre de deals « jumbo » réalisés au 1S17. Les revenus des activités de M&A seules progressent de +17% sur un an.

Au 1S18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de la BGC s'établit à 17,2%, en hausse de +130pb sur un an.

Assurance

en M€	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17
Produit net bancaire	397	368	8%
Charges	-225	-209	8%
Résultat brut d'exploitation	171	159	8%
Coût du risque	0	0	
Mise en équivalence et autres	3	7	
Résultat avant impôt	175	166	5%
<i>Coefficient d'exploitation⁽¹⁾</i>	54,4%	54,9%	-0,5pp
<i>RoE après impôt⁽¹⁾</i>	29,1%	24,2%	+4,9pp

Le PNB sous-jacent de l'Assurance atteint 397 M€ et progresse de +8% sur un an au 1S18. Les charges sous-jacentes, à 225 M€ augmentent de +8% également, impactées par une hausse de près de 5 M€ de la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés au premier trimestre, dont la base de calcul repose sur l'activité de l'année précédente. 2017 fut, pour Natixis, la première année bénéficiant à plein de la reprise des affaires nouvelles d'assurance vie sur l'ensemble du réseau Caisses d'Épargne. **L'évolution intrinsèque des charges s'établit à +6% sur un an, soit un effet ciseaux positif de 2pp.**

Au 1S18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ de l'Assurance s'établit à 29,1%, en hausse de +490pb sur un an.

Le chiffre d'affaires global⁽²⁾ s'élève à 6,6 Md€ au 1S18 (+3% sur un an), incluant des hausses de +2% pour le segment Assurances de personnes et de +8% pour les activités Dommages. **La collecte nette⁽²⁾ en assurance vie atteint 3,5 Md€ au 1S18 (+1% sur un an) dont 45% émanant de supports en unités de compte (35% de la collecte brute).** Les actifs sous gestion en assurance vie s'élèvent à **58,6 Md€ au 30 juin 2018 dont 24% sur des supports en unités de compte.** Le ratio combiné des activités Dommages s'établit à 92,1% au 1S18, en amélioration de 0,3pp vs. 1S17.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE (2) Hors traité de réassurance avec CNP

Sauf indication contraire, les commentaires et données qui suivent se rapportent aux résultats sous-jacents, c'est à dire hors éléments exceptionnels détaillés en page 6.

Services Financiers Spécialisés

en M€	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17
Produit net bancaire	733	691	6%
Financements spécialisés	453	437	4%
Paiements	188	164	15%
Services financiers	92	90	2%
Charges	-491	-460	7%
Résultat brut d'exploitation	242	231	5%
Coût du risque	-7	-35	
Mise en équivalence et autres	1	0	
Résultat avant impôt	236	195	21%
<i>Coefficient d'exploitation⁽¹⁾</i>	66,3%	66,0%	+0,3 pp
<i>RoE après impôt⁽¹⁾</i>	14,8%	14,2%	+0,6 pp

Le PNB sous-jacent des Services Financiers Spécialisés affiche une croissance de +6% sur un an au 1S18, incluant sur la même période une hausse des revenus de +4% pour les Financements spécialisés, de +15% pour les activités Paiements et de +2% pour les Services financiers.

Au sein des Paiements, le volume d'affaires généré par les acquisitions récentes de Natixis (Dalenys et Payplug) pour l'activité Merchant Solutions ressort en hausse de +37% sur un an au 1S18. Au sein de l'activité Prepaid & Managed Solutions, les revenus augmentent de +30% sur un an (incluant l'effet périmètre de Comitéo). Enfin, concernant l'activité Services & Processing, le nombre de transactions de compensation cartes progresse de +11% par rapport au 1S17.

Les charges sous-jacentes des SFS augmentent de +7% sur un an au 1S18. Retraitées des effets périmètre, elles ne progressent que de +2% sur la même période. Le coefficient d'exploitation sous-jacent⁽¹⁾ hors acquisitions dans les activités Paiements ressort à 64,8% au 1S18.

Le coût du risque sous-jacent s'améliore significativement et s'établit à 7 M€ au 1S18, sous l'effet de reprises nettes de provisions au 2T18.

Au 1S18, le RoE sous-jacent⁽¹⁾ des SFS s'établit à 14,8%, en hausse de +60pb sur un an.

Hors pôles

en M€	1S18	1S17	1S18 vs. 1S17
Produit net bancaire	334	320	4%
Coface	333	289	15%
Autres	1	30	
Charges	-501	-497	1%
Coface	-239	-250	-4%
FRU	-164	-122	
Autres	-98	-124	-21%
Résultat brut d'exploitation	-167	-177	-5%
Coût du risque	-8	-25	
Mise en équivalence et autres	9	20	
Résultat avant impôt	-166	-182	-9%

Les activités Hors pôles totalisent un PNB sous-jacent de 334 M€, en hausse de +4% sur un an, dont 333 M€ généré par Coface (+15% sur un an).

Au 1S18, le chiffre d'affaires généré par Coface progresse de +2% à change constant sur un an pour atteindre 685 M€. Le ratio combiné net de réassurance affiche une nette amélioration à 77,0% (93,7% au 1S17) sous l'effet d'une diminution de la sinistralité (loss ratio à 43,2% vs. 58,3% au 1S17), d'une bonne maîtrise des dépenses et de commissions de réassurance plus élevées (cost ratio à 33,8% vs. 35,5% au 1S17).

Les charges sous-jacentes du Hors pôles excluant Coface et le FRU sont en retrait de -21% sur un an, contribuant positivement aux objectifs New Dimension. La contribution au FRU progresse de 42 M€ sur un an.

(1) Voir note méthodologique et hors impact IFRIC 21 pour le calcul du coefficient d'exploitation et du RoE

STRUCTURE FINANCIÈRE

Bâle 3 fully-loaded⁽¹⁾

Au 30 juin 2018, le **ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établit à 10,8%**.

- ▶ Les **fonds propres Core Tier 1 Bâle 3 fully-loaded** s'élèvent à 11,9 Md€
- ▶ Les **RWA Bâle 3 fully-loaded** s'élèvent à 110,1 Md€

Sur la base d'un ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de 10,7% au 31 mars 2018, les impacts au 2T18 se décomposent comme suit :

- ▶ Effet de mise en réserve du résultat net part du groupe du 2T18 : +53pb
- ▶ Dividende prévu au titre du 2T18 : -30pb
- ▶ Effets RWA et autres : +1pb
- ▶ Effets des acquisitions de **Fenchurch** Advisory Partners, **Vermillon** Partners et **Clipperton** (M&A) ainsi que de Comitéo (Paiements) : -10pb

Pro-forma des acquisitions en AWM (MV Crédit, WCM) et des cessions en AWM (Selection 1818, Axeltis) annoncées, ainsi que de la déduction des fonds propres des engagements de paiement irrévocables (IPC), le ratio CET1 Bâle 3 fully-loaded de Natixis s'établit à 10,5% au 30 juin 2018.

Bâle 3 phased-in, ratios règlementaires⁽¹⁾

Au 30 Juin 2018, les **ratios règlementaires Bâle 3 phased-in de Natixis s'établissent à 10,6% pour le CET1, 12,5% pour le Tier 1 et 14,5% pour le ratio de solvabilité global.**

- ▶ Les fonds propres **Core Tier 1** s'élèvent à 11,6 Md€ et les fonds propres **Tier 1** à 13,7 Md€
- ▶ Les **RWA** de Natixis s'élèvent à 110,1 Md€ et se décomposent en :
 - ▶ risque de crédit : 76,4 Md€
 - ▶ risque de contrepartie : 6,9 Md€
 - ▶ risque de CVA : 2,4 Md€
 - ▶ risque de marché : 9,6 Md€
 - ▶ risque opérationnel : 14,8 Md€

Actif net comptable par action

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 19,2 Md€ au 30 juin 2018, dont 2,1 Md€ de titres hybrides (TSS) inscrits en capitaux propres à la juste valeur (hors plus-value de reclassement).

Au 30 juin 2018, l'actif net comptable par action ressort à **5,44€** pour un nombre d'actions, hors actions détenues en propre, égal à 3 135 744 762 (le nombre total d'actions étant de 3 138 305 787). L'actif net tangible par action (déduction des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles) s'établit à **4,19€**.

Ratio de levier⁽¹⁾

Au 30 juin 2018, **le ratio de levier s'établit à 4,0%**.

Ratio global d'adéquation des fonds propres

L'excédent en fonds propres du conglomerat financier (ratio global d'adéquation des fonds propres) au 30 juin 2018 est estimé à près de 2,9 Md€. Avant prise en compte du résultat net et de la projection de dividende de l'exercice en cours (sur la base d'un taux de distribution de 60%), celui-ci est estimé à près de 2,6 Md€.

(1) Voir note méthodologique

ANNEXES

Précisions méthodologiques :

Les résultats au 30/06/2018 ont été examinés par le conseil d'administration du 02/08/2018.

Les éléments financiers au 30/06/2018 sont présentés conformément aux normes IAS/IFRS et interprétations IFRIC telles qu'adoptées dans l'Union européenne et applicables à cette date.

En vue du nouveau plan stratégique New Dimension, les séries trimestrielles 2017 ont été mises à jour pour tenir compte des changements ci-dessous en termes d'organisation des lignes métiers et de normes de gestion :

La nouvelle organisation des lignes métiers inclut principalement :

- Le pôle Epargne a été scindé en 2 nouveaux pôles : Assurance et Asset & Wealth Management⁽¹⁾
- Au sein de la BGC :
 - Global finance et Investment banking⁽²⁾ sont désormais 2 lignes métiers distinctes
 - Création de Global Securities & Financing (GSF) : joint-venture entre FIC et Equity derivatives, incluant Securities Financing Group (SFG, précédemment dans FIC) et Equity Finance (précédemment dans Equity), dont les revenus sont partagés à parts égales entre FIC et Equity
 - Conformément à loi française de séparation bancaire, les activités trésorerie court terme gérées par le département Trésorerie & gestion du collatéral précédemment rattachées à FICT (BGC) ont été transférées le 01/04/2017 à la Direction financière. Pour assurer la comparabilité des comptes, la BGC fait référence dans ce communiqué de presse à BGC y compris Trésorerie & collatéral management
- Au sein de SFS, le métier Paiements est extrait des Services financiers, et constitue une ligne métier à part entière au sein du pôle SFS
- Suppression de la division Participations financières, désormais incluses dans le Hors Pôles

Les changements de normes de gestion incluent :

- Passage à une allocation de fonds propres normatifs aux métiers à 10,5% des RWA moyens (vs. 10% précédemment)
- Passage à un taux de rémunération des fonds propres analytiques de 2% (vs. 3% précédemment)

Performances des métiers mesurées en Bâle 3 :

- Les performances des métiers de Natixis sont présentées dans un cadre réglementaire Bâle 3. Les actifs pondérés Bâle 3 sont appréciés sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013 (y compris traitement en compromis danois pour les entités éligibles).
- Le **RoTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens.
- **RoE de Natixis** : le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution des dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres.
- Le **RoE des pôles métiers** est calculé sur la base des fonds propres normatifs auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatives au pôle. L'allocation de capital aux métiers de Natixis s'effectue sur la base de 10,5% de leurs actifs pondérés moyens en Bâle 3. Les métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leurs sont alloués. Par convention, le taux de rémunération des fonds propres normatifs est à 2%.

(1) Asset management incluant le Private equity (2) y compris activités de M&A

Actif net comptable : calculé en considérant les capitaux propres part du Groupe (déduction faite des dividendes déclarés mais non encore mis en paiement), retraités des hybrides et de la plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux propres. L'actif net comptable tangible est corrigé des écarts d'acquisition des mises en équivalence, des écarts d'acquisitions retraités et des immobilisations incorporelles retraités ci-après :

<i>en M€</i>	30/06/2018
Ecarts d'acquisition	3 667
Retraitement minoritaires Coface	-163
Retraitement impôt différé passif du pôle AWM & autres	-288
Ecarts d'acquisition retraités	3 215

<i>en M€</i>	30/06/2018
Immobilisations incorporelles	765
Retraitement minoritaires Coface & autres	-46
Immobilisations incorporelles retraitées	719

Réévaluation de la dette senior propre : composante « risque de crédit émetteur » valorisée à partir d'une méthode approchée d'actualisation des cash flows futurs, contrat par contrat, utilisant des paramètres tels que courbe des taux de swaps et spread de réévaluation (basé sur la courbe reoffer BPCE). Adoption de la norme IFRS 9 le 22 novembre 2016 autorisant l'application anticipée des dispositions relatives au risque de crédit propre dès l'exercice clos le 31/12/2016. Tous les impacts depuis le début de l'exercice 2016 sont constatés en capitaux propres, même ceux qui avaient impacté le compte de résultat lors des comptes intermédiaires de mars, juin et septembre 2016

Capital et ratio CET1 réglementaire (phasé) : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, avec mesures transitoires. **Présentation excluant les résultats de l'exercice en cours, nets de dividendes (sur la base d'un taux de distribution de 60%), à compter du 2T18**

Capital et ratio CET1 fully-loaded : Sur la base des règles CRR-CRD4 publiées le 26 juin 2013, y compris compromis danois, sans mesures transitoires. **Présentation incluant les résultats de l'exercice en cours, nets de dividendes (sur la base d'un taux de distribution de 60%)**

Ratio de levier : le calcul s'effectue selon les règles de l'acte délégué, sans mesures transitoires (présentation incluant les résultats de l'exercice en cours, nets de dividendes, sur la base d'un taux de distribution de 60%) et avec hypothèse de renouvellement des émissions subordonnées non éligibles en Bâle 3 par des instruments éligibles. Les opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation sont compensées en application des principes posés par IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises. Ratio présenté après annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE

Eléments exceptionnels : les données et commentaires de cette présentation sont basés sur les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers retraités des éléments comptables exceptionnels détaillés en page 2 de ce communiqué de presse. Les données et commentaires qualifiés de « **sous-jacents** » excluent ces éléments exceptionnels. Les comptes de résultats de Natixis et de ses métiers incluant ces éléments sont en annexes de ce communiqué de presse

Retraitement de l'impact IFRIC 21 : le coefficient d'exploitation, le RoE et le RoTE hors impact IFRIC 21 se calculent en prenant en compte pour le 1S18, la moitié du montant des taxes et cotisations annuelles soumises à cette norme de comptabilisation. L'impact trimestriel est obtenu par différence avec le trimestre précédent.

Capacité bénéficiaire : résultat net part du groupe retraité des éléments exceptionnels et de l'impact IFRIC 21

Charges : somme des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Natixis - Consolidé

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	2 347	2 410	2 205	2 506	2 412	2 577	7%	4 756	4 989	5%
Charges	-1 771	-1 594	-1 530	-1 737	-1 795	-1 640	3%	-3 365	-3 435	2%
Résultat Brut d'Exploitation	576	815	674	769	618	936	15%	1 391	1 554	12%
Coût du risque	-70	-67	-55	-65	-43	-40		-138	-84	
Mises en équivalence	7	6	5	8	7	3		13	10	
Gains ou pertes sur autres actifs	9	18	-1	22	6	4		27	10	
Variation de valeur écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0		0	0	
Résultat avant impôt	523	772	623	733	587	903	17%	1 294	1 490	15%
Impôt	-214	-255	-181	-139	-204	-266		-469	-470	
Intérêts minoritaires	-28	-29	-59	-76	-60	-57		-57	-118	
Résultat net part du groupe	280	487	383	518	323	580	19%	768	903	18%

Bilan comptable - IFRS 9

Actif (Md€)	30/06/2018	01/01/2018
Caisse, banques centrales, CCP	26,0	36,9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	225,8	225,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9,9	10,0
Prêts et créances ⁽¹⁾	130,7	125,1
Instruments de dettes au coût amorti	1,2	1,0
Placements des activités d'assurance	101,4	96,9
Comptes de régularisation et actifs divers	19,0	18,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,7	0,7
Valeurs immobilisées	1,7	1,6
Écart d'acquisition	3,7	3,6
Total	520,1	520,0

Passif (Md€)	30/06/2018	01/01/2018
Banques centrales, CCP	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	217,9	221,3
Dettes envers les EC et la clientèle ⁽¹⁾	126,5	135,3
Dettes représentées par un titre	41,0	32,6
Comptes de régularisation et passifs divers	18,6	17,8
Provisions techniques des contrats d'assurance	90,2	86,5
Provisions pour risques et charges	1,8	1,9
Dettes subordonnées	3,7	3,7
Capitaux propres	19,2	19,7
Intérêts minoritaires	1,2	1,2
Total	520,1	520,0

(1) Y compris dépôts de garanties et appels de marges

Natixis - Contribution par pôle au 2T18

M€	AWM	BGC	Assurance	SFS	Hors Pôles	2T18 publié
Produit Net Bancaire	819	965	193	371	229	2 577
Charges	-549	-549	-108	-250	-184	-1,640
Résultat Brut d'Exploitation	269	417	85	121	45	936
Coût du risque	-1	-39	0	3	-3	-40
Résultat Net d'Exploitation	268	378	85	123	42	896
Mise en équivalence et autres	-2	3	0	1	6	7
Résultat avant impôt	266	380	85	124	48	903
					Impôt	-266
					Intérêts minoritaires	-57
					RNPG	580

Asset & Wealth Management

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	704	743	766	899	777	819	10%	1 448	1 596	10%
<i>Asset management</i> ⁽¹⁾	671	713	730	857	739	782	10%	1 384	1 522	10%
<i>Wealth management</i>	33	30	36	42	37	37	22%	64	74	17%
Charges	-519	-521	-528	-610	-529	-549	5%	-1 039	-1 078	4%
Résultat brut d'exploitation	186	222	239	289	248	269	21%	408	517	27%
Coût du risque	0	0	0	0	0	-1		0	-1	
Résultat Net d'Exploitation	186	223	239	289	248	268	20%	409	516	26%
Mises en équivalence	0	0	0	1	0	0		0	0	
Autres	9	0	-1	2	0	-3		8	-3	
Résultat avant impôt	195	222	238	291	248	266	20%	417	514	23%
Coefficient d'exploitation	73,6%	70,1%	68,8%	67,9%	68,1%	67,1%		71,8%	67,6%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	73,2%	70,2%	69,0%	68,0%	67,5%	67,3%		71,7%	67,4%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	10,6	10,2	10,2	11,7	11,5	11,6	14%	10,2	11,6	14%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	3 874	3 828	3 715	3 676	4 077	3 997	4%	3 851	4 037	5%
RoE après impôt ⁽²⁾ (en Bâle 3)	11,3%	12,5%	13,5%	14,0%	13,7%	15,2%		11,9%	14,5%	
RoE après impôt ⁽²⁾ (en Bâle 3) hors impact IFRIC 21	11,5%	12,4%	13,4%	13,9%	14,0%	15,1%		11,9%	14,6%	

(1) *Asset management incluant le Private equity*

(2) *Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles*

Banque de Grande Clientèle

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	971	1 019	775	817	938	965	-5%	1 990	1 904	-4%
Global markets	603	547	363	408	528	457	-16%	1 150	985	-14%
FIC-T	388	389	253	288	378	299	-23%	777	678	-13%
Equity	179	172	103	144	148	145	-16%	351	293	-17%
Desk CVA/DVA	35	-13	7	-24	1	13		22	14	-36%
Global finance	312	343	315	358	334	382	11%	655	717	9%
Investment banking⁽¹⁾	81	122	85	75	83	85	-30%	203	168	-17%
Autres	-25	7	12	-24	-7	41		-18	34	
Charges	-566	-555	-506	-567	-563	-549	-1%	-1 121	-1 112	-1%
Résultat brut d'exploitation	404	464	269	249	375	417	-10%	869	791	-9%
Coût du risque	-29	-48	-16	-21	-29	-39	-20%	-78	-68	-13%
Résultat Net d'Exploitation	375	416	253	228	346	378	-9%	791	724	-9%
Mises en équivalence	3	3	3	3	4	3		5	6	
Autres	0	0	0	18	3	0		0	3	
Résultat avant impôt	378	418	255	249	352	380	-9%	796	733	-8%
Coefficient d'exploitation	58,3%	54,4%	65,3%	69,5%	60,1%	56,8%		56,3%	58,4%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	55,5%	55,4%	66,5%	70,6%	57,7%	57,6%		55,4%	57,6%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	64,4	61,3	60,4	59,0	58,9	60,8	-1%	61,3	60,8	-1%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	7 136	6 963	6 623	6 519	6 365	6 346	-9%	7 049	6 355	-10%
RoE après impôt ⁽²⁾ (en Bâle 3)	14,7%	16,5%	10,5%	11,8%	16,1%	17,3%		15,6%	16,7%	
RoE après impôt ⁽²⁾ (en Bâle 3) hors impact IFRIC 21	15,7%	16,1%	10,2%	11,4%	17,2%	17,0%		15,9%	17,1%	

(1) Incluant le M&A

(2) Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

Assurance

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	189	179	176	190	204	193	8%	368	397	8%
Charges	-129	-102	-99	-109	-118	-108	6%	-231	-226	-2%
Résultat brut d'exploitation	60	77	77	80	86	85	10%	137	170	24%
Coût du risque	0	0	0	0	0	0		0	0	
Résultat Net d'Exploitation	60	77	77	80	86	85	10%	137	170	24%
Mises en équivalence	4	3	2	4	3	0		7	3	
Autres	0	0	0	0	0	0		0	0	
Résultat avant impôt	65	80	79	85	89	85	6%	144	173	20%
Coefficient d'exploitation	68,1%	56,9%	56,2%	57,5%	58,0%	56,1%		62,7%	57,1%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	54,9%	61,5%	60,9%	61,9%	51,1%	58,5%		58,1%	54,7%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	7,4	7,2	7,4	7,2	7,3	7,0	-3%	7,2	7,0	-3%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	857	871	849	875	853	868	0%	864	861	0%
RoE après impôt ⁽¹⁾ (en Bâle 3)	17,7%	21,6%	22,3%	26,7%	28,6%	26,4%		19,7%	27,5%	
RoE après impôt ⁽¹⁾ (en Bâle 3) hors impact IFRIC 21	25,6%	19,0%	19,6%	24,2%	33,0%	24,9%		22,3%	28,9%	

(1) Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

Services Financiers Spécialisés

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	344	347	341	350	362	371	7%	691	733	6%
Financements spécialisés	219	218	215	210	223	230	6%	437	453	4%
Affecturation	39	39	38	42	40	40	3%	78	80	3%
Cautions et garanties financières	55	46	52	47	54	50	9%	101	104	3%
Crédit-bail	54	61	52	49	57	61	1%	115	118	3%
Crédit consommation	66	65	67	67	67	67	2%	131	134	2%
Financement du cinéma	5	6	5	6	6	11	68%	12	17	40%
Paielements	81	83	83	89	93	95	14%	164	188	15%
Services financiers	44	46	43	51	46	46	0%	90	92	2%
Épargne salariale	21	22	21	26	23	23	2%	44	45	4%
Titres	23	23	22	25	23	23	-1%	46	46	1%
Charges	-233	-228	-229	-249	-245	-250	10%	-461	-495	7%
Résultat brut d'exploitation	112	118	112	101	117	121	2%	230	238	3%
Coût du risque	-21	-14	-13	-24	-9	3		-35	-7	-81%
Résultat Net d'Exploitation	90	104	99	77	108	123	18%	195	231	19%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		0	0	
Autres	0	0	0	0	0	1		0	1	
Résultat avant impôt	90	104	99	77	108	124	19%	195	232	19%
Coefficient d'exploitation	67,6%	65,8%	67,1%	71,2%	67,7%	67,4%		66,7%	67,6%	
Coefficient d'exploitation hors impact IFRIC 21	65,6%	66,5%	67,7%	71,8%	65,9%	68,0%		66,0%	67,0%	
RWA (Bâle 3 - en Md€)	15,2	16,0	15,7	16,7	17,5	15,8	-1%	16,0	15,8	-1%
Fonds propres normatifs (en Bâle 3)	1 961	1 889	1 907	1 958	2 145	2 232	18%	1 925	2 189	14%
RoE après impôt ⁽¹⁾ (en Bâle 3)	12,6%	15,1%	14,0%	10,7%	13,5%	14,9%		13,8%	14,2%	
RoE après impôt ⁽¹⁾ (en Bâle 3) hors impact IFRIC 21	13,6%	14,7%	13,6%	10,3%	14,4%	14,6%		14,1%	14,5%	

(1) Méthodologie d'allocation normative de capital sur la base de 10,5% des actifs pondérés moyens-y compris goodwill et immobilisations incorporelles

Hors Pôles

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	2T18 vs. 2T17	1S17	1S18	1S18 vs. 1S17
Produit Net Bancaire	138	122	146	251	131	229	88%	260	360	39%
Coface	137	152	167	167	177	156	3%	289	333	15%
Autres	1	-30	-21	84	-45	73		-29	27	
Charges	-324	-189	-169	-201	-339	-184	-2%	-513	-523	2%
Coface	-122	-128	-119	-114	-122	-116	-10%	-250	-238	-5%
FRU	-128	6	0	1	-162	-1		-122	-164	34%
Autres	-74	-66	-50	-88	-54	-67	1%	-140	-121	-14%
Résultat brut d'exploitation	-186	-67	-23	50	-208	45		-253	-163	-36%
Coût du risque	-20	-5	-26	-20	-5	-3		-25	-8	
Résultat Net d'Exploitation	-206	-72	-49	30	-213	42		-278	-171	-39%
Mises en équivalence	0	0	0	0	0	0		1	0	
Autres	1	18	0	2	3	6		19	9	
Résultat avant impôt	-205	-54	-49	32	-209	48		-258	-161	-38%

Compte de résultat 2T18 : passage des données hors éléments exceptionnels aux données publiées

M€	2T18 hors éléments exceptionnels	Variation de change des TSS en devises	Coûts d'investissement TEO	Investissement & charges de restructuration « Fit to win »	2T18 publié
Produit Net Bancaire	2 522	55			2 577
Charges	- 1 624		- 20	4	- 1 640
Résultat Brut d'Exploitation	898	55	- 20	4	936
Coût du risque	- 40				- 40
Mise en équivalence	3				3
Gain ou perte sur autres actifs	4				4
Résultat avant impôt	864	55	- 20	4	903
Impôt	- 252	- 19	7	- 1	- 266
Intérêts minoritaires	- 56			- 1	- 57
Résultat net part du groupe	556	36	- 13	1	580

Compte de résultat 1S18 : passage des données hors éléments exceptionnels aux données publiées

<i>M€</i>	1S18 hors éléments exceptionnels	Variation de change des TSS en devises	Coûts d'investissement TEO	Investissement & charges de restructuration « Fit to win »	1S18 publié
Produit Net Bancaire	4 963	27			4 989
Charges	-3 402		-34	1	-3 435
Résultat Brut d'Exploitation	1 560	27	-34	1	1 554
Coût du risque	-84				-84
Mise en équivalence	10				10
Gain ou perte sur autres actifs	10				10
Résultat avant impôt	1 496	27	-34	1	1 490
Impôt	-472	-9	12	0	-470
Intérêts minoritaires	-117			-1	-118
Résultat net part du groupe	907	17	-22	0	903

Capital réglementaire au 1T18 et structure financière - Bâle 3 phasé⁽¹⁾, en Md€

Présentation excluant les résultats de l'exercice en cours, nets de dividendes (sur la base d'un taux de distribution de 60%), à compter du 2T18 - Voir note méthodologique

Capitaux propres part du groupe	19,2
Résultat de l'exercice en cours	-0,9
Goodwill & incorporels	-3,8
Autres déductions	-0,8
Reclassement des Hybrides en Tier 1 ⁽²⁾	-2,1
Fonds propres CET1	11,6
Additional T1	2,1
Fonds propres Tier 1	13,7
Fonds propres Tier 2	2,2
Fonds propres totaux prudentiels	15,9

	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	1T18 Pro forma	2T18
Ratio CET1	10,9%	11,2%	11,4%	10,8%	10,8%	10,7%	10,6%
Ratio Tier 1	12,8%	13,1%	13,1%	12,9%	12,7%	12,5%	12,5%
Ratio de solvabilité	15,1%	15,4%	15,3%	14,9%	14,8%	14,6%	14,5%
Fonds propres Tier 1	14,6	14,7	14,6	14,3	13,9	13,7	13,7
Risques pondérés	114,1	112,6	111,7	110,7	109,5	109,5	110,1

(1) Voir note méthodologique

(2) Incluant la plus-value liée au reclassement des hybrides en capitaux propres

Impacts IFRIC 21 par pôle**Impact sur les charges**

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	1S17	1S18
AWM	-3	1	1	1	-4	1	-2	-3
BGC	-28	9	9	9	-22	7	-18	-15
Assurance	-25 ⁽¹⁾	8 ⁽²⁾	8 ⁽²⁾	8 ⁽²⁾	-14	5	-17	-9
SFS	-6	2	2	2	-6	2	-4	-4
Hors pôles	-94	34	30	30	-119	40	-60	-80
Total Natixis	-156	55	50	50	-166	55	-101	-110

Impact sur le PNB

M€	1T17	2T17	3T17	4T17	1T18	2T18	1S17	1S18
SFS (Crédit-bail)	-1	0	0	0	-1	0	-1	-1
Total Natixis	-1	0	0	0	-1	0	-1	-1

(1) -10,9 M€ sur les charges sous-jacentes et -14,1 M€ liés à la C3S exceptionnelle dans l'Assurance liée à l'accord avec CNP

(2) 3,6 M€ sur les charges sous-jacentes et 4,7 M€ liés à la C3S exceptionnelle dans l'Assurance liée à l'accord avec CNP

Répartition des fonds propres normatifs et RWA au 30 juin 2018

en Md€	RWA (fin de période)	% du total	Écarts d'acquisition & immobilisations incorporelles 1S18	Fonds propres normatifs 1S18	RoE après impôt 1S18
AWM	11,6	12%	2,8	4,0	14,5%
BGC	60,8	64%	0,2	6,4	16,7%
Assurance	7,0	7%	0,1	0,9	27,5%
SFS	15,8	17%	0,4	2,2	14,2%
TOTAL (excl. Hors Pôles)	95,2	100%	3,5	13,4	

Ventilation des risques pondérés (RWA)

en Md€

30/06/2018

Risque de crédit	76,4
<i>Approche interne</i>	56,3
<i>Approche standard</i>	20,1
Risque de contrepartie	6,9
<i>Approche interne</i>	5,9
<i>Approche standard</i>	1,0
Risque de marché	9,6
<i>Approche interne</i>	4,0
<i>Approche standard</i>	5,6
CVA	2,4
Risque opérationnel - Approche standard	14,8
Total RWA	110,1

Ratio de levier fully-loaded⁽¹⁾

Selon les règles de l'Acte délégué publié par la Commission Européenne le 10 octobre 2014, après l'annulation des opérations avec les affiliés, en attente d'autorisation de la BCE

Md€	30/06/2018
Fonds propres Tier 1⁽¹⁾	14,0
Total bilan prudentiel	420,5
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	-40,1
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres ⁽²⁾	-28,3
Autres opérations avec les affiliés	-37,5
Engagements donnés	37,9
Ajustements réglementaires	-4,7
Total exposition levier	347,7
Ratio de levier	4,0%

(1) Voir note méthodologique. Sans phase-in et avec hypothèse de remplacement des émissions subordonnées lorsqu'elles deviennent non éligibles

(2) Opérations de financement sur titres traitées avec des chambres de compensation compensées en application des principes posés par la norme IAS32, sans prise en compte des critères de maturité et devises



Actif net comptable au 30 juin 2018

<i>en Md€</i>	30/06/2018
Capitaux propres part du groupe	19,2
Retraitement des hybrides	-2,0
Retraitement des plus-values des TSS	-0,1
Distribution	
Actif net comptable	17,1
Immobilisations incorporelles retraitées ⁽¹⁾	0,7
Ecart d'acquisition retraités ⁽¹⁾	3,2
Actif net comptable tangible⁽²⁾	13,1
<i>en €</i>	
Actif net comptable par action	5,44
Actif net comptable tangible par action	4,19

(1) Voir note méthodologique (2) Actif net comptable tangible = actif net comptable - écarts d'acquisition - immobilisations incorporelles

Bénéfice par action au 2T18

<i>en M€</i>	30/06/2018
Résultat net - part du groupe	903
Coupons sur TSS nets d'impôts	-50
Résultat net attribuable aux actionnaires	853
Bénéfice par action (€)	0,27

Nombre d'actions au 30 juin 2018

Nombre d'actions moyen sur la période hors actions détenues en propre	3 136 214 689
Nombre d'actions hors actions détenues en propre, fin de période	3 135 744 762
Nombre d'actions détenues en propre, fin de période	2 561 025

Résultat net attribuable aux actionnaires

<i>en M€</i>	2T18	1S18
Résultat net - part du groupe	580	903
Coupons sur TSS nets d'impôts	-24	-50
Numérateur RoE & RoTE Natixis	556	853

RoTE⁽¹⁾ de Natixis

<i>en M€</i>	30/06/2018
Capitaux propres part du groupe	19 180
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	-512
Immobilisations incorporelles retraitées	-719
Écarts d'acquisition retraités	-3 215
Fonds propres RoTE fin de période	12 611
Fonds propres RoTE moyens 2T18	12 511
RoTE 2T18 annualisé	17,8%
Fonds propres RoTE moyens 1S18	12 461
RoTE 1S18 annualisé	13,7%

RoE⁽¹⁾ de Natixis

<i>en M€</i>	30/06/2018
Capitaux propres part du groupe	19 180
Neutralisation des TSS	-2 122
Distribution provisionnée	-512
Neutralisation des gains & pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres	-354
Fonds propres RoE fin de période	16 192
Fonds propres RoE moyens 2T18	16 004
RoE 2T18 annualisé	13,9%
Fonds propres ROE moyens 1S18	15 892
RoE 1S18 annualisé	10,7%

(1) Voir note méthodologique

Encours douteux⁽¹⁾

<i>en Md€</i>	31/12/2017 Pro forma IFRS 9	30/06/2018 Sous IFRS9
Engagements provisionnables ⁽²⁾	2,7	2,4
<i>Engagements provisionnables/Créances brutes</i>	2,2%	1,9%
Stock de provisions ⁽³⁾	2,0	1,9
Provisions totales/Engagements provisionnables	73%	78%

(1) *Encours au bilan, hors repos, net de collatéral*

(2) *Engagements nets des sûretés qui comprennent, pour les activités de crédit-bail les immeubles faisant l'objet des contrats dont Natixis est propriétaire et pour les encours d'affacturage, les créances pour lesquelles les contreparties redevables ne sont pas en défaut*

(3) *Provisions individuelles et collectives*



AUTRES INFORMATIONS**Notations long terme (situation au 6 août 2018)****Standard & Poors's** : A (perspective positive)**Moody's** : A1 (perspective stable)**Fitch Ratings** : A (perspective positive)**Calendrier financier 2018/2019****8 novembre 2018**

Après Bourse (sous réserve de modification)

Résultats du troisième trimestre

2018

12 février 2019

Après Bourse (sous réserve de modification)

Résultats annuels 2018

28 mai 2019Assemblée générale des
actionnaires (statuant sur les
comptes de l'exercice 2018)

II CHAPITRE 2 : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 Gouvernance de Natixis au 6 août 2018

2.1.1 Composition du conseil d'administration

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société ^(a)	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. Laurent Mignon	Président du conseil d'administration	Président du directoire de BPCE
Date de naissance : 28/12/1963	Date de 1 ^{re} nomination : Coopté par le CA du 01/06/2018	50, avenue Pierre Mendès-France
Nationalité : Française	(Président du CA depuis le CA du 01/06/2018)	75201 Paris Cedex 13
Nombre d'actions Natixis : 29 845	Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)	
	Membre du comité stratégique	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 01/06/2018	
BPCE	Administrateur	Membre du directoire de BPCE
Nombre d'actions Natixis : 2 227 221 174	Représentant permanent : Mme Catherine Halberstadt	Directeur général en charge des Ressources humaines, de la Communication interne et du Secrétariat général de BPCE
	Date de naissance : 09/10/1958	50, avenue Pierre Mendès France
	Date de 1 ^{re} nomination de BPCE : Cooptée par le CA du 25/08/2009 et ratifiée par l'AG du 27/05/2010	75201 Paris Cedex 13
	Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)	
	Membre du comité d'audit	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018	
	Membre du comité des risques	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018	
	Membre du comité stratégique	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 21/12/2017 avec effet au 01/01/2018	
M. Thierry Cahn	Administrateur	Président du conseil d'administration de Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Date de naissance : 25/09/1956	Date de 1 ^{re} nomination : Coopté par le CA du 28/01/2013 et ratifié par l'AG du 21/05/2013	Immeuble le Concorde
Nationalité : Française	Date d'échéance du mandat : AG 2022 ^(e)	4, quai Kléber
Nombre d'actions Natixis : 1 000	Membre du comité des nominations	BP 10401
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 09/02/2017	67000 Strasbourg Cedex
	Membre du comité stratégique	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 28/01/2013	
M. Alain Condaminas	Administrateur	Directeur général de la Banque Populaire Occitane
Date de naissance : 06/04/1957	Date de 1 ^{re} nomination : AG du 29/05/2012	33-43, avenue Georges Pompidou
Nationalité : Française	Date d'échéance du mandat : AG 2020 ^(c)	31135 Balma Cedex
Nombre d'actions Natixis : 1 000	Membre du comité des rémunérations	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 29/05/2012	
	Membre du comité stratégique	
	Date de 1 ^{re} nomination : CA du 29/05/2012	

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société ^(a)	Fonction principale exercée en dehors de la société
<p>M. Alain Denizot</p> <p>Date de naissance : 01/10/1960</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 001</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{re} nomination : AG du 19/05/2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)</p> <p>Membre – Comité des rémunérations</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 19/05/2015</p> <p>Membre – Comité des risques</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 09/02/2017</p> <p>Membre – Comité stratégique</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 19/05/2015</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Hauts de France</p> <p>135 Pont de Flandres</p> <p>59777 Euraille</p>
<p>M. Bernard Dupouy</p> <p>Date de naissance : 19/09/1955</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{re} nomination : Coopté par le CA du 01/08/2017 et ratifié par l'AG du 23/05/2018</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)</p> <p>Membre – Comité stratégique</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 01/08/2017</p>	<p>Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique</p> <p>10 quai des Queyries</p> <p>33072 Bordeaux Cedex</p>
<p>Mme Sylvie Garcelon</p> <p>Date de naissance : 14/04/1965</p> <p>Nationalité Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{re} nomination : Cooptée par le CA du 10/02/2016 et ratifiée par l'AG du 24/05/2016</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2020 ^(c)</p> <p>Membre du comité d'audit</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 10/02/2016</p> <p>Membre du comité stratégique</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 10/02/2016</p>	<p>Directeur général de CASDEN Banque Populaire</p> <p>1 bis rue Jean Wiener – Champs-sur-Marne</p> <p>77474 Marne-La-Vallée Cedex 2</p>
<p>Mme Anne Lalou</p> <p>Date de naissance : 06/12/1963</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur indépendant</p> <p>Date de 1^{re} nomination : Cooptée par le CA du 18/02/2015 et ratifiée par l'AG du 19/05/2015</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2022 ^(e)</p> <p>Membre du comité des rémunérations</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 18/02/2015</p> <p>Membre du comité des nominations</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 18/02/2015</p> <p>Présidente du comité stratégique^(e)</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 18/02/2015</p>	<p>Directeur général de la Web School Factory et Directeur général de l'Innovation Factory</p> <p>59, rue Nationale</p> <p>75013 Paris</p>
<p>Mme Françoise Lemalle</p> <p>Date de naissance : 15/01/1965</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{re} nomination : Cooptée par le CA du 30/07/2015 et ratifiée par l'AG du 24/05/2016</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2022 ^(e)</p> <p>Membre du comité d'audit</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 09/02/2017</p>	<p>Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur (CECAZ)</p> <p>455, promenade des Anglais</p> <p>06200 Nice</p>

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société ^(a)	Fonction principale exercée en dehors de la société
	<p>Membre du comité stratégique</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30/07/2015</p>	
<p>M. Bernard Oppetit</p> <p>Date de naissance : 05/08/1956</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur Indépendant</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : Coopté par le CA du 12/11/2009 et ratifié par l'AG du 27/05/2010</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2022 ^(e)</p> <p>Président du comité des risques</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 17/12/2014</p> <p>Membre du comité d'audit</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 17/12/2009</p> <p>Membre du comité stratégique</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 11/05/2011</p>	<p>Président de Centaurus Capital Limited</p> <p>53 Davies Street</p> <p>London W1K 5JH</p> <p>England</p>
<p>Mme Stéphanie Paix</p> <p>Date de naissance : 16/03/1965</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 093</p>	<p>Administrateur</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : AG du 29/05/2012</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2020 ^(c)</p> <p>Membre du comité des risques</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 17/12/2014</p> <p>Membre du comité des nominations</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 09/02/2017</p> <p>Membre du comité stratégique</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 14/11/2012</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes</p> <p>42, bd Eugène Deruelle BP 3276</p> <p>69404 Lyon Cedex 03</p>
<p>Mme Catherine Pariset</p> <p>Date de naissance : 22/08/1953</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur indépendant</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : Cooptée par le CA du 14/12/2016 et ratifiée par l'AG du 23/05/2017</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)</p> <p>Président du comité d'audit</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 14/12/2016</p> <p>Membre du comité des risques</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 14/12/2016</p> <p>Membre du comité stratégique</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 14/12/2016</p>	<p>Administrateur indépendant</p> <p>19, rue Ginoux</p> <p>75015 Paris</p>
<p>M. Henri Proglio</p> <p>Date de naissance : 29/06/1949</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Nombre d'actions Natixis : 1 000</p>	<p>Administrateur indépendant</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : AG du 30/04/2009</p> <p>Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b)</p> <p>Président du comité des nominations</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 17/12/2014</p> <p>Membre du comité des rémunérations</p> <p>Date de 1^{ère} nomination : CA du 30/04/2009</p>	<p>Président de la SAS Henri Proglio Consulting</p> <p>151, boulevard Haussmann</p> <p>75008 Paris</p>



Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société ^(a)	Fonction principale exercée en dehors de la société
	Membre du comité stratégique Date de 1 ^{re} nomination : CA du 11/05/2011	
M. Philippe Sueur Date de naissance : 04/07/1946 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 4 000	Administrateur Date de 1 ^{re} nomination : AG du 30/04/2009 Date d'échéance du mandat : AG 2019 ^(b) Membre du comité des nominations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/2014 Membre du comité stratégique Date de 1 ^{re} nomination : CA du 11/05/2011	Membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Ile de France 57, rue du Général-de-Gaulle 95880 Enghien-Les-Bains
M. Nicolas de Tavernost Date de naissance : 22/08/1950 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 1 000	Administrateur indépendant Date de 1 ^{re} nomination : AG du 31/07/2013 Date d'échéance du mandat : AG 2021 ^(d) Président du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 06/08/2013 Membre du comité des nominations Date de 1 ^{re} nomination : CA du 17/12/2014 Membre du comité stratégique Date de 1 ^{re} nomination : CA du 06/08/2013	Président du directoire du Groupe M6 89, avenue Charles de Gaulle 92575 Neuilly sur Seine cedex

(a) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2017 et des années précédentes figurent au paragraphe 2.2. du document de référence Natixis 2017

(b) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018

(c) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019

(d) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020

(e) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

2.1.2 COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

2.1.2.1 Direction générale au 6 août 2018

Nom et prénom du mandataire social	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. François Riahi Date de naissance : 08/04/1973 Nationalité : Française Nombre d'actions Natixis : 0	Directeur général Date de 1 ^{re} nomination : CA du 27/04/2018 avec effet au 01/06/2018 Date d'échéance du mandat : AG 2022	Membre du directoire de BPCE ^(a)

(a) La liste des mandats sociaux exercés au cours de l'année 2018 et des années précédentes par le Directeur général figure au paragraphe 2.2. du présent document.



2.1.2.2 Comité de direction générale et comité exécutif

■ MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE (CDG) AU 6 AOUT 2018

M. François Riahi Directeur général Président du comité	M. Gils Berrous Services Financiers Spécialisés (SFS)	Mme Nathalie Bricker Finance	M. Pierre Debray Risques
Mme Anne Lebel Ressources humaines	M. Jean-François Lequoy Assurance	M. André-Jean Olivier Secrétariat général	M. Jean Raby Gestion d'actifs et de fortune
M. Pierre-Antoine Vacheron SFS – Activités de paiements	M. Marc Vincent Banque de Grande Clientèle (BGC)		

■ MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) AU 6 AOUT 2018

M. François Riahi Directeur général	M. Stéphane About BGC - Amériques	Mme Carine André Opérations et systèmes d'information - Opérations	M. Patrick Artus Chef économiste
M. Luc Barnaud Chief Digital & Technology Officer	Mme Beverly Bearden Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers et Ressources humaines	M. Gils Berrous Services Financiers Spécialisés (SFS)	M. Olivier Bilal Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers – Ventes et marketing international
Mme Nathalie Bricker Finance	Mme Nathalie Broutèle Assurance – Assurances non vie	M. Marc Cattelin SFS – EuroTitres	Mme Anne-Christine Champion BGC – Distribution et gestion du portefeuille de financements
M. Jean Cheval Senior Advisor	M. Fouad Chéhady Transformation & excellence opérationnelle	M. Georges-Eric de La Brunière Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Wealth Management	M. Guillaume de Saint-Seine BGC - Coverage
M. Pierre Debray Risques	Mme Anne-Cécile Delas BGC – Global Transaction Banking	M. Olivier Delay BGC – Real Asset	M. Matthieu Duncan Gestion d'actifs et de fortune – Ostrum Asset Management
M. Christophe Eglizeau Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Interépargne	Mme Catherine Fournier SFS – Natixis Payment Solutions	M. Dominique Fraisse BGC – Energie & Ressources naturelles	M. Luc François BGC – Global Markets
M. Alain Gallois BGC – Asie/Pacifique	M. Benoît Gausseron Communication	M. David Giunta Gestion d'actifs et de fortune – Natixis Investment Managers – Etats-Unis et Canada	M. Hervé Housse Inspection générale
M. Philippe Jeanne Finance – Gestion financière	M. Mohamed Kallala BGC – Investment Banking	M. Christophe Lanne Gestion d'actifs et de fortune – Transformation	M. Christian Le Hir Secrétariat général – Juridique
M. Christophe Le Pape Assurances – Assurance de personnes	Mme Anne Lebel Ressources Humaines	M. Jean-François Lequoy Assurance	M. Daniel Louis Stratégie
M. Cyril Marie Gestion d'actifs et de fortune - Finances – Natixis Investment Managers -	M. Didier Miquel SFS – Natixis Financement	M. Stéphane Morin Secrétariat général – Compliance	M. André-Jean Olivier Secrétariat général
M. Jean Raby Gestion d'actifs et de fortune	M. Dominique Sabassier Gestion d'actifs et de fortune - Natixis Private Equity	Mme Anne Sallé Mongauze SFS – Compagnie Européenne de Garanties et Cautions	Mme Cécile Tricon-Bossard Ressources humaines
M. Didier Trupin SFS – Natixis Lease	M. Pierre-Antoine Vacheron SFS – Activités de paiements	M. Claude Valade SFS – Natixis Factor	M. Marc Vincent Banque de Grande Clientèle (BGC)

2.2 Informations complémentaires sur les mandataires sociaux au 6 août 2018

Laurent Mignon (depuis le 1^{er} juin 2018)

Président du directoire de BPCE



Date de naissance : 28/12/1963

Nationalité : Française

Nombre d'actions Natixis : 29 845

Adresse :

50 avenue Pierre Mendès France

75201 Paris Cedex 13

AdministrateurDate de 1^{ère} nomination : Coopté par le CA du 01/06/2018Date d'échéance du mandat : AG 2019^(a)**Membre – Comité stratégique**Date de 1^{ère} nomination : CA du 01/06/2018

Taux de présence aux instances sociales en 2017

Conseil d'administration :
N/AComité stratégique :
N/A

Diplômé de HEC et du Stanford Executive Program, Laurent Mignon a exercé pendant plus de dix ans différentes fonctions à la Banque Indosuez, allant des salles de marché à la banque d'affaires. En 1996, il rejoint la Banque Schroders à Londres, puis AGF en 1997 comme directeur financier. Il est nommé membre du comité exécutif en 1998, puis directeur général adjoint en charge de la Banque AGF, d'AGF Asset Management et d'AGF Immobilier en 2002, puis directeur général en charge du pôle Vie et services financiers et de l'assurance-crédit en 2003, puis directeur général et président du comité exécutif en 2006. De septembre 2007 à mai 2009, il devient associé gérant de Oddo et Cie aux côtés de Philippe Oddo.

De mai 2009 à mai 2018, Laurent Mignon a été Directeur général de Natixis. Il est membre du directoire de BPCE depuis le 6 août 2013. Depuis le 1er juin 2018, Laurent Mignon est Président du directoire de BPCE.

Autres mandats exercés en 2017 et 2018 :**Au sein du Groupe BPCE**

- Président du directoire de BPCE (depuis le 01/06/2018)
- Président du conseil d'administration de Crédit Foncier de France (depuis le 17/05/2018)
- Président de CE Holding Participations (depuis le 06/06/2018)
- Administrateur de Sopassure (depuis le 18/06/2018)
- Membre du directoire de BPCE (depuis le 06/08/2013)
- Président du conseil d'administration de : Natixis Investment Managers (du 01/09/2010 au 01/06/2018), COFACE SA (du 22/11/2012 au 15/06/2018), Natixis Assurances (du 23/03/2017 au 07/06/2018)
- Administrateur de Peter J. Solomon Company LLC (du 08/06/2016 au 30/05/2018)

Hors Groupe BPCE

- Administrateur de : Arkema⁽¹⁾ (depuis le 27/10/2009), AROP (Association pour le Rayonnement de l'Opéra National de Paris) (depuis le 10/12/2015), CNP Assurances⁽¹⁾ (depuis le 15/05/2018 avec effet au 01/06/2018)

Conformité aux règles de cumul des mandats

Code AFEP-Medef :
conformeCode monétaire et financier :
conforme

Mandats échus au cours des exercices précédents

2013	2014	2015	2016
. Administrateur de Sequana ^{(1) (2)} (du 27/10/2009 au 27/06/2013)			
. Censeur de BPCE (Représentant permanent de Natixis) (du 01/08/2013 au 11/07/2013)			
. Administrateur de Lazard Ltd ^{(1) (2)} (depuis le 28/07/2009)			(fin le 19/04/2016)

(1) Société cotée

(2) Société hors groupe

(a) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018

François Riahi (depuis le 1^{er} juin 2018)

Directeur général de Natixis



Date de naissance : 08/04/1973

Nationalité : Française

Nombre d'actions Natixis : 0

Adresse :

30 avenue Pierre Mendès France

75201 Paris Cedex 13

Administrateur

Date de 1^{ère} nomination : Coopté par le CA du 01/06/2018

Date d'échéance du mandat : AG 2022

Membre – Comité stratégique

Date de 1^{ère} nomination : CA du 01/06/2018

Diplômé de l'Ecole Centrale Paris, de l'IEP Paris et du Stanford Executive Program, ancien élève de l'ENA, François Riahi débute sa carrière en tant qu'Inspecteur à l'Inspection générale des finances de 2001 à 2005, puis rejoint la Direction du Budget. En 2007, il est nommé conseiller à la présidence de la République en charge de la réforme de l'État et des finances publiques. Il rejoint le Groupe BPCE en mars 2009 et devient directeur général adjoint en charge de la stratégie du Groupe BPCE. En mai 2012, il prend la responsabilité de la plateforme Asie Pacifique de la BGC de Natixis basée à Hong Kong. En février 2016, il intègre le Comité de direction générale de Natixis, en tant que co-responsable mondial de la BGC de Natixis, puis devient en janvier 2018 membre du directoire de BPCE en charge des Finances, de la Stratégie, des Affaires juridiques et du Secrétariat des instances.

Depuis le 1^{er} juin 2018 François Riahi est Directeur Général de Natixis.

Autres mandats exercés en 2017 et 2018 :

Au sein du Groupe BPCE

- Membre du directoire de BPCE (depuis le 01/01/2018)
- Président du conseil d'administration de : Natixis Investment Managers (depuis le 01/06/2018), Natixis Assurances (depuis le 07/06/2018), Coface SA (depuis le 15/06/2018)
- Administrateur de Peter J. Solomon Company LLC (depuis le 30/05/2018),
- Président du conseil de surveillance de Natixis Pfandbriefbank AG (du 01/06/2018 au 28/02/2018)
- Administrateur : de Natixis North America LLC (du 31/05/2016 au 15/01/2018), Natixis Japan Securities Co. Ltd (du 07/09/2012 au 22/12/2017)
- Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Coficiné (du 09/01/2017 au 07/02/2018)
- Représentant permanent de BPCE, administrateur de Crédit Foncier de France (du 01/01/2018 au 31/05/2018)

Hors Groupe BPCE

- Gérant de SNC TEA et EMMA (depuis le 01/08/2012)

Conformité aux règles de cumul des mandats

Code AFEP-Medef :
conforme

Code monétaire et financier :
conforme

Mandats échus au cours des exercices précédents

2013	2014	2015	2016
Administrateur de :			
. Natixis Asia Limited (depuis le 04/09/2012)			(fin le 23/09/2016)
. Natixis Australia PTY Ltd (depuis le 03/09/2012)			(fin le 18/07/2016)

1) Société cotée

(2) Société hors groupe

2.3 Direction et contrôle de la gouvernance d'entreprise

2.3.1 Le conseil d'administration

2.3.1.1 Organisation

- Changements intervenus dans la composition du conseil depuis le 23 mars 2018 :

Le 23 mai 2018, l'assemblée générale mixte de Natixis a :

- ratifié la cooptation de Bernard Dupouy en qualité d'administrateur, intervenue lors de la séance du conseil d'administration du 1^{er} août 2017, en remplacement de Michel Grass, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat de Thierry Cahn, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat de Anne Lalou, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat de Françoise Lemalle, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, et
- renouvelé, pour une durée de quatre ans, le mandat de Bernard Oppetit, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le 1^{er} juin 2018, le conseil d'administration a constaté la démission de François Pérol de ses fonctions d'administrateur et de Président du conseil d'administration et a décidé, suivant l'avis favorable du comité des nominations, de :

- coopter Laurent Mignon comme administrateur en remplacement de François Pérol, pour la durée de son mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.
- nommer Laurent Mignon en qualité de Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

2.3.2 Les comités spécialisés : des émanations du conseil d'administration

A l'issue de l'assemblée générale du 23 mai 2018 ayant renouvelé pour quatre ans le mandat d'administrateur de Thierry Cahn, Anne Lalou, Françoise Lemalle et Bernard Oppetit, le conseil d'administration a procédé au renouvellement de :

- Thierry Cahn en qualité de membre du comité des nominations ;
- Anne Lalou en qualité de Présidente du comité stratégique, de membre du comité des nominations et de membre du comité des rémunérations ;
- Françoise Lemalle en qualité de membre du comité d'audit ;
- Bernard Oppetit en qualité de membre et président du comité des risques et de membre du comité d'audit.

Par ailleurs, en leur qualité d'administrateur, Laurent Mignon, Anne Lalou, Thierry Cahn, Bernard Oppetit, Françoise Lemalle et Bernard Dupouy sont membres de droit du comité stratégique.

2.3.3 La Direction Générale

2.3.3.1 Organisation

Suite à la démission de Laurent Mignon de son mandat de Directeur Général, et suivant l'avis favorable du comité des nominations, le conseil d'administration du 27 avril 2018 a nommé François Riahi Directeur Général avec effet au 1^{er} juin 2018 pour une durée de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

François Riahi est par conséquent devenu dirigeant effectif de Natixis au sens des articles L. 511-13 et L. 532-2 du Code monétaire et financier. La direction effective de Natixis est ainsi assurée par trois dirigeants effectifs : François Riahi, Directeur Général, Gils Berrous, responsable du métier SFS, et Marc Vincent, responsable du métier BGC.

Le Directeur Général a constitué à ses côtés un Comité de direction générale (CDG) qu'il préside, composé des responsables des grands domaines d'activités (Gestion d'actifs et de fortune, Banque de Grande Clientèle, Assurance, Services Financiers Spécialisés) et des principaux responsables de filières fonctionnelles.

Au 6 août 2018, les membres étaient : Gils Berrous (Services Financiers Spécialisés), Nathalie Bricker (Finance), Pierre Debray (Risques), Anne Lebel (Ressources humaines), Jean-François Lequoy (Assurance), André-Jean Olivier (Secrétariat général), Jean Raby (Gestion d'actifs et de fortune), Pierre-Antoine Vacheron (SFS – Activités de paiements) et Marc Vincent (Banque de Grande Clientèle).

2.4 Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et des avantages de toute nature des mandataires sociaux

2.4.3 Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature du président du conseil d'administration et du Directeur Général

2.4.3.1 Président du conseil d'administration

Suivant l'avis du comité des rémunérations, le conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération du Président du conseil d'administration à 300 000 € en base annuelle, à compter du 1^{er} juin 2018.

2.4.3.2 Directeur Général

Rémunération fixe

La rémunération fixe du Directeur Général est fixée en fonction des compétences et expertises nécessaires à l'exercice de ses fonctions et en cohérence avec les pratiques du marché sur des fonctions similaires.

Pour l'exercice 2018, la rémunération fixe brute base annuelle de François Riahi est fixée à 800 000 euros bruts, à compter de la prise d'effet de sa nomination au 1^{er} juin 2018.

Rémunération variable liée aux performances de l'entreprise

Suivant l'avis du comité des rémunérations, le conseil d'administration a approuvé le principe de rémunération variable suivant : François Riahi bénéficiera d'une rémunération variable annuelle cible à 120 % de la rémunération fixe, soit 960 000 euros bruts. La structure, la pondération et le mode de calcul des indicateurs arrêtés par le conseil d'administration pour 2018 et figurant dans le document de référence 2017 section 2.4.3.2 seront appliqués de manière identique pour la rémunération de François Riahi.

Le pourcentage maximal théorique qui pourrait être attribué serait inchangé à 156,75 % du montant de rémunération variable cible, soit 1 504 800 euros bruts pour François Riahi, étant rappelé que le cumul

des attributions de rémunération variable (variable & LTI) au cours d'un exercice ne peut dépasser 200 % de la rémunération fixe.

Attribution gratuite d'actions de performance

Le Directeur Général est éligible à l'attribution d'actions de performance correspondant à 20 % de sa rémunération fixe annuelle brute dans le cadre de plans de rémunération à long terme à destination des membres du Comité de direction générale de Natixis, l'acquisition de ces actions étant conditionnée à la présence et à l'atteinte de conditions de performance. Il est précisé que le cumul de la rémunération variable annuelle et des attributions d'actions de performance au bénéfice du Directeur Général en cours d'exercice ne peut excéder le double de sa rémunération fixe.

Autres avantages

François Riahi bénéficie également d'avantages en termes de protection sociale dont les modalités sont identiques à celles appliquées aux salariés de Natixis ou à celles mises en œuvre par le Groupe BPCE pour ses dirigeants. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, il bénéficie des régimes de retraite obligatoires et des indemnités de cessation de fonctions et de non-concurrence définies selon des modalités identiques à celles qui étaient applicables à Laurent Mignon, lorsqu'il était Directeur Général.

Régime de retraite

François Riahi bénéficie des régimes de retraite obligatoires comme l'ensemble du personnel de Natixis, et ne dispose pas de régime de retraite supplémentaire dit article 39 ou article 83 (en référence au Code général des impôts). François Riahi versera 117 333 euros en base annuelle sur le contrat d'assurance de type article 82 (en référence au Code général des impôts) mis en place par BPCE, conformément à la politique du Groupe. Les cotisations à ce dispositif sont financées par François Riahi et non par Natixis.

Indemnité de cessation de fonctions :

Pour mémoire, les caractéristiques de l'engagement relatif à l'indemnité de cessation de fonctions sont les suivantes :

- Le montant de l'indemnité est égal à : rémunération de référence mensuelle x (12 mois + 1 mois par année d'ancienneté).
- On entend par rémunération de référence mensuelle prise en compte pour le calcul : 1/12^{ème} de la somme de :
 - o la rémunération fixe versée au titre de la dernière année civile d'activité, et
 - o la moyenne des rémunérations variables attribuées (payées immédiatement et différées sous quelque forme que ce soit) au titre des trois dernières années civiles d'activité.

Pour le calcul de la rémunération de référence mensuelle, les rémunérations prises en compte sont celles attribuées au titre du mandat de directeur général de Natixis. L'ancienneté est décomptée en années et fraction d'année dans l'exercice des fonctions de Directeur Général de Natixis.

Le montant de la présente indemnité de cessation de fonctions, cumulé le cas échéant à l'indemnité de non concurrence qui serait versée au Directeur Général, ne pourra excéder un plafond de vingt-quatre (24) mois de rémunération de référence mensuelle.

L'indemnité de cessation de fonctions est versée sous réserve du respect des critères de performance suivants :

- RNPG moyen sur les 4 semestres précédant le départ supérieur ou égal à 75 % de la moyenne du budget prévu sur la période ;
- ROE moyen sur les 4 semestres précédant le départ supérieur ou égal à 75 % de la moyenne du budget prévu sur la période ;
- Coefficient d'exploitation inférieur à 75 % sur le dernier semestre clos précédant le départ.

Le montant de l'indemnité de cessation de fonctions sera calculé comme suit :

- Si les 3 critères sont remplis : versement de 100 % des sommes prévues ;

- Si 2 critères sont remplis : versement de 66 % des sommes prévues ;
- Si 1 seul critère est rempli : versement de 33 % des sommes prévues ;
- Si aucun des critères n'est rempli : aucune indemnité ne sera versée.

Le versement de l'indemnité de cessation de fonctions est exclu en cas de départ du Directeur Général :

- pour faute grave ou faute lourde, ou
- à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, ou
- à la suite d'un changement de ses fonctions à l'intérieur du Groupe BPCE.

Le versement de l'indemnité de départ sera soumis à la constatation par le conseil d'administration, lors de la mise en œuvre de l'engagement relatif à l'indemnité de cessation de fonctions, de la réalisation des conditions de performance.

Indemnité de non concurrence :

François Riahi bénéficie, depuis sa nomination, du même dispositif d'indemnité de non-concurrence que son prédécesseur Laurent Mignon.

En cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, François Riahi sera soumis à une obligation de non-concurrence, limitée à une période de six (6) mois, à compter du jour de la cessation effective de son mandat social de Directeur Général, lui interdisant d'accepter un emploi de direction ou un mandat social et d'avoir un intérêt quelconque dans tout établissement de crédit ou entreprise d'assurance ayant son siège social en France et appartenant à l'un des deux indices suivants : Euro Stoxx Banks et Euro Stoxx Insurance.

Cet accord de non concurrence est assorti d'une indemnité égale à six (6) mois de rémunération fixe telle qu'en vigueur à la date de cessation de son mandat social.

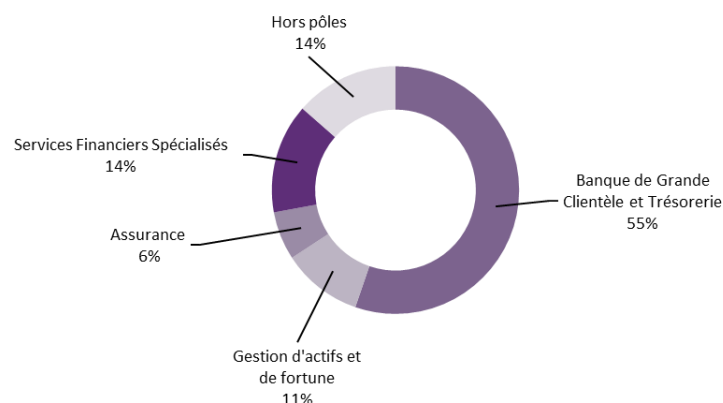
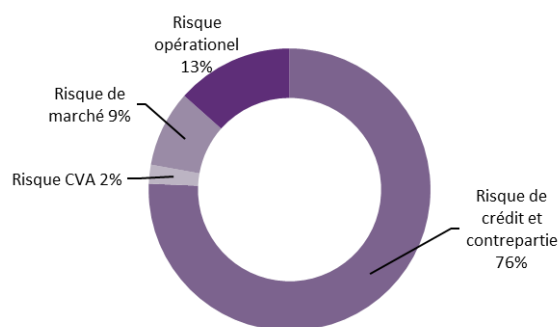
Il est rappelé qu'en cas de versement au Directeur Général d'une indemnité de cessation de fonctions, le montant cumulé de cette indemnité de cessation de fonctions et de l'indemnité de non-concurrence ne pourra excéder un plafond de vingt-quatre (24) mois de rémunération de référence mensuelle.

Le conseil d'administration devra au moment du départ du Directeur Général autoriser le versement de l'indemnité de cessation de fonctions et se prononcer sur l'activation de la clause de non concurrence.

III CHAPITRE 3 : RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

3.1.1 Chiffres clés

- Exigences en fonds propres par type de risque au 30 juin 2018
- Exigences en fonds propres par principal métier au 30 juin 2018



3.1.2 Facteurs de risques

Les facteurs de risques n'ont pas, concernant Natixis, subi d'évolutions significatives par rapport à la situation décrite dans le document de référence 2017 de Natixis (chapitre 3, pp. 101 à 108).

3.4 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

3.4.3 Composition des fonds propres

- Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels après application des dispositions transitoires

(en millions d'euros)	31/12/2017	Bilan 01/01/2018 en application de la norme IFRS 9	30/06/2018
Capitaux propres comptables			
Capital	5 020	5 020	5 021
Prime d'émission	4 210	4 210	4 210
Résultats non distribués	6 235	6 204	6 532
Actions propres détenues	-25	-25	-38
Autres, dont éléments du résultat global accumulé	453	357	575
Autres instruments à reclasser en fonds propres additionnels de catégorie 1	2 232	2 232	1 978
Résultat de l'exercice	1 669	1 669	903
Total des capitaux propres comptables - part du groupe	19 795	19 667	19 180
Reclassement en fonds propres additionnels de catégorie 1	-2 232	-2 232	-1 978
Ecart de conversion au cours d'arrêté	17	17	15
Retraitement distribution prévue (dividende sur exercice précédent)	0	0	0
Filtres prudentiels après dispositions transitoires			
Risque de crédit propre : Plus-value reclassement des hybrides	-170	-170	-144
Risque de crédit propre : dettes et dérivés net d'impôts différés	181	181	9

Risques et adéquation des fonds propres

3

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

Ajustement pour évaluation prudente	-262	-262	-253
Gains et pertes non réalisés	16	35	121
Total des filtres pruden­tiels	-236	-216	-267
Déductions après dispositions transitoires			
Distribution prévue dividende exercice en cours et charges accessoires	-1 160	-1 160	0
Ecart d'acquisition			
Montant base comptable prudentiel	-3 215	-3 215	-3 280
Montant impôt différé passif associé	311	311	321
Montant inclus dans la valeur des participations mises en équivalence	-227	-227	-257
Immobilisations incorporelles			
Montant base comptable prudentiel	-511	-511	-547
Intérêts minoritaires			
Montant base comptable prudentiel	137	133	101
Ajustement prudentiel incluant les dispositions transitoires	-137	-133	-101
Impôts différés d'actifs (déficits reportables)			
Montant base comptable prudentiel	-1 490	-1 582	-1 176
Dont part hors déficits reportables et effet de compensation	700	791	474
Ajustement prudentiel incluant les dispositions transitoires	316	318	140
Insuffisance des provisions sur pertes attendues	0	0	0
Investissements dans le capital d'entités du secteur financier	0	0	0
Autres ajustements pruden­tiels incluant les dispositions transitoires	-95	-72	-978
Total déductions	-5 370	-5 347	-5 303
Total Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	11 975	11 890	11 647
Instruments hybrides de capital			
Montant base comptable prudentiel			
Autres instruments de capitaux propres	2 232	2 232	1 978
Plus-value résiduelle de reclassement en capitaux propres	170	170	144
Ajustement de la valeur nominale au cours d'arrêté	-4	-4	0
Rachat anticipé par exercice de call	0	0	0
Ecrêtement dû à la limite Grandfathering	0	0	0
Total instruments hybrides	2 397	2 397	2 122
Déductions	-22	-22	-22
Autres ajustements pruden­tiels incluant les dispositions transitoires	-79	-79	0
Total Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	2 297	2 297	2 100
Total Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	14 271	14 186	13 747
Instruments de dettes subordonnées			
Montant base comptable prudentiel	3 081	3 081	3 071
Ajustement réglementaire	-126	-126	-179
Transfert écrêtement Grandfathering instruments hybrides de capital	0	0	0
Total instruments Tier2	2 955	2 955	2 893
Excédent des provisions sur pertes attendues	0	145	72
Déductions	-760	-760	-762
Autres ajustements pruden­tiels incluant les dispositions transitoires	74	74	0
Total Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)	2 269	2 413	2 203
Total Fonds propres pruden­tiels	16 540	16 600	15 950

3.4.4 Évolution des fonds propres, exigences en fonds propres et ratios

Tableau d'évolution du capital prudentiel après application des dispositions transitoires sur la période

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2018	Dont Impact de la 1 ^{ère} application de la norme IFRS 9
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)		
Montant au début de la période	11 975	
Instruments nouveaux émis (y compris les primes d'émission)	2	0
Instruments remboursés	0	
Résultats non distribués sur exercices antérieurs	-215	-32
Résultat de la période	903	0
Distribution brute prévue	0	0
Distribution faite sous forme d'actions nouvelles	0	
Mouvements sur Autre résultat accumulé		
Ecart de conversion	107	0
Actifs disponibles à la vente	-183	-111
Couverture de CFH	26	0
Autres	170	15
Autres	-903	0
Intérêts minoritaires	0	0
Filtres et déductions non soumises aux dispositions transitoires		
Ecart d'acquisition et Immobilisations incorporelles	-122	0
Risque de crédit propre	-146	0
Autre résultat accumulé CFH	-26	0
Ajustement pour évaluation prudente	9	0
Autre	24	22
Autres, incluant ajustements prudentiels et dispositions transitoires		
Impôts différés d'actifs reposant sur des résultats futurs (hors différences temporelles)	89	2
Déductions au titre des dépassements des seuils de fonds propres	0	0
Autres	-13	0
Effets des dispositions transitoires	-49	18
dont effet de la variation du taux de phasing	-31	0
dont effet de la variation de l'assiette soumise aux dispositions transitoires	-18	18
Montant des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) fin de période	11 647	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)		
Montant au début de la période	2 297	
Instruments éligibles nouveaux émis	0	0
Rachat de la période	-300	0
Autres, incluant les ajustements prudentiels et les dispositions transitoires	104	0
dont effet de la variation du taux de phasing	79	0
dont autre effet des variations d'assiette	25	0
Montant des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) fin de période	2 100	
Fonds propres de catégorie 1 (Tier1)	13 747	
Fonds propres de catégorie 2 (Tier2)		
Montant au début de la période	2 269	
Instruments éligibles nouveaux émis	0	0
Rachat de la période	0	0
Autres, incluant les ajustements prudentiels et les dispositions transitoires	-66	145
dont effet de la variation du taux de phasing	-74	0
dont autre effet des variations d'assiette	8	145
Montant des fonds propres de catégorie 2 (Tier2) fin de période	2 203	
Total des fonds propres prudentiels	15 950	

Sur le premier semestre 2018, les fonds propres prudentiels Bâle 3/CRR après application des dispositions transitoires évoluent de la façon suivante :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'établissent à 11,6 milliards d'euros au 30 juin 2018, en retrait de - 0,4 milliard d'euros sur la période.

Les fonds propres de base de catégorie 1 n'intègrent pas les bénéfices du 1^{er} semestre 2018, ni la projection de dividendes s'y rapportant.

La baisse de - 0,6 milliard d'euros des capitaux propres comptables part du groupe résulte essentiellement de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2017 intervenue au cours de la période pour - 1,2 milliard d'euros et du remboursement de deux émissions d'obligations subordonnées pour - 0,3 milliard d'euros compensées par le bénéfice semestriel de + 0,9 milliard d'euros.

Les fonds propres CET1 intègrent une progression de la déduction prudentielle au titre des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles de - 0,1 milliard d'euros et l'effet phasing des impôts différés, qui passe de 60% en 2017 à 80% en 2018, combiné à la consommation d'impôts différés sur reports déficitaires, pour un montant net de - 0,1 milliard d'euros. Enfin, le remboursement au cours du semestre des deux émissions subordonnées fait l'objet d'un retraitement pour + 0,3 milliard d'euros vers le compartiment Fonds propres de catégorie 1, celles-ci ne répondant pas aux critères d'éligibilité CET1.

Les fonds propres de catégorie 1 reculent de - 0,2 milliard d'euros principalement du fait des remboursements d'émissions précités.

Les fonds propres de catégorie 2 restent stables à 2,2 milliards d'euros.

Les risques pondérés à 110,1 milliards d'euros sont en retrait de - 0,6 milliard d'euros sur le semestre.

▪ Tableau des risques pondérés au 30 juin 2018

<i>(en milliards d'euros)</i>	Risque de crédit	CVA	Risques de marché	Risque opération.	Total RWA
31/12/2017	85,0	1,2	9,7	14,8	110,7
Évolution des taux de change	0,4				0,4
Évolution de l'activité	1,4	0,4			1,8
Amélioration des paramètres de risque	-2,1	0,7	-0,1		-1,5
Acquisitions et cessions de participations					0,0
Effet des garanties	-1,2				-1,2
30/06/2018	83,3	2,4	9,6	14,8	110,1

L'évolution des risques pondérés de - 0,6 milliard d'euros sur le semestre résulte principalement des facteurs suivants :

- l'effet de l'appréciation du dollar (+ 0,4 milliard d'euros) ;
- la hausse des encours (+ 1,8 milliard d'euros) concentrée sur les RWA Crédit et CVA ;
- l'effet des paramètres de risques (- 1,5 milliard d'euros) induit principalement par l'évolution des pondérations et des maturités attachées aux expositions compensée partiellement par l'homologation obtenue en avril 2018 pour l'application de la méthode EEPE pour la détermination des expositions éligibles au risque de contrepartie et d'un modèle interne pour le calcul des exigences de fonds propres au titre de la CVA ;
- un effet garanties de -1,2 milliard d'euros.

3.4.5 Pilotage du capital

Tableau NX02 : RWA par pôle métier

(en millions d'euros)

Pôle	TOTAL	RWA Bâle 3 au 30/06/2018		
		Crédit ^(a)	Marché ^(b)	Opérationnel
Banque de Grande Clientèle ^(c)	60 842	43 964	9 557	7 321
Gestion d'actifs et de fortune	11 592	6 870	5	4 717
Assurance	6 966	6 966		
Services Financiers Spécialisés	15 795	13 540		2 255
Hors pôles métiers	14 932	11 997	2 444	491
TOTAL 30/06/2018	110 127	83 337	12 006	14 784
TOTAL 31/12/2017	110 697	84 985	10 928	14 784

(a) : Y compris le risque de contrepartie.

(b) : Dont le risque de règlement livraison et 2 375 M€ au titre du RWA CVA.

(c) : y compris Trésorerie et Collateral Management

Risques et adéquation des fonds propres

3

Risques de crédit et de contrepartie

3.5 Risques de crédit et de contrepartie

3.5.8 Informations quantitatives

Tableau NX01 : EAD, RWA et EFP par approche et catégorie d'exposition baloise

(en millions d'euros)

	30/06/2018			31/12/2017		
	EAD	RWA	EFP	EAD	RWA	EFP
Risque de crédit						
Approche interne	157 044	56 329	4 506	177 471	60 782	4 863
Actions	5 146	15 777	1 262	5 446	16 548	1 324
Administrations et banques centrales	37 360	409	33	47 832	601	48
Autres actifs	734	191	15	717	188	15
Clientèle de détail	671	208	17	620	181	14
Entreprises	96 770	35 918	2 873	107 942	39 971	3 198
Établissements	10 327	2 434	195	9 706	2 219	178
Titrisation	6 036	1 392	111	5 208	1 074	86
Approche standard	77 477	20 100	1 608	66 452	17 532	1 402
Administrations et banques centrales	5 110	1 353	108	6 012	1 549	124
Autres actifs	8 863	6 994	559	8 177	8 526	682
Clientèle de détail	2 246	1 638	131	2 631	1 937	155
Entreprises	8 581	6 694	536	3 274	2 428	194
Établissements	47 180	528	42	41 573	549	44
Expositions en défaut	335	407	33	374	477	38
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	1 128	532	43	1 025	498	40
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	555	364	29	382	200	16
Titrisation	3 479	1 590	127	3 004	1 368	109
Sous total risque de crédit	234 521	76 429	6 114	243 923	78 314	6 265
Risque de contrepartie						
Approche interne	38 771	5 870	470	33 305	5 756	460
Administrations et banques centrales	6 018	133	11	6 424	105	8
Entreprises	18 027	3 949	316	13 594	3 694	295
Établissements	14 394	1 737	139	13 065	1 911	153
Titrisation	332	51	4	222	46	4
Approche standard	22 355	853	68	21 132	659	53
Administrations et banques centrales	1 007	215	17	955	128	11
Clientèle de détail	1	1		1		
Entreprises	68	46	4	60	15	1
Établissements	20 890	367	29	19 843	365	29
Expositions en défaut	2	3		2	3	
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	386	221	18	270	147	12
Titrisation	1			1	1	

Risques et adéquation des fonds propres

3

Risques de crédit et de contrepartie

Contribution au fonds de défaillance d'une CCP	344	185	15	368	256	21
Sous total risque de contrepartie	61 470	6 908	553	54 805	6 671	534
Risque de marché						
Approche interne		4 015	321		4 229	338
Approche standard		5 598	448		5 491	439
Risque action		552	44		432	34
Risque de change		2 579	206		2 586	207
Risque sur matières premières		595	48		720	58
Risque de taux		1 872	150		1 753	140
Sous total risque de marché		9 613	769		9 720	777
CVA	8 138	2 375	190	8 389	1 198	96
Risque de règlement livraison		18	1		10	1
Risque opérationnel (approche standard)		14 784	1 183		14 784	1 183
TOTAL		110 127	8 810		110 697	8 856



Risques et adéquation des fonds propres

3

Risques de crédit et de contrepartie

Tableau NX05 : EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition

(en millions d'euros)

Catégorie d'exposition	France	Europe*	Amérique du Nord	Autres	Total
Entreprises	42 114	37 112	19 747	24 473	123 446
Autres que PME et FS	33 957	30 015	15 538	20 148	99 658
Financements spécialisés (FS)	4 527	6 207	3 922	3 935	18 591
PME	3 630	890	287	390	5 197
Établissements	58 092	15 838	11 174	8 031	93 135
Administrations et banques centrales	26 172	8 031	9 731	5 561	49 495
Administrations centrales et banques centrales	25 008	6 994	9 637	5 558	47 197
Organisations internationales		582			582
Banques multilatérales de développement					
Administrations régionales ou locales	344	287			631
Entités du secteur public	820	168	94	3	1 085
Titrisation	5 331	598	3 267	652	9 848
Autres actifs	8 032	621	823	121	9 597
Action	4 195	569	309	73	5 146
Clientèle de détail	2 834	24	1	59	2 918
Autres que PME	2 064	18	1	4	2 087
PME	770	6		55	831
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	1 090	37		1	1 128
Expositions sur des établissements et des entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	238	9	8	686	941
Expositions en défaut	307	3		27	337
Organismes de placement collectif					
Total 30/06/2018	148 405	62 842	45 060	39 684	295 991
Total 31/12/2017	157 656	59 207	45 137	36 728	298 728

* Europe = Union européenne + Europe (hors UE)

Risques et adéquation des fonds propres

3

Risques de crédit et de contrepartie

Tableau NX12 : EAD par note interne (équivalent S&P)

Répartition des expositions en risque par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actifs traitées en méthode IRB après exclusion :

- des expositions sur Actions (traitées en approche pondération simple) ;
- des encours traités en pools (créances achetées) et des tiers regroupés en classes homogènes de risque ;
- des positions de titrisation.

(Répartition en %)

Grade	Note interne	30/06/2018 (*)	31/12/2017 (*)
Investment Grade	AAA	0,1 %	
	AA+	5,4 %	6,8 %
	AA	12,6 %	17,0 %
	AA-	12,7 %	12,2 %
	A+	5,6 %	4,2 %
	A	11,9 %	9,0 %
	A-	9,7 %	8,8 %
	BBB+	7,4 %	6,8 %
	BBB	7,4 %	8,0 %
	BBB-	8,2 %	7,4 %
Investment Grade		81,0 %	80,2 %
Non Investment Grade	BB+	5,2 %	5,5 %
	BB	4,3 %	4,2 %
	BB-	3,2 %	3,4 %
	B+	2,1 %	2,2 %
	B	0,9 %	0,6 %
	B-	0,3 %	0,4 %
	CCC+	0,1 %	0,1 %
	CCC	0,1 %	0,1 %
	CCC-		
	CC		
Non Investment Grade		16,2 %	16,5 %
Non noté	Non noté	1,0 %	1,3 %
Défaut	D	1,8 %	2,0 %
Total		100,0 %	100,0 %

(*) : reclassement des expositions des banques centrales US et FR du plot AA- vers AA+ pour la Banque centrale US et vers AA pour la Banque centrale FR, pour une meilleure convergence avec les notes externes de ces banques (modification du principe d'affectation théorique : échelon 1 en note interne soit un équivalent S&P allant de la plage AAA à AA- avec une affectation sur le plot AA-)



3.7 Risques de marché

3.7.4 Données quantitatives de mesure des risques de marché

Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 7,2 millions d'euros sur un an glissant avec un maximum constaté de 10 millions d'euros le 26 janvier 2018, un minimum de 5,3 millions d'euros le 29 décembre 2017 et une valeur de 8,6 millions d'euros au 30 juin 2018.

Le graphique ci-dessous présente l'historique de VaR sur les portefeuilles de négociation entre le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018, pour le périmètre global.

VaR globale Natixis – portefeuille de négociation (VAR 99 % 1 jour)



Ventilation de la VaR globale négociation par périmètre

Le tableau suivant présente les principaux chiffres de VaR - (VaR 99%,1 jour) :

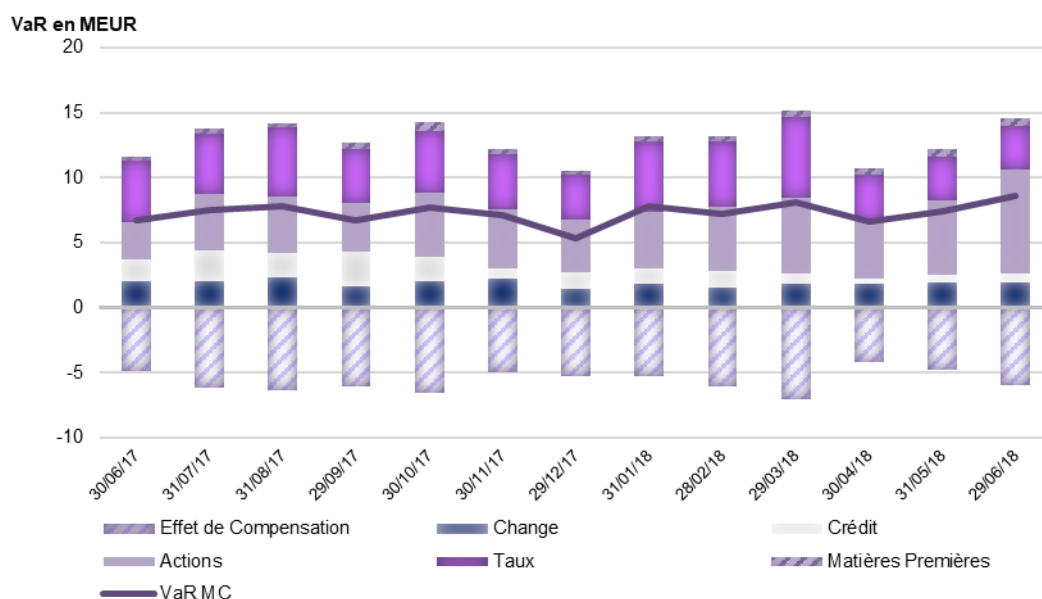
<i>(en millions d'euros)</i>	VaR au 30/06/2018
Périmètre Natixis négociation	8,6
Natixis	8,6
Banque de Grande Clientèle	8,7
Dont :	
Global Markets	8,6
Equity Markets	3,8
Commodities	0,7
Fixed-Income	3,9
Global Securities Financing	6,2
XVA	1,8
Autres activités gérées en extinction	2,1

Ventilation par classe de risque et effet des compensations

La ventilation de la VaR par axe de risque permet de rendre compte de la contribution mensuelle des principaux risques ainsi que des effets de compensation en VaR.

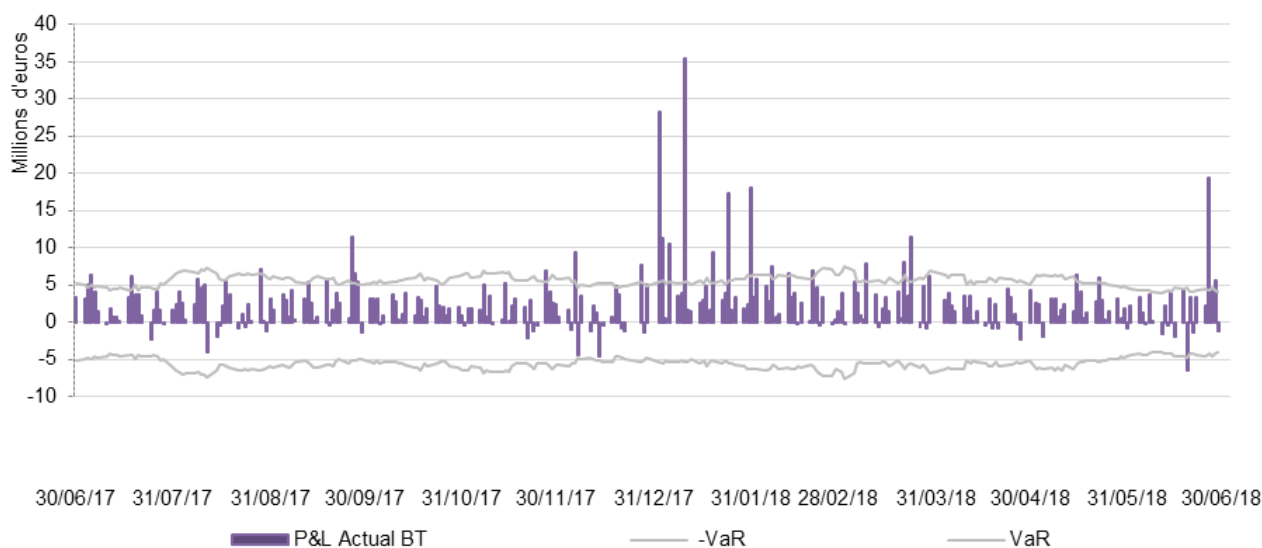
Risques et adéquation des fonds propres

Risques de marché



« Backtesting » de Natixis sur le périmètre réglementaire

Le graphique présenté ci-dessous rend compte du « backtesting » (comparaison a posteriori du potentiel de perte, tel que calculé ex-ante par la VaR (99%, 1 jour), avec les réalisations effectivement constatées en résultat) sur le périmètre réglementaire, et permet de vérifier la robustesse de l'indicateur de VaR :



Une exception de backtesting a été constatée sur la période, le 19 juin 2018, liée au remarquage des courbes de taux américains utilisées à New York. Cette perte en PnL s'élève à -10,2 millions d'euros.

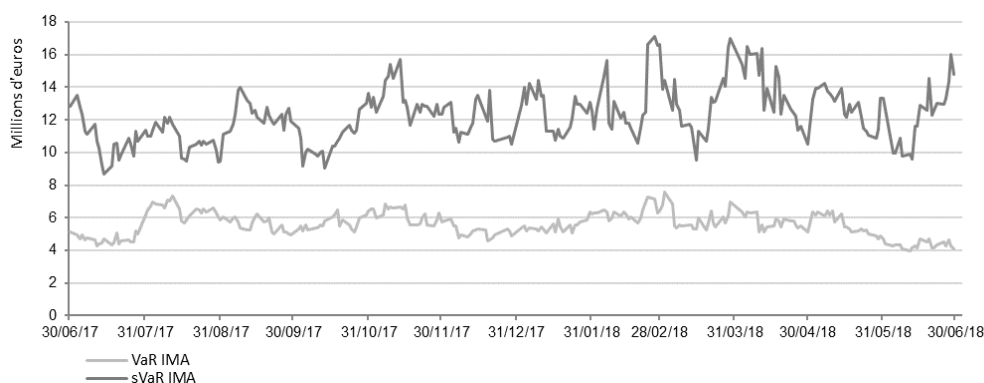
VaR stressée Réglementaire Natixis

Le niveau de la VaR Réglementaire Stressée s'est établi en moyenne à 12,2 millions d'euros sur un an glissant, avec un maximum constaté de 17,1 millions d'euros le 26 février 2018 et un minimum de 8,7 millions d'euros le 14 juillet 2017.

Évolution de la VaR Réglementaire de production (VaR 99%, 1 jour) et stressée (SVaR 99%, 1 jour).

Risques et adéquation des fonds propres

Risques de marché



Indicateur IRC

Cet indicateur porte sur le périmètre réglementaire. Le niveau d'IRC de Natixis s'est établi en moyenne à 28,7 millions d'euros sur un an glissant, avec un maximum constaté de 71,2 millions d'euros le 7 septembre 2017, un minimum de 10,9 millions d'euros le 16 mars 2018 et une valeur de 16,5 millions d'euros au 30 juin 2018.

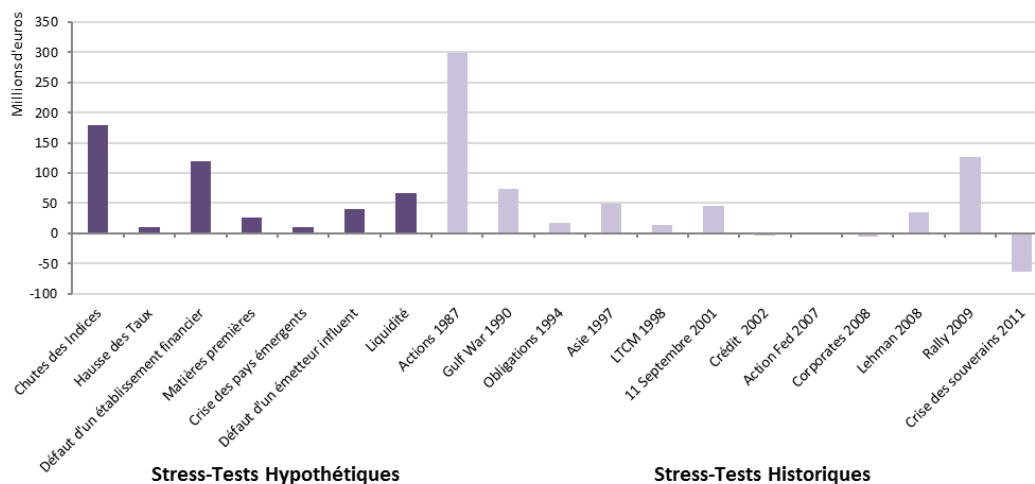


Résultats des stress tests sur le périmètre de Natixis

Les niveaux de « stress tests » globaux affichent en moyenne un niveau de +53 millions d'euros au 30 juin 2018.

Le stress test historique reproduisant la crise des souverains de 2011 conduit à la perte maximale (- 77 millions d'euros au 30 juin 2018).

■ STRESS TESTS GLOBAUX AU 29 JUIN 2018



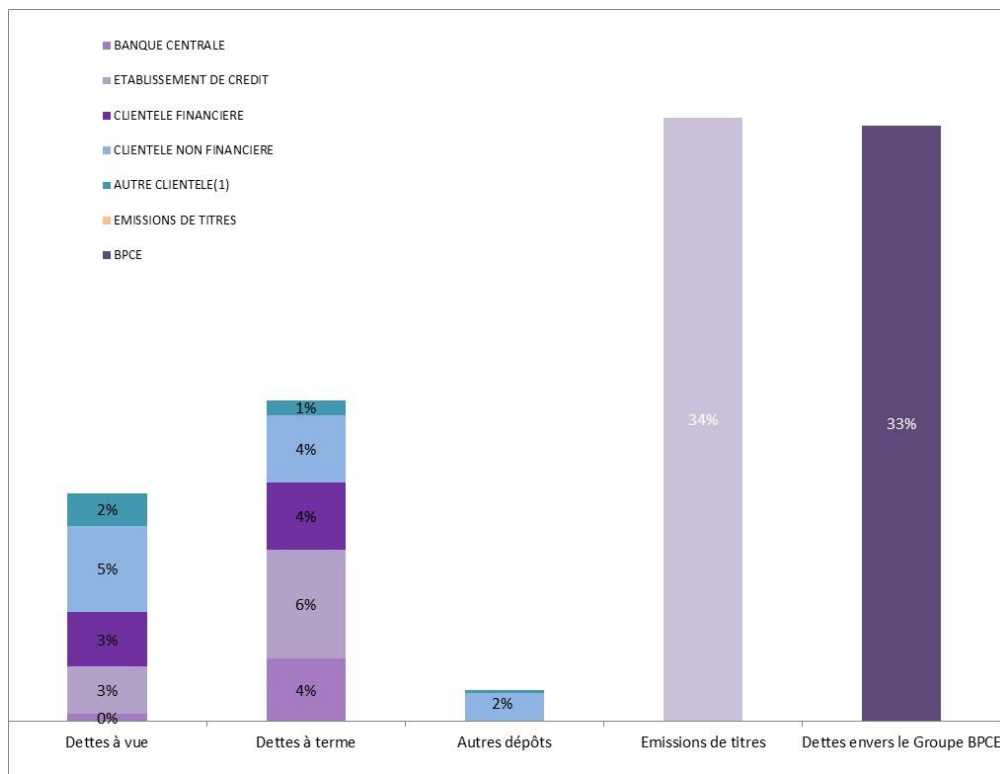
3.9 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité, de change structurel

3.9.2.4 Principes et structure de refinancement

Stratégie de refinancement

Les graphiques ci-après sont mis à jour et établis pour information, sur la base de données gestion, sur des photos fin de semestre.

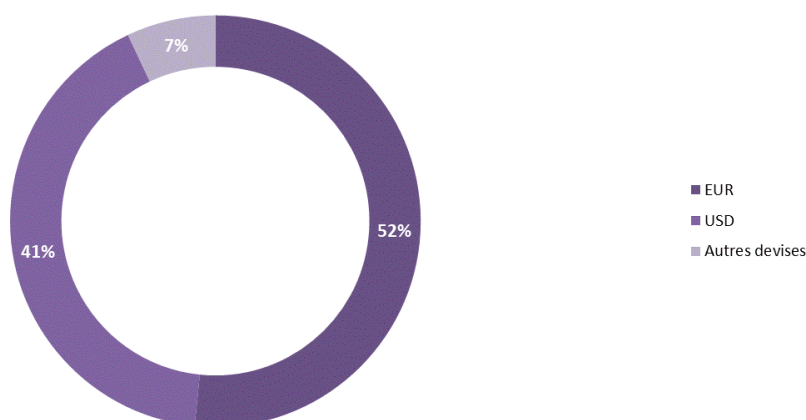
Poids des sources de refinancement « brutes » disponibles dans le bilan de la banque, par grande famille de supports et/ou par nature de clientèle en date de situation au 30/06/2018



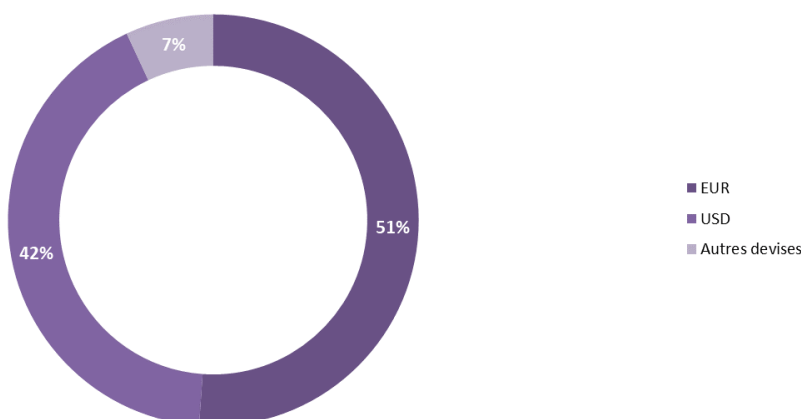
Risques et adéquation des fonds propres

Risques de taux d'intérêt global, de liquidité, de change structurel

Répartition par devise de la structure du refinancement BRUT - à USD courant – 30/06/2018



Répartition par devise de la structure du refinancement BRUT - à USD constant – 30/06/2018



Au 30/06/2018, l'exécution du programme de refinancement MLT est alignée avec la production d'actifs long à ce stade, et correspond à la moitié environ du plan 2018.

Points sur les refinancements de la Banque

Refinancement court terme

Après un début d'année positif sur les marchés boursiers, les inquiétudes quant au rythme de croissance, alimentées par la politique commerciale de l'administration Trump ont rapidement semé le doute et provoqué un regain de volatilité.

Aux États-Unis, la perspective d'une accélération de l'inflation, susceptible de conduire à une normalisation monétaire plus rapide qu'anticipé, a porté les taux longs américains à des niveaux qu'ils n'avaient plus atteints depuis trois à quatre ans.

Risques et adéquation des fonds propres

3

Risques de taux d'intérêt global, de liquidité, de change structurel

De plus, les forts montants de dette court terme émis par le Trésor américain ont provoqué un élargissement de la base Libor/Ois, générant un regain d'intérêt des investisseurs pour les dettes bancaires.

En Europe, les incertitudes politiques en Allemagne et en Italie ont eu des effets très limités sur les marchés, sans contagion à l'ensemble de la Zone Euro.

La Banque Centrale Européenne précise le calendrier d'arrêt de ses achats d'actifs et sa politique de réinvestissement des tombées. Elle déclare ne pas changer ses taux directeurs avant la deuxième moitié de l'année 2019 et incite toujours les investisseurs court terme à chercher du rendement sur la courbe.

Cette situation permet à Natixis de conserver un refinancement en EUR sur les durées les plus longues et de consolider son refinancement en USD.

— ENCOURS DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'EMISSION COURT TERME DE NATIXIS

<i>(montant en millions d'euros ou contrevaieur euros)</i>	Certificats de dépôt	Commercial Papers
Plafond des programmes *	45 000	24 867
Encours 30/06/2018	25 545	8 415

* Pour les certificats de dépôt, plafond du programme de NEU CP uniquement

Refinancement long terme

Au 1^{er} semestre 2018, la robustesse de l'économie américaine s'est traduite par une révision à la hausse de la croissance 2018 : 2,7 % au lieu de 2,5 % (FED). L'inflation Core PCE a atteint les 2 % et les salaires horaires sont en hausse. La FED a donc poursuivi la remontée des taux directeurs par deux fois de 25 bp. Depuis le début de l'année, les taux longs étaient en hausse de 70 bp à 3,11 % (UST 10 ans) à mi-mai avant de revenir à 2,86 % à fin juin sur fond de crainte de guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine.

En Europe, les élections législatives en Italie ont vu la nomination d'un gouvernement populiste. L'émergence en Italie de forces eurosceptiques a fait bondir au mois de mai le taux du BTP 10 ans à 3,20 %. Le spread BUND-BTP a dépassé les 300 bp pour ensuite revenir sur des niveaux de 230 bp.

En juin, la Banque Centrale Européenne a annoncé l'arrêt du programme de QE (quantitative easing, assouplissement quantitatif) à la fin de l'année : les achats d'actifs, actuellement d'un montant de 30 milliards d'euros par mois, seront ramenés à 15 milliards d'euros en octobre, puis seront définitivement interrompus en décembre. La Banque Centrale Européenne a dans le même temps relevé sa projection d'inflation pour 2018 de 1,4 % à 1,7 % mais aucune hausse des taux n'est attendue par les marchés avant la deuxième moitié de l'année 2019.

Sur le marché du crédit en Europe, les spreads « senior unsecured preferred » des banques cores ont plutôt bien résisté dans cet environnement de marché : le spread de crédit à cinq ans des banques françaises a terminé le semestre à Euribor3M + 33 bp, en hausse de 18 bp sur le 1^{er} semestre. La dette « non preferred » (éligible TLAC/MREL) pour ces mêmes banques a davantage souffert avec un élargissement du spread de 50 bp.

Dans ce contexte de marché, au 1^{er} semestre 2018, Natixis a levé 7,9 milliards d'euros au titre du programme de refinancement à moyen et long terme.

— ÉMISSIONS ET ENCOURS DES DIFFERENTS PROGRAMMES D'EMISSION DE DETTE MOYEN LONG TERME DE NATIXIS

<i>(montant en millions d'euros ou contrevaieur euros)</i>	EMTN	NEU MTN	USMTN	Émissions obligataires
Émissions 30/06/2018	5 607	240	55	1 990
Encours 30/06/2018	16 269	736	211	9 272

3.9.2.6 Réserves et gestion opérationnelles des ratios

Pilotage du ratio de levier

Natixis maintient un ratio de levier, retraité des expositions sur les affiliés et après prise en compte du résultat net de la projection de dividendes sur la période et en considérant le renouvellement de l'additional Tier 1, supérieur à 4 % sur les arrêtés trimestriels.

Tableau LR1 : Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier

(en millions d'euros)

	Libellé	30/06/2018	31/12/2017
1	Total des actifs consolidés figurant dans les états financiers publiés	520 137	519 987
2	Ajustements pour participations dans des banques, des compagnies d'assurance ou des entités financières ou commerciales qui sont consolidées à des fins comptables mais qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	(99 619)	(94 937)
3	(Ajustements pour actifs fiduciaires inscrits au bilan conformément aux normes comptables applicables mais exclus de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier en accord avec l'Article 429(13) de la Régulation (EU) No 575/2013 "CRR")		
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(27 034)	(29 265)
5	Ajustements pour cessions temporaires de titres (opérations de pension et autres types de prêts garantis)	(17 394)	(19 927)
6	Ajustements pour éléments de hors bilan (conversion en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	40 549	36 079
7	Autres ajustements	(16 241)	(15 661)
8	Expositions aux fins du ratio de levier (*)	400 398	396 276
(*)	Dont expositions sur les affiliés	52 512	47 251
(*)	Hors expositions sur les affiliés	347 886	349 025

3.9.4 Risque de taux d'intérêt global

3.9.4.3 Informations quantitatives

Le risque de taux d'intérêt global reste un risque modéré pour Natixis eu égard à l'encours des positions gérées.

Le choc normatif de « Bâle 2 » (- 200 pb de variation instantanée des courbes des taux) au 30 juin 2018 conduirait à une variation de la valeur économique des portefeuilles inclus dans le périmètre de ce choc d'un montant de -679 millions d'euros. Cette sensibilité reste faible compte tenu de la taille du portefeuille bancaire et représente moins de 5% des fonds propres CET1 de la banque.

3.9.5 Autres informations

3.9.5.3 Suivi des clauses dites de « rating triggers »

Couverts dans le cadre de la gestion du LCR, ces montants sont évalués à environ 2,2 milliards en contre-valeur euro au 30/06/2018, contre environ 2 milliards au 31/12/2017.



3.11 Risques juridiques

3.11.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Affaire Madoff

L'encours Madoff net d'assurance est estimé à 388,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, intégralement provisionné à cette date. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés au nom de Natixis et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions de recouvrement. Par ailleurs, une divergence a émergé en 2011 sur l'application de la convention d'assurance responsabilité civile professionnelle sur ce dossier, conclue avec des lignes successives d'assureurs pour un montant total de 123 millions d'euros. La Cour d'appel de Paris a confirmé en novembre 2016, comme le Tribunal de commerce avant elle, la prise en charge par les assureurs de la première ligne, à hauteur des polices souscrites, des pertes subies par Natixis du fait de la fraude Madoff. L'exécution de cette décision par l'ensemble des assureurs suit son cours. En janvier et février 2017, les deux assureurs de la première ligne ont formé un pourvoi en cassation, dont l'audience est intervenue le 31 janvier 2018. En cours de délibéré, l'affaire a été transférée de la deuxième chambre civile à la chambre commerciale de la Cour de cassation. L'audience de plaidoirie est intervenue le 3 juillet et l'arrêt sera rendu le 19 septembre.

Irving H. Picard, le liquidateur de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« BMIS ») a déposé une demande de restitution à la liquidation de sommes perçues avant la découverte de la fraude, par un acte auprès du tribunal des faillites (United States Bankruptcy Court) du Southern District de New York à l'encontre de plusieurs institutions bancaires, incluant une demande de 400 millions de dollars contre Natixis. Natixis conteste les griefs invoqués à son encontre et a pris les mesures nécessaires pour se défendre et assurer la sauvegarde de ses droits. Natixis a déposé des recours dont une « Motion to Dismiss » demandant le rejet de l'action à titre préliminaire et avant toute décision au fond et une « Motion to Withdraw the Reference » pour transférer certaines questions à la compétence de la District Court fédérale. Ces actions ont fait l'objet de nombreuses décisions et recours et sont toujours en cours. Une décision de novembre 2016 du tribunal des faillites a rejeté un certain nombre des demandes de restitution initiées par le liquidateur sur le fondement de l'extraterritorialité. La procédure suit son cours.

En outre, les liquidateurs de Fairfield Sentry Limited et Fairfield Sigma Limited ont intenté un grand nombre d'actions à l'encontre d'investisseurs ayant dans le passé obtenu des paiements de ces fonds au titre de rachats de parts (plus de 200 actions ont été intentées à New York). Certaines entités de Natixis sont concernées en tant que défenderesses dans quelques-unes de ces actions. Natixis considère ces actions comme étant dénuées de tout fondement et se défend vigoureusement. Ces actions ont été suspendues pendant quelques années et le tribunal des faillites a en octobre 2016 autorisé les liquidateurs à modifier leur demande initiale. Les défenderesses ont répondu de manière consolidée en mai et juin 2017 et sont dans l'attente de la fixation de l'audience.

Natixis Asset Management (ex-CDC Gestion) – Participation des salariés

En 2012, Natixis Asset Management a été assignée devant le tribunal de grande instance de Paris par 187 personnes ayant été salariées de la société CDC Gestion (aujourd'hui dénommée Natixis Asset Management.) L'objet de cette assignation est de faire reconnaître leurs droits au régime de participation de droit commun pour les exercices sociaux de 1989 à 2001. Suite à la question prioritaire de constitutionnalité administrative posée par Natixis Asset Management sur l'interprétation d'un article du Code du travail, le conseil constitutionnel a, le 1er août 2013, déclaré contraire à la Constitution le premier alinéa de l'article L. 442-9 du Code du travail dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2005, et considéré que les salariés des entreprises dont le capital est majoritairement détenu par des personnes publiques ne peuvent demander qu'un dispositif de participation leur soit applicable au titre de la période pendant laquelle les dispositions déclarées inconstitutionnelles étaient en vigueur. En septembre 2014, le tribunal de grande instance de Paris a rendu un jugement en faveur de Natixis Asset Management et a débouté les salariés en totalité de leurs demandes. Ces derniers ont interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Paris. La Cour d'appel a confirmé le jugement le 9 mai 2016 et a rejeté l'appel des demandeurs. Un pourvoi en cassation a été formé par le collectif

des salariés. Selon décision en date du 28 février 2018, la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi du collectif des salariés. Le dossier est clos.

Union Mutualiste Retraite

En juin 2013, l'Union Mutualiste Retraite (UMR) a adressé à AEW SA (anciennement AEW Europe) trois réclamations contentieuses en relation avec l'acquisition et la gestion, entre 2006 et 2008, de deux portefeuilles immobiliers situés en Allemagne. Le montant total des demandes de l'UMR s'élève à 139 millions d'euros.

Le 25 octobre 2016, le Tribunal de commerce de Paris a condamné les deux programmes d'assurances impliqués à garantir AEW SA des condamnations couvertes par les polices qui pourraient être prononcées au profit de l'UMR dans le cadre du contentieux et à couvrir les frais de défense engagés par AEW SA. Plusieurs assureurs concernés ont fait appel de cette décision.

Le 26 juin 2018, la Cour d'appel de Paris a prononcé le sursis à statuer de l'instance opposant AEW SA à ses assureurs, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue dans l'affaire opposant l'UMR à AEW SA, actuellement pendante devant le Tribunal de commerce de Paris. Le principe de la garantie des assureurs, tel que fixé par le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 25 octobre 2016, ainsi que la prise en charge des frais de défense d'AEW SA, n'ont pas été remis en cause par la Cour d'appel de Paris.

La procédure opposant l'UMR à AEW SA suit son cours.

Titrisation aux États-Unis

Natixis Real Estate Holdings LLC a fait l'objet à partir de 2012 de cinq actions judiciaires distinctes devant la Cour suprême de l'État de New York, pour des opérations réalisées entre 2001 et mi-2007 dans le cadre de titrisations immobilières résidentielles (RMBS).

Deux de ces cinq actions judiciaires reposent sur des accusations de fraude. L'une d'entre elles a été rejetée en 2015 car prescrite. C'est également le cas de certaines des réclamations liées à la seconde et en 2018 Natixis a réglé les réclamations restantes avant que le tribunal ne rende une décision au fond.

Trois de ces cinq actions judiciaires ont été intentées contre Natixis, prétendument pour le compte de détenteurs de certificats, au motif que Natixis aurait échoué à racheter les créances hypothécaires en défaut de certaines titrisations. Natixis considère pour de multiples raisons que les réclamations formulées à son encontre devant la Cour suprême de l'État de New York sont sans fondement, notamment parce que les actions dont elle fait l'objet sont prescrites (deux actions ont déjà été rejetées pour ces motifs mais restent susceptibles d'appel), et parce que les demandeurs n'ont pas qualité pour agir ; elle entend donc s'y opposer vigoureusement.

Société Wallonne du Logement

La Société Wallonne du Logement (SWL) a assigné Natixis devant le Tribunal de commerce de Charleroi (Belgique) le 17 mai 2013 afin de contester la régularité d'une convention de SWAP conclue entre elle et Natixis en mars 2006 et en solliciter l'annulation.

L'ensemble des demandes de la SWL a été rejeté selon jugement du Tribunal de commerce de Charleroi en date du 28 novembre 2014. La décision rendue le 12 septembre 2016 par la Cour d'appel de Mons a prononcé l'annulation du contrat de SWAP litigieux et a condamné Natixis à restituer à la SWL les sommes payées par elle au titre du contrat de SWAP sous déduction des sommes payées par Natixis à la SWL au titre de ce même contrat et sous réserves des sommes qui auraient été payées si le SWAP antérieur n'avait pas été résilié.

Cet arrêt a été cassé par la Cour de cassation de Belgique le 22 juin 2018

Par ailleurs, Natixis a formé le 16 mars 2017 un recours devant la Cour d'appel de Paris contre la déclaration constatant le caractère exécutoire en France de l'arrêt dont pourvoi. La Cour d'Appel de Paris, selon décision en date du 19 juin 2018 a rejeté le recours de Natixis, décision qui devient sans objet compte tenu de la cassation mentionnée ci-dessus.

En outre Natixis a donné à la Région Wallonne, le 3 août 2017, citation à comparaître devant le Tribunal de Première Instance de Namur, au titre de l'appel de sa garantie de bonne fin accordée dans le cadre de ladite convention de SWAP.

SFF/ Contango Trading SA

En décembre 2015 le « Stratégic Fuel Fund » (SFF) d'Afrique du Sud a conclu des accords pour vendre certaines réserves de pétrole à plusieurs négociants pétroliers internationaux. C'est dans ce contexte que Contango Trading SA (filiale de Natixis) a fourni un financement.

En mars 2018, SFF a engagé une procédure devant le Haute Cour d'Afrique du Sud (Western Cape Division, Le Cap) à l'encontre notamment de Natixis et de Contango Trading SA pour voir invalider lesdits accords, les déclarer nuls et ordonner une réparation juste et équitable.

Lucchini Spa

En mars 2018 Natixis SA a été assignée, solidairement avec plusieurs autres banques, par Lucchini Spa (sous « extraordinary administration ») devant le Tribunal de Milan, l'administrateur judiciaire de Lucchini Spa alléguant des irrégularités dans la mise en œuvre de la restructuration du financement accordé par celles-ci.



3.12 Autres risques

3.12.1 Risques liés aux activités d'assurance

Natixis Assurances

Natixis Assurances

Natixis Assurances constitue le pôle Assurances de Natixis et est organisée autour de deux métiers :

- Le métier assurances de personnes, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance vie et de capitalisation à vocation d'épargne ou de retraite, ainsi que de portefeuilles de prévoyance ;
- Le métier assurances non vie, orienté sur le développement de portefeuilles d'assurance Auto, MRH (Multirisque habitation), accidents de la vie, protection juridique, santé et diverses garanties dommages.

Étant donné la prépondérance de l'activité d'Épargne, les principaux risques de Natixis Assurances sont de nature financière. La compagnie est par ailleurs exposée au risque de souscription (vie et non vie), ainsi qu'au risque de contrepartie.

Risque de marché

Le risque de marché est principalement supporté par la filiale BPCE Vie à travers les actifs financiers en face de ses engagements à capital et taux garantis. La société est confrontée aux risques de dépréciation de ses actifs (baisse des marchés actions, immobilier, hausse des spreads, hausse des taux), ainsi qu'au risque de baisse des taux générant une insuffisance de rendement pour faire face au capital et taux garantis. En réponse à ce risque, BPCE Vie ne commercialise depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls (« TMG ») : plus de 94% des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,15%.

La gestion du risque de marché consiste en la diversification des sources de rendement, notamment via les investissements dans de nouvelles classes d'actifs (financement de l'économie, actions low vol,...) cadrée par une allocation stratégique définie annuellement tenant compte des contraintes réglementaires, des engagements envers les assurés et des exigences commerciales.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de crédit sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis Assurances. Au 30/06/18, 63% du portefeuille de taux est investi sur des contreparties disposant d'un rating supérieur ou égal à A-.

Risque de souscription vie

Le principal risque de souscription vie est lié à l'activité d'Épargne. En situation de taux particulièrement bas, le risque majeur correspond au risque de baisse des rachats et/ou de trop fortes collectes sur le support en euros : les réinvestissements obligatoires diluant le rendement du fond général. Des actions ont été mises en place pour favoriser la collecte en Unités de compte : création de produits favorisant les Unités de compte, campagnes de communication orientées sur les Unités de compte, campagne de communication envers les clients et le réseau, ...

Risque de souscription non vie

Le risque de souscription non vie de Natixis Assurances est principalement porté par la filiale BPCE Assurances :

- Risque de prime : afin de s'assurer que les primes payées par les assurés correspondent bien au risque transféré, BPCE Assurances a mis en place une politique de surveillance de son portefeuille basée sur l'attribution d'un score pour chaque contrat à partir des événements passés sur un historique de trois ans. Sont pris en compte notamment la nature des sinistres, leur nombre, leur coût et d'autres variables spécifiques à l'activité concernée (taux de responsabilité et niveau de bonus/malus par exemple en assurance automobile). Cette politique de surveillance contribue également à identifier les risques potentiels de survenance de sinistres graves et participe ainsi à la mise en place des couvertures de réassurance adéquates ;
- Risque de sinistre : lors de chaque inventaire est effectuée une évaluation actuarielle des provisions pour sinistres à payer à partir de méthodes largement reconnues par la profession et

exigées par le régulateur ;

- Risque catastrophe : le risque catastrophe se définit par l'exposition à un événement de forte ampleur générant une multitude de sinistres (tempête, risque de responsabilité civile...). Ce risque fait donc l'objet de couvertures en réassurance, soit provenant de l'État dans le cadre, par exemple, de catastrophes naturelles ou d'attentats, soit auprès des réassureurs privés notamment dans le cadre des tempêtes ou de sinistres responsabilités civiles ou encore auprès de pools de réassurance.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie de Natixis Assurances porte principalement sur les contreparties de réassurance. La sélection des réassureurs est l'élément clé de la gestion de ce risque :

- les réassureurs avec lesquels traitent Natixis Assurances ont en pratique une notation financière, par l'une au moins des trois agences de notation reconnues au niveau international, égale ou supérieure à A- en équivalent Standard & Poor's ;
- la multiplicité des réassureurs est favorisée dans une optique de diversification de la contrepartie à des fins de dilution du risque.

Coface

De par ses activités, Coface est exposée à cinq grands types de risques (risque stratégique, risque de crédit, risque financier, risque opérationnel et de non-conformité et risque de réassurance) dont les deux principaux sont le risque de crédit et le risque financier. Le risque de crédit se définit comme le risque de perte, en raison du non-paiement par un débiteur, d'une créance due à un assuré du Groupe. Le risque financier est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Le Groupe Coface a mis en place des outils appropriés destinés à contrôler ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Compte tenu de sa cotation en bourse, les principaux facteurs de risques et incertitudes auxquels COFACE est confrontée sont décrits de façon détaillée dans le chapitre 5 « Principaux facteurs de risques et leur gestion au sein du Groupe » publié le 5 avril 2018 du document de référence du Groupe Coface, déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2018 sous le numéro D.18-0267.

Au cours du 1er semestre 2018, dans la continuité des actions de réduction des risques entreprises décidées en 2016 sur différentes zones géographiques sensibles et sur les secteurs économiques jugés à risques, la gestion des risques du Groupe se déroule conformément aux principes de gestion prévus.

CEGC

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions est la plateforme multimétiers Cautions et Garanties du Groupe. Elle est exposée au risque de souscription, au risque de marché, au risque de défaut des réassureurs ainsi qu'au risque opérationnel.

Dans le cadre du régime prudentiel Solvabilité 2, entré en vigueur le 1er janvier 2016, CEGC utilise un modèle interne partiel. Le modèle a été homologué en mars 2017 par l'ACPR. Le modèle interne partiel de CEGC répond à l'exigence spécifique requise pour les garants de crédits immobiliers visant à renforcer la robustesse du système bancaire français des crédits à l'habitat.

Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque principal porté par la Compagnie. Il s'agit essentiellement d'un risque de contrepartie : les engagements donnés par la Compagnie aux bénéficiaires des cautions se traduisent par une exposition directe sur les souscripteurs. Ces engagements réglementés inscrits au passif du bilan s'élèvent à 1,925 milliard d'euros au 30 juin 2018 (+ 4,1 % par rapport à fin 2017). Cette croissance s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2017, soutenue principalement par l'activité de cautions de prêts immobiliers aux particuliers.

■ MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES DE CEGC (EN MILLIONS D'EUROS)

Activités de CEGC	Jun 2018	Évolution jun 2018 par rapport à décembre 2017
Particuliers	1 715	3,4%
Constructeurs de maisons individuelles	21	5,0%
Administrateurs de biens – Agents immobiliers	20	81,8%
Entreprises	27	(6,9%)
Promotion Immobilière	15	0,0%
Professionnels	73	4,3%
Économie Sociale – Logement Social	45	7,1%
Activités en run-off gérées en extinction	9	80,0%
TOTAL	1 925	4,1%

Risque de marché

CEGC détient un portefeuille de placements de près de 1,86 milliard d'euros en valeur bilan au 30 juin 2018, en couverture des provisions techniques. Ce portefeuille est en baisse (- 3 % depuis fin 2017). Le risque de marché issu du portefeuille de placements est limité par les choix d'investissements de la Compagnie.

Les limites de risque de la Compagnie sont reprises dans le mandat de gestion établi avec Ostrum. Encaissant les primes de cautions lors de l'engagement, CEGC n'a pas de besoin de refinancement. CEGC ne supporte pas non plus de risque de transformation : le portefeuille de placements est intégralement adossé à des fonds propres et à des provisions techniques.

(en millions d'euros)	30/06/2018			31/12/2017		
	Valeur Bilan nette de provision	en %	Valeur de marché	Valeur Bilan nette de provision	en %	Valeur de marché
Actions	143	7,7%	155	137	7,2%	164
Obligations	1 380	74,3%	1 501	1 338	69,8%	1 476
Diversifié	116	6,2%	118	131	6,8%	137
Liquidités	38	2,0%	38	124	6,5%	124
Immobilier	167	9,0%	165	169	8,8%	174
FCPR	13	0,7%	19	14	0,7%	19
Autres	2	0,1%	2	3	0,2%	2
TOTAL	1 859	100%	1 998	1 915	100%	2 096

Risque de réassurance

CEGC couvre son portefeuille d'engagements par la mise en place d'un programme de réassurance adapté aux activités exercées.

Sur les cautions de prêts, la réassurance est utilisée comme outil de gestion du capital réglementaire. Elle permet aux bénéficiaires des cautions d'être protégés en cas de survenance d'un scénario de récession économique engendrant une perte pouvant aller jusqu'à 2 % des encours de crédits cautionnés.

Sur les segments Corporate, le programme permet de protéger les fonds propres de CEGC en couvrant les risques d'intensité. Il a été calibré afin de se protéger contre 3 événements de perte individuelle (perte s'entendant au niveau d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties) pouvant impacter fortement le compte de résultat du segment Corporate.

Toute modification du programme de réassurance (réassureurs, tarification, structuration) est soumise à validation du comité de Gestion du Capital et de la Solvabilité présidé par un mandataire social.

Le risque de défaut des réassureurs est encadré par des limites de concentration et de rating. Les programmes de réassurance de CEGC sont souscrits par un vaste panel de réassureurs internationaux dont le niveau de notation minimum est A sur l'échelle S&P.

Risques et adéquation des fonds propres

3

Expositions sensibles

3.13 Expositions sensibles

(Ces données font partie intégrante de l'information financière semestrielle objet du rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière consolidée résumée.)

Natixis est exposée aux risques suivants au 30 juin 2018.

Expositions sur les réhausseurs de crédit

Le stock de réfections diminue sur le premier semestre 2018 de 40 millions d'euros (hors effet de la garantie BPCE), s'établissant à 23 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2017.

en millions d'euros	Données au 30 juin 2018			Données au 31 décembre 2017		
	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustements de valeur	Notionnel	Expositions avant ajustement de valeur	Ajustements de valeur
Protections sur RMBS	-	-	-	36	5	-
Autres risques	1 224	159	(23)	1 466	257	(63)
Total	1 124	159	(23)	1 502	262	(63)

Données en millions d'euros	30-juin-18	31-déc-17
Exposition avant ajustements de valeur	159	262
Ajustements de valeur	(23)	(63)
Exposition résiduelle	136	199
% de décote	15%	24%

RMBS européens

Expositions nettes RMBS UK

RMBS UK (en millions d'euros)	Exposition nette au 31/12/2017	Variations de valeur 1er semestre 2018	Autres variations	Exposition nette au 30/06/2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC
Portefeuille de transaction	29	-	14	43	26	12	3	2	-	-	-	-
TOTAL	29	-	14	43	26	12	3	2	-	-	-	-

Expositions nettes RMBS ES

RMBS ES (en millions d'euros)	Exposition nette au 31/12/2017	Variations de valeur 1er semestre 2018	Autres variations	Exposition nette au 30/06/2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	CC
Portefeuille de transaction	11	-	7	19	0	12	4	-	2	-	-	-
TOTAL	11	0	7	19	12	4	-	2	-	-	-	-

CMBS

CMBS (en millions d'euros)	Exposition nette au 31/12/2017	reclassement FTA (1)	Exposition nette au 01/01/2018	Variations de valeur 1er semestre 2018	Autres variations	Exposition nette au 30/06/2018	Ventilation par notation	en %	Ventilation par pays	en %
Portefeuille de transaction	1	-	1	-	-	1	AAA	-	Etats-Unis	100%
Portefeuille de prêts et créances	146	-23	123	-	57	180	AA	-	Europe	-
Portefeuille d'actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	0	23	23	-	19	42	A	-	TOTAL	100%
TOTAL	147	0	147	0	76	223	BBB	-		
							BB	-		
							NR	100%		
							TOTAL	100%		

(1) Les reclassements liés à la première application de la norme IFRS 9 sont détaillés dans la note 1 du chapitre 5.1 « Eléments financiers ».

Risques et adéquation des fonds propres

3

Expositions sensibles

Expositions aux pays sensibles

Au 30 juin 2018, les expositions au risque souverain des pays sous plan d'aide ou soumis à des incertitudes (politiques, change, ...) sont les suivantes :

En millions d'euros	30/06/2018 ⁽¹⁾				31/12/2017 ⁽¹⁾			
	Titres souverains	Dérivés ⁽²⁾	Autres	Total	Titres souverains	Dérivés ⁽²⁾	Autres	Total
Espagne (*)	1 094	(1)	3	1 096	916	4	10	930
Grèce (*)	1			1	0			0
Irlande (*)	182	3		185	185	(4)		181
Portugal (*)	121			121	154			154
Russie	1	(1)	12	12	1	0	11	11
Vénézuéla			51	51			58	58
Total	1 398	2	66	1 466	1 255	0	79	1 334

(*) Pays ayant bénéficiés de plan d'aide de l'Union Européenne

(1) Hors corporate

(2) yc compris dérivés de crédit

Au 30 juin 2018, l'exposition au risque non souverain, concernant la Grèce et certains pays soumis à des incertitudes (politiques, change, ...), détenue directement par Natixis est la suivante :

En millions d'euros	Exposition brute au 30 juin 2018 ⁽¹⁾				Pertes de crédit attendues ⁽²⁾	Exposition nette au 30 juin 2018	Exposition brute au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾				Provisions	Exposition nette au 31 décembre 2017
	Banque	Financement d'actifs et opérations structurées ⁽³⁾	Corporate	Total exposition brute			Banque	Financement d'actifs et opérations structurées ⁽³⁾	Corporate	Total exposition brute		
Grèce (*)	5	133	110	248	(17)	232	5	182	22	209	(25)	185
Russie	287	437	224	948	(3)	945	525	419	328	1 272	(6)	1 265
Ukraine	0	88	28	116	(0)	116	0	118	25	143	(8)	134
Total	292	658	362	1 313	(20)	1 293	530	718	375	1 624	-39	1 585

(*) Pays ayant bénéficiés de plan d'aide de l'Union Européenne ;

(1) Exposition brute : valeur nette comptable au bilan avant provision au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 ;

(2) Pertes de crédit attendues à un an et pertes de crédit attendues à maturité ;

(3) L'exposition correspond principalement au secteur « financements maritimes » pour 36 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 82 millions d'euros au 31 décembre 2017.

IV CHAPITRE 4 : COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

4.1 Rapport d'activité au 30 juin 2018

4.1.1 Précisions méthodologiques

Le rapport d'activité de Natixis est présenté au titre des deux premiers semestres 2018 et 2017. Conformément au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2016 est consultable dans l'actualisation du 9 août 2017, enregistrée sous le numéro D.17-0195-A01, du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2017 sous le numéro D.17-0195.

La présentation des pôles en 2018 ainsi que les normes relatives à l'appréciation de la performance de ces derniers sont inchangées par rapport au 31 décembre 2017, et correspondent à celles retenues dans le cadre du plan New Dimension présenté en novembre 2017.

En outre, afin de répondre aux exigences de la loi française de séparation bancaire, les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral précédemment rattachées à Global markets, ont été rattachées à la Direction financière le 1^{er} avril 2017. Néanmoins, pour assurer la comparabilité des comptes, la BGC fait référence dans ce rapport d'activité à BGC y compris les activités de trésorerie court terme et de gestion du collatéral.

Appréciation de la performance des pôles

Les résultats des pôles de Natixis sont présentés dans un cadre réglementaire Bâle 3.

L'allocation de capital aux métiers de Natixis s'effectue sur la base de 10,5 % de leurs actifs pondérés moyens en Bâle 3.

L'allocation de capital spécifique aux métiers d'Assurance est basée sur le traitement en Bâle 3 des titres des compagnies d'assurance, tel que transposé dans les textes CRD4/CRR (« compromis Danois »). Le capital alloué à CEGC tient compte de son exclusion du « Compromis Danois ». Il repose sur une pondération à 250 % en RWA de la valeur des titres de cette structure, représentative de son traitement prudentiel dans le cadre des mécanismes de franchises appliqués à la détention d'instruments de fonds propres émis par des entités financières.

Les conventions appliquées pour la détermination des résultats issus des différents pôles métiers sont rappelées ci-après :

- les pôles métiers bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués. Par convention, le taux de rémunération des fonds propres normatifs est de 2 % ;
- la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;
- le coût de subordination des dettes Tier two est désormais réalloué aux pôles au prorata de leurs fonds propres normatifs ;
- les pôles se voient allouer la majeure partie des charges de Natixis, la part non facturée de celles-ci représentant moins de 3 % (hors FRU) du total des charges de Natixis. La contribution au FRU (Fonds de Résolution Unique) est portée par le Hors pôles métiers et n'est pas réallouée aux pôles.

Les Titres Super Subordonnés (TSS) sont classés en instruments de capitaux propres, les charges d'intérêt sur ces instruments ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat.

Les **ROE et ROTE** de Natixis et des métiers sont calculés de la façon suivante :

- pour le calcul du **ROE de Natixis**, le résultat pris en compte est le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes et en neutralisant les gains et pertes latents ou différés enregistrés en capitaux propres ;

- le **ROE des métiers** est calculé en considérant ;
 - Au numérateur le résultat avant impôt du pôle selon les règles précédemment citées auxquels est appliqué un impôt normatif. Le taux d'impôt normatif est déterminé pour chacun des pôles en tenant compte des conditions d'assujettissement à l'impôt sur les sociétés de Natixis sur les différentes juridictions. Il est déterminé une fois par an, et ne prend pas en compte les éventuels impacts en cours d'année liés aux impôts différés ;
 - au dénominateur les fonds propres normatifs, calculés sur la base de 10,5 % des RWA affectés au pôle auxquels sont ajoutés les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles relatifs au pôle ;
- le **ROTE de Natixis** est calculé en considérant au numérateur le résultat net part du groupe duquel sont déduits les coupons sur les TSS nets d'impôt. Les capitaux propres retenus sont les capitaux propres part du groupe moyens en IFRS, après distribution de dividendes, dont sont exclus les dettes hybrides moyennes, les immobilisations incorporelles moyennes et les écarts d'acquisition moyens.

4.1.2 Faits marquants de la période

Au cours du premier trimestre 2018, la croissance mondiale est restée relativement stable, sans que la contribution respective des économies développées et émergentes ne soit bouleversée. Ces dernières continuent d'expliquer près des trois quarts de la progression du PIB mondial. Plus particulièrement, parmi les grandes économies émergentes, le Brésil et l'Inde ont retrouvé de la vigueur avec une accélération de leur croissance (à 1,4 % fin 2017 au Brésil et 7,7 % en Inde au premier trimestre 2018). Le PIB chinois a continué de progresser à un rythme soutenu de 6,8 % au premier trimestre 2018. Au sein des économies développées la situation s'est avérée plus hétérogène. Les États-Unis ont continué d'accélérer au cours du premier trimestre pour atteindre une croissance de 2,8 % alors que la zone euro et le Japon ont amorcé une phase de décélération progressive. La croissance du Royaume-Uni a fait montre d'une évolution plus erratique avec un rebond à 1,8 % au premier trimestre 2018 contre 1,1 % au quatrième trimestre 2017 et 2,1 % au troisième trimestre 2017. En 2017 le PIB français, après avoir progressé régulièrement de 0,7 % par trimestre en moyenne, a nettement ralenti à 0,2 % au premier trimestre 2018. Dès lors le taux de croissance en glissement annuel a enregistré un repli significatif de 2,8% fin 2017 à 2,2% au premier trimestre 2018.

L'environnement international a été moins porteur au cours des premiers mois de 2018. Le commerce mondial a progressé en moyenne de 4,2 % entre janvier et avril alors qu'il s'accroissait de 4,6 % au dernier trimestre de 2017. Du côté des prix de l'énergie, le cours du Brent a atteint un plus haut à 76,5 dollars depuis la remontée entamée en janvier 2016 quand il atteignait 35,7 dollars. Ainsi au cours du premier semestre 2018 le pétrole s'est renchéri d'environ 28 %. Malgré ce contexte, les prix à la consommation sont demeurés relativement stables en moyenne dans le monde. L'inflation mondiale ressortait à 3,5 % en avril 2018 contre 3,9 % en décembre 2017. C'est principalement la contention des prix dans les économies émergentes où l'inflation a baissé de 0,8 point de décembre à avril pour atteindre 4,5 % qui explique cette évolution moyenne. La stabilisation des devises de plusieurs grands émergents a permis de contenir l'inflation énergétique importée. Dans les économies développées, les prix à la consommation ont davantage été affectés par la hausse du pétrole conduisant ainsi à une accélération visible, notamment en zone euro où l'inflation atteint désormais la cible de 2 % de la BCE.

Dans ce contexte d'inflation sous contrôle, les politiques monétaires ont pu être assouplies dans les pays émergents qui luttent contre une dérive de leur prix à la consommation. A l'opposé dans les économies développées, les processus de normalisation des politiques monétaires se sont poursuivis. Aux États-Unis la Fed a relevé ses taux au mois de juin avec une fourchette de 1,75 % à 2 % désormais. En outre, les discours des gouverneurs restent majoritairement favorables à la poursuite du resserrement monétaire qui passe également par la réduction effective du bilan de la Fed. En zone euro où l'inflation revient progressivement à sa cible, la BCE a annoncé l'arrêt de ses achats nets d'actifs d'ici la fin de l'année 2018. Elle a également indiqué le maintien des taux directeurs aux niveaux actuels

jusqu'à l'été 2019. La BCE se montre ainsi confiante sur l'évolution de l'inflation et n'apparaît pas préoccupée par l'ampleur du ralentissement de la croissance.

De leur côté les marchés financiers ont connu une poussée de volatilité, notamment au deuxième trimestre. En Europe, la crise politique qu'a traversée l'Italie après les élections législatives en mars et la mise en place d'un gouvernement ouvertement eurosceptique, a clairement perturbé les marchés. Les primes de risque italiennes se sont notablement écartées entraînant dans leurs sillages le reste des pays périphériques (Espagne, Portugal, Grèce). A cela sont venues s'ajouter les tensions au sein de la coalition d'Angela Merkel en Allemagne en raison des dissensions sur les questions de politique migratoire. Enfin, l'annonce puis la mise en place par l'administration américaine de nouvelles taxes douanières sur les importations de certains produits chinois à destination des Etats-Unis a contribué à dégrader le climat de confiance. Le premier semestre aura ainsi été marqué par des événements aux effets contradictoires et complexes comme le rapprochement entre les Etats-Unis et la Corée du Nord reçu favorablement alors que la dénonciation unilatérale de l'accord sur le nucléaire iranien par le président Donald Trump ravivait les craintes internationales.

Les performances des marchés boursiers ont dans cet environnement été plutôt décevantes en moyenne. Les indices américains ont relativement mieux tiré leur épingle du jeu. Le Nasdaq a clôturé le semestre avec une progression d'environ 9 % alors que le Dow Jones a enregistré une légère perte de 1,9 % fin juin. En Europe les performances des places boursières ont été plus mauvaises. L'EuroStoxx 50 a perdu 3,8 % par rapport à début janvier, le DAX 5 % et le CAC a limité son repli à 0,5 %. Les bourses asiatiques ne s'en sont pas mieux sorties. La bourse de Shanghai a enregistré une perte de 13,5 % sur le premier semestre.

Dans ce contexte, Natixis a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique New Dimension qui porte l'ambition pour Natixis de devenir une banque de solutions financières à forte valeur ajoutée, entièrement dédiée aux clients.

Notamment, Natixis a conforté ses positions et a poursuivi le développement commercial de ses principaux métiers, tournés tant vers les réseaux de BPCE que vers sa clientèle propre.

Concernant le pôle Asset and Wealth Management, au cours du semestre écoulé, le développement de Natixis Investment Managers a été marqué par les faits suivants :

- Natixis Asset Management est devenu Ostrum Asset Management à compter du 3 avril. Dans le cadre du plan stratégique « New Dimension » de Natixis, Natixis Investment Managers a engagé un processus de mise en cohérence de ses marques. « Ostrum » est un nom latin, qui rend hommage aux racines européennes de la firme, sa signification « de couleur violette » affirme son appartenance à Natixis et au Groupe BPCE. Ce changement illustre aussi un recentrage sur son expertise historique en gestion obligataire, et les compétences ciblées en gestion actions et un savoir-faire reconnu en gestion assurantielle, le tout avec une approche de gestion active et fondamentale.
- Depuis le 1er janvier 2018, Seeyond le spécialiste en gestion quantitative active de Ostrum est devenu une société de gestion à part entière. Avec un peu plus de 7 milliards d'euros sous gestion au 1er Janvier 2018, la création de cette filiale vise à accélérer son développement en s'appuyant notamment sur la plateforme de distribution internationale de Natixis Investment Managers.
- La Banque de Grande Clientèle de Natixis et Ostrum Asset Management ont lancé en mai 2018 un partenariat qui offrira aux clients un accès unique à un large éventail de financements d'actifs réels, un alignement d'intérêts avec Natixis en tant que co-investisseur et le bénéfice d'un gestionnaire d'actifs européen de premier plan.
- Natixis Investment Managers a acquis une participation minoritaire dans un spécialiste du financement d'avions et de gestion d'actifs, Airborne Capital, en réponse à la demande croissante pour les classes d'actifs alternatifs et réels. Ce deal permet à Airborne d'accéder à

une plate-forme mondiale de gestionnaires d'actifs ce qui l'aidera à accélérer son plan de développement.

- Natixis Investment Managers a annoncé le 26 Juin 2018 l'acquisition de MV Credit. Natixis renforce ainsi son offre en dette privée pour répondre aux besoins de diversification des investisseurs et à leurs demandes de solutions d'investissement alternatives. Fondé en 2000, MV Credit est un spécialiste reconnu du crédit européen, basé à Londres et au Luxembourg. La société s'appuie sur une équipe forte de 18 ans d'expérience en investissement à travers tous les cycles de crédit. Elle se distingue par sa philosophie d'investissement qui repose sur deux principes fondamentaux : une analyse de crédit rigoureuse et une gestion active de ses portefeuilles. Au fil des années, les fonds de crédit MV Credit ont investi plus de 5 milliards d'euros dans près de 500 solutions de financement, avec des rendements les classant régulièrement dans le premier quartile.
- Natixis Investment Managers a annoncé le 11 juillet, la signature d'un accord lui permettant de prendre une participation minoritaire dans WCM Investment Management (WCM) et de devenir le distributeur externe exclusif de l'entreprise, sous réserve de certaines exceptions. Avec un encours sous gestion de 29 milliards de dollars au 31 mai 2018, cette société détenue par ses salariés est connue pour gérer des portefeuilles d'actions à faible rotation générant de l'alpha, grâce à une approche ciblée de croissance mondiale.

Natixis Investment Managers s'est vu décerner les distinctions suivantes au cours du semestre écoulé. Les principales récompenses sont détaillées ci-après.

- Natixis IM arrive en tête du classement Barron's/Lipper US Mutual Fund Family pour la deuxième année consécutive. Natixis IM a été classé en première position dans la catégorie « famille de fonds plus performante » pour la période de performance sur un an et en deuxième position pour la période de performance sur cinq ans.
- Aux Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2018 Etats-Unis, UK, Netherlands, Europe: les sociétés Ostrum, H2O Asset Management, Gateway Investment Advisers, Harris Associates et Loomis, Sayles & Company ont été distingués dans de nombreuses catégories de fonds.
- Pour la deuxième année consécutive, Mirova est classée #1 dans la catégorie « contribution des gestionnaires d'actifs à l'investissement durable » par Extel SRI Connect / 2017 Recherche indépendante en investissement responsable.
- Natixis IM est classée #24 dans le classement Institutional Investor des 300 meilleurs gestionnaires de fonds américains.
- Mirova remporte le trophée 2018 « Best Practices ESG Honours » par SWEN Capital dans l'infrastructure Greenfield sur le marché européen des énergies renouvelables.
- Aux « European Funds Trophy » 2018 les sociétés de gestion suivantes, filiales de Natixis IM, ont été distingués :
 - H2O AM - meilleure société européenne de gestion d'actifs pour les fonds notés de catégorie 4 à 7.
 - Dorval - meilleure société européenne de gestion d'actifs pour les fonds notés de catégorie 8 à 15.
 - Ostrum - Meilleure Société de Gestion d'Actifs (France) pour la catégorie 101 à 200 fonds notés.
- H2O filiale de Natixis Investment Managers a été distingué au 2018 Citywire Americas ; en effet Bruno Crastes a reçu le 1er prix dans la catégorie « Unconstrained Bond Portfolio Manager ».

Au 30 juin 2018, la **Banque de Grande Clientèle** a continué à développer le conseil stratégique pour ses clients, poursuivi la montée en puissance de l'approche solutions dans les marchés de capitaux et



renforcé son statut de banque de référence dans 4 secteurs stratégiques : Énergie et Ressources naturelles, Aviation, Infrastructures, Immobilier & Hospitality.

À l'**international**, la Banque de Grande Clientèle a continué à étoffer ses franchises métiers dont les revenus ont progressé, en particulier en Asie Pacifique et en Amériques.

La plateforme Asie Pacifique a musclé son dispositif de conseil en fusions-acquisitions en réalisant un investissement majoritaire dans Vermilion Partners en Chine. Cette opération contribue à l'élargissement de la palette d'expertises en investment banking sur la zone. La plateforme a obtenu de nombreuses récompenses, au cours du 1^{er} semestre, qui témoignent de son expertise et de la reconnaissance du marché : 3 awards Structured Retail Products ("Best House, FX", "Best House, Interest Rates", "Best House, Taiwan"), 3 awards Structured Products/Asia Risk ("Korea house of the year", "Taiwan house of the year", "Interest rates house of the year") et 3 awards The Asset ("Oil & Gas Deal of the Year, Malaysia", "Power Deal of the Year, Australia", "Telecom Deal of the Year, Australia"). Par ailleurs, la plateforme a lancé Diversity@Natixis, un réseau interne dédié à la promotion de l'égalité des chances et à l'intégration des pratiques de diversité dans l'entreprise.

La plateforme Amériques affiche également une belle performance dans tous ses secteurs d'activité. Elle a continué à développer sa palette de solutions et à asseoir ses expertises en financements structurés, en financements d'acquisition et sur les marchés de capitaux, notamment en titrisation.

La plateforme EMEA a poursuivi sa croissance dans tous ses métiers, et a renforcé sa franchise, notamment dans le conseil en fusions-acquisitions en réalisant un investissement majoritaire dans Fenchurch Advisory Partners au Royaume uni et en annonçant une participation minoritaire dans Clipperton en France. À Madrid, Natixis a inauguré de nouveaux locaux, regroupant tous ses métiers sous le même toit.

Sur les **marchés de capitaux**, Natixis a poursuivi sa stratégie centrée sur une offre de solutions, où l'innovation et l'adaptation aux besoins spécifiques des clients sont des facteurs forts de différenciation, et a continué à développer des outils digitaux conçus notamment pour améliorer le parcours client.

Sur le marché du Fixed Income, le renforcement de l'équipe d'ingénierie financière depuis 2016 a permis d'intensifier le développement de solutions innovantes et sur mesure, comme en témoigne la création de la solution d'investissement OAT 2039 Green Repack, 1^{re} note structurée verte sur le marché. L'activité sur les crédits structurés et titrisation (GSCS) a également connu un développement très actif sur les ABS et les solutions en Europe, et poursuivi son dynamisme soutenu sur les CLO aux États-Unis. La montée en puissance de l'activité solutions s'est traduite par des récompenses obtenues, notamment en Asie Pacifique (Cf. supra).

Sur le marché des dérivés actions, Natixis a continué à étoffer son offre avec des solutions d'investissement tels que Magenta Climat et Transition Énergétique, permettant d'investir sur des valeurs engagées en faveur du climat. L'expertise des équipes est reconnue tant sur la conception de solutions que dans la distribution et les services pré- et post-trade : « Meilleure offre financière Assureurs », « Meilleur Distributeur en France et Benelux », « Meilleure Performance en Italie », « Meilleure initiative en matière de formation » (source : SRP Europe Structured Products & Derivatives Awards 2018).

L'activité Global Securities Financing, née du partenariat entre les marchés Fixed Income et Dérivés actions en 2017, a développé sur le marché du securities financing une offre diversifiée de solutions multi-actifs dédiées aux besoins des clients.

Au sein de la Recherche Global Markets, l'équipe de Recherche Commodities a été primée pour la précision de ses prévisions sur les métaux précieux (résultat pondéré de 1998 à 2017- source : LBMA Precious Metals Premiership Table).

Les équipes Cash actions et Recherche actions de Natixis ont été transférées le 2 juillet chez le broker ODDO BHF. Ce transfert s'inscrit dans le cadre du partenariat de long terme établi entre Natixis et ODDO BHF, qui prévoit notamment la continuité des services de recherche actions et d'exécution

auprès des clients de Natixis et des entités du Groupe BPCE. Les équipes Natixis-ODDO BHF ont été classées 1^{er} broker en France (source : Extel 2018).

Les trois lignes métiers **Real Assets** (regroupant les secteurs aviation, infrastructures, immobilier & *hospitality*), **Énergie et ressources naturelles** et **Distribution et gestion de portefeuille** ont dégagé des revenus en forte hausse, portés par une activité soutenue tant en origination qu'en distribution.

Les Financements d'avions ont poursuivi leur dynamique avec des structures innovantes, en particulier en finance islamique. Natixis a ainsi émis un Sukuk dont la structure, conforme aux principes de la Charia, est adossée à des actifs aéronautiques. Une première pour Abu Dhabi Global Market (ADGM) où est domiciliée la structure ad hoc qui détient les actifs.

Les Financements d'Infrastructures ont poursuivi leur action en faveur des énergies renouvelables et ont notamment arrangé le financement du projet Cerro Dominador de ferme solaire au Chili, le premier projet en Amérique latine qui combine les technologies à concentration solaire (CSP) et photovoltaïque. Très active dans le secteur des télécommunications, Natixis a accompagné, en qualité de conseil financier, le groupe Covage dans le déploiement de la fibre dans l'Hérault.

Le secteur Immobilier & *Hospitality* a connu un 1^{er} semestre particulièrement dynamique en Europe en termes d'arrangements, soutenu notamment par l'activité en France. Les résultats sont accompagnés d'une syndication toujours efficiente et par le dynamisme de la Pfandbriefbank permettant une optimisation efficace de la consommation de liquidité. Aux États-Unis, Natixis a enregistré une croissance continue, avec un volume important d'origination et de distribution. Natixis a notamment été seule arrangeur du financement de 20 Times Square, premier immeuble construit en 30 ans dans ce quartier mythique de Manhattan.

Le secteur Énergie et ressources naturelles a accompagné la clientèle de producteurs, transformateurs et négociants de matières premières dans toutes leurs opérations de financement. Natixis finance ainsi le projet Fruta del Norte de mine d'or en Equateur développé par le groupe canadien Lundin Gold Inc. Natixis a par ailleurs poursuivi ses initiatives digitales pour davantage servir ses clients en développant, avec des partenaires bancaires et industriels, une plateforme digitale reliant banques, négociants et d'autres plateformes électroniques qui sera destinée au financement du négoce de matières premières.

Les activités de distribution et de gestion de portefeuille ont été réunies au sein d'une même ligne métier pour renforcer la dynamique de distribution et de gestion active du portefeuille de crédits de la Banque de Grande Clientèle.

Global Transaction Banking a fait évoluer son organisation et a été rebaptisé Trade & Treasury Solutions (TTS). Cette ligne métiers se structure désormais autour de deux activités phares : le Trade Finance et les solutions de gestion de trésorerie.

Natixis vise ainsi à mieux s'adapter à l'organisation de ses clients corporates et institutionnels, et à se positionner comme un apporteur de solutions à valeur ajoutée, innovantes et digitales. Cette évolution s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan stratégique New Dimension.

Au sein d'**Investment Banking**, les Financements stratégiques et d'acquisitions ont réalisé de solides performances dans un contexte globalement porteur mais sur un marché très concurrentiel. Ils ont déployé dans le monde entier une large gamme de solutions de financements (prêts, obligations, placements privés) pour leurs clients entreprises, fonds d'investissement, family offices, pour des opérations d'acquisitions, d'évolution actionnariale, de refinancements, etc.

Natixis a financé des transactions d'envergure en accompagnant notamment le Groupe Rocher dans l'acquisition de la société américaine Arbonne International. De nombreuses opérations de financement d'acquisition à effet de levier ont été arrangées pour le compte des fonds d'investissements : rachat des participations de PAI et Sagard dans Kiloutou par HLD, acquisition en Espagne de 20 % du capital de



Gas Natural Fenosa par CVC Capital Partners, acquisition aux États-Unis de Ply Gem Holdings, l'un des principaux fabricants de fenêtres et parements en PVC en Amérique du Nord par Clayton Dubilier & Rice, LLC (en tant que joint lead arranger et joint bookrunner du financement de 2,4 milliards de dollars). Natixis a poursuivi son essor en Australie en accompagnant Permira dans l'acquisition d'I-MED Radiology (en tant que MLA et bookrunner du financement de 690 M€).

Sur le marché primaire obligataire, Natixis a confirmé son statut d'acteur de référence et renforcé ses positions en dirigeant des émissions emblématiques, à forte valeur ajoutée, et en apportant des réponses adaptées aux nouvelles problématiques de ses clients via de nouveaux segments : émission hybrides, senior non preferred, social bonds, etc.

Natixis a également poursuivi sa croissance au sein des trois plateformes internationales auprès de toutes les catégories d'émetteurs et dans tous les segments.

Sur le marché de l'euro, elle a notamment dirigé les émissions de la Poste (émission perpétuelle de 750 millions d'euros), de Santander (Tier 2 de 1,25 milliard d'euros), d'Iliad (1,1 milliard d'euros) et du Conseil de l'Europe (1 milliard d'euros). Sur le marché des devises, elle a dirigé les émissions green de Beijing Capital (500 millions de dollars US) et l'émission d'obligations perpétuelles restricted Tier 1 de Scor (625 millions de dollars US).

Sur le segment des Covered Bonds, Natixis a dirigé des transactions de longues maturités, en obtenant les spreads les plus serrés, même dans les conditions les plus difficiles.

Les marchés primaires actions ont connu, en France et en Europe, des volumes d'émissions en forte baisse au 1^{er} semestre 2018 par rapport à la même période 2017. Dans ce contexte atone, Natixis s'est néanmoins distinguée en dirigeant ou en participant à plusieurs opérations remarquées, pour Nexity (émission d'obligations convertibles), AXA (émission d'obligations remboursables en actions), ou encore en dirigeant l'introduction en Bourse de 2CRSI pour près de 51 millions d'euros qui est la plus grande IPO à ce jour en France.

Par ailleurs, Natixis a renforcé sa position d'acteur majeur sur le marché primaire actions en signant un partenariat sur la recherche et la vente actions avec ODDO BHF, mettant ainsi en œuvre une solution unique au service des clients investisseurs et émetteurs, cohérente avec les évolutions réglementaires dans le cadre de MiFID 2. Ce partenariat s'est traduit par le regroupement des activités de marché primaire actions en France des deux entités chez Natixis.

Enfin, les marchés primaires actions ont confirmé leur positionnement sur le marché français, en se classant 3^e sur le marché Equity-Linked en nombre d'opérations (hors ABB) (source : Bloomberg).

Natixis a continué à se renforcer dans le conseil en **fusions-acquisitions** avec des investissements stratégiques dans Fenchurch Advisory Partners au Royaume-Uni, Vermilion Partners en Chine et Clipperton en France, leaders dans leur segment de marché respectif (services financiers, opérations de M&A en Chine, et technologies)

En Europe, Natixis et Natixis Partners se positionnent conjointement 4^e sur le marché français en nombre d'opérations (source : L'agefi). Elles ont, notamment, conseillé le consortium chinois formé par Fosun International Limited (« Fosun ») et Beijing Sanyuan Foods Co., Ltd (« Sanyuan ») dans l'acquisition de 100 % de Groupe St Hubert.

En Espagne, Natixis Partners España a conseillé Cinven dans la cession de ses activités espagnoles à Antin Infrastructure Partners et internationales à Sixth Cinven Fund. Aux États-Unis, PJ SOLOMON a accompagné le Groupe Rocher dans l'acquisition d'Arbonne International.

Pour le métier **Assurance**, le premier semestre a été marqué par une dynamique commerciale soutenue avec une croissance de l'activité de 3 %.

En Assurance de Personnes, le nouveau modèle de relation clients développé dans le cadre du programme de transformation « Move#2018 » a été déployé au mois de juin. L'organisation, les outils et les process de la relation clients sont désormais les mêmes pour les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

Les métiers du pôle de **Services Financiers Spécialisés** ont poursuivi le développement des synergies avec les réseaux de BPCE avec notamment le lancement de nouveaux produits (« ProZen » pour l'affacturage des professionnels, « Régén'air » qui vise à proposer une offre de crédit de restructuration ...) et l'intégration de nouveaux partenaires Groupe (Crédit Coopératif sur le crédit-bail mobilier, BP Aquitaine Centre Atlantique pour l'offre « Topaze Client Final » sur Titres ...).

Dans le prolongement de 2017, la transformation digitale des métiers reste un axe majeur de développement avec l'objectif de devenir des entreprises 100 % digitales d'ici à 2020. Ainsi, un nouveau programme « Spark2020 » a été lancé au travers de « Customer journeys » visant à transformer en profondeur les parcours clients front to back de l'ensemble des métiers. L'ensemble des activités **Paiements** de Natixis sont désormais rassemblées sous une seule et même marque Natixis Payments.

Natixis Payments a finalisé au deuxième trimestre 2018 l'acquisition de Comitéo qui propose des solutions innovantes de paiements pour les comités d'entreprise. Cette opération est une accélération significative de Natixis dans le domaine des paiements prépayés.

Au cours du premier semestre 2018, Natixis Payments a poursuivi également le développement de services innovants permettant à ses clients, ainsi qu'à ceux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, de bénéficier de services exclusifs :

- Natixis Payments a ainsi permis au Groupe BPCE d'être le premier groupe bancaire en France à proposer l'Instant Payment à ses clients. Ce mode de paiement, immédiat et irrévocable, est proposé par sa filiale Natixis Assurances permettant une indemnisation instantanée des sinistres à ses assurés. Il sera ensuite proposé aux 15 millions de clients des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires dès cet automne ;
- Natixis Payments a également conclu un partenariat avec TransferWise et le Groupe BPCE qui permettra aux clients des réseaux d'effectuer des transferts d'argent vers plus de 60 pays au meilleur taux de change. Il s'agit là encore de la première fois en Europe qu'un acteur bancaire majeur intègre directement l'API TransferWise à ses applications de banque mobile ;
- Enfin, Natixis Payments a permis le développement de la solution de paiement mobile Samsung Pay qui permet le paiement mobile par l'ensemble des clients CE et BP équipés des smartphones Samsung compatibles.

Enfin, le premier semestre a été marqué par la dynamique des activités de Services & Processing grâce à la hausse des volumes de transaction et celle de l'activité Titres de services.

Ce développement des quatre métiers s'est accompagné d'une gestion financière stricte :

- les besoins de liquidité sont restés contenus au cours du premier semestre 2018, et s'inscrivent en baisse de 3 % sur un an ;
- la consommation de RWA Bâle 3 est en baisse de 2 % sur un an à 110,1 milliards d'euros.

Enfin, lors de l'Assemblée générale de Natixis du 23 mai 2018, il a été décidé de verser un dividende ordinaire de trente-sept centimes d'euros par action.

4.1.3 Résultats consolidés

NATIXIS				
(en millions d'euros)	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation 2018 / 2017 (*)	
Produit net bancaire	4 989	4 756	+ 4,9 %	+ 8,9 %
dont Métiers	4 629	4 496	+ 2,9 %	+ 7,1 %
Charges	- 3 435	- 3 365	+ 2,1 %	+ 5,2 %
Résultat brut d'exploitation	1 554	1 391	+ 11,7 %	+ 17,8 %
Coût du risque	- 84	- 138	- 39,1 %	
Résultat net d'exploitation	1 471	1 254	+ 17,3 %	
Mises en équivalence	10	13	- 24,3 %	
Gains ou pertes sur autres actifs	10	27	- 64,7 %	
Variation valeur écarts d'acquisition	0	- 0		
Résultat avant impôt	1 490	1 294	+ 15,1 %	
Impôt	- 470	- 469	+ 0,1 %	
Intérêts minoritaires	- 118	- 57		
Résultat net part du groupe	903	768	+ 17,6 %	
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>68,8 %</i>	<i>70,7 %</i>		
<i>Capitaux propres moyens</i>	<i>15 892</i>	<i>16 503</i>		
<i>ROE</i>	<i>10,7 %</i>	<i>8,7 %</i>		
<i>ROTE</i>	<i>13,7 %</i>	<i>10,8 %</i>		

(*) à change constant

Analyse de l'évolution des principales composantes du compte de résultat consolidé

PRODUIT NET BANCAIRE

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** de Natixis s'élève à 4 989 millions d'euros au 30 juin 2018, en hausse de 8,9 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

Le **PNB des métiers** ⁽¹⁾ est en hausse de 7,1 % à change constant par rapport au premier semestre 2017 à 4 629 millions d'euros. Les différents pôles affichent des revenus globalement en hausse, avec une progression à change constant de 18 % pour Asset and Wealth Management, une hausse de 8 % pour le pôle Assurance et de 6 % pour le pôle SFS, alors que les revenus de la BGC sont globalement stables.

Le **PNB du Hors Pôle** s'établit à 360 millions d'euros au premier semestre 2018, dont 333 millions d'euros au titre de Coface. Il comprend + 27 millions d'euros au titre de la remise au cours historique des TSS en devises, contre - 60 millions d'euros au premier semestre 2017.

Par ailleurs, les synergies de revenus réalisées avec les réseaux de BPCE sont conformes aux objectifs du plan stratégique.

CHARGES ET EFFECTIFS

Les **charges courantes** à 3 435 millions d'euros sont en hausse de 5,2 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant. La hausse des coûts atteint, à change constant, 10,5 % pour le pôle Asset and Wealth Management, 1,6 % pour le pôle BGC et 7,5 % pour le pôle SFS. Elles baissent de 1,8 % pour le pôle Assurance qui enregistrait au premier semestre 2017 une charge non récurrente de 19 millions d'euros sur la C3S (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés). Les charges du Hors

(1) Dans le cadre de la nouvelle présentation des pôles du plan « New Dimension », la notion de « PNB des métiers » regroupe désormais les Pôles Asset and Wealth Management, BGC, Assurance et SFS, et ne prend plus en compte la Coface.

pôles sont, quant à elles, en légère hausse à 523 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 513 millions d'euros au premier semestre 2017. Elles comprennent les charges de Coface pour 238 millions d'euros, ainsi que la contribution au Fonds de Résolution Unique pour 164 millions d'euros en forte hausse par rapport au premier semestre 2017 (122 millions d'euros).

Les **effectifs** fin de période s'établissent à 21 380 ETP, en hausse de 5 % sur un an, la hausse des effectifs sur les métiers (+ 5 %) étant équivalente à celle du Hors Pôles, avec des effectifs des directions fonctionnelles en hausse de 7 % (informatique avec la montée en puissance de la succursale de Porto, fonctions de contrôle).

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** est de 1 554 millions d'euros au premier semestre 2018, en hausse de 17,8 % à change constant par rapport au premier semestre 2017.

RESULTAT AVANT IMPOT

Le **coût du risque** s'élève à 84 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 138 millions d'euros au premier semestre 2017. Le coût du risque des métiers rapporté aux encours s'établit à 19 points de base au premier semestre 2018 contre 28 points de base au premier semestre 2017.

Les revenus de **Mises en équivalence** atteignent 10 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 13 millions d'euros au premier semestre 2017.

Les **Gains et pertes sur autres actifs** atteignent 10 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 27 millions au premier semestre 2017 qui enregistrait le produit de cession de la filiale Ellisphere.

Le **résultat courant avant impôt** s'établit ainsi à 1 490 millions d'euros au premier semestre 2018 contre 1 294 millions d'euros au premier semestre 2017.

RESULTAT NET PART DU GROUPE COURANT

La charge d'**impôt** courante s'élève à 470 millions d'euros au premier semestre 2018. Le taux effectif d'impôt s'établit à 31,7 % au premier semestre 2018.

Après prise en compte des **intérêts minoritaires** à hauteur de - 118 millions d'euros, le **résultat net part du groupe courant** s'élève à 903 millions d'euros au premier semestre 2018, en hausse de 17,6 % par rapport au premier semestre 2017.

Le **ROE consolidé de gestion** après impôt (hors éléments exceptionnels et impact IFRIC21) s'établit à 12,1 % au premier semestre 2018 pour un ROE comptable de 10,7 %.

Le **ROTE consolidé de gestion** après impôt (hors éléments exceptionnels et impact IFRIC21) s'établit à 15,4 % au premier semestre 2018 pour un ROTE comptable de 13,7 %.

4.1.4 Analyse des métiers de Natixis

4.1.4.1 Asset and Wealth Management

AWM				
(en millions d'euros)	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation 2018 / 2017 (*)	
Produit net bancaire	1 596	1 448	+ 10,2 %	+ 17,7 %
<i>Asset Management</i>	1 522	1 384	+ 9,9 %	+ 17,8 %
<i>Wealth Management</i>	74	64	+ 16,5 %	+ 16,5 %
Charges	- 1 078	- 1 039	+ 3,7 %	+ 10,5 %
Résultat brut d'exploitation	517	408	+ 26,8 %	+ 36,2 %
Coût du risque	- 1	0		
Résultat avant impôt	514	417	+ 23,2 %	
<i>Coefficient d'exploitation</i>	67,6 %	71,8 %		
<i>Capitaux propres moyens</i>	4 037	3 851		
<i>ROE</i>	14,5 %	11,9 %		

(*) à USD constant

Les revenus du pôle AWM sont en forte hausse de 10 % par rapport au premier semestre 2017, à 1,6 milliard d'euros (+ 18 % à change constant).

Les charges progressent également mais à un moindre rythme de 4 % (+ 11 % à change constant) et s'établissent à 1,1 milliard d'euros.

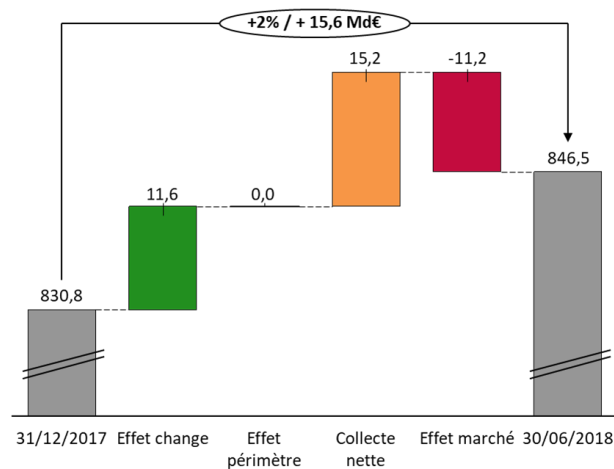
Le résultat brut d'exploitation est en forte augmentation de 27 % (+ 36 % à change constant) à 517,4 millions d'euros.

Le ROE du pôle s'élève à 14,5 %, en hausse de 2,6 pts par rapport au 30 juin 2017.

A – Asset Management

Les encours sous gestion à fin juin 2018 s'établissent à 846,5 milliards d'euros, en croissance de 15,6 milliards d'euros soit 2 % (+ 0,5 % à change constant) par rapport au 31 décembre 2017, soutenus par une forte collecte et un effet change favorable qui font plus que compenser l'effet marché négatif.

ÉVOLUTION DES ENCOURS SOUS GESTION SUR 6 MOIS (EN MILLIARDS D'EUROS)



Le métier enregistre une collecte nette de 15,2 milliards d'euros sur le semestre dont 14,2 milliards d'euros sur les produits long terme. La collecte est en hausse de 1,7 milliard d'euros par rapport à la collecte 1^{er} semestre 2017, à change constant.

- En Europe, la collecte nette est de 7,8 milliards d'euros soutenue principalement par H2O (principalement sur les produits obligataires et diversifiés), par DNCA (essentiellement sur les produits obligataires), Seeyond, AEW Europe et Dorval partiellement compensée par Ostrum avec une décollecte portant principalement sur les produits obligataires.
- Aux États-Unis, la collecte nette est 7,4 milliards d'euros (8,7 milliards de dollars) essentiellement portée par Harris Associates sur les produits actions notamment.
- La collecte nette des sociétés de Private Equity s'élève à 70,9 millions d'euros essentiellement réalisée par Euro Private Equity France.

Les plateformes de distribution NIM International Distribution et NIM US Distribution ont enregistré une collecte nette significative de 10,3 milliards d'euros (respectivement de 5,3 milliards d'euros pour NIM International Distribution et 4,9 milliards d'euros pour NIM US Distribution sur le semestre).

Les encours moyens à 825,8 milliards d'euros au 1^{er} semestre 2018 sont en hausse de 42,6 milliards d'euros (+ 5,4 %) par rapport au premier semestre 2017 en euros constants.

Le taux de rémunération moyen des encours à 30,9 bps est en hausse de 11,8 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

Dans la structure des encours à fin juin 2018, le poids des produits obligataires (28,2 %) et actions (25,9 %) est prépondérant suivi par l'assurance-vie (20,7 %).

Au 30 juin 2018, le Produit Net Bancaire, à 1,5 milliard d'euros, est en hausse de 10 % par rapport au premier semestre 2017 (soit + 18 % à change constant) porté par l'accroissement des commissions sur encours principalement aux États-Unis et en Europe en lien avec la hausse du taux de rémunération des encours et celle des encours moyens sur la période, et dans une moindre mesure la progression des commissions de surperformance des sociétés de gestion européennes.

Les charges s'établissent à 1,0 milliard d'euros, en hausse de 3 % par rapport au premier semestre 2017 (+ 11 % à change constant) avec essentiellement une progression des frais de rémunérations variables des sociétés de gestion aux États-Unis en lien avec la croissance des revenus et la hausse des frais de fonctionnement notamment des frais de conseil en liaison avec la mise en œuvre de projets stratégiques en Europe et sur la Distribution notamment.

B- Wealth Management

Au premier semestre 2018, l'activité **Wealth Management** enregistre une **collecte nette de 0,9 milliard d'euros** soutenue principalement par la gestion de fortune en France, le dynamisme de la gestion privée « B to B » apportée par les réseaux et la gestion de fortune à l'international.

Les **encours gérés** s'établissent à 32,5 milliards d'euros, en progression de 3 % sur le premier semestre, et de 5 % sur un an.

Sur le premier semestre 2018, le **Produit Net Bancaire** du métier, à 74,0 millions d'euros, est en hausse de 17 % (+ 10,5 millions d'euros) par rapport au premier semestre 2017. Retraité d'un élément non récurrent au premier semestre 2017 lié à l'ajustement du dispositif de distribution au sein du Groupe, la hausse serait de 4 %. Cette progression s'explique principalement par de belles performances sur les commissions sur encours et la marge nette d'intérêts (en lien avec la progression des encours), partiellement compensées par la baisse des commissions de surperformance et autres commissions sur leviers de PNB.

Les **charges** s'établissent à 75,2 millions d'euros, en croissance de 10 % par rapport au premier semestre 2017 en lien principalement avec la hausse de la dépense informatique conjuguée à la baisse des projets immobilisés sur la période, la progression des frais de personnel fixes (progression des ETP moyens) ainsi que celle des frais de conseil corrélée à la poursuite de nombreux projets (projets digitaux, réglementaires, refonte du business model..).

4.1.4.2 Pôle Banque de Grande Clientèle

BGC & TCM				
(en millions d'euros)	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation 2018 / 2017	
				(*)
Produit net bancaire	1 904	1 990	- 4,3 %	- 0,3 %
<i>Global Markets</i>	985	1 150	- 14,4 %	- 12,0 %
Fixed Income	678	777	- 12,7 %	- 10,2 %
Actions	293	351	- 16,6 %	- 14,6 %
Desks XVA	14	22	- 36,0 %	- 36,0 %
Financements	717	655	+ 9,4 %	+ 17,0 %
Investment Banking	168	203	- 17,2 %	- 14,6 %
Divers	34	- 18		
Charges	- 1 112	- 1 121	- 0,8 %	+ 1,6 %
Résultat brut d'exploitation	791	869	- 8,9 %	- 2,8 %
Coût du risque	- 68	- 78	- 12,7 %	
Résultat avant impôt	733	796	- 8,0 %	
<i>Coefficient d'exploitation</i>	58,4 %	56,3 %		
<i>Capitaux propres moyens</i>	6 355	7 049		
<i>ROE</i>	16,7 %	15,6 %		

(*) à change constant

Au premier semestre 2018, le **Produit Net Bancaire** de la Banque de Grande Clientèle s'élève à 1 904 millions d'euros en baisse de 0,3 %, par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

Les revenus des **activités de marchés** s'élèvent à 985 millions d'euros au premier semestre 2017, en diminution de 12,0 %, par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

A 678 millions d'euros au premier semestre 2017, les revenus des **activités de Taux, Change, Crédit, Matières premières et Trésorerie** sont en baisse de 10,2 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant. Par segment, on note les évolutions suivantes :

- les revenus des activités **Taux et Change** sont en baisse, s'expliquant par une activité commerciale moins dynamique sur les activités Taux notamment en Asie et des activités de **Change** en forte

hausse, bénéficiant d'une volatilité des devises accrue notamment sur le deuxième trimestre dans le contexte des élections italiennes ayant conduit à une hausse des volumes sur l'activité de flux ;

- Les revenus des activités de **Crédit** sont en hausse par rapport au premier semestre. L'activité est marquée par la poursuite de la croissance des activités de titrisation en Europe tandis qu'elles affichent une baisse aux Etats-Unis et en Asie pénalisées par une base de comparaison élevée ;
- Les revenus des activités de **Repos**, désormais partagés à 50 / 50 entre *Fixed Income* et Actions, sont en baisse par rapport au premier semestre 2017 dans un marché plus concurrentiel entraînant un resserrement des marges.

Les **Financements stratégiques et d'acquisitions** ont des revenus en baisse, subissant un effet de base de comparaison défavorable avec une concentration des opérations sur le premier semestre 2017.

La **Syndication sur le marché obligataire** enregistre des revenus en baisse par rapport au premier semestre 2017. La hausse des revenus générés sur le marché primaire des émissions obligataires est plus que compensée par les conditions de marché défavorables subies au deuxième trimestre sur le marché secondaire impactant la gestion des positions de dettes souveraines dans un environnement marqué par l'incertitude lié aux élections italiennes.

A 293 millions d'euros, les activités **Actions** affichent des revenus en diminution de 14,6 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant. Les **Dérivés Actions** ont souffert d'une activité commerciale moins soutenue et enregistrent une baisse de leurs revenus. L'arrêt de l'activité de **Courtage actions** aux Etats-Unis et au Royaume-Uni fin 2017 explique également la baisse des revenus.

A 717 millions d'euros, les revenus des activités de **Financements** y compris **GTB** (*Global Transaction Banking*) progressent de 17,0 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

Les revenus des activités de **Real Assets** sont en hausse par rapport au premier semestre 2017 tirés par la performance de ses trois secteurs stratégiques : les financements immobiliers aux Etats-Unis avec un volume élevé de titrisations réalisé sur le premier semestre, l'Aviation qui enregistre un niveau élevé de commissions sur le deuxième trimestre et l'Infrastructure également très dynamique avec plusieurs transactions significatives. Les revenus du financement des matières premières (**Energy & Natural Resources**) progressent, soutenus par un cours du baril de pétrole plus élevé que l'année dernière favorisant notamment l'activité de Trade Finance. Les revenus du portefeuille de financements DPM se contractent marginalement à change constant dans un contexte de pression sur le niveau des marges.

Les revenus d'**Investment Banking** y compris activités de **M&A** sont en diminution de 14,6 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant pour des revenus cumulés de 168 millions d'euros.

Au premier semestre 2018, les **charges** de la Banque de Grande Clientèle s'élèvent à 1 112 millions d'euros, en progression de 1,6 % par rapport au premier semestre 2017 à change constant.

Le **résultat brut d'exploitation** s'élève à 791 millions d'euros, en baisse de 2,1 % par rapport à 2017. Le **coefficient d'exploitation** ressort à 58,4 % en 2018 se détériorant de 2,1 points par rapport au premier semestre 2017 (56,3 %).

A 68 millions d'euros, le **coût du risque** est en diminution de 12,7 % par rapport à 2017.

Le **ROE après impôt** s'élève à 16,7 % en 2018, en progression de 1,1 point par rapport au premier semestre 2017 (15,6 %) bénéficiant d'une réduction du taux d'imposition normatif de la BGC en 2018 répercutant l'impact de la réforme fiscale aux Etats-Unis et d'une baisse de ses actifs pondérés (RWA).

4.1.4.3 ASSURANCE

ASSURANCE			
	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation
<i>(en millions d'euros)</i>			
Produit net bancaire	397	368	+ 7,8 %
Charges	- 226	- 231	- 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	170	137	+ 23,9 %
Coût du risque	0	0	
Résultat avant impôt	173	144	+ 20,0 %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>57,1 %</i>	<i>62,7 %</i>	
<i>Capitaux propres moyens</i>	<i>861</i>	<i>864</i>	
<i>ROE</i>	<i>27,5 %</i>	<i>19,7 %</i>	

L'activité du premier semestre 2018 pour le métier Assurance a été marquée par une dynamique commerciale soutenue qui se traduit par une croissance de toutes les branches d'assurance.

Avec 5,7 milliards d'euros de primes (incluant acceptations CNP), la collecte d'Assurance Vie progresse de 2 % par rapport au premier semestre 2017. Les primes relatives aux supports en Unités de Compte sont stables à 1 968 millions d'euros. Sur le périmètre France affaires directes, elles représentent 34 % de la collecte brute totale, contre 29 % pour le marché à fin mai.

A 442 millions d'euros, les cotisations de Prévoyance et d'Assurance Des Emprunteurs (ADE) affichent une croissance de 5 %. L'évolution de 2 % des primes de l'ADE résulte de la croissance du réseau Caisse d'Epargne (+ 6 %). Les cotisations de prévoyance individuelle sont en hausse de 15 millions d'euros (+ 15 %), croissance principalement portée par le réseau Caisse d'Epargne (+ 75 %) qui représente désormais 28 % de l'activité prévoyance (18 % au premier semestre 2017). Sur le réseau Banque Populaire, l'activité prévoyance individuelle affiche une progression de 2 %.

En Assurances Non Vie, en dépit du recul de l'activité résultant principalement d'un effet de base par rapport au début 2017 exceptionnel en termes de ventes et de la baisse des financements immobiliers, les ventes nettes restent largement positives grâce notamment à l'amélioration des taux d'attrition. Le portefeuille augmente de 5% et atteint 5,8 millions de contrats. Les primes acquises de l'ensemble des réseaux BP et CE sont en hausse de 8% et s'élèvent à 737 millions d'euros. La sinistralité reste maîtrisée en dépit des événements climatiques.

Dans un environnement marqué par la baisse continue des taux d'intérêt, le PNB des activités d'Assurance progresse de 8 % à 397 millions d'euros, porté par :

- la croissance du **PNB acquis à l'Assurance Vie** (+ 17 %) soutenue par la croissance des encours ;
- la hausse du **PNB acquis à l'Assurance Non Vie** (+ 6 % vs 1^{er} semestre 2017), expliquée par une progression des primes en phase avec l'évolution du portefeuille, un bon niveau de sinistralité courante en dépit du poids des événements climatiques, une sinistralité sur antérieurs favorable et un solde de réassurance en nette amélioration. Le ratio combiné s'établit à 92,1 %, en amélioration par rapport au 1^{er} semestre 2017 (92,4 %).
- **Le PNB des activités de Prévoyance individuelle et d'Assurance Des Emprunteurs** est en léger retrait (- 3 %). La Prévoyance individuelle bénéficie notamment de la croissance des volumes générée par la distribution de la nouvelle offre au sein du réseau CE.

Les charges d'exploitation sont en baisse 1,8 % à 226,5 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017 qui tenait compte de l'impact de la C3S exceptionnelle pour un montant de 19 millions d'euros (au titre de l'acceptation de 10 % du stock Assurance vie de la CNP). Corrigées de cet impact, les charges présentent un taux de croissance de 7 % qui reflète la croissance de l'activité et la mise en

œuvre des projets stratégiques du métier non vie. Le taux de croissance des charges demeure inférieur à celui du PNB (+ 8 %) par rapport au premier semestre 2017.

4.1.4.4 Services Financiers Spécialisés

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS			
(en millions d'euros)	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation
Produit net bancaire	733	691	+ 6,1 %
Financements spécialisés	453	437	+ 3,6 %
Affacturage	80	78	+ 2,6 %
Cautions et garanties financières	104	101	+ 3,0 %
Crédit-bail	118	115	+ 3,1 %
Crédit consommation	134	131	+ 1,9 %
Financement du cinéma	17	12	+ 40,1 %
Services financiers	92	90	+ 2,4 %
Épargne salariale	45	44	+ 4,1 %
Titres	46	46	+ 0,7 %
Paielements	188	164	+ 14,7 %
Charges	- 495	- 461	+ 7,5 %
Résultat brut d'exploitation	238	230	+ 3,3 %
Coût du risque	- 7	- 35	- 81,1 %
Résultat avant impôt	232	195	+ 18,9 %
dont Financements spécialisés	211	167	+ 26,4 %
dont Services financiers	11	10	+ 11,5 %
Coefficient d'exploitation	67,6 %	66,7 %	
Capitaux propres moyens	2 189	1 925	
ROE	14,2 %	13,8 %	

Les activités des **Financements spécialisés** affichent une bonne dynamique globale.

L'**Affacturage**, avec un chiffre d'affaires affacturé en France de 28,8 milliards d'euros en croissance de 12 %, dispose d'une part de marché de 18,9 % au 31 mars 2018.

Le **Crédit-bail** a développé son activité au service des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Sa production nouvelle, centrée pour les trois quarts sur le crédit-bail mobilier, affiche une hausse de 8 % sur la période.

Le **Crédit à la consommation** enregistre une belle dynamique commerciale avec 6 milliards d'euros de financements, soit une progression annuelle de 4 %, portée par l'activité prêts personnels (+ 4 %), celle sur le crédit renouvelable restant stable.

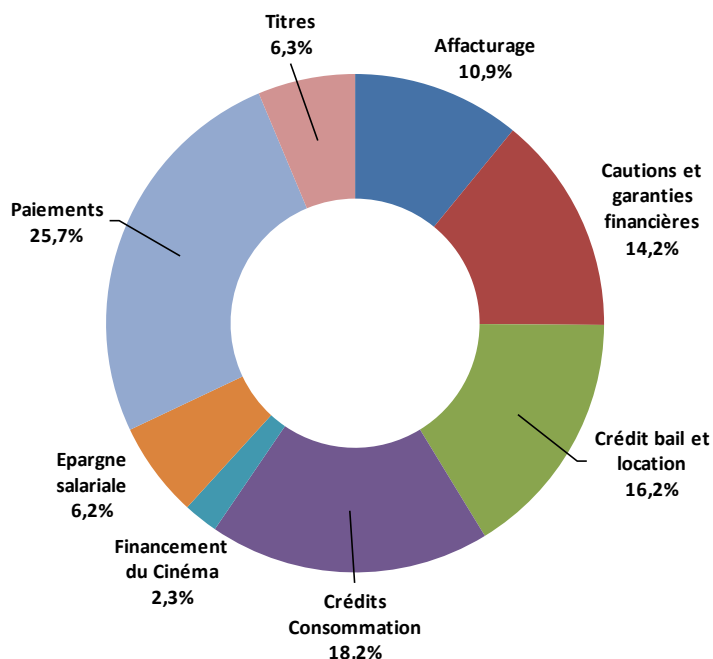
Cautions et garanties, après trois années exceptionnelles, affiche un niveau d'activité encore soutenu avec un marché des cautions de prêts aux particuliers qui demeure dynamique malgré la baisse du nombre de dossiers liés au refinancement.

L'activité des **Services financiers** reste de bon niveau.

Les encours de l'**Épargne salariale** ont poursuivi leur croissance avec une progression annuelle de 7 % pour atteindre 28,4 milliards d'euros.

Titres a poursuivi l'élargissement de son offre de services auprès des réseaux.

■ RÉPARTITION DU PNB A FIN JUIN 2018 DES MÉTIERS DE SFS



Le **Produit Net Bancaire du pôle SFS** atteint 733 millions d'euros à fin juin 2018, en progression de 6 %.

Les revenus des **Financements spécialisés** sont en hausse de 4 %. Les métiers Affacturage, Cautions et garanties et Crédit-bail enregistrent chacun une croissance de leur PNB de 3 %. Le PNB du métier Financement du Cinéma progresse fortement sur la période, expliqué notamment par un dividende exceptionnel de sa filiale MCI.

Les revenus des **Services Financiers** sont en croissance de 2 % avec un PNB sur l'Epargne salariale en hausse de 4 %.

Les revenus de **Paiements** est en hausse de 15 % par rapport au premier semestre 2017, tiré par les acquisitions réalisées en 2017.

L'activité est soutenue sur l'ensemble des business units. Ainsi :

- Services & Processing voit les transactions monétique porteurs et commerçants progresser significativement (+ 11 %) en lien avec le développement du paiement sans contact ;
- l'activité Merchant Solutions bénéficie du volume d'affaires généré par les récentes acquisitions de Natixis Payment Solutions (Dalenys et PayPlug) ;

Concernant l'activité Prepaid, le Chiffre d'Affaires est en hausse de plus de 30 % sur un an, avec notamment l'intégration de Comitéo.

Les **charges du pôle SFS**, à 495 millions d'euros fin juin, sont en hausse de 7 % par rapport à juin 2017, expliquée principalement par les effets périmètre sur Paiements.

Au total, le **Résultat brut d'exploitation** progresse de 3 % à 238 millions d'euros.

Le **coût du risque** atteint 7 millions d'euros au premier semestre 2018, en fort recul par rapport au premier semestre 2017.

Le **ROE du pôle SFS** ressort à 14,2 %, en amélioration de 0,4 point sur un an.

4.1.4.5 Hors pôles

HORS PÔLES (HORS TCM)			
(en millions d'euros)	6M-2018	6M-2017 pro forma	Variation
Produit net bancaire	360	260	+ 38,6 %
<i>Coface</i>	333	289	+ 15,1 %
<i>Hors pôles hors Coface</i>	27	- 29	
Charges	- 523	- 513	+ 2,0 %
Résultat brut d'exploitation	- 162	- 253	- 35,7 %
Coût du risque	- 8	- 25	- 68,2 %
Résultat avant impôt	- 161	- 258	- 37,6 %

Le **Produit Net Bancaire du Hors pôles** s'établit à + 360 millions d'euros au premier semestre 2018 pour + 260 millions d'euros pour le premier semestre 2017.

Le **Produit Net Bancaire de Coface** pour le premier semestre 2018 atteint 333 millions d'euros, en hausse de 15 % (+ 19 % à change constant) par rapport au premier semestre 2017.

Le **chiffre d'affaires** du semestre, à 685 millions d'euros, est en léger retrait de 1 % par rapport au premier semestre 2017, avec une baisse de 1 % pour l'assurance crédit qui représente 95 % du chiffre d'affaires total. A change constant, le chiffre d'affaires serait en hausse de 2 % par rapport au premier semestre 2017.

Le **ratio sinistres sur primes net de réassurance** ressort à 43,2 % au premier semestre 2018 contre 58,3 % au premier semestre 2017, soit une amélioration de 15,1 points en lien avec l'efficacité des plans de maîtrise de la sinistralité et l'amélioration du contexte économique.

Le **Produit Net Bancaire du Hors pôles hors Coface** s'établit à + 27 millions d'euros contre - 29 millions d'euros au premier semestre 2017.

- La variation de change des **titres supersubordonnés** en dollar s'établit à + 27 millions d'euros au premier semestre 2018 à comparer à - 60 millions d'euros au premier semestre 2017.
- Le premier semestre 2018 n'enregistre quasiment pas de revenus sur les titres de participation alors que le premier semestre 2017 bénéficiait de 18 millions d'euros de dividendes sur les titres Caceis dont la participation a été cédée au quatrième semestre 2017.
- Les autres éléments significatifs du Produit Net Bancaire, constitués pour l'essentiel des revenus de la **Trésorerie Long Terme** et **des opérations de gestion de bilan**, sont globalement stables.

Parallèlement,

- Le Produit Net Bancaire du premier semestre 2017 bénéficiait des derniers revenus de **Corporate Data Solutions** à 10 millions d'euros avant la cession complète de l'activité en juin 2017,
- **Natixis Private Equity** contribue pour 4 millions d'euros au Produit Net Bancaire au premier semestre 2018, soit hausse de 7 millions d'euros par rapport au premier semestre 2017. Natixis Private Equity poursuit sa stratégie de désengagement.
- **Natixis Algérie** présente un PNB de 27 millions d'euros en progression de 8 % par rapport au premier semestre 2017. Hors effet change, le PNB est en hausse de 27 %. Natixis Algérie bénéficie d'une dynamique positive sur sa production de crédit.

Les **Charges du Hors pôles** s'établissent à - 523 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 contre - 513 millions d'euros au premier semestre 2017.

Les **Charges de Coface**, à 238 millions d'euros, sont en baisse de 5 % par rapport au premier semestre 2017, soit une baisse de 1 % à change constant et hors charges exceptionnelles Fit to Win.

Les **charges du Hors pôles hors Coface** correspondent :

- à la contribution au Fonds de Résolution Unique qui s'établit à - 164 millions d'euros en 2018 pour - 122 millions d'euros au premier semestre 2017,

- aux charges des activités de Corporate Data solutions, Natixis Private Equity (Pôle Finance) et Natixis Algérie qui s'élèvent à - 17 millions d'euros au premier semestre 2018 à comparer à - 33 millions d'euros au premier semestre 2017 compte tenu de la cession complète à mi-année 2017 de Corporate Data Solutions,
- ainsi qu'aux charges des fonctions support non refacturées aux métiers de Natixis ; elles s'élèvent à 104 millions d'euros au premier semestre 2018 et sont en retrait de 3 % sur un an.

4.1.4.6 Coût du risque

En application de la norme IFRS9 au 1^{er} janvier 2018, le **coût du risque** s'élève à - 84 millions d'euros au 30 juin 2018, dont - 153 millions d'euros au titre des risques sur encours douteux et + 69 millions d'euros au titre des provisions sur les encours sains. Au 30 juin 2017, le coût du risque s'élevait à - 138 millions d'euros (calculé selon la norme IAS39).

COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Banque de Grande Clientèle	- 68	- 78
Assurance	0	0
Gestion d'Actifs et de Fortune	- 1	0
Services Financiers Spécialisés	- 7	- 35
Coface	0	- 4
Hors Pôle	- 8	- 21
COÛT DU RISQUE GLOBAL	- 84	- 138

COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2018	30/06/2017
Afrique et Moyen-Orient	- 61	- 8
Amérique centrale et latine	0	- 14
Amérique du Nord	+ 1	- 9
Asie et Océanie	0	- 7
Europe de l'Est	+ 7	+ 0
Europe de l'Ouest	- 31	- 100
COÛT DU RISQUE GLOBAL	- 84	- 138

4.1.4.7 Parties liées

Les informations financières concernant les transactions entre parties liées figurent dans la note 10.4 des annexes aux comptes semestriels consolidés présentés section 5.1 de la présente actualisation.

Annexe sur 4.1.3 – Résultats consolidés

1 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés du premier semestre 2018

Natixis (Juin 2018)							
(en millions d'euros)	6M-2018 Gestion hors excep.	Éléments exceptionnels					6M-2018 publié
		AWM	BGC	ASS	SFS	HP	
Produit net bancaire	4 963	0	0	0	0	27	4 989
Charges	- 3 402	- 1	- 4	- 1	- 5	- 22	- 3 435
Résultat brut d'exploitation	1 560	- 1	- 4	- 1	- 5	5	1 554
Coût du risque	- 84						- 84
Résultat net d'exploitation	1 477	- 1	- 4	- 1	- 5	5	1 471
Mises en équivalence	10						10
Gains ou pertes sur autres actifs	10		0				10
Variation valeur écarts d'acquisition	0						0
Résultat avant impôt	1 496	- 1	- 4	- 1	- 5	5	1 490
Impôt	- 472	0	1	0	1	- 1	- 470
Intérêts minoritaires	- 117					- 1	- 118
Résultat net part du groupe	907	- 1	- 3	- 1	- 3	3	903
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>68,6 %</i>						<i>68,8 %</i>

2 - Tableau de passage des résultats de gestion aux résultats consolidés du premier semestre 2017

Natixis (Juin 2017)							
(en millions d'euros)	6M-2017 Gestion hors excep.	Éléments exceptionnels					6M-2017 publié
		AWM	BGC	ASS	SFS	HP	
Produit net bancaire	4 816	0	0	0	0	- 60	4 756
Charges	- 3 327	- 0	0	- 21	- 0	- 16	- 3 365
Résultat brut d'exploitation	1 490	- 0	0	- 21	- 0	- 76	1 391
Coût du risque	- 138						- 138
Résultat net d'exploitation	1 352	- 0	0	- 21	- 0	- 76	1 254
Mises en équivalence	13						13
Gains ou pertes sur autres actifs	27					0	27
Variation valeur écarts d'acquisition	- 0					0	- 0
Résultat avant impôt	1 392	- 0	0	- 21	- 0	- 76	1 294
Impôt	- 501	0	0	7	0	25	- 469
Intérêts minoritaires	- 57					0	- 57
Résultat net part du groupe	834	- 0	0	- 14	- 0	- 51	768
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>69,1 %</i>						<i>70,7 %</i>

V CHAPITRE 5 : ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.1 Comptes semestriels consolidés et notes annexes

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN
CAPITAUX PROPRES
BILAN CONSOLIDE
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

NOTE 1	EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION D'IFRS 9
NOTE 2	PRINCIPES COMPTABLES
NOTE 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION
NOTE 4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT
NOTE 5	NOTES RELATIVES AU BILAN
NOTE 6	NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE
NOTE 7	ENGAGEMENTS
NOTE 8	INFORMATION SECTORIELLE
NOTE 9	GESTION DES RISQUES
NOTE 10	AUTRES INFORMATIONS
NOTE 11	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'Euros	Notes	1er semestre 2018	1er semestre 2017 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	4.1	2 006	3 031
Intérêts et charges assimilés	4.1	(1 289)	(1 663)
Commissions (produits)	4.2	2 884	2 813
Commissions (charges)	4.2	(1 213)	(1 094)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 118	1 779
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	11	313
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	11	313
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat		(1)	(1)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti	4.5	(1)	(1)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat		(1)	(1)
Produit net des activités d'assurance	6.3	1 455	1 455
Produits des autres activités	4.6	370	6 193
Charges des autres activités	4.6	(352)	(6 616)
Produit Net Bancaire		4 989	4 756
Charges générales d'exploitation	4.7	(3 315)	(3 245)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(120)	(120)
Résultat Brut d'Exploitation		1 554	1 391
Coût du risque <i>dont corrections de valeur pour pertes</i>	4.8	(84)	(138)
Résultat Net d'Exploitation		1 471	1 254
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		10	13
Gains ou pertes sur autres actifs	4.9	10	27
Variation de valeur des écarts d'acquisition		10	27
Résultat avant impôt		1 490	1 294
Impôts sur les bénéfices		(470)	(469)
Résultat sur activité abandonnée		(470)	(469)
Résultat net de la période		1 020	825
		<i>Dont part revenant au Groupe</i>	903
		<i>Dont part revenant aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	118
Résultat par action (en euro)			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 10.1.2) - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres</i>		0,27	0,23
Résultat dilué par action (en euro)			
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires (c.f. annexe 10.1.2) - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions et les actions gratuites</i>		0,27	0,23

(1) Les informations au 30 juin 2017 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » conformément à l'option offerte par cette norme.



ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'Euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017 ⁽¹⁾
Résultat net	1 020	825
Eléments recyclables en résultat	49	(326)
Écarts de conversion	106	(392)
Écarts de réévaluation de la période	130	
Reclassement en résultat	(24)	
Autres reclassements	0	
Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres (2)	(16)	
Écarts de réévaluation de la période	(13)	
Reclassement en résultat	(4)	
Autres reclassements	0	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(111)	(14)
Écarts de réévaluation de la période	(92)	
Reclassement en résultat	(19)	
Autres reclassements	(0)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	39	102
Écarts de réévaluation de la période	(21)	
Reclassement en résultat	60	
Autres reclassements	-	
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat	0	(1)
Effets d'impôts sur éléments recyclables en résultat	31	(22)
Eléments non recyclables en résultat	162	(28)
Écarts de revalorisation des régimes à prestations définies	12	16
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	224	(59)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(7)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	
Quote part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables en résultat	-	
Effets d'impôts sur éléments non recyclables en résultat	(67)	14
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	211	(354)
RESULTAT GLOBAL	1 231	470
<i>Part du Groupe</i>	1 118	420
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	114	51

- (1) Les informations au 30 juin 2017 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » conformément à l'option offerte par cette norme ;
- (2) Dont pertes de valeurs des instruments de dettes classés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » constatées en « Autres éléments du résultat global » lors de la 1^{ère} application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 s'élève pour 1,1 million d'euros (montant brut d'impôt).

Détails de l'impôt sur les gains ou pertes latents ou différés

En millions d'euros	1er semestre 2018		
	Brut	Impôt	Net
Écarts de conversion	106	0	106
Réévaluation des actifs financiers de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(16)	7	(9)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(111)	36	(75)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	39	(13)	27
Réévaluation du risque de crédit propres des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	224	(65)	160
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(7)	1	(6)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture couvrant les actifs financiers de CP à la juste valeur par capitaux propres	-	0	0
Écarts de revalorisation des régimes à prestations définies	12	(4)	8
Quote part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence	0	0	0
Total des variations des gains ou pertes latents ou différés	247	(36)	211

BILAN CONSOLIDE ACTIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
Caisse, Banques Centrales		25 986	36 901
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	225 810	184 497
Instruments dérivés de couverture		349	339
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propre	5.3	9 889	57 885
Actifs financiers disponibles à la vente			57 885
Instruments de dettes au coût amorti	5.5.3	1 228	
Prêts ou créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	5.5.1	43 050	
Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti	5.5.2	87 706	
<i>dont activité institutionnelle</i>		804	
Prêts et créances sur les établissements de crédit			45 289
<i>dont activité institutionnelle</i>			
Prêts et créances sur la clientèle			136 768
<i>dont activité institutionnelle</i>			779
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	6.4	101 401	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			1 885
Actifs d'impôts courants		219	577
Actifs d'impôts différés		1 222	1 585
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	16 416	46 624
Actifs non courants destinés à être cédés		796	738
Participation aux bénéfices différées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		719	734
Immeubles de placement		118	1 073
Immobilisations corporelles		796	758
Immobilisations incorporelles		765	732
Ecarts d'acquisition	5.10	3 667	3 601
Total des actifs		520 137	519 987

(1) Les informations au 31 décembre 2017 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » conformément à l'option offerte par cette norme.

L'impact de la première application de la norme IFRS 9 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 est détaillé en note 1.

BILAN CONSOLIDE PASSIF

En millions d'Euros	Notes	30/06/2018	31/12/2017 ⁽¹⁾
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	217 899	144 885
Instruments dérivés de couverture		723	710
Dépôts et emprunts évalués envers les établissements de crédit	5.6.1	87 057	
<i>dont activité institutionnelle</i>		46	
Dépôts et emprunts envers la clientèle	5.6.2	39 424	
<i>dont activité institutionnelle</i>		880	
Dettes représentées par un titre	5.7	41 044	
<i>dont activité institutionnelle</i>			
Dettes envers les établissements de crédit			104 318
<i>dont activité institutionnelle</i>			46
Dettes envers la clientèle			94 571
<i>dont activité institutionnelle</i>			851
Dettes représentées par un titre			32 574
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		98	138
Passifs d'impôts courants		476	532
Passifs d'impôts différés		505	620
Comptes de régularisation et passifs divers	5.9	16 158	37 936
<i>dont activité institutionnelle</i>		17	0
Dettes sur actifs destinés à être cédés		775	698
Passifs relatifs aux contrats d'assurances	6.5	90 227	
Provisions techniques des contrats d'assurance			76 601
Provisions	5.11	1 753	1 742
Dettes subordonnées	5.8	3 663	3 674
Capitaux propres part du groupe		19 180	19 795
- Capital et réserves liées		10 976	10 976
- Réserves consolidées		6 727	6 697
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		743	772
- Gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres		(169)	(318)
- Résultat de l'exercice		903	1 669
Participations ne donnant pas le contrôle		1 155	1 192
Total des passifs et capitaux propres		520 137	519 987

(1) Les informations au 31 décembre 2017 n'ont pas été retraitées des effets de la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » conformément à l'option offerte par cette norme.
L'impact de la première application de la norme IFRS 9 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 est détaillé en note 1.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves liées		Réserves consolidées			Gains / pertes directement comptabilisés en capitaux propres						Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Autres instruments de capitaux propres émis ⁽²⁾	Elimination des titres auto détenus	Autres réserves consolidées	Recyclables			Non recyclables						
						Ecarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Réévaluation des instruments de dettes à la JV par OCI R	Instruments dérivés de couverture	Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾				Ecarts de réévaluation des régimes à prestations définies
Capitaux propres au 31 décembre 2016 après affectation du résultat	5 019	5 956	1 611	1	6 098	950	629		(255)		(62)	(111)	19 835	1 296	21 131
Augmentation de capital	0	(0)											0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				(19)	(1)								(20)	0	(20)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					8								8	0	8
Distribution 2017 au titre du résultat 2016					(1 098)								(1 098)	(73)	(1 170)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	(0)	0	(19)	(1 091)	0	0	0	0	0	0	0	(1 110)	(73)	(1 183)
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence			474		0								474	0	474
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(47)								(47)	0	(47)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(380)	3		67		(39)		(390)	(7)	(397)
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					(2)						2		0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												11	11	0	11
Résultat au 30 juin 2017													768	768	825
Effet des acquisitions et des cessions ⁽⁴⁾					(59)	(9)	1						(68)	(7)	(74)
Autres ⁽⁵⁾					6								6	3	9
Capitaux propres au 30 juin 2017	5 020	5 956	2 085	(18)	4 905	560	633	0	(189)	0	(99)	(101)	768	1 270	20 789
Augmentation de capital													0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				(6)	1								(5)	0	(5)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					3								3	0	3
Distribution 2017 au titre du résultat 2016													0	(6)	(6)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	0	0	0	(6)	4	0	0	0	0	0	0	0	0	(6)	(9)
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence			147										147	0	147
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(47)								(47)	0	(47)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						(265)	(16)		41		(98)		(338)	(21)	(359)
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					(1)						1		0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												(22)	(22)	0	(22)
Résultat du 2 ^{ème} semestre 2017													901	901	1 037
Effet des acquisitions et des cessions ⁽⁴⁾					(285)	(12)	20					(0)	(278)	(183)	(461)
Autres ⁽⁵⁾					(86)								(86)	(2)	(89)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	5 020	5 956	2 232	(25)	4 490	282	637	0	(148)	0	(196)	(123)	1 669	19 795	20 987
Affectation du résultat de l'exercice 2017					1 669								(1 669)	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2017 après affectation du résultat	5 020	5 956	2 232	(25)	6 159	282	637	0	(148)	0	(196)	(123)	0	19 795	20 987
1 ^{ère} application IFRS 9					(32)		(107)	26			(14)			(128)	(132)
Capitaux propres au 1er janvier 2018	5 020	5 956	2 232	(25)	6 127	282	530	26	(148)	(14)	(196)	(123)	0	19 667	20 855
Augmentation de capital	2	(2)											0	0	0
Elimination des titres auto-détenus				(13)	(0)								(14)	0	(14)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions					5								5	0	5
Distribution 2018 au titre du résultat 2017					(1 160)								(1 160)	(159)	(1 320)
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2	(2)	0	(13)	(1 156)	0	0	0	0	0	0	0	0	(1 169)	(1 599)
Emissions et remboursement de TSSDI et d'actions de préférence			(254)										(254)	0	(254)
Rémunérations des TSSDI et d'actions de préférence					(50)								(50)	0	(50)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						131	(71)	(9)	26	(6)	160		231	(4)	227
Affectation en réserve du risque de crédit propre réalisé sur la période					(3)						3		0	0	0
Affectation en réserve du résultat de cession des instruments de capitaux propres à la JV par OCI NR réalisé sur la période					1						(1)		0	0	0
Variation des écarts actuariels IAS19 R												8	8	0	8
Résultat au 30 juin 2018													903	903	1 020
Effet des acquisitions et des cessions ⁽⁶⁾					(88)	(24)							(112)	15	(97)
Autres ⁽⁷⁾					(45)								(45)	(2)	(47)
Capitaux propres au 30 juin 2018	5 021	5 954	1 978	(38)	4 787	389	458	17	(121)	(21)	(33)	(115)	903	19 181	20 335

- Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natix ;
- Autres instruments de capitaux propres émis : il s'agit des titres super subordonnés à durée indéterminée. Au 30 juin 2018, un remboursement de -253 millions d'euros a été constaté sur des TSSDI émis en 2008. Au 31 décembre 2017, deux nouvelles émissions de TSSDI avaient été souscrites par BPCE pour un montant total de 897 millions d'euros et un remboursement de -276 millions d'euros sur des TSSDI émis en 2007 avait été constaté ;
- « variations de juste valeur attribuable au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au 30 juin 2018 comptabilisées en capitaux propres, latentes et réalisées, s'élèvent à +224,4 millions d'euros (montant brut et -64,8 millions d'euros d'impact en impôt associé). Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natix constatées en capitaux propres au 30 juin 2018 s'élèvent à + 3,9 millions d'euros (montant brut et -1,2 millions d'euros d'impact en impôt associé).
Les « variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propres des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au 31 décembre 2017 comptabilisées en capitaux propres, latentes et réalisées, s'élèvent à -185,3 millions d'euros (montant brut et +48,5 millions d'euros d'impact en impôt associé), dont -39,1 millions d'euros au 1er semestre 2017 et -97,7 millions d'euros au 2ème semestre 2017. Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natix constatées en capitaux propres au 31 décembre 2017 s'élèvent à + 5,3 millions d'euros (montant brut et -1,8 millions d'euros d'impact en impôt associé), dont +2,4 millions d'euros au 1er semestre 2017 et 1,1 millions d'euros au 2ème semestre 2017 ;
- En 2017, les capitaux propres part du groupe comprennent les effets suivants :
 - 111 millions d'euros d'effet lié à la réévaluation et à la désactualisation des options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires des entités DNCA France (-63,1 M€), Ciloger (-16,1 M€), Dorval (-29 M€), Darius (-6,7 M€) et Lakooz (+3,8 M€) ;
 - 38 millions d'euros relatifs à l'acquisition en deux temps (51% sur le 1er semestre 2017 et 49% sur le second semestre 2017) auprès de BPCE de 100% de l'entité S-Money et de sa filiale Lakooz ;
 - + 18 millions d'euros relatifs à l'acquisition auprès du Crédit Coopératif des entités BatiLease et InterCoop ;
 - 94 millions d'euros relatifs au rachat des 40% de minoritaires (Macif et Maif) chez BPCE Assurances ;
 - 7 millions d'euros relatifs au rachat des parts d'un manager d'Ossiam ;
 - +8 millions d'euros relatifs à la cession d'Ellisphère ;
 - 62 millions d'euros relatifs aux options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la société Dalenys ;

- 56 millions d'euros relatifs aux options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la société IML (Investors Mutual Limited) ;
 - 4 millions d'euros relatifs aux options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la société Payplug ;
 - (5) En 2017, les autres reclassements inclus - 87 millions d'euros relatifs à la sortie de la plus-value de reclassement suite au remboursement d'une ligne de TSSDI ;
 - (6) Au 30 juin 2018, les capitaux propres part du groupe comprennent les effets suivants :
 - Les effets de la constatation de nouveaux puts sur minoritaires concernant les acquisitions réalisées à hauteur de -48,8 millions d'euros. Ces puts concernent le métier M&A avec les acquisitions de Vermilion (-13,8 M€) et de Fenchurch (-27,1 M€) ainsi que le métier des paiements avec l'acquisition de l'entité Alter CE (-7,9 M€) ;
 - Les effets relatifs aux puts sur minoritaires existants en début d'exercice à hauteur de -36 millions d'euros. Ces effets sont liés d'une part, à la variation de juste valeur de ces puts au 30 juin pour -17,4 millions d'euros, générée essentiellement par les effets de désactualisation de la dette financière, et d'autre part, par le transfert de la quote-part de situation nette minoritaire de ces entités représentatives de ces puts pour -18,6 millions d'euros ;
 - Les effets des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle sur les entités consolidées à hauteur de -1,8 millions d'euros. Ces effets concernent pour l'essentiel l'augmentation du pourcentage d'intérêt de l'entité consolidée Caspian PE (de 55% à 72%) pour un montant de -1,6 millions d'euros ;
 - La comptabilisation du goodwill de BPCE Immobilier d'Exploitation directement en fonds propres conformément aux traitements des opérations d'acquisitions d'entités sous contrôle commun pour un montant de -1 million d'euros.
 - (7) Au 30 juin 2018, les autres reclassements inclus -43,2 millions d'euros relatifs à la sortie de la plus-value de reclassement suite au remboursement de deux lignes de TSSDI émis en 2008 ;
- L'impact de première application de la norme IFRS 9 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 est détaillé en note 1.



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse et des banques centrales ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie résultant de l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, à l'exception de ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et aux immeubles de placement.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions des participations consolidées et non consolidées, des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles de placement, d'immeubles donnés en location simple et aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.



Éléments financiers

5

Comptes semestriels consolidés et annexes

En millions d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts	1 490	2 651
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	162	320
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	(5)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	4 023	7 536
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(10)	(26)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(143)	(418)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	45	87
+/- Autres mouvements	1 472	(1 939)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	5 548	5 556
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(7 339)	(1 958)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(4 201)	14 212
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(1 947)	(18 739)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	206	(5 551)
- Impôts versés	(373)	(213)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(13 654)	(12 249)
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(6 616)	(4 042)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations ⁽¹⁾	385	200
+/- Flux liés aux immeubles de placement	86	50
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(169)	(324)
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	302	(74)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	(1 320)	(1 176)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement ⁽³⁾	(358)	(127)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 678)	(1 303)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	(5)	(1)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	190	(1 981)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 807)	(7 401)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	(6 616)	(4 042)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	302	(74)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(1 678)	(1 303)
Flux de trésorerie liés aux actifs et passifs destinés à être cédés	(5)	(1)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	190	(1 981)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	30 568	37 969
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	36 901	26 703
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(6 333)	11 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	22 763	30 568
Caisse, Banques Centrales (actif & passif)	25 986	36 901
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(3 223)	(6 333)
Variation de la trésorerie nette	(7 807)	(7 401)

- (1) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations comprennent notamment :
- les flux liés aux actifs détenus jusqu'à l'échéance pour + 344 millions d'euros ;
 - les flux liés aux titres de participation consolidés pour - 163 millions d'euros correspondant à l'achat de 51% de Fenchurch (-37 millions d'euros), 51% de Vermilion (-12 millions d'euros), 70% d'Alter CE (-20 millions d'euros), 100% de BPCE Immobilier Exploitation (-3 millions d'euros), l'acquisition complémentaire de 5% de Payplug (-2 millions d'euros), l'acquisition complémentaire de 18% de Natixis Caspian Private Equity (-2 millions d'euros), +24 millions d'euros de trésorerie acquise (dont +12 millions d'euros lors de l'acquisition de BPCE Immobilier Exploitation, +6 millions d'euros sur Fenchurch, +4 millions d'euros sur Vermilion et +2 millions d'euros sur Alter CE), la cession de Cofacredit (+14 millions d'euros), l'exercice partiel du put sur DNCA (-125 million d'euros) ;
 - les flux liés aux titres de participation non consolidés pour + 204 millions d'euros, dont +186 millions d'euros sur la cession de notre participation de 8% dans AUSTIN FINANCE.
- (2) Les flux provenant ou à destination des actionnaires comprennent les dividendes versés à BPCE à hauteur de - 824 millions d'euros et ceux versés au hors groupe - 496 millions d'euros.
- (3) Les flux provenant des activités de financement se décomposent notamment de la manière suivante :
- une variation négative des TSSDI de -254 millions d'euros correspondant au remboursement de deux émissions de 2008
 - remboursement pour -10 millions d'euros de dettes détenues par Morgan Stanley ;
 - intérêts payés sur les titres subordonnés pour -45 millions d'euros ;
 - rémunération des titres super subordonnés inscrits en capitaux propres pour -49 millions d'euros.

NOTE 1 Incidences de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018**1.1 Préambule**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Natixis applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers - Comptabilisation et Evaluation » concernant les règles de classement et d'évaluation des actifs financiers, ainsi que la nouvelle méthodologie de dépréciation pour pertes de crédits attendues. Il est rappelé que Natixis a appliqué par anticipation le volet de la norme IFRS 9 sur les passifs financiers (cf. note 2.1). Par ailleurs, Natixis a choisi de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 concernant les entités d'assurance, comme l'autorise l'amendement à la norme IFRS 4 (cf. note 2.1), et en matière de couverture, comme le permet la norme IFRS 9. Les principaux impacts de première application de la norme IFRS 9 (en dehors des impacts du volet de la norme sur les passifs financiers appliqué par anticipation depuis le 1^{er} janvier 2016) sur le bilan au 1^{er} janvier 2018 sont les suivants :

Classement et évaluation

L'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continuent à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même, l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par résultat), continuent à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9. Au 1^{er} janvier 2018, les principaux reclassements sont les suivants :

- pour les portefeuilles de financement :
 - les opérations de pension classées en prêts et créances et en dettes évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle de gestion de transaction selon IFRS 9 ont été reclassées pour 47 328 millions d'euros en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et pour 63 620 millions d'euros en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat », et sont désormais évaluées à la juste valeur par résultat ;
 - le classement des opérations de pension classées en juste valeur sur option selon IAS 39 au titre d'une gestion globale en juste valeur et relevant d'un modèle de gestion de transaction au sein des « Actifs à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour un montant de 44 695 millions d'euros est sans impact sur la présentation du bilan, les actifs à la juste valeur sur option par le résultat et les actifs de transaction étant sous IAS 39 évalués de la même façon et présentés dans la même rubrique au bilan.
- pour les portefeuilles de titres :
 - Les titres de dette détenus dans le cadre de la réserve de liquidité comptabilisés sous IAS 39 en « Actifs disponibles à la vente » et qui, étant gérés dans le cadre d'un modèle économique de collecte et vente, ont été reclassés pour 9 466 millions d'euros parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » (recyclables) ;
 - Les parts d'OPCVM ou de FCPR, à l'exception de ceux du métier de l'assurance, qualifiées d'instruments de capitaux propres sous IAS 39 et classées dans les catégories des « Actifs disponibles à la vente » ou « Actifs financiers à la juste valeur sur option » sont analysées sous IFRS 9 comme des instruments de dettes ayant des caractéristiques non basiques et en conséquence, sont comptabilisées dans les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 1 645 millions d'euros ;
 - Les titres de participation comptabilisés parmi les actifs disponibles à la vente sous IAS 39, qui comme la norme IFRS 9 le permet sont enregistrés soit dans les « Actifs à la juste valeur par résultat » pour 379 millions d'euros, soit sur option individualisée dans les « Actifs à la juste valeur par capitaux propres » (non recyclables y compris en cas de cession) pour 71 millions d'euros. Dans ce derniers cas, seuls les dividendes seront enregistrés en résultat ;

- les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39 (i) sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, (ii) sont évaluées à la juste valeur par capitaux propres si elles sont gérées dans un modèle de gestion de collecte des flux de trésorerie et de vente et (iii) sont maintenues au coût amorti dans les autres cas. Au 1^{er} janvier 2018, les parts de titrisation évaluées à la juste valeur par résultat et ayant fait l'objet d'un reclassement dans cette catégorie s'élèvent à 23 millions d'euros, les autres positions détenues par Natixis sont maintenues au coût amorti.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres ont un impact sur les capitaux propres consolidés de Natixis au 1^{er} janvier 2018 en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et de l'application rétrospective de la norme. Néanmoins, ces reclassements étant limités ou affectant des actifs dont la juste valeur ne diffère pas significativement de la valeur au coût compte tenu notamment de la maturité résiduelle des opérations concernées, l'impact de ces reclassements dans les capitaux propres d'ouverture de Natixis au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 3 millions d'euros (après impôts). Les reclassements entre les différentes catégories IAS 39 et IFRS 9 sont communiqués en notes 1.2.1 et 1.2.2.

Les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers sont décrits en note 2.2.

Dépréciation

Alors que sous IAS 39, il y avait un modèle de provisionnement distinct pour : (i) les instruments évalués au coût amorti, (ii) les instruments de dettes évalués en « Actifs disponibles à la vente », (iii) les instruments de capitaux propres évalués en « Actifs disponibles à la vente » et (iv) les instruments maintenus au coût, au contraire sous IFRS 9, un seul modèle de provisionnement prévaut. Ce modèle s'applique de la même manière pour les instruments évalués au coût amorti et pour les instruments de dettes évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres recyclables. En outre, sous IFRS 9, les instruments de capitaux propres ne sont plus dépréciés puisqu'ils sont soit évalués à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Sous IAS 39, les dépréciations constatées en date de comptabilisation initiale étaient strictement interdites. Un actif ou un groupe d'actif ne devaient être dépréciés que si :

- il existait une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (i.e. événements générateurs de pertes – loss event) ;
- et, si ces événements générateurs de pertes avaient un impact sur les flux de trésorerie estimés de l'actif financier.

La norme IFRS 9 impose dorénavant aux entités de reconnaître les dépréciations à un stade plus précoce que sous IAS 39, c'est-à-dire dès la date de première comptabilisation de l'instrument financier. Ainsi, l'application du nouveau modèle de provisionnement IFRS 9 conduit à une augmentation du montant des dépréciations constatées sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements de financement et de garanties donnés (en dehors de ceux comptabilisés à la juste valeur par résultat), ainsi que sur les créances résultant de contrats de location.

L'impact de la première application de la norme IFRS 9 sur les capitaux propres d'ouverture lié à la mise en place du nouveau modèle de dépréciation est de 166,8 millions d'euros avant impôts et 124,7 millions d'euros après effet d'impôt différé (impacts débiteurs).

Les principes du nouveau dispositif de dépréciation mis en œuvre en application de la norme IFRS 9 sont décrits en note 2.5.

1.2 Détail des effets de la première application de la norme IFRS 9

1.2.1 Bilan de transition

Ce tableau présente le détail des effets du changement sur les postes du bilan liés aux reclassements et à l'application de la nouvelle méthode de dépréciation entre IAS 39 et IFRS 9.

Classification selon IAS 39	Effets du changement					Bilan référentiel IFRS 9 au 1er janvier 2018	Classification selon IFRS 9
	Bilan référentiel IAS 39 au 31 décembre 2017 (*)	Reclassements et retraitements IFRS 9 (1)	Autres reclassements (2)	Correction de valeur pour pertes de crédit (3)			
	§42I (a)			Valorisation	§42P		
ACTIF							ACTIF
Caisse, Banques Centrales	36 901					36 901	Caisse, Banques Centrales
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	184 497	46 184	(5 017)	(1)		225 663	Actifs financiers à la juste valeur par résultat
Instruments dérivés de couverture	339					337	Instruments dérivés de couverture
Actifs financiers disponibles à la vente	57 885	(10 951)	(46 934)			9 981	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 289		(446)		5	40 570	Prêts ou créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti
Prêts et créances sur la clientèle	136 768	(41 920)	(10 312)		(24)	84 512	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		994			(10)	984	Instruments de dettes au coût amorti
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 885		(1 885)				Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Actifs d'impôts courants	577					96 901	Placements des activités d'assurance
Actifs d'impôts différés	1 585	(5)			41	577	Actifs d'impôts courants
Comptes de régularisation et actifs divers	46 624		(31 357)			1 622	Actifs d'impôts différés
Actifs non courants destinés à être cédés	738					15 267	Comptes de régularisation et actifs divers
Participations dans les entreprises mises en équivalence	734				(1)	732	Actifs non courants destinés à être cédés
Immobilisations de placement	1 073		(949)			124	Participations dans les entreprises mises en équivalence
Immobilisations corporelles	758					758	Immobilisations de placement
Immobilisations incorporelles	732					732	Immobilisations incorporelles
Écarts d'acquisition	3 601					3 601	Écarts d'acquisition
	519 987	4	(0)	(1)	11	520 000	
PASSIF							PASSIF
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	144 885	63 620	12 816			221 321	Passifs financiers à la juste valeur par résultat
Instruments dérivés de couverture	710					710	Instruments dérivés de couverture
Dettes envers les établissements de crédit	104 318	(9 827)				94 491	Dépôts et emprunts envers les établissements de crédit
Dettes envers la clientèle	94 571	(53 783)	49			40 837	Dépôts et emprunts envers la clientèle
Dettes représentées par un titre	32 574					32 574	Dettes représentées par un titre
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	138					138	Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux
Passifs d'impôts courants	532					532	Passifs d'impôts courants
Passifs d'impôts différés	620	(4)				616	Passifs d'impôts différés
Comptes de régularisation et passifs divers	37 936		(22 771)			15 165	Comptes de régularisation et passifs divers
Dettes sur actifs destinés à être cédés	698					698	Dettes sur actifs destinés à être cédés
Provisions techniques des contrats d'assurance	76 601		9 906			86 507	Provisions relatives aux contrats des activités d'assurances
Provisions	1 742				140	1 882	Provisions
Dettes subordonnées	3 674					3 674	Dettes subordonnées
Capitaux propres part du groupe	19 795	(2)		(1)	(125)	19 667	Capitaux propres part du groupe
Participations ne donnant pas le contrôle	1 192				(4)	1 188	Participations ne donnant pas le contrôle
	519 987	4	(0)	(1)	11	520 000	

(*) Données publiées au 31 décembre 2017

(1) Le détail des reclassements est communiqué en note 1.2.2 ;

(2) Les autres reclassements correspondent principalement aux changements de présentation bilan concernant les activités d'assurance et les dépôts de garantie en application de la recommandation ANC 2017-02, ainsi que l'impact de 1^{ère} application de la norme IFRS 15 correspondant au reclassement au bilan d'un stock de matières premières. Ces reclassements n'ont pas d'impact sur les capitaux propres d'ouverture de Natixis ;

(3) Le détail de l'impact de 1^{ère} application du nouveau modèle de dépréciation est communiqué en note 1.2.2.

1.2.2 Synthèse des reclassements par catégorie

Ce tableau présente la synthèse des reclassements entre IAS 39 et IFRS 9 par catégories d'instruments.

Actifs financiers sous IAS 39	Classification sous IFRS 9	Note	01/01/2018	
			Valeur comptable sous IAS 39	Valeur comptable sous IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		184 497	225 663
Dont juste valeur par résultat relevant des opérations de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		113 615	
Instruments dérivés	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(l)	60 228	60 014
	Placements des activités d'assurance			214
Titres à revenu variable	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(l)	37 348	28 033
	Placements des activités d'assurance			4 310
Titres à revenu fixe	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(l)	13 033	18 044
	Placements des activités d'assurance			(6)
Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(c)	3 006	3 006
Dont juste valeur par résultat sur option			70 883	
Titres à revenu fixe	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(a)	3 134	592
	Placements des activités d'assurance	(l)		2 541
Titres à revenu variable	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(b)	15 530	1 863
	Placements des activités d'assurance	(l)		13 667
Prêts ou créances sur établissements de crédit	Prêts ou créances au coût amorti sur les établissements de crédit	(c)	2 099	2 097
Prêts ou créances sur la clientèle	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(c)	5 425	3 414
	Placements des activités d'assurance	(l)		2 011
Titres reçus en pension	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(d)	44 695	44 695
Instruments dérivés de couverture	Instruments dérivés de couverture		339	337
	Placements des activités d'assurance	(l)		1
Actifs financiers disponibles à la vente			57 885	
Titres à revenu fixe	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(e)		15
	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(f)		9 910
	Placements des activités d'assurance	(l)	49 704	39 681
	Instruments de dettes au coût amorti			99
Titres à revenu variable	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(g)		853
	Placements des activités d'assurance	(l)	8 178	7 253
	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(h)		71
Prêts ou créances	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti		3	3
Prêts et créances (*)			182 057	
Comptes et prêts	Prêts ou créances au coût amorti sur les établissements de crédit			30 556
	Prêts ou créances au coût amorti sur la clientèle			57 253
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(i)	98 541	57
	Placements des activités d'assurance	(l)		10 808
Comptes ordinaires débiteurs	Prêts ou créances au coût amorti sur les établissements de crédit		10 262	6 433
	Prêts ou créances au coût amorti sur la clientèle			3 822
Titres à revenu fixe	Instruments de dettes au coût amorti		923	885
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(j)		28
Valeurs et titres reçus en pension	Prêts ou créances au coût amorti sur les établissements de crédit		52 776	1 434
	Prêts ou créances au coût amorti sur la clientèle			4 024
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(k)		47 328
Location financement	Prêts ou créances au coût amorti sur la clientèle		11 336	11 202
Affecturage	Prêts ou créances au coût amorti sur la clientèle		8 218	8 208
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Titres à revenu fixe	Placements des activités d'assurance	(l)	1 885	1 885
Comptes de régularisation et actifs divers	Comptes de régularisation et actifs divers			15 267
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	(c)		17 721
	Placements des activités d'assurance	(l)	46 624	13 588
	Prêts ou créances au coût amorti sur les établissements de crédit			49
Immeubles de placement	Placements des activités d'assurance	(l)	1 073	949
	Immeubles de placement			124
Caisse, Banques Centrales			36 901	36 901
Actifs d'impôts courants			577	577
Actifs d'impôts différés			1 585	1 622
Actifs non courants destinés à être cédés			738	738
Participations dans les entreprises mises en équivalence			734	732
Immobilisations corporelles			758	758
Immobilisations incorporelles			732	752
Ecart d'acquisition			3 601	3 601
Total			519 987	520 000

(*) Les provisions collectives sont en diminution de l'actif, comme les provisions individuelles et, donc incluses dans la valeur nette comptable des instruments.

L'application des critères de classification et d'évaluation de la norme IFRS 9 (cf. note 2.2) relatifs aux modèles de gestion et aux caractéristiques contractuelles des instruments financiers a amené Natixis à effectuer les reclassements suivants :

- (a) Les titres à revenu fixe classés en « Actifs financiers à la juste valeur sur option » suivant la norme IAS 39 ont été classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 201 millions d'euros, étant gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de transaction. Les titres à revenu fixe reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 en raison du non-respect du caractère basique (cf. note 2.2.2) s'élèvent à 391 millions d'euros ;

- (b) Les titres à revenu variable classés en « Actifs financiers à la juste valeur sur option » sous IAS 39 et gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de transaction ont été classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 242 millions d'euros. Les OPCVM reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 en raison du non-respect du critère SPPI (cf. note 2.2.2) s'élèvent à 1 191 millions d'euros ;
- (c) Les prêts et créances classés en « Actifs financiers à la juste valeur sur option » sous IAS 39 gérés suivant un modèle de gestion de transaction ont été classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 2 565 millions d'euros. Les prêts et créances reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 en raison du non-respect du caractère basique (cf. note 2.2.2) s'élèvent à 2 297 millions d'euros. Les prêts et créances classés en « Actifs financiers à la juste valeur sur option » sous IAS 39 reclassés en actifs financiers au coût amorti sous IFRS 9 s'élève à 2 097 millions d'euros ;
- (d) Les titres reçus en pension classés en « Actifs financiers à la juste valeur sur option » sous IAS 39, gérés dans le cadre d'un modèle de gestion de transaction, ont été classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 44 695 millions d'euros ;
- (e) Les instruments de dettes classés en « Actifs disponible à la vente » sous IAS 39 pour 15 millions d'euros ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat » sous IFRS 9 en raison du non-respect du caractère basique (cf. note 2.2.2) ;
- (f) Les instruments de dettes correspondant au portefeuille titres de la réserve de liquidité pour 9 466 millions d'euros, gérés suivant un modèle de gestion de collecte et de vente ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » (recyclables) sous IFRS 9. Ce reclassement n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres d'ouverture. Les instruments de dettes classés en « Actifs disponible à la vente » sous IAS 39 reclassés en actifs financiers au coût amorti sous IFRS 9 s'élève à 99 millions d'euros. Ces derniers correspondent à des émissions réalisées par des affiliés et sont détenus dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte.
- (g) Les parts d'OPCVM non consolidés pour 453 millions d'euros sont considérées comme des instruments de dette non basique sous IFRS 9 et ont donc été classées parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ». Les autres titres à revenu variable (hors titres de participation) gérés suivant un modèle de gestion de transaction sont reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 22 millions d'euros. Les titres de participation classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 s'élèvent à 379 millions d'euros ;
- (h) Les titres de participation reclassés sur option en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » (non recyclables) sous IFRS 9 représentent un montant de 71 millions d'euros ;
- (i) Il s'agit des prêts ou créances classés en « Prêts et créances » sous IAS 39 et reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 en raison du non-respect du caractère basique » pour 57 millions d'euros ;
- (j) Il s'agit des instruments de dettes classés en « Prêts et créances » sous IAS 39 et reclassés parmi les actifs financiers à la juste valeur par résultat sous IFRS 9 en raison de leur non-respect du caractère basique pour 28 millions d'euros ;
- (k) Les titres reçus en pension classés en « Prêts et Créances » sous IAS 39 gérés suivant un modèle de gestion de transaction sont comptabilisés parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 47 328 millions d'euros ;
- (l) Reclassement des actifs financiers des activités d'assurance dans le poste « Placements des activités d'assurance » conformément à la recommandation de l'ANC.

		01/01/2018	
Passifs financiers sous IAS 39	Classification sous IFRS 9	Valeur comptable sous IAS 39	Valeur comptable sous IFRS 9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		144 885	221 321
Dont juste valeur par résultat relevant des opérations de transaction		85 937	
Instruments dérivés	Passifs relatifs au contrats des activités d'assurances	59 783	183
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		59 600
Titres	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	26 096	26 096
Autres dettes	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	57	57
Dont juste valeur par résultat sur option		58 949	
Titres	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 535	20 535
Valeurs et titres données en pension	Passifs financiers à la juste valeur par résultat (a)	34 974	34 974
Autres dettes	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 440	3 440
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		198 889	
Dépôts et emprunts	Dépôts et emprunts	125 579	125 579
Valeurs et titres données en pension	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	73 310	9 700
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat (b)		63 620
Comptes de régularisation et passifs divers			
	Comptes de régularisation et passifs divers		15 165
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat		12 999
	Passifs relatifs au contrats des activités d'assurances	37 936	
	Dépôts et emprunts envers la clientèle		9 724
			49
Provisions techniques des contrats d'assurance	Passifs relatifs au contrats des activités d'assurances	76 601	76 601
Instruments dérivés de couverture		710	710
Dettes représentées par un titre		32 574	32 574
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		138	138
Passifs d'impôts courants		532	532
Passifs d'impôts différés		620	616
Dettes sur actifs destinés à être cédés		698	698
Provisions		1 742	1 882
Dettes subordonnées		3 674	3 674
Capitaux propres part du groupe		19 795	19 667
Participations ne donnant pas le contrôle		1 192	1 188
Total		519 987	520 000

- (a) Les titres donnés en pension classés en « Passifs financiers à la juste valeur sur option » sous IAS 39 et gérés suivant un modèle de gestion de transaction sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 34 974 millions d'euros ;
- (b) Les titres donnés en pension classés en « Prêts et créances » sous IAS 39 et gérés suivant un modèle de gestion de transaction sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » sous IFRS 9 pour 63 619 millions d'euros.

Tableau des effets du changement des corrections de valeur

Ce tableau présente le détail des effets du changement liés à l'application de la nouvelle méthodologie de dépréciation mise en place en application de la norme IFRS 9.

Actifs financiers sous IAS 39	Classification sous IFRS 9	Solde de clôture des corrections de valeur selon IAS 39 et IAS 37 au 31/12/2017	Solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes selon IFRS 9 au 01/01/2018	Effet des changements de classe d'évaluation sur la correction de valeur pour pertes à cette date
Titres disponibles à la vente	Titres de dettes au coût amorti Titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclable Placements des activités d'assurance	(43)	(24) (3) (15)	0
Prêts ou créances à la clientèle disponibles à la vente	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti	(15)	(15)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti	(69)	(64)	5
Prêts et créances sur la clientèle	Titres de dettes au coût amorti Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti Prêts à la juste valeur par résultat Titres à revenus fixe à la juste valeur par résultat	(1 975)	(92) (1 909) (4) (4)	(34)
Engagements de financement	Engagements de financement	(3)	(120)	(116)
Engagements de garantie	Engagements de garantie	(16)	(40)	(24)
		(2 120)	(2 289)	(169)

1.2.3 Effet de la première application d'IFRS 9 sur les capitaux propres

En millions d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Total	Total impact IFRS 9 part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total impact IFRS 9 au 01/01/2018
	Autres réserves consolidées	Actifs disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclable)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres (non recyclable)				
Solde au 31/12/2017 (après affectation du résultat)	6 159	637			637	6 796	1 192	7 988
Typologie des effets :								
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres								
Reclassement vers les actifs financiers à la juste valeur par résultat	59	(61)			(61)	(2)		(2)
Reclassement vers les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	43	(70)	40	(13)	(43)			
Reclassement vers les actifs financiers au coût amorti								
Reclassement vers les passifs financiers à la juste valeur par résultat								
Effets du changement des pertes de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets du changement des pertes de valeur des actifs financiers créances au coût amorti	(27)					(27)	(3)	(29)
Effets du changement des pertes de valeur des engagements hors bilan	(140)					(140)	(1)	(141)
Effets d'impôts	34	23	(14)	(2)	7	41		41
Impact sur les réserves consolidées au 01/01/2018	(32)	(107)	26	(14)	(96)	(128)	(4)	(132)
Solde au 01/01/2018	6 127	530	26	(14)	541	6 668	1 188	7 856

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Normes applicables

Les comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2018 comprennent un jeu d'états financiers résumés établis et présentés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ces états résumés doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2017 publiés dans le document de référence 2017 déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) le 23 mars 2018. Ils sont composés :

- du bilan ;
- du compte de résultat ;
- de l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global ;
- du tableau de variation des capitaux propres ;
- du tableau des flux de trésorerie nette ;
- et d'une sélection de notes annexes.

Ils sont présentés avec un comparatif au 31 décembre 2017 pour le bilan et au 30 juin 2017 pour le compte de résultat établis sous la norme IAS39. Un comparatif au 1^{er} janvier 2018 est communiqué pour les informations détaillées des postes bilanciers.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés semestriels de Natixis au 30 juin 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 1 « Normes comptables appliquées » des comptes consolidés et annexes de l'exercice 2017 (présentés au chapitre 5.1 « Eléments financiers - comptes consolidés et annexes » du document de référence 2017) à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants nouvellement applicables au 1^{er} janvier 2017 :

- **La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers »** a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et est applicable de façon rétrospective depuis le 1^{er} janvier 2018 dans les comptes consolidés de Natixis, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, pour lesquelles Natixis a mis en œuvre l'option offerte par la norme permettant de les appliquer par anticipation dans les comptes de Natixis depuis le 1^{er} janvier 2016.

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, Natixis a choisi de ne pas retraiter les exercices antérieurs publiés au titre d'information comparative pour ses états financiers.

La norme IFRS 9 remplace IAS 39 et définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers, ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Natixis a choisi en cohérence avec la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilité de ses opérations de couverture. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 reste documenté de la même façon en couverture à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'amendement à la norme IFRS 4 portant sur l'application conjointe de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » et concernant des dispositions spécifiques pour les conglomérats financiers, adopté le 3 novembre 2017 par la Commission européenne, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce règlement européen permet aux conglomérats financiers européens d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour leur secteur d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2021 (date d'application de la nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'assurance) sous conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres

secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert) ;

- d'indiquer les entités d'assurance qui appliquent la norme IAS 39 ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en note annexes.

Natixis étant un conglomérat financier, cette disposition est appliquée aux entités d'assurance qui demeurent suivies sous IAS 39 dans les comptes consolidés de Natixis jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Les entités concernées par cette mesure sont principalement CEGC, les filiales d'assurances de COFACE, Natixis Assurances, BPCE vie et ses fonds consolidés, Natixis Life, ADIR, BPCE prévoyance, BPCE Assurances et BPCE IARD.

Natixis a par ailleurs mis en œuvre le dispositif nécessaire afin de prévenir tout transfert d'instruments financiers (hors instruments financiers à la juste valeur par résultat), entre son secteur d'assurance et les autres secteurs de Natixis, qui aurait un effet décomptabilisant pour l'entité cédante.

A compter du 1^{er} janvier 2018, Natixis présente, conformément à la recommandation ANC 2017-02, les activités d'assurance sur des lignes spécifiques dans ses états financiers consolidés : Placements des activités d'assurance à l'actif du bilan, Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance au passif du bilan, et Produit net des activités d'assurance au sein du Produit Net Bancaire dans le compte de résultat.

Enfin, l'amendement à la norme IFRS 9 « Instruments financiers » intitulé « Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative » a été adopté par la Commission européenne le 22 mars 2018 et est appliqué de façon anticipée par Natixis à compter du 1^{er} janvier 2018 comme l'autorise la norme IFRS 9. Cet amendement indique qu'une indemnité de remboursement anticipée négative n'est pas incompatible avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels dès lors qu'elle représente une compensation « raisonnable ». L'application de cet amendement permet à Natixis de considérer un portefeuille de prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques comme basique et de comptabiliser celui-ci au coût amorti.

- **La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »** a été adoptée par la Commission européenne le 22 septembre 2016 et est applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective. L'amendement « Clarification d'IFRS 15 » adopté par la Commission européenne le 31 octobre 2017 est également applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018.

La norme IFRS 15 remplace les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits et impose désormais un modèle de comptabilisation unique pour tous les revenus tirés de contrats conclus avec des clients.

Selon cette norme, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit désormais refléter le transfert du contrôle des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 introduit ainsi une nouvelle démarche générale de comptabilisation du revenu en 5 étapes :

- Identification des contrats avec les clients ;
- Identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;
- Détermination du prix de la transaction dans son ensemble ;
- Allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance distinctes ;
- Comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment, des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4) et des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.



Ces travaux liés à la première application d'IFRS 15 se sont appuyés sur des diagnostics réalisés au sein des entités concernées et ont permis d'identifier les principaux postes potentiellement impactés, dont :

- Les produits de commissions, en particulier ceux relatifs aux prestations de service bancaires lorsque ces produits ne sont pas intégrés dans le taux d'intérêt effectif, ou ceux relatifs à la gestion d'actif ou aux prestations d'ingénierie financière ;
- Les produits des autres activités, notamment en cas de prestations de services intégrées au sein de contrats de location.

Sur la base des travaux réalisés, Natixis n'est que très peu concernée par certains enjeux de première application de la norme IFRS 15 identifiés tels que la promotion immobilière, les programmes de fidélité ou la téléphonie.

Ainsi, Natixis n'a pas reconnu d'impacts significatifs lié à l'application de la norme IFRS 15 sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 et sur les postes du compte de résultat de l'exercice 2018. Seul un changement de présentation au bilan correspondant au reclassement d'un stock de matières premières a été constaté au 1^{er} janvier 2018 dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 242 millions d'euros, sans impact sur les capitaux propres d'ouverture de Natixis.

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 15, Natixis n'a pas retraité les exercices antérieurs publiés au titre d'information comparative pour ses états financiers.

- **L'amendement « Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016 »** adopté par la Commission européenne le 7 février 2018 et applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les comptes de Natixis. Cet amendement relève du processus annuel d'amélioration qui vise à simplifier et à clarifier les normes comptables internationales. Les normes suivantes sont modifiées : IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis.
- **L'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions »** adopté par la Commission européenne le 26 février 2018 et applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les comptes de Natixis. Cet amendement clarifie les méthodes de comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : précisions apportées pour les critères à prendre en compte pour déterminer la juste valeur, impacts des prélèvements fiscaux sur les plans et traitement comptable en cas de modification des termes et conditions des plans. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis.
- **L'amendement à la norme IAS 40 « Immeubles de placement »** adopté par la Commission européenne le 14 mars 2018 et applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les comptes de Natixis. Ces modifications précisent dans quels cas une entreprise est autorisée à reclasser un bien vers ou depuis la catégorie « immeubles de placement, ce transfert devant être opéré si, et seulement si, l'immeuble satisfait ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Cet amendement n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis.
- **L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en devises et paiements d'avance »** adopté par la Commission européenne le 28 mars 2018 et applicable de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 dans les comptes de Natixis. Cette interprétation clarifie la comptabilisation des paiements ou encaissements d'avance en monnaie étrangère. La date de transaction, nécessaire pour déterminer le cours de change à utiliser, est la date de comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire sauf en cas de paiements ou encaissements multiples où elle sera déterminée pour chaque paiement ou encaissement. Cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes de Natixis.



Natixis n'a pas appliqué par anticipation :

- **La norme IFRS 16 « Contrats de Locations »** adoptée par la Commission européenne le 31 octobre 2017, mais non encore entrée en vigueur au 30 juin 2018. Cette norme remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de ces contrats et sera applicable au 1^{er} janvier 2019 de façon rétrospective suivant des modalités de transition spécifiques.

Selon la norme IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Natixis a prévu d'utiliser l'exception prévue par la norme en ne modifiant pas le traitement comptable des contrats de location de courte durée (inférieure à 12 mois) ou portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur (valeur à neuf unitaire 5000 euros au plus).

Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront portées distinctement au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Les travaux d'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan ont débuté en 2016 et se sont poursuivis au cours de l'exercice 2017 et du 1^{er} semestre 2018. A ce stade, les effets de la mise en œuvre de la norme IFRS 16 portent principalement sur les actifs immobiliers loués pour les besoins de l'exploitation à titre de bureaux. Natixis s'attend à ce que cet impact soit significatif en termes d'impact au bilan.

Pour la première application de cette norme, Natixis a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 1^{er} janvier 2019, sans comparatif avec l'exercice 2018 et en indiquant en annexes les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

- **La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance »** publiée par l'IASB le 18 mai 2017 remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Sous réserve de son adoption par la Commission européenne, cette norme sera applicable au 1^{er} janvier 2021 avec un comparatif au 1^{er} janvier 2020. La norme IFRS 17 pose les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats d'assurance dans le champ d'application de la norme.

Valorisées aujourd'hui au coût historique, les obligations aux contrats devront être comptabilisées, en application de la norme IFRS 17, à la valeur actuelle. Pour cela, les contrats d'assurance seront valorisés en fonction de flux de trésorerie qu'ils vont générer dans le futur, en incluant une marge de risques afin de prendre en compte l'incertitude relative à ces flux. D'autre part, la norme IFRS 17 introduit la notion de marge de service contractuelle. Celle-ci représente le bénéfice non acquis par l'assureur et sera libérée au fil du temps, en fonction du service rendu par l'assureur à l'assuré.

Ces changements comptables pourraient modifier le profil du résultat de l'assurance (en particulier celui de l'assurance vie) et introduire également plus de volatilité dans le résultat.

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 17, les entités d'assurance de Natixis ont démarré leurs analyses d'impact et se sont dotées, au cours du 1^{er} semestre 2018, de structures projet, qui leur permettront au sein des différents chantiers d'appréhender l'ensemble des dimensions de la norme : modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes, communication financière et conduite du changement.

2.2 Actifs financiers (Hors instruments dérivés)

Selon la norme IFRS 9 « Instruments financiers », lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat. Pour les instruments de dettes, le classement dépend du modèle de gestion (« business model ») retenu pour ces instruments et des caractéristiques de leurs flux contractuels basiques (« SPPI » : Solely Payments of Principal & Interests) ou non.

2.2.1 Modèle de gestion ou « Business model »

Le « Business model » représente la manière dont Natixis gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et des revenus. L'exercice du jugement est nécessaire à l'entité pour apprécier le modèle de gestion mis en œuvre.

La détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument, mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes, comme par exemple :

- la façon dont la performance des actifs financiers est évaluée et présentée aux principaux dirigeants ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle de gestion et, en particulier, la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés (par exemple, la rémunération est-elle fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ;
- la fréquence, le volume et la motivation de ventes.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- **Modèle de collecte** : modèle de gestion fondé sur la détention des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels au cours de la durée de vie des actifs. Ce modèle, dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité, n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas de figure suivants :

- Les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit ;
- Les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dûs ;
- Les autres cessions peuvent être également compatibles avec les objectifs du modèle de collecte des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).

Natixis a mis en place des procédures de déclaration et d'analyse préalable de tout projet significatif de cession d'actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle de gestion de collecte des flux contractuels, ainsi qu'un suivi périodique des cessions réalisées afin de s'assurer de la satisfaction permanente des conditions président au classement des opérations sous ce modèle.

Pour Natixis, le modèle de collecte s'applique principalement aux activités de financement (hors activité de syndication) exercées au sein des pôles Banque de Grande Clientèle et Services Financiers Spécialisés.

- **Modèle de collecte et de vente** : modèle de gestion mixte dans lequel les actifs sont gérés avec l'objectif à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vente des actifs financiers. Dans ce modèle de gestion, les cessions d'actifs financiers concourent à la réalisation des objectifs

de l'activité.

Natixis applique le modèle de collecte et de vente essentiellement aux activités de gestion du portefeuille de titres de la réserve de liquidité.

- **Modèle de gestion autre** : modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire.

Ce modèle de gestion s'applique notamment à l'activité de syndication et aux activités de marché mises en œuvre par la Banque de Grande Clientèle.

2.2.2 Détermination du caractère basique ou « SPPI »

Un actif financier est basique si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû.

Le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les « intérêts » représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent. A titre d'exemple :

- les événements qui changeraient le montant et la date de survenance des flux de trésorerie ;
- les caractéristiques des taux applicables ;
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation.

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (« Benchmark test ») consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée.

Les actifs financiers basiques sont des instruments de dettes qui incluent notamment : les prêts à taux fixe, les prêts à taux variable sans différentiel (« mismatch ») de taux ou sans indexation sur une valeur ou un indice boursier et des titres de dettes à taux fixe ou à taux variable.

Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt basique, comme par exemple, une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère basique.

Les actifs financiers non-basiques incluent notamment les parts d'OPCVM et les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un nombre fixe d'actions.

2.2.3 Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers comptabilisés dans la catégorie coût amorti correspondent aux instruments de dette, notamment les prêts ou créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les titres au coût amorti tels que les effets publics ou les obligations.

Ils sont évalués au coût amorti s'ils remplissent les deux conditions suivantes :

- Les actifs sont détenus dans un modèle de collecte dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels et ;
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. Dans ce cas, l'actif est dit basique et ses flux sont réputés « SPPI ».

Ils sont enregistrés initialement à leur juste valeur majorée ou minorée des coûts de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (« TIE »).

Le « TIE » est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur initiale de l'instrument de dette. Ce taux inclut les décotes, ainsi que les produits et coûts externes de transaction directement liés à l'émission des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Les intérêts courus ou acquis des instruments de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». En cas de cession, le gain ou la perte est comptabilisé au poste « Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti » du compte de résultat.

Le traitement comptable des opérations classées au coût amorti sous IFRS 9 décrit ci-dessus, est semblable au traitement comptable appliqué précédemment sous IAS 39 pour les opérations classées en prêts et créances.

Cas particulier des prêts restructurés en raison de la situation financière du débiteur

Les encours « restructurés » correspondent aux financements ayant fait l'objet d'aménagements constituant une concession pour Natixis lorsque ces aménagements sont conclus avec des débiteurs faisant face ou sur le point de faire face à des difficultés financières. Les encours « restructurés » résultent donc de la combinaison d'une concession et de difficultés financières.

Les aménagements visés par les « restructurations » doivent apporter une situation plus avantageuse au débiteur (ex : suspension d'échéance d'intérêt ou de principal, prorogation d'échéance, etc) et sont matérialisés par la mise en place d'avenants modifiant les termes d'un contrat existant ou par le refinancement total ou partiel d'un prêt existant.

La difficulté financière est déterminée en observant un certain nombre de critères tels que l'existence d'impayés de plus de 30 jours ou la présence d'une note sensible. La mise en place d'une « restructuration » n'implique pas nécessairement le classement de la contrepartie concernée par le réaménagement dans la catégorie des défauts bâlois, le critère de la difficulté financière étant appréhendé en amont de celui retenu pour déclasser les contreparties dans la catégorie des défauts bâlois.

Dans les cas de prêts restructurés à travers la modification des termes du contrat existant, sans donner lieu à une décomptabilisation de l'actif initial, une décote / surcote doit être comptabilisée et correspondre à l'écart entre :

- l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et ;
- l'actualisation des flux contractuels révisés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Cette décote / surcote est inscrite au compte de résultat dans le poste « Coût du risque » compte tenu des caractéristiques des encours préalablement à la restructuration (encours douteux). Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode linéaire sur la durée de vie résiduelle du prêt.

Le prêt restructuré est réinscrit en encours sain sur jugement d'expert lorsqu'il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

Un encours perd son caractère restructuré dès lors que les conditions suivantes sont réunies :

- une période de deux ans s'est écoulée depuis la date de la restructuration ;
- l'encours est classé parmi les encours sains à la date d'arrêté ;
- aucune exposition n'est en défaut de paiement de plus de 30 jours ;
- des remboursements (principal et intérêts) réguliers et significatifs sont intervenus sur une période minimale d'un an.

Dans le cas d'un prêt restructuré, converti en tout ou partie en un autre actif substantiellement différent (tel qu'un instrument de capitaux propres) ou ayant donné lieu à un changement de contrepartie :

- les nouveaux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur ;
- la différence entre la valeur comptable du prêt (ou de la partie du prêt) décomptabilisé(e) et la juste valeur des actifs reçus en échange est inscrite en résultat au niveau du coût du risque ;
- la provision éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée et est entièrement reprise en cas de conversion totale du prêt en nouveaux actifs.

2.2.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclable et non recyclable

Les actifs financiers comptabilisés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres correspondent principalement aux instruments de dette : effets publics ou obligations.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans un modèle de collecte et de vente dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers, et ;
- les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. Dans ce cas, l'actif est dit basique et ses flux sont réputés « SPPI ».

Les instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur valeur de marché, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur déterminée par application du cours de marché pour les instruments cotés, et les variations de juste valeur sont enregistrées en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ».

Les intérêts courus ou acquis des instruments de dettes sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». En cas de cession, les variations de juste valeur des instruments de dettes sont transférées en résultat dans le poste « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Cas particulier des instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres peuvent être désignés, sur option irrévocable, à la juste valeur par capitaux propres. Cette option irrévocable s'applique instrument par instrument et uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction.

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ».

Les gains ou pertes de valeurs (latents et réalisés) restent en capitaux propres sans jamais être comptabilisés en résultat, à l'exception des dividendes qui affectent le résultat. Le résultat de cession des instruments de capitaux propres est transféré dans le poste « Réserves consolidés ». Les instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par capitaux propres ne font pas l'objet d'une dépréciation.

Pour rappel, le traitement des « Actifs disponibles à la vente » sous IAS 39 était identique au traitement comptable sous IFRS 9 à l'exception du traitement comptable du résultat de cession des instruments de capitaux propres qui était extrait des capitaux propres et comptabilisé en résultat dans le poste « Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente » sous IAS 39 et à l'exception des dispositions en matière de dépréciation).

2.2.5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers comptabilisés dans la catégorie juste valeur par résultat correspondent aux :

- actifs financiers détenus à des fins de transaction : ils regroupent les instruments de dettes et de capitaux propres acquis ou originés par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Les dépôts de garantie, ainsi que les appels de marges associés, liés aux opérations de titres donnés en pension et aux opérations dérivés enregistrées au passif du bilan sont également présentés dans ce poste.
- actifs financiers à la juste valeur sur option : il s'agit des instruments de dette dits « SPPI » et qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont désignés à la juste valeur par résultat lors de leur comptabilisation initiale conformément à la norme IFRS 9, uniquement si cette option permet de réduire une incohérence en résultat avec un actif/passif financier lié (dénommé « non concordance comptable » sous IAS 39).
- actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des instruments de dettes ne respectant pas le caractère basique « SPPI » (cf. note 2.2.2.), comme par exemple les parts d'OPCVM qui sont analysées comme des instruments de dettes ayant des caractéristiques non basiques sous IFRS 9. A noter, que les instruments de dette dits non basiques détenus à des fins de transaction sont présentés avec les actifs de transaction.
Les titres de participation non consolidés, dont l'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables n'a pas été retenue, sont classés dans cette catégorie (cf. note 5.1.1).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transaction étant comptabilisés en compte de résultat.

La valeur de marché est revue à chaque date d'arrêté ultérieure selon les principes décrits en note 2.6 « Juste valeur des instruments financiers ». Sa variation, coupons inclus, est constatée sur la ligne « Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé, à l'exception des intérêts courus et échus relatifs aux actifs financiers de dettes non basiques qui sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts ».

2.2.6 Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres acquis ou cédés sont respectivement comptabilisés ou dé comptabilisés en date de règlement livraison, quelle que soit la catégorie comptable à laquelle ils appartiennent.

Les opérations de cession temporaire de titres sont également comptabilisées en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension ou de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donne ou reçu est comptabilisé entre la date de transaction et la date de règlement-livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et créances »

et en « Dettes ».

Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées dans les « actifs et passifs à la juste valeur par résultat », l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument dérivé ferme de taux.

2.3 Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9.

Les dépôts de garantie, ainsi que les appels de marges associés, liés aux opérations de titres reçus en pension et aux opérations dérivés enregistrées à l'actif du bilan sont aussi présentés parmi les passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments classés sur option irrévocable dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur : l'option s'applique dans le cas de passifs gérés et évalués à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un actif/passif financier lié : l'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie ;
- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) : un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire, ni comptabiliser, ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, ce mode de présentation ne créant ou n'accroissant pas une situation de non concordance comptable. Les variations de valeur attribuables au risque de crédit propre sont enregistrées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ».

En cas de rachat anticipé des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, les gains ou pertes de juste valeur réalisés et attribuables au risque de crédit propre, sont transférés directement du poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au poste « réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

2.4 Dettes

Les dettes émises par Natixis et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle », en « Dettes représentées par un titre » ou en « Dettes subordonnées ».

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées, à l'origine, à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

2.5 Dépréciation des actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres, et provisionnement des engagements de financement et de garantie

Les instruments de dettes classés parmi les actifs financiers au coût amorti ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de financement et les contrats de garantie financière donnée qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat ainsi que les créances résultant de contrats de location, font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses ou ECL) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont répartis en trois catégories dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories suivant les modalités décrites ci-dessous :

Statut 1 (stage 1 ou S1)

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Statut 2 (stage 2 ou S2)

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en statut 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Statut 3 (stage 3 ou S3)

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en statut 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre, comme sous IAS 39, les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Par ailleurs, la norme distingue les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur origination (purchased or originated credit impaired ou POCI), qui correspondent à des actifs financiers acquis ou créés et déjà dépréciés au titre du risque de crédit lors de leur comptabilisation initiale et pour lesquels l'entité ne s'attend pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels en date de comptabilisation initiale. Les POCI sont dépréciés sur la base des pertes attendues à maturité, lors de l'arrêté comptable qui suit immédiatement la date de première comptabilisation.

Pour les créances résultant de contrats de location simple ou de contrats de location financière – qui relèvent d'IAS 17, Natixis a décidé de ne pas retenir la possibilité d'appliquer la méthode simplifiée proposée par IFRS 9 qui consiste à évaluer les pertes de crédit attendues à maturité afin de ne pas avoir à identifier la dégradation significative du risque de crédit depuis l'origine.

Les principes d'évaluation de la dégradation du risque de crédit et des pertes de crédit attendues s'appliquant à la très grande majorité des expositions du groupe sont décrits ci-dessous.

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie sur une base individuelle en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui existant à la date de la comptabilisation initiale. La mesure de la dégradation du risque doit permettre dans la grande majorité des cas de constater une dégradation en Statut 2 avant que la transaction ne soit dépréciée individuellement (Statut 3).

Plus précisément, l'évaluation de la variation du risque de crédit s'effectue sur la base des critères suivants :

- Sur les portefeuilles de Grandes Entreprises, Banques et Souverains, la mesure de la dégradation du risque de crédit repose sur une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs. Le critère quantitatif s'appuie sur le niveau de variation de la notation depuis la comptabilisation initiale. Les critères qualitatifs complémentaires permettent de classer en Statut 2 l'ensemble des contrats présentant des impayés de plus de 30 jours (la présomption d'impayés de 30 jours n'est donc pas réfutée), inscrits en encours sous surveillance hors S3 (« Watch list ») ou en situation de réaménagements en présence de difficultés financières (forbearance), ainsi que des critères complémentaires fonction de la notation sectorielle et du niveau du risque pays ;
- Portefeuilles de Particuliers, Professionnels, Petites et Moyennes Entreprises, Secteur Public et Logement Social : la mesure de la dégradation du risque de crédit repose sur une combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs. Le critère quantitatif s'appuie sur la mesure de la variation de la probabilité de défaut à un an depuis la comptabilisation initiale (probabilité de défaut mesurée en moyenne de cycle). Les critères qualitatifs complémentaires permettent de classer en Statut 2 l'ensemble des contrats présentant des impayés de plus de 30 jours (la présomption d'impayés de 30 jours n'est donc pas réfutée), en note sensible, inscrits en Watch List ou en situation de réaménagements en présence de difficultés financières (forbearance), ainsi que des critères complémentaires fonction de la notation sectorielle et du niveau du risque pays.

Pour l'ensemble de ces portefeuilles, les notations sur lesquelles s'appuient la mesure de la dégradation du risque correspondent aux notations issues des systèmes internes lorsque celles-ci sont disponibles, ainsi que sur des notes externes, notamment si les notes internes ne sont pas disponibles.

L'absence de note à l'octroi ou en date d'arrêté conduit à classer automatiquement l'encours concerné en statut 2.

La norme permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés investment grade.

Les actifs financiers pour lesquels existe une indication objective de perte liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie avéré et qui intervient après leur comptabilisation initiale sont considérés comme relevant du Statut 3. Les critères d'identification des actifs sont similaires à ceux prévalant sous IAS 39 et sont alignés avec la notion de défaut au sens prudentiel.

Ainsi, les prêts et créances sont classés en statut 3 si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui caractérisent un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Au niveau individuel, le caractère avéré d'un risque de crédit découle des événements de défaut définis à l'article 178 du règlement européen 575-2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. Constituent notamment un indice objectif de dépréciation, la survenance d'un impayé depuis trois mois au moins ou, indépendamment de tout impayé, l'observation de difficultés financières de la contrepartie amenant à considérer que tout ou partie des sommes dues ne seront pas recouvrées, ou la mise en œuvre de procédures contentieuses ;

- ces événements sont susceptibles d'entraîner la constatation de pertes avérées (incurred losses), c'est-à-dire de pertes attendues (expected losses) pour lesquelles la probabilité d'occurrence est devenue certaine.

Les titres de dettes, tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), sont considérés comme dépréciés et relèvent du Statut 3 lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré. Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes relevant d'un Statut 3 sont identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances.

Pour les titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) répondant à la définition de passifs financiers au sens de la norme IAS 32, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

Les dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers classés en Statut 3 sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, que ces flux de trésorerie proviennent de l'activité de la contrepartie ou qu'ils proviennent de la mise en œuvre éventuelle des garanties. Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital. Les pertes de crédit attendues relatives aux engagements de financement ou de garantie en Statut 3 sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan. Elles sont calculées en considérant des échéanciers déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, il est tenu compte dans l'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues, des biens affectés en garantie ainsi que des autres réhaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument et que l'entité ne comptabilise pas séparément.

Les encours classés en statut 3, qui ne seraient pas dépréciés à l'issue d'une analyse individualisée des prévisions de recouvrement des flux, font l'objet d'une dépréciation ou d'un provisionnement reposant sur un forfait de taux de provisionnement calibré sur la base de l'historique des pertes inattendues sur les dossiers non provisionnés).

Les pertes de crédit attendues des actifs en Statut 1 ou en Statut 2 sont calculées suivant la formule suivante :

$$\sum_t EAD(t) \times PD(t) \times LGD$$

qui est la somme actualisée sur chaque année de projection du produit des paramètres EAD, PD et LGD :

- EAD(t) (Exposure At Default) : exposition en cas de défaut, mesurant le montant en risque de l'établissement sur le contrat considéré au cours de l'année t, qui prend notamment en compte les amortissements anticipés du contrat et les CCF (credit conversion factor) lorsque nécessaire ;
- PD(t) (Probability of Default) : probabilité pour la contrepartie de tomber en défaut au cours de l'année t ;
- LGD (Loss Given Default) : mesure de la part des flux de trésorerie contractuels non récupérée après la phase de recouvrement en cas de défaut de la contrepartie sur le contrat considéré.

Pour définir ces paramètres, Natixis s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants, notamment sur les modèles internes développés dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres (ratios de solvabilité) et sur les modèles de projections similaires à ceux utilisés dans le dispositif de stress tests. Des ajustements spécifiques sont réalisés dans un objectif de mise en conformité avec les spécificités de la norme IFRS 9 :

- Les paramètres IFRS 9 visent ainsi à estimer de façon « juste » les pertes dans un cadre de provisionnement comptable, tandis que les paramètres prudentiels sont calibrés de façon prudente dans un cadre réglementaire. Plusieurs marges de prudence incluses dans les paramètres prudentiels sont en conséquence retraitées ;
- Les paramètres IFRS 9 utilisés pour le calcul des provisions des encours classés en statut 2 doivent permettre d'estimer les pertes jusqu'à la maturité du contrat, tandis que les paramètres prudentiels sont définis afin d'estimer les taux de défaut sur un horizon d'un an. Les paramètres à un an sont donc projetés sur des horizons plus longs ;
- Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking), tandis que les paramètres prudentiels correspondent à des estimations moyenne de cycle (pour la PD) ou bas de cycle (pour la LGD et les flux attendus sur la durée de vie de l'instrument). Les paramètres prudentiels de PD et de LGD sont donc également ajustés selon les anticipations retenues concernant l'évaluation de la conjoncture économique.

L'ajustement des paramètres au contexte économique se fait via la définition de trois chiffrages d'un scénario économique définis sur un horizon de trois ans. A des fins de cohérence avec le scénario budgétaire, le scénario central correspond au scénario budgétaire. Deux variantes – une vision optimiste du scénario et une vision pessimiste – sont également définies autour de ce scénario s'appuyant sur l'observation des paramètres macro-économiques. Les variables définies dans chacun de ces scénarios permettent la déformation des paramètres de PD et de LGD et le calcul d'une perte de crédit attendue pour chacun des scénarios économiques. La projection des paramètres sur les horizons supérieurs à 3 ans se fait sur le principe d'un retour progressif à leur moyenne long-terme. Les modèles utilisés pour déformer les paramètres de PD et de LGD s'appuient sur ceux développés dans le dispositif de stress tests dans un objectif de cohérence. Ces scénarios économiques sont associés à des probabilités d'occurrence, permettant in fine le calcul d'une perte moyenne probable utilisée comme montant de dépréciation IFRS 9.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale. Les probabilités d'occurrence des scénarios sont quant à elles revues trimestriellement par les Comités Watch List et Provisions de Natixis et du Groupe BPCE en s'appuyant sur l'observation de l'évolution des paramètres macro-économiques retenus dans le scénario économique.

Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit de l'ensemble des expositions notées, qu'elles appartiennent à un périmètre homologué en méthode interne ou traité en standard pour le calcul des actifs pondérés en risques.

Toutefois, certaines des entités dont les exigences en fonds propres sont calculées en appliquant la méthode standard et dont les expositions ne sont pas intégrées à un moteur de notation, ont mis en place une méthodologie de calcul des provisions sur encours sains basée sur des taux de pertes historiques calibrés spécifiquement par l'entité.

Le dispositif de validation des paramètres IFRS 9 s'intègre pleinement dans le dispositif de validation des modèles déjà en vigueur au sein de Natixis et du Groupe BPCE. La validation des modèles suit ainsi un processus de revue par une cellule indépendante de validation interne des modèles. Le Comité Modèle Groupe effectue une revue de ces travaux et émet le cas échéant des préconisations qui devront faire l'objet d'un suivi par la cellule indépendante de validation. Le dispositif décrit ci-avant a été appliqué pour la validation des modèles de calculs des dépréciations IFRS 9.

Pour les instruments de dette comptabilisés à l'actif du bilan au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat en coût du risque.

Pour les instruments de dette comptabilisés à l'actif du bilan en contrepartie des capitaux propres recyclables, les dépréciations sont portées au passif du bilan au niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du coût du risque au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

Pour les engagements de financement et de garantie financière, les provisions sont inscrites dans le poste de « Provisions » au passif du bilan (indépendamment du statut de l'engagement : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées au compte de résultat en coût du risque.

2.6 Juste valeur des instruments financiers

• Principes généraux

La juste valeur d'un instrument (actif ou passif) est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est donc basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

A l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix de transaction et donc au prix payé pour acquérir l'actif ou reçu pour assumer le passif.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Cette juste valeur se compose d'un prix milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Le prix milieu de marché est obtenu à partir :

- de prix cotés lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché principal, ou à défaut le marché le plus avantageux, dans des conditions de concurrence normale ;
- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées doivent maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser celle de données d'entrée non observables. Elles peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, des justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas d'instruments complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché.

Les ajustements additionnels de valorisation intègrent des facteurs liés à des incertitudes de valorisation, tel que des risques de marché, de crédit et de liquidité afin de prendre en compte notamment les coûts induits par une opération de sortie sur le marché principal. De même, un ajustement (« Funding Valuation Adjustment – FVA ») visant à prendre en compte à travers des hypothèses, les coûts liés au financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également pris en compte.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après :

Ajustement bid/ask (cours acheteur / cours vendeur) – Risque de liquidité :

Cet ajustement représente l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur correspondant au coût de sortie. Il reflète le coût demandé par un intervenant de marché au titre du risque à acquérir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre intervenant de marché.

Ajustement pour incertitude de modèle :

Cet ajustement permet de prendre en compte les imperfections des techniques de valorisation utilisées et en particulier, les facteurs de risques non considérés, alors même que des paramètres de marché observables sont disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables utilisés pour les valoriser.

Ajustement pour incertitude sur les paramètres :

L'observation de certains prix ou de paramètres utilisés par les techniques de valorisation peut être difficile ou le prix ou paramètre peuvent ne pas être disponibles de façon suffisamment régulière pour déterminer le prix de sortie. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité que les intervenants de marché adopteraient des valeurs différentes pour ces mêmes paramètres dans l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier considéré.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) :

Cet ajustement s'applique aux évaluations qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que Natixis puisse ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché pour l'ensemble des segments de contreparties faisant l'objet de ce calcul. En l'absence de paramètres de marché liquides, des proxies par type de contrepartie, notation, géographie sont utilisés.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (Debit Valuation Adjustment – DVA) et ajustement du coût de financement (FVA) :

L'ajustement DVA est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit de Natixis sur la valorisation de ces instruments. Cet ajustement est établi à partir de l'observation des spreads de crédit d'un échantillon d'établissements comparables, compte tenu du niveau de liquidité du spread de CDS de Natixis au cours de la période. L'ajustement DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- niveau d'activité du marché et évolution (dont niveau d'activité sur le marché primaire) ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (bid/ask) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

Dispositif de contrôle

La détermination de la juste valeur est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante.

Les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou des paramètres de marché font l'objet d'une validation par un service indépendant (le service de contrôle des données de marchés). Un contrôle de second niveau est opéré par la direction des Risques.

Sur les marchés moins liquides, d'autres informations de marché sont utilisées pour valider la juste valeur des instruments en privilégiant les données observables.

Les facteurs qui sont pris en compte sont notamment les suivants :

- l'origine de la source externe (cotation sur pages, services de contribution..) ;
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- la périodicité d'alimentation des données ;
- le caractère représentatif du paramètre au regard de transactions de marché récentes.

Pour les justes valeurs déterminées à partir de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle comprend la validation de manière indépendante de la construction des modèles et des paramètres intégrant ces modèles.

Cette validation est réalisée sous la responsabilité de la direction des Risques.

Elle consiste à vérifier la cohérence et la pertinence du modèle par rapport à la fonction qu'il doit remplir (fixation des prix, évaluation, couverture, mesure et contrôle des risques) et au produit auquel il s'applique, à partir de :

- l'approche théorique : les fondements financiers et mathématiques du modèle ;
- l'application du modèle : les « pricers » retenus pour la production des risques et résultats ;
- la stabilité du modèle sous stress des paramètres ;
- l'étude de la stabilité et de la convergence des méthodes numériques employées ;
- la ré-implémentation indépendante du modèle dans le cadre de la validation algorithmique ;
- l'analyse comparative de la calibration des paramètres de modèle ;
- l'étude du risque de modèle via notamment l'analyse comparative du modèle avec d'autres modèles de valorisation, afin de s'assurer de l'adéquation du modèle et du « payoff » (Formule de flux positifs et négatifs attachés au produit à maturité) ;
- la mise en place d'ajustement au titre du risque de modèle pour prendre en compte les insuffisances éventuelles du modèle ou de sa calibration ;
- l'intégration du modèle dans les systèmes d'information.

Par ailleurs, les modalités de détermination de la juste valeur font l'objet d'un suivi au travers de plusieurs instances réunissant la Direction des risques, la Direction financière, le service de contrôle des données de marché et des valorisations telles que le Comité d'observabilité et de paramètres, le Comité de valorisation, le Comité des réfections, le Comité de validation de modèles.

Les actifs et passifs financiers évalués ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation.

Les actifs et passifs financiers ventilés selon la hiérarchie de juste valeur, ainsi qu'un descriptif des principaux modèles, sont présentés en note 5.4.

2.7 Dispositif de garantie des actifs de l'ex canton GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de l'ex canton GAPC par BPCE avec un effet rétroactif au 1er juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a alors permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous-participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 85% du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Prêts et créances » et « Actifs disponibles à la vente ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de perte et à hauteur de 85% du montant de perte ;
- deux TRS, l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85% des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009 (latents et réalisés) sur le portefeuille d'instruments à la juste valeur par résultat (cash et dérivés). S'agissant d'instruments dérivés, les TRS sont valorisés au bilan en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat. En parallèle, Natixis achète auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement dès l'origine d'une prime de 367 millions d'euros, comptabilisée également à la juste valeur.

Le montant de prime réglé en 2009 par Natixis, en contrepartie de la mise en place de la garantie financière était de 1 183 millions d'euros.

Ce montant de prime n'a pas donné lieu à une comptabilisation immédiate en compte de résultat, ni à un étalement linéaire, la garantie couvrant des actifs dont les moins-values latentes ou dépréciations ont déjà été prises en compte en résultat.

Comptabilisée à l'initiation en compte de régularisation, elle est étalée en compte de résultat au même rythme, dans les mêmes proportions et au même niveau d'agrégat que :

- les reprises de dépréciations (en coût du risque) ;
- les étalements de décote générée le 1er octobre 2008 sur les actifs reclassés en « Prêts et créances » à cette même date dans le cadre de l'application de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008.

Il convient de relever qu'au 30 juin 2018 (de même qu'au 31 décembre 2017) la garantie financière ne

produit quasiment plus d'effet aux plans comptable et prudentiel, les positions auxquelles elle était adossée ayant été quasiment toutes cédées ou liquidées.

Il en est de même de la garantie sous forme de TRS et option, l'option étant dans la monnaie.

2.8 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. Dans ce contexte les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2018.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur et vendeur de la position nette, des risques de modèles, des hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie des dérivés collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés, des risques de contrepartie et de paramètres. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers non liquides sont présentés en note 5.4.

Les instruments de capitaux propres non cotés classés sous IFRS 9 dans les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » sont constitués en partie des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés peut être obtenue notamment par application des méthodes de valorisation (du type multiple) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à retenir des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

- Dépréciations pour pertes de crédit attendues

Le modèle de dépréciation pour pertes de crédit attendues repose sur des paramètres et hypothèses qui influent sur les corrections de valeur pour pertes. Ces paramètres et hypothèses sont basés sur des données issues d'événements passés et actuelles, ainsi que de prévisions raisonnables et justifiables d'événements futurs ou de la situation économique future dont estimation de scénarios économiques futurs. Natixis prend en compte également le jugement de ses experts pour l'estimation et l'application de ces paramètres et hypothèses.

Pour rappel, sous IAS 39, Natixis appréciait, en date d'arrêté, s'il existait une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analysait l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fondait également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis pouvait avoir recours à son jugement d'expert pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâlois sur lequel se fondait le montant de la dépréciation sur base de portefeuille.

- Evaluation des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par

Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité, elle est déterminée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la dernière année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux différencié par UGT.

En l'absence d'indicateur de dépréciation au 30 juin 2018, aucun test de dépréciation n'a été réalisé, à l'exception de l'UGT Coface.

Concernant l'UGT Coface, compte tenu de la baisse du cours spot de l'action et de la sensibilité de la valorisation à ce paramètre, un test de dépréciation a été réalisé. Ce test n'a conduit à constater aucune dépréciation complémentaire au 30 juin 2018.

- **Juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti**

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spreads ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

- **Passifs relatifs aux contrats d'assurance**

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- En prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;
- En assurance vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- En assurance non-vie, les provisions techniques sont constituées par les provisions pour primes non acquises (fraction, calculée prorata temporis, des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire) et les provisions pour sinistres à payer correspondant aux sinistres, connus et inconnus, survenus mais non encore réglés à la clôture de l'exercice ;
- En assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération.

- **Participation aux bénéfices différée**

Le taux de participation à retenir pour le calcul de la participation aux bénéfices différée est déterminé à



partir des taux de distribution prévisionnels sur la durée du Plan à Moyen Terme et en cohérence avec le taux de distribution effectif du dernier exercice.

En situation de participation aux bénéfices différée active, un test de recouvrabilité est mené afin de vérifier que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente. Ce test de recouvrabilité repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques.

- Passifs sociaux

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Ces engagements sont déterminés au moyen d'hypothèses tel que le taux de croissance de salaires, les taux d'actualisation et les taux de rendement des actifs du régime. Ces taux d'actualisation et de rendement reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la fin de chaque période de calcul (ex : courbe de taux des obligations Corporates AA pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

- Impôts différés

Par prudence, Natixis comptabilise un actif net d'impôt différé correspondant à sa capacité à générer des bénéfices imposables sur un horizon déterminé (10 ans maximum) alors même que les reports déficitaires sont imputables sur des durées bien supérieures (20 ans aux États-Unis pour les déficits fiscaux antérieurs au 1^{er} janvier 2018) ou sans limitation de durée en France et en Grande-Bretagne.

A cette fin, Natixis établit des business plans fiscaux à partir des plans à moyen terme des métiers. Des ajustements relatifs aux régimes fiscaux spéciaux sont effectués.

- Autres provisions

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, restructurations, amendes et pénalités.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant, Natixis est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**3.1 Faits marquants**

Au 30 juin 2018, Natixis a finalisé l'acquisition de Fenchurch Advisory Partners « Fenchurch », entité de conseil spécialiste en corporate finance et dédiée exclusivement au secteur des services financiers.

Natixis détient 51% du capital de Fenchurch au 30 juin 2018 et exerce le contrôle sur cette entité suivant IFRS 10 et la consolide par intégration globale.

Cette opération a généré un écart d'acquisition calculé selon la méthode du goodwill partiel qui s'établit à 37 millions d'euros au 30 juin 2018. Natixis détient également à l'issue de cette opération des puts sur minoritaires pour un montant de 27,9 millions d'euros.

Natixis a également finalisé l'acquisition du groupe Vermilion Partners, groupe spécialisé dans les transactions transfrontalières impliquant la Chine et dans le conseil des opérations de Fusions & Acquisitions vers et depuis la Chine.

Natixis détient une participation de 51% du capital de Vermilion Partners. Elle exerce le contrôle de ce groupe suivant IFRS 10 et le consolide par intégration globale.

Cette opération a généré un écart d'acquisition calculé selon la méthode du goodwill partiel qui s'établit à 10,5 millions d'euros au 30 juin 2018. Natixis détient à l'issue de cette opération des opérations de puts sur minoritaires qui ont été valorisés pour un montant de 14,6 millions d'euros.

Natixis a finalisé l'acquisition d'Alter CE (Comiteo), société spécialisée dans le service en ligne pour les comités d'entreprise.

Natixis détient 70% du capital d'Alter CE au 30 juin 2018 et exerce le contrôle sur cette entité suivant IFRS 10 et la consolide par intégration globale.

Cette opération a généré un écart d'acquisition calculé selon la méthode du goodwill partiel qui s'établit à 18,4 millions d'euros au 30 juin 2018. Natixis détient également des puts sur minoritaires pour un montant de 8,7 millions d'euros.

Enfin, le 26 juin 2018, Natixis a annoncé l'acquisition de MV Crédit, expert du crédit européen de dette privée. Au terme du process d'acquisition, MV Credit, deviendra un nouvel affilié de Natixis Investment Managers et permettra à Natixis Investment Managers de donner aux investisseurs accès à une vaste gamme d'expertises en private equity, dette privée, immobilier et infrastructure. Cette acquisition ayant été finalisée le 2 août 2018, aucun impact n'a été constaté dans les comptes consolidés au 30 juin 2018.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2018

Les principales évolutions de périmètre intervenues depuis le 1^{er} janvier 2018 sont les suivantes :

3.2.1 Banque de Grande Clientèle**▪ Entrées de périmètre**

- Consolidation au 2^{ème} trimestre 2018 par intégration globale, de Fenchurch Partners LLP, entreprise de conseil en fusions et acquisitions. Consolidation de Natixis Alternative Holding Limited, structure portant les titres fenchurch acquis ;
- Consolidation au 2^{ème} trimestre 2018 par intégration globale, du sous groupe Vermilion Partners, spécialisé dans le conseil en fusions et acquisitions. Consolidation par intégration globale des 5 entités suivantes : Vermilion Partners (Holdings) Limited, Vermilion Partners Limited, Vermilion Partners (UK) Limited, Vermilion Partners LLP et Vermilion (Beijing) Advisory Company Limited. Consolidation d'Investima 77, entité portant les titres Vermilion Partners.

- Sorties de périmètre
 - Déconsolidation au 1^{er} janvier 2018 de Nexgen Capital Ltd suite au passage sous les seuils ;
 - Liquidation au 2^{ème} trimestre 2018 de l'entité Natixis Luxembourg Investissements.
- Variation du pourcentage d'intérêts
 - Au cours du 2^{ème} trimestre 2018, le taux de détention de Natixis Partners est passé de 84% à 87% suite au rachat d'actions auprès des dirigeants.

3.2.2 Gestion d'Actifs et de Fortune

- Entrée de périmètre
 - Consolidation au 1^{er} trimestre 2018 du fond Mirova Global Sustainable Equity Fund suite au passage au dessus des seuils.
- Variations du pourcentage d'intérêts
 - Le taux de détention des entités DNCA Finance, DNCA Courtage, DNCA Luxembourg et DNCA Finance succursale Milan est passé de 72% à 80% suite au passage du pourcentage d'intérêts de la société de cadres dans DNCA Finance de 6% à 9% au 01/01/2018 et à l'exercice au cours du 2^{ème} trimestre 2018 d'une partie des options de vente des managers de DNCA Finance ;
 - Le taux de détention de DNCA Management est passé de 42% à 71% suite à l'exercice au cours du 2^{ème} trimestre 2018 d'une partie des options de vente des managers de DNCA Management ;
 - Le taux de détention de Purple Finance Clo 1 est passé de 100% à 89% suite à la commercialisation du fonds auprès d'investisseurs externes pour 11% ;
 - Le taux de détention de Natixis Caspian Private Equity LLC est passé de 55% à 73% suite au rachat des parts d'un manager ayant quitté la structure au cours du 1^{er} trimestre 2018 ;
 - L'évolution de l'actif net comptable des fonds OPCVM consolidés et des investissements en Seed Money ont induit des variations de pourcentages d'intérêts sur la période, sans pour autant remettre en cause le principe de consolidation des fonds (maintien au-dessus des seuils). Les fonds concernés : DNCA Archer Mid-Cap Europe dont le taux de détention est passé de 35% à 24% et ASG Managed Futures dont le taux de détention est passé de 53% à 25%.

3.2.3 Assurances

- Entrée de périmètre
 - Consolidation au 1^{er} trimestre 2018 du fonds Allocation Pilotée Equilibre C suite au passage au dessus des seuils.

3.2.4 Services financiers spécialisés

- Entrée de périmètre



- Acquisition le 18 avril 2018 de 70% de la société Alter CE (Comitéo), spécialisée dans le service en ligne pour les comités d'entreprise.
- Variations du pourcentage d'intérêts
 - Au cours du 1^{er} trimestre 2018, le taux de détention de Lakooz est passé de 100% à 96% suite à une augmentation de capital réservée aux fondateurs ;
 - Au cours du 2^{ème} trimestre 2018, le taux de détention de Payplug est passé de 79% à 84% suite à l'acquisition complémentaire de 5% aux fondateurs ;
 - Au cours du 2^{ème} trimestre 2018, le taux de détention de Coficiné est passé de 96% à 91% suite à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites au dirigeant.

3.2.5 Coface

- Entrée de périmètre
 - Consolidation au 1^{er} trimestre 2018 de la succursale Coface Technologie Romania.
- Sortie de périmètre
 - Cession de l'entité Cofacredit le 22 juin 2018.

3.2.6 Hors-pôle

- Entrée de périmètre
 - Acquisition de BPCE Immobilier Exploitation le 26 juin 2018.
- Sortie de périmètre
 - Déconsolidation de Natixis Private Equity International Luxembourg suite au passage sous les seuils.
- Restructuration
 - L'entité Natixis Altair IT Shared Services a été fusionnée le 3 avril 2018, par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP), dans Natixis SA.

3.3 Entités destinées à être cédées

Le total des actifs et des passifs des entités contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

Au 31 décembre 2016, Natixis avait conclu un engagement de cession relatif à un de ses portefeuilles d'assurance-vie et des titres représentatifs de ces engagements. La réalisation de cette cession était toutefois conditionnée à l'obtention des autorisations de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation). Les titres représentatifs des engagements d'assurance initialement classés dans les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » et « Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option » avaient été reclassés sur la ligne « Actifs non courants destinés à être cédés ». Conformément à la norme IFRS 5, les titres reclassés ont été valorisés suivant les dispositions de la norme IAS 39 et les engagements d'assurance ont fait l'objet d'une actualisation de leur provision technique. Au 30 juin 2018, Natixis n'ayant pas encore obtenu l'autorisation précitée, le classement sous

IFRS 5 a été maintenu, la circonstance dont dépend la réalisation de la vente étant indépendante du contrôle de Natixis.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, Natixis Investment Managers a engagé des négociations concernant la cession de sa filiale AXELTIS SA. Natixis Investment Managers a maintenu, au 30 juin 2018, la consolidation par intégration globale de sa filiale et a présenté, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de cette entité de façon regroupée sur deux postes distincts du bilan : « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».

Natixis Wealth Management est également entrée en négociation au 1^{er} semestre 2018 pour la cession de sa filiale Sélection 1818. Natixis Wealth Management a maintenu, au 30 juin 2018, la consolidation par intégration globale de sa filiale et a présenté, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de cette entité de façon regroupée sur deux postes distincts du bilan : « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ».



NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 Marge d'intérêt

Les postes « Intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres de dettes comptabilisés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » et « coût amorti », les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Ce poste comprend également les intérêts des instruments de dérivés de couverture.

De plus, les produits d'intérêts comprennent les intérêts des instruments de dettes non basiques non détenus dans un modèle de transaction (classées par défaut en instruments à la juste valeur par résultat).

En millions d'euros	1er semestre 2018		
	Produits	Charges	Nets
Actifs financiers au cout amorti	1 637	(11)	1 626
Banque Centrale	182	(1)	181
Intérêts sur titres	32		32
Prêts ou créances	1 423	(10)	1 413
<i>Sur les établissements de crédit</i>	116		116
<i>Sur la clientèle</i>	1 139	(10)	1 129
<i>Location financement</i>	168		168
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	45		45
Intérêts sur titres	45		45
Prêts ou créances			
<i>Sur les établissements de crédit</i>			
<i>Sur la clientèle</i>			
<i>Location financement</i>			
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	119		119
Prêts ou créances	40		40
Intérêts sur titres	79		79
Passifs financiers au cout amorti	11	(947)	(936)
Dettes envers la banque centrale		(63)	(63)
Dettes envers les établissements de crédit	11	(477)	(466)
Dettes envers la clientèle		(158)	(158)
Dettes représentées par un titre		(205)	(205)
Dettes subordonnées		(44)	(44)
Autres			
Autres		(28)	(28)
Instruments dérivés de couverture	194	(303)	(109)
Total	2 006	(1 289)	717

Au 30 juin 2017

En millions d'euros	1er semestre 2017		
	Produits	Charges	Nets
Banque Centrale	154	(54)	100
Intérêts sur titres	551	(224)	327
Prêts et créances	1 911	(838)	1 073
<i>Sur les établissements de crédit</i>	209	(381)	(172)
<i>Sur la clientèle</i>	1 469	(423)	1 046
<i>Location financement</i>	233	(33)	199
Dettes subordonnées		(44)	(44)
Instruments de couverture	401	(503)	(102)
Intérêts sur créances dépréciées yc créances restructurées	14		14
Total	3 031	(1 663)	1 368

La marge d'intérêt présentée au 1^{er} semestre 2017 comprend notamment les intérêts perçus dans le cadre des placements d'assurance pour un montant de marge nette de +688 millions d'euros.

4.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché. Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate, telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « Commissions ».

En millions d'euros	1er semestre 2018			1er semestre 2017		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Opérations avec les établissements de crédit	2	(22)	(19)	1	(15)	(14)
Opérations avec la clientèle	384	(7)	377	384	(1)	383
Opérations sur titres	64	(87)	(23)	74	(107)	(33)
Opérations sur moyens de paiement	206	(27)	178	189	(27)	162
Prestations de services financiers	238	(372)	(134)	216	(372)	(156)
Opérations de fiducie (1)	1 772	0	1 772	1 622	0	1 623
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	131	(99)	32	159	(68)	92
Autres	87	(599)	(513)	166	(503)	(337)
Total (2)	2 884	(1 213)	1 671	2 813	(1 094)	1 719

(1) Dont commissions de performance pour 119 millions d'euros dont 117 millions d'euros pour la zone europe et 2 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2018 contre 82 millions d'euros dont 76 millions d'euros pour la zone europe et 6 millions d'euros pour l'Amérique du nord au 30 juin 2017 ;

(2) Dont des commissions nettes de -577 millions d'euros au 30 juin 2018 contre -341 millions d'euros au 30 juin 2017 concernant les activités d'assurance, dont les produits correspondant sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance »

4.3 Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur les actifs et passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction, à la juste valeur sur option ou devant être évalués à la juste valeur. Ce poste comprend également les intérêts générés par ces instruments, à l'exception de ceux présentés en marge d'intérêts.

La ligne « Dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts exclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	1 106	1 785
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (2)	998	1 219
dont Instruments dérivés hors couverture	771	(889)
Gains et pertes nets sur les actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le résultat	(218)	
Gains et pertes nets sur les actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	227	582
Autres	101	(15)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	11	(6)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	(0)	1
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	11	(7)
dont variation de la couverture de juste valeur	(27)	9
dont variation de l'élément couvert	38	(16)
Total (1)	1 118	1 779

- (1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts
- (2) La ligne « Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut :
- Les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines : une diminution du stock de réfaction est enregistrée au 1^{er} semestre 2018 pour 40,3 millions d'euros contre une diminution du stock de réfaction de 9,6 millions d'euros (produit) au cours 1^{er} semestre 2017 (hors impact change et effet de la garantie BPCE), portant le stock total de réfaction à 23,1 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 61,3 millions d'euros au 30 juin 2017 ;
 - Au 30 juin 2018, un ajustement de valeur constaté sur la valorisation passive des dérivés au titre du risque de crédit propre (DVA) de +12,9 millions d'euros contre une charge de - 50,3 millions au 30 juin 2017. Par ailleurs, l'ajustement de valeur concernant l'évaluation du risque de contrepartie (CVA) des actifs financiers est de -12,7 millions d'euros (charge) au 30 juin 2018 contre un produit de +65,9 millions d'euros au 30 juin 2017 ;
 - L'ajustement du coût de financement (« Funding Valuation Adjustment » FVA) inclus dans la valorisation des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également enregistré sur cette ligne pour un montant de -29,9 millions d'euros (charge) au 30 juin 2018 contre 24,6 millions d'euros (produit) au 30 juin 2017.

4.4 Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comptabilisés en résultat net au cours de la période. Ils comprennent essentiellement :

- les résultats de cession des instruments de dettes nets des effets de couverture ;
- les dividendes des instruments de capitaux propres.

En millions d'euros	1er semestre 2018
Gains nets sur les instruments de dettes	3
Gains nets sur les instruments de capitaux propres (dividendes)	8
Total	11

Les gains et pertes latents comptabilisés au cours de la période sont présentés dans l'état du « résultat net et des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti

Ce poste comprend les plus et moins-values résultant de la décomptabilisation de titres de dette ou des prêts et créances comptabilisés au coût amorti, y compris les effets de couverture.

Les gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti comprennent, au 30 juin 2018, les gains constatés suite à la cession d'actifs financiers au coût amorti pour 1,7 millions d'euros et les pertes associées aux cessions d'actifs financiers au coût amorti pour -1,9 millions.

4.6 Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

En millions d'euros	1er semestre 2018			1er semestre 2017		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	156	(156)	1	167	(214)	(46)
Immeubles de placement	2	(8)	(5)	64	(21)	44
Sous total activités immobilières	159	(163)	(5)	232	(234)	(3)
Charges et produits d'assurance						
Opérations de location simple	57	(45)	12	46	(36)	10
Autres produits et charges accessoires (1)	155	(144)	11	155	(194)	(39)
Total	370	(352)	19	201	(231)	(30)

- (1) Y compris une charge de 25 millions d'euros au 30 juin 2017 au titre du litige portant sur les fonds à formule.

4.7 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sur base d'actions, conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

En millions d'euros		1er semestre 2018	1er semestre 2017
Frais de personnel	Salaires et traitements ⁽¹⁾	(1 416)	(1 333)
	<i>dont paiements en actions</i> ⁽²⁾	(38)	(41)
	Avantages de retraite et autres avantages à long terme	(115)	(135)
	Charges sociales	(324)	(327)
	Intéressement et participation	(73)	(80)
	Impôts et taxes liés aux rémunérations	(75)	(78)
	Autres	(3)	(5)
Total Frais de personnel		(2 006)	(1 958)
Autres charges d'exploitation	Impôts et taxes ⁽³⁾⁽⁴⁾	(282)	(273)
	Services extérieurs	(1 008)	(985)
	Autres	(18)	(29)
Total Autres charges d'exploitation		(1 309)	(1 287)
Total		(3 315)	(3 245)

- (1) Dont 3,7 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi au 30 juin 2018 contre 4,4 millions d'euros au 30 juin 2017 ;
- (2) Le montant de l'étalement comptabilisé dans les comptes au 1^{er} semestre 2018, concernant les plans de fidélisation et de performance, comprend une charge de 32,6 millions d'euros (34,3 millions d'euros au 30 juin 2017) pour la partie de la rémunération réglée en trésorerie et indexée sur la valeur de l'action Natixis et un complément de charges de 4,8 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 30 juin 2017) pour la partie de la rémunération réglée en actions Natixis ;
- (3) Les impôts, taxes et contributions réglementaires incluent notamment la Taxe de risque systémique des banques (TSB) pour 16,5 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 24,3 millions d'euros au 30 juin 2017) ainsi que les contributions réglementaires comprenant essentiellement la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour 163,7 millions d'euros au 30 juin 2018 (contre 121,3 millions d'euros au 30 juin 2017) ;
- (4) Dont la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) de 37,1 millions d'euros au 30 juin 2018 (47,6 millions d'euros au 30 juin 2017) incluant un complément non récurrent de 19 millions d'euros concernant le pôle Assurance, lié au partenariat avec CNP assurances).

4.8 Coût du risque

Ce poste comprend principalement les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation du risque de crédit tel que défini par IFRS 9 :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux :
 - instruments de dettes comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
 - créances résultant de contrats de location ;
 - engagements de financements et de garanties donnés ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés.
- les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Il enregistre également les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

En millions d'euros	1er semestre 2018				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	
Provisions pour risques et charges	(151)	167	(1)	0	14
Engagement par signature - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(12)	11	0	0	(1)
Engagement par signature - Pertes de crédit attendue à maturité	(101)	124	0	0	23
Engagement par signature déprécié - Pertes de crédit attendue à maturité	(23)	18	0	0	(4)
Autres	(15)	13	(1)	0	(3)
Dépréciation des actifs financiers	(617)	535	(19)	3	(98)
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendues à 12 mois	(38)	29	0	0	(9)
Actifs financiers non dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(183)	239	0	0	56
Actifs financiers dépréciés - Pertes de crédit attendue à maturité	(397)	268	(19)	3	(145)
Total	(768)	702	(20)	3	(84)
dont :					
Reprises de dépréciations sans objet		702			
Reprises de dépréciations utilisées		154			
		856			
Pertes couvertes par provisions		(154)			
		702			

Au 30 juin 2017

Pour rappel, ce poste enregistrait principalement la charge du risque sur les opérations de crédit, ainsi que les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

En millions d'euros	1er semestre 2017				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	
Provisions pour risques et charges	(44)	5	0	0	(40)
Engagement par signature	(26)	5	0	0	(21)
Autres	(18)	0	0	0	(18)
Dépréciation des actifs financiers	(196)	116	(21)	3	(98)
Coût du risque	(240)	121	(21)	3	(138)
dont :					
Reprises de dépréciations sans objet		121			
Reprises de dépréciations utilisées		161			
		282			
Pertes couvertes par provisions		(161)			
		121			

4.9 Gains et pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En millions d'euros	1er semestre 2018			1er semestre 2017		
	Sur titres consolidés ⁽¹⁾	Sur immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	TOTAL	Sur titres consolidés ⁽³⁾	Sur immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁴⁾	TOTAL
Résultat net de cession	6	4	10	31	(4)	27
Total	6	4	10	31	(4)	27

- (1) Dont +7,6 millions d'euros relatifs au déboucement de la cession d'une partie de l'activité du Capital Investissement réalisée antérieurement et -2,2 millions d'euros liés à la cession de Cofacredit (détenue par Coface) ;
- (2) Dont +4,2 millions d'euros suite aux cessions et mises au rebut d'immobilisations incorporelles ;
- (3) Dont +21,5 millions d'euros relatifs à la cession des entités Ellisphère et Ijcof, et +9,9 millions d'euros liés la cession des deux entités du Capital - Investissement Caspian ;
- (4) Dont -4,5 millions d'euros suite à la mise au rebut de logiciels.

4.10 Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

En millions d'euros	1er semestre 2018	1er semestre 2017
+ Résultat net- Part du groupe	903	768
+ Résultat net- Part des minoritaires	118	57
+ Impôt de l'exercice	470	469
+ Dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(10)	(13)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	1 480	1 281
+/- Différences permanentes ⁽¹⁾	237	203
= Résultat fiscal consolidé	1 717	1 484
x Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
= Impôt théorique	(572)	(495)
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	(2)	(4)
+ Impôt au taux réduit	(1)	(1)
+ Déficit de l'exercice limités par prudence	(17)	(17)
+ Effets de l'intégration fiscale	23	19
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	88	30
+ Crédits d'impôt	18	18
+ Impôt sur exercices antérieurs	(1)	(13)
+ Autres éléments ⁽²⁾	(6)	(6)
= Charge d'impôt de l'exercice	(470)	(469)
dont : impôt exigible	(188)	(369)
impôt différé	(282)	(100)

- (1) Les différences permanentes comprennent les impacts de la TSB (Taxe systémique bancaire) et de la cotisation au FRU (fonds de résolution unique) qui constituent des charges non déductibles ;
- (2) Dont : -32,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017 relatifs à la taxe sur les dividendes. Cette taxe ayant été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil Constitutionnelle en octobre 2017, elle a donné lieu à remboursement au deuxième semestre 2017.

NOTE 5 NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de juste valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception :

- des intérêts concernant les dérivés de couverture et les instruments non basiques, comptabilisés dans les postes produits et charges d'intérêts au sein du compte de résultat et ;
- des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, comptabilisées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des autres éléments du résultat global.

5.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

En millions d'euros	30/06/2018				01/01/2018			
	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (1) (2)	Actifs financiers à la juste valeur sur option (3)	Total	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (1) (2)	Actifs financiers à la juste valeur sur option (3)	Total
<i>Note annexe</i>			<i>5.1.1.1</i>				<i>5.1.1.1</i>	
Titres	52 083	2 983	0	55 067	46 491	2 938	0	49 429
Instruments de dettes	19 533	2 181		21 814	18 457	2 109		20 566
Instruments de capitaux propres	32 451	802		33 253	28 033	829		28 863
Financement contre titres reçus en pension⁽⁴⁾	87 673			87 673	92 023			92 023
Prêts ou créances	4 303	1 908	0	6 211	4 422	2 297	0	6 719
Sur les établissements de crédit	54	1 123	0	1 177	104	1 150	0	1 254
Sur la clientèle	4 249	785	0	5 034	4 317	1 147	0	5 465
Instruments dérivés hors couverture⁽⁴⁾	59 594	0	0	59 594	60 014	0	0	60 014
Dépôts de garantie versés	17 266	0	0	17 266	17 478	0	0	17 478
Total	220 919	4 891	0	225 810	220 428	5 235	0	225 663

- (1) Les critères de classement des actifs financiers en juste valeur par le résultat en raison du non respect du critère SPPI retenus par Natixis sont communiqués en note 2.2.2 ;
- (2) Les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les instruments de dette non SPPI pour 2 181 millions d'euros, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels il n'a pas été fait le choix de les évaluer par capitaux propres pour un montant de total de 802 millions d'euros ;
- (3) Uniquement dans le cas d'une "non concordance comptable" sous IFRS 9 (cf. note 2.2.5) ;
- (4) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 5.2).

5.1.1.1 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Pour rappel au 31 décembre 2017, sous IAS39, les actifs financiers étaient désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permettait de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments étaient porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur était considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'était en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture n'étaient pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les actifs financiers valorisés sur option à la juste valeur par résultat étaient constitués essentiellement des pensions structurées à long terme et indexées sur un panier d'actions dont les risques étaient gérés globalement et dynamiquement. Etant gérées dans le cadre d'un modèle de gestion autre qu'un modèle

de collecte ou un modèle de collecte et de vente, ces opérations de pension ont été reclassées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sous IFRS 9.

31/12/2017				
En millions d'euros	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	2 099	2 099		
Prêts ou créances sur la clientèle	5 425	2 303	544	2 577
Titres à revenu fixe	3 134	1 292	247	1 595
Titres à revenu variable	15 530	13 546	1 984	
Valeurs et titres reçus en pension	44 695		44 695	
Total	70 882	19 240	47 470	4 172

5.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des passifs financiers à la juste valeur par résultat selon les natures d'instruments.

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018		
	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur sur option	Total
<i>Note annexe</i>	<i>5.1.2.1 et 5.1.2.2</i>			<i>5.1.2.1 et 5.1.2.2</i>		
Titres	24 097	21 895	45 992	26 090	20 535	46 625
Dettes représentées par un titre	302	21 795	22 098	303	20 432	20 735
Dettes subordonnées	0	100	100	0	103	103
Vente à découvert	23 795	0	23 795	25 786	0	25 786
Valeurs et titres donnés en pension ⁽¹⁾	95 383	0	95 383	98 593	0	98 593
Dettes	4	4 356	4 360	64	3 440	3 504
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	55	55	56	78	134
Dettes auprès de la clientèle	4	120	125	8	9	18
Autres passifs	0	4 180	4 180	0	3 352	3 352
Instruments dérivés hors couverture ⁽¹⁾	58 787	0	58 787	59 600	0	59 600
Dépôts de garantie reçus	13 377	0	13 377	12 999	0	12 999
Total	191 648	26 251	217 899	197 346	23 975	221 321

(1) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 5.2).

5.1.2.1 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables (cf. note 2.3).

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les passifs valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions contiennent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées, à l'exception de celles affectées au risque de crédit propre, par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

Pour rappel sous IAS 39, les passifs valorisés sur option à la juste valeur étaient également constitués des pensions structurées à long terme et indéchiffrées sur un panier d'actions dont les risques sont gérés

globalement et dynamiquement. Ces dernières suivant un modèle de gestion de transaction sous IFRS 9 ont été reclassées en actifs financiers à la juste valeur par résultat.

En millions d'euros	30/06/2018				01/01/2018			
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Dettes envers des établissements de crédit	54	5	0	49	79	8	0	71
Dettes envers de la clientèle	120	0	0	120	9	0	0	9
Dettes représentées par un titre	21 796	17 288	0	4 508	20 432	16 488	0	3 944
Dettes subordonnées	100	0	0	100	103	0	0	103
Autres passifs	4 179	4 179	0	0	3 352	3 352	0	0
Total	26 249	21 473	0	4 777	23 975	19 848	0	4 127

Certains passifs émis et comptabilisés en option juste valeur par résultat bénéficient d'une garantie. L'effet de cette garantie est intégré dans la juste valeur des passifs.

5.1.2.2 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêté augmenté des intérêts courus non échus et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit lié est présenté en « capitaux propres »

En millions d'euros	30/06/2018				01/01/2018			
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Cumul des variations de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit
Dettes représentées par un titre (1)	21 795	22 536	(741)	50	20 432	20 246	186	276
Dettes subordonnées (1)	100	100	0	(4)	103	100	2	(2)
Total	21 895	22 636	(741)	46	20 535	20 347	188	275

- (1) Le stock de juste valeur, dont la méthodologie est décrite en note 5.4, constaté au titre du risque de crédit propre sur les émissions de Natixis s'établit à 46,4 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 274,8 millions d'euros au 31 décembre 2017. Outre l'évolution de l'encours, cette variation reflète l'évolution du niveau de spread de Natixis depuis la clôture annuelle précédente ;
- (2) Les soultes liées aux remboursements anticipés des émissions Natixis constatées en capitaux propres au 1^{er} semestre 2018 s'élèvent à 3,9 millions d'euros contre 4,5 millions d'euros sur l'exercice 2017.

Passifs financiers à la juste valeur sur option pour lesquels le risque de crédit est présenté en résultat net

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018			Variation de la JV des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit 30 juin 2018	
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	55	54	1	78	75	4		
Dettes auprès de la clientèle	120	121	(1)	9	10	(1)		(1)
Autres dettes	4 180	4 180	0	3 352	3 352	0		0
Total	4 355	4 355	0	3 440	3 437	3		(1)

5.2 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les montants compensés au bilan de Natixis déterminés conformément aux critères de la norme IAS 32, ainsi que les impacts liés à l'existence d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les montants bruts compensés correspondent aux dérivés et aux opérations de pensions livrées traités avec des chambres de compensation pour lesquels les critères de la norme IAS 32 sont respectés :

- Pour les dérivés de gré à gré, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives et des valorisations passives des dérivés ;
- Pour les opérations d'assets switch, ayant des nominaux similaires, ainsi que des maturités et des devises identiques, Natixis présente ces opérations sous la forme d'un seul actif ou passif financier ;
- Pour les dérivés listés, les positions inscrites respectivement à l'actif et au passif relatives :
 - aux options sur indices et aux options sur futures sont compensées par échéance et par devise ;
 - aux options sur actions sont compensées par code ISIN et date de maturité ;
- Pour les opérations de pension livrée, Natixis inscrit dans son bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui :
 - sont conclus avec la même chambre de compensation ;
 - présentent la même date d'échéance ;
 - portent sur le même dépositaire ;
 - sont conclus dans la même devise.

Les impacts liés à l'existence d'accords de compensation globale exécutoire ou d'accords similaires correspondent aux montants de dérivés ou d'encours de pensions livrées faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles le critère du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultanée(e) de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des contreparties. Ces montants ne sont pas compensés au bilan.

Les garanties reçues et données sous forme de titres figurent dans la colonne « Instruments financiers » et sont prises en compte pour un montant correspondant à leur juste valeur.

5.2.1 Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2018			31/12/2017		
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montant brut des actifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des passifs financiers compensés	Montant net des actifs financiers présentés au bilan
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	156 405	36 958	119 448	103 213	23 536	79 677
<i>Dérivés</i>	59 082	16 098	42 984	60 723	15 071	45 652
<i>Opérations de pension</i>	97 323	20 860	76 464	42 490	8 465	34 025
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Instruments dérivés de couverture	2 935	2 774	162	2 516	2 355	161
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	700	700	0	3 214	700	2 514
<i>Opérations de pension</i>	700	700	0	3 214	700	2 514
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Prêts ou créances sur la clientèle	2 037	0	2 037	50 819	5 759	45 060
<i>Opérations de pension</i>	2 037	0	2 037	50 819	5 759	45 060
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Total	162 077	40 432	121 647	159 762	32 350	127 412

(*) Montant brut des actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire.

En millions d'euros	30/06/2018				31/12/2017			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant Instruments financiers	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant Instruments financiers	Garanties reçues sous forme de Cash	Exposition nette
	(c)	(*)		(e) = (c) - (d)	(c)	(*)		(e) = (c) - (d)
Dérivés	43 146	30 692	9 093	3 361	45 813	32 414	9 378	4 021
Opérations de pension	78 501	78 361	0	140	81 599	81 576	12	11
Autres instruments financiers	0	0	0	0				
Total	121 647	109 053	9 093	3 501	127 412	113 990	9 390	4 032

(*) Incluent la prise en compte des garanties reçues sous forme de titres.

5.2.2 Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire

En millions d'euros	30/06/2018			31/12/2017		
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montant brut des passifs financiers comptabilisés au bilan*	Montant brut des actifs financiers compensés	Montant net des passifs financiers présentés au bilan
	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(a)	(b)	(c) = (a) - (b)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	171 979	36 777	135 202	97 428	23 310	74 118
<i>Dérivés</i>	58 320	15 917	42 403	60 402	14 845	45 557
<i>Opérations de pension</i>	113 659	20 860	92 799	37 026	8 465	28 561
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Instruments dérivés de couverture	3 106	2 955	151	2 744	2 581	163
Dettes envers les établissements de crédit	8 773	700	8 073	18 425	700	17 725
<i>Opérations de pension</i>	8 773	700	8 073	18 425	700	17 725
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Dettes envers la clientèle	549	0	549	59 391	5 759	53 632
<i>Opérations de pension</i>	549	0	549	59 391	5 759	53 632
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0			
Total	184 407	40 432	143 975	177 988	32 350	145 638

(*) Montant brut des passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire.

En millions d'euros	30/06/2018				31/12/2017			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant			Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montants non compensés se rattachant		
		Instruments financiers	Garanties données sous forme de Cash	Exposition nette		Instruments financiers	Garanties données sous forme de Cash	Exposition nette
	(c)	(*)		(e) = (c) - (d)	(c)	(*)		(e) = (c) - (d)
<i>Dérivés</i>	42 554	30 654	9 140	2 760	45 720	32 826	9 678	3 216
<i>Opérations de pension</i>	101 421	100 675	17	729	99 918	99 572	2	344
<i>Autres instruments financiers</i>	0	0	0	0				
Total	143 975	131 329	9 157	3 489	145 638	132 398	9 680	3 560

(*) Incluent la prise en compte des garanties reçues sous forme de titres.

5.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ce poste regroupe les instruments de dettes gérés suivant un modèle de gestion de collecte et de vente, et dont les flux de trésorerie respectent le caractère basique (cf. note 2.2.2), comme par exemple : les instruments de dettes détenus dans le cadre de la réserve de liquidité, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels Natixis a opté de manière irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres.

En millions d'euros	30/06/2018				01/01/2018			
	Instruments de dettes				Instruments de dettes			
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Instruments de capitaux propres	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Instruments de capitaux propres	Total
<i>Note annexe</i>	5.3.1	5.3.1	5.3.2		5.3.1	5.3.1	5.3.2	
Titres	9 819	4	67	9 890	9 905	6	71	9 982
Prêts ou créances								
<i>Sur les établissements de crédit</i>								
<i>Sur la clientèle</i>								
<i>Corrections de valeur pour pertes</i>	(1)			(1)	(1)	(0)		(1)
Total	9 818	4	67	9 889	9 904	6	71	9 981

- (1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;
- (2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

5.3.1 Tableau de réconciliation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les tableaux ci-dessous présentent les variations sur le 1^{er} semestre 2018 des encours comptables et des provisions des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables pour chaque classe d'instruments.

Tableau de réconciliation des titres de dettes à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	Titres de dettes au 30/06/2018										
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL		
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	
Solde au 01/01/2018	9 863	0	42	(1)	6					9 911	(0)
Nouveaux contrats originés ou acquis	1 183									1 183	
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation											
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	125		(1)		(2)					123	
Transferts d'actifs financiers											
Transferts vers S1											
Transferts vers S2											
Transferts vers S3	(1 504)	0								(1 504)	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période											
Réduction de valeur (passage en pertes)	115	(1)	(5)	0						110	(1)
Variations liées à l'évolution du cours de change											
Changements de modèle											
Autres mouvements											
Solde au 30/06/2018	9 783	(0)	37	(0)	4	0	0	0	0	9 823	(1)

5.3.2 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres

En millions d'euros	30/06/2018				
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus au 30/06/2018	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Titres de participations non cotés et non consolidés (1) (2)	67	8	2	1	
Autres instruments de capitaux propres					
Total	67	8	2	1	

- (1) Le montant cumulé des variations de juste valeur reclassé dans la composante "Réserves consolidées" durant la période concerne les cession sont non significatives sur le 1^{er} semestre 2018 ;
- (2) Le montant des dividendes comptabilisés en résultat sur la période est non significatif sur le 1^{er} semestre 2018 ;

Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017

En millions d'euros	31/12/2017
Encours de crédit	18
- Prêts ou créances	18
- Créances rattachées	0
Titres	58 382
- A revenu fixe	49 209
- A revenu variable (2)	8 625
- Créances rattachées	549
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciations	58 400
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(515)
- Prêts ou créances	(15)
- Titres à revenus fixes	(43)
- Titres à revenus variables (3)	(458)
Total (1)	57 885

- (1) Dont 44 444 millions d'euros concernant les activités d'assurance au 31 décembre 2017 ;
- (2) Y compris les parts d'OPCVM ;
- (3) Au premier semestre 2017, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établissait à 8 millions d'euros. Cette charge concernait les portefeuilles de l'assurance pour 3 millions d'euros dont l'impact était neutralisé compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéfices.
- La charge du 1^{er} semestre 2017 se répartissait entre un complément de dépréciation sur des titres antérieurement dépréciés pour 7 millions d'euros dont 2 millions d'euros sur les portefeuilles de l'assurance et des dotations sur titres nouvellement dépréciés liées à l'application des critères d'analyse pour 1 million d'euros portant principalement sur les portefeuilles de l'assurance.

5.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

Pour les besoins de l'information financière, la juste valeur des instruments financiers et non financiers est ventilée selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le niveau d'observabilité des données utilisées pour réaliser les évaluations (cf. note 2.6). La hiérarchie des justes valeurs se présente selon les trois niveaux de juste valeur ci-dessous.

Pour les instruments dérivés, les justes valeurs sont décomposées suivant le facteur de risques dominant, à savoir principalement le risque de taux d'intérêts, le risque de change, le risque de crédit et le risque sur actions :

Actifs En millions d'euros	30/06/2018			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	161 324	47 481	110 860	2 985
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	19 632	15 134	4 361	138
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	32 451	32 347	104	
<i>dont prêts ou créances</i>	91 976		89 129	2 847
<i>dont dépôts de garantie versés</i>	17 266		17 266	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	59 594	792	56 370	2 431
<i>dont dérivés de taux</i>	38 293	3	38 169	122
<i>dont dérivés de change</i>	15 320	0	13 994	1 326
<i>dont dérivés de crédit</i>	1 095		383	711
<i>dont dérivés actions</i>	4 353	470	3 611	272
<i>dont autres</i>	533	320	213	
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	4 891	1 232	2 198	1 460
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	802	295	0	507
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	2 181	937	352	892
<i>dont prêts ou créances</i>	1 908		1 847	61
Instruments dérivés de couverture (actif)	349		349	
<i>dont dérivé de taux</i>	349		349	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 889	9 602	220	67
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	67	4		63
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>	9 822	9 598	220	4
<i>dont prêts ou créances</i>				
Total	236 048	59 108	169 997	6 944

Au 30 juin 2018, les niveaux de juste valeur des placements des activités d'assurance sont présentés en note 6.

Passifs En millions d'euros	30/06/2018			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	37 474	23 537	13 937	
<i>dont Titres émis à des fins de transaction</i>	24 097	23 528	569	
<i>dont Dépôts de garantie reçus</i>	13 377	9	13 368	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	58 787	499	56 357	1 932
<i>dont dérivés de taux</i>	38 142		37 942	201
<i>dont dérivés de change</i>	13 877	0	12 808	1 069
<i>dont dérivés de crédit</i>	662		431	231
<i>dont dérivés actions</i>	5 574	205	4 937	432
<i>dont autres</i>	532	294	239	
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	95 387		94 125	1 261
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	26 251	3 545	22 418	288
<i>Dont Titres émis à la juste valeur sur option</i>	21 895		21 608	288
<i>Dont Autres passifs financiers à la juste valeur sur option</i>	4 356	3 545	811	
Instruments dérivés de couverture (passif)	723		723	0
<i>Dont dérivés de taux</i>	723		723	0
Total	218 622	27 581	187 560	3 481

Au 30 juin 2018, les niveaux de juste valeur des placements des activités d'assurance sont présentés en note 6.



Au 31 décembre 2017

Actifs En millions d'euros	Au 31 décembre 2017			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	113 615	46 332	62 485	4 798
Titres détenus à des fins de transaction	50 381	45 655	4 575	151
<i>dont titres à revenu fixe</i>	13 033	11 206	1 676	151
<i>dont titres à revenu variable</i>	37 348	34 450	2 899	0
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	60 228	677	56 566	2 985
<i>dont dérivé de taux</i>	39 209	2	39 082	124
<i>dont dérivé de change</i>	15 651	2	14 119	1 531
<i>dont dérivé de crédit</i>	1 153		389	764
<i>dont dérivé actions</i>	3 578	533	2 484	561
<i>dont autres</i>	637	140	492	5
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 006		1 344	1 662
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	70 882	14 438	53 110	3 334
Titres à la juste valeur sur option	18 664	14 417	1 712	2 535
<i>dont titres à revenu fixe</i>	3 134	725	598	1 811
<i>dont titres à revenu variable</i>	15 530	13 692	1 114	724
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option	52 219	22	51 398	799
Instruments dérivés de couverture (actif)	339		339	0
<i>dont dérivé de taux</i>	339		339	0
Actifs financiers disponibles à la vente	57 885	49 376	4 527	3 982
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	660	91	0	569
Autres titres disponibles à la vente	57 222	49 285	4 527	3 410
<i>dont titres à revenu fixe</i>	49 704	43 491	3 217	2 997
<i>dont titres à revenu variable</i>	7 518	5 794	1 310	414
Autres actifs financiers disponibles à la vente	3			3
Total	242 721	110 147	120 460	12 114

Passifs En millions d'euros	Au 31 décembre 2017			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	85 937	26 340	57 652	1 945
Titres émis à des fins de transaction	26 096	25 750	345	0
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)	59 783	590	57 249	1 945
<i>Dont dérivés de taux</i>	39 099	64	38 839	197
<i>Dont dérivés de change</i>	14 681	1	13 508	1 172
<i>Dont dérivés de crédit</i>	793		467	326
<i>Dont dérivés actions</i>	4 856	395	4 210	251
<i>Dont autres</i>	354	130	224	
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction	57		57	
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	58 948	2 908	54 571	1 469
Titres émis à la juste valeur sur option	20 535		20 162	373
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	38 414	2 908	34 409	1 097
Instruments dérivés de couverture (passif)	710		710	
<i>Dont dérivés de taux</i>	710		710	
Total	145 595	29 248	112 933	3 414

a) Niveau 1 : Évaluation utilisant des cotations de marché sur marché liquide

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés sur une bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, les dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options...) dont la liquidité peut être démontrée et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

b) Niveau 2 : Évaluation utilisant des données de marché observables

Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments autres que les instruments mentionnés en niveau 1 de juste valeur et les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de

l'instrument. Il s'agit principalement :

Des instruments simples :

La plupart des dérivés négociés de gré à gré, swaps, dérivés de crédit, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur des marchés actifs, c'est-à-dire sur des marchés liquides sur lesquels des transactions sont régulièrement opérées.

Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu du modèle utilisé et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1 dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables (prix issus notamment des bases de contribution et de consensus) ; à défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables. Ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables, ou méthode de multiples issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché ;
- les titres souverains grecs dont la juste valeur est classée en niveau 2 compte tenu de l'écartement des fourchettes bid/ask concernant les prix de marché ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option. La valorisation de la composante « risque de crédit émetteur » repose sur la méthode d'actualisation des « cash-flows » futurs utilisant des paramètres tels que courbe des taux, « spreads » de réévaluation. Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son notional restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le « spread » de réévaluation (basé sur la courbe cash reoffer BPCE au 30 juin 2018 à l'instar des arrêtés précédents) et le « spread » moyen d'émission. Les variations de spread émetteur sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

Des instruments complexes :

Certains instruments financiers plus complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et des données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Les principaux modèles de détermination de la juste valeur de ces instruments sont décrits par nature de produits ci-dessous :

- *Produits Actions* : la valorisation des produits complexes est déterminée à partir :
 - de données de marché ;
 - d'un « payoff », c'est-à-dire de la formule des flux positifs ou négatifs attachés au produit à maturité ;
 - d'un modèle d'évolution du sous-jacent.

Les produits traités peuvent être mono sous-jacent, multi sous-jacents ou hybrides (taux/action par exemple).

Les principaux modèles utilisés pour les produits actions sont les modèles à volatilité locale, volatilité



locale combinée au Hull & White 1 facteur (H&W1F), Tskew et Pskew.

Le modèle à volatilité locale repose sur la modélisation de la volatilité en fonction du temps et du cours du sous-jacent. Sa principale propriété est de prendre en compte la volatilité implicite de l'option par rapport à son prix d'exercice telle qu'elle ressort des évolutions de marché.

Le modèle hybride volatilité locale combiné au H&W1F consiste à coupler le modèle de volatilité locale décrit supra avec un modèle de taux de type Hull & White 1 Facteur dont la description est mentionnée plus bas (cf. produits de taux).

Le modèle Tskew est un modèle de valorisation d'options mono et multi sous-jacents. Son principe est de calibrer les distributions à maturité du ou des sous-jacents sur les prix d'options standards.

Le modèle Pskew est un modèle similaire au modèle Tskew utilisé tout particulièrement pour des produits actions à cliquet simple, tels que les produits cliquets cappés/floorés.

- *Produits de taux* : les produits de taux présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle. Sont pris en compte les facteurs de risque sous-jacents au « payoff » à valoriser.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de taux sont les modèles Hull & White (un facteur, 2 facteurs ou Hull & White un facteur à volatilité stochastique), le modèle Hunt Kennedy et le modèle BGM smile.

Les modèles Hull & White permettent une formulation simple du prix des produits vanilles de taux et peuvent être aisément calibrés. Les produits valorisés avec ces modèles contiennent, en général, une option d'annulation du type bermudéenne (i.e. exerçable à des dates fixées en début de contrat).

Les modèles SBGM et Hunt Kennedy sont utilisés pour valoriser les produits de taux sensibles au smile de volatilité (i.e. évolution implicite de la volatilité par rapport au prix d'exercice) et à l'auto-corrélation (ou corrélation entre les taux).

- *Produits de Change* : les produits de change présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.
Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de change sont les modèles à volatilité locale et stochastique, ainsi que des modèles hybrides couplant une modélisation du sous-jacent change avec deux modèles Hull & White 1 Facteur pour appréhender les facteurs taux.

Pour l'ensemble de ces instruments de niveau 2, le caractère observable des paramètres a pu être démontré et documenté. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (notamment par exemple via un contributeur reconnu) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, un « proxy » peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité (bid-ask), du risque de contrepartie, du risque lié au coût de financement des dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, du risque de crédit propre (évaluation des positions dérivés passives), du risque de modèle et de paramètres.



La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

c) Niveau 3 : Évaluation utilisant des données de marché non observables

Ce niveau, regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement:

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des titres non cotés sur un marché actif relevant du métier de Capital investissement évalués à leur juste valeur selon des modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, en conformité avec les normes International Private Equity Valuation (IPEV), mais qui sont sensibles à l'évolution du marché et dont la détermination de la juste valeur fait nécessairement appel à une part de jugement ;
- des titres structurés ou représentatifs de placements privés, détenus par le métier assurance ;
- des instruments hybrides dérivés de taux et de change, ainsi que les dérivés de crédit qui ne sont pas classés en niveau 2 ;
- les prêts en cours de syndication pour lesquels il n'y a pas de prix de marché secondaire ;
- les prêts en cours de titrisation pour lesquels la juste valeur est déterminée à dire d'expert ;
- les immeubles de placement dont la juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché combinée à une comparaison avec le marché des transactions ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;

- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de « lock-up » ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement significatif des prix de marché disponible (valeur liquidative, NAV etc.) au titre du peu de liquidité observée pour ces titres ;
- des instruments affectés par la crise financière valorisés en juste valeur au bilan, alors qu'il n'existe plus de données de référence observables du fait de l'illiquidité du marché et qui n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en « Prêts et créances » dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008 (voir ci-dessous). Lorsque le niveau d'activité d'un marché connaît une baisse significative, un modèle de valorisation reposant sur les seules données pertinentes disponibles, est alors mis en œuvre.

Les instruments dérivés simples sont également classés en niveau 3 de juste valeur lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable de liquidité déterminé par devises sous-jacentes ou par surfaces de volatilité (exemple : certaines options de change et caps/floors de volatilité).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et au règlement européen du 26 juin 2013 (CRR) relatives aux exigences du dispositif de Bâle 3, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle ex post (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans la partie 3.7 du chapitre III « Facteurs de risques, contrôle interne, gestion des risques et du capital ».

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres affectant significativement la valorisation de l'instrument, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les

paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 30 juin 2018, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés actions & indices multi sous-jacents ;
- de financements synthétiques ;
- d'options sur fonds (multi assets et mutual funds) ;
- de produits structurés de taux ;
- de swaps de titrisation.

Pour ces instruments, le tableau ci-après fournit les principaux paramètres non observables ainsi que les intervalles de valeurs.

Classe d'Instrument	Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe d'Instrument	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés
Instruments dérivés de crédit	CDO, Index tranche	Technique d'estimation des défauts tenant compte des effets de corrélation et d'une modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	[5% - 95%] (a)
	CDS sur des Private Finance Initiative (autres que des CDS sur actifs de titrisation)	Extrapolation à partir des prix sur la base d'hypothèse de recouvrement	Taux de recouvrement	[60%-100%]
Instruments dérivés de taux d'intérêt	Swaps de Titrisation	Actualisation des flux attendus sur la base d'hypothèses de remboursement anticipé du portefeuille sous-jacent	Taux de Remboursement anticipé	[2% - 17%]
	Sticky CMS / Volatility Bond	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Paramètres de retour à la moyenne	[1% ; 5%]
	Callable Spread Option and Corridor Callable Spread Option	Modèle de représentation à plusieurs facteurs de la courbe des taux	Spread mean-reversion	[0% ; 30%]
	Swap Spread Lock et Option sur Spread Lock	Modèle normal bi-varié pour appréhender la valeur temps des options Spread Lock et répliquer pour les CMS et TEC Forwards	Courbe de Spread Lock, Volatilités TEC forward et corrélation TEC-CMS	Spread-Lock : [25.72Bp, +31.28 BP] Vol tec : [12BP, 74BP] Correl TEC-CMS : [50%, 90%]
	Cap/Floor de volatilité	Black & Scholes	Vol de taux pour les devises absentes de Totem ou maturités longues	Vol Taux : [4.82% à 101.36%]
Instruments dérivés de change	Option à barrière européenne, Option asiatique, Option vanille digitale, Option vanille européenne	Skew Model, Modèle à volatilité locale, Black & Scholes,	Vol de change pour les paires absentes de Totem ou maturités longues	Vol ATM : [0.61% to 24%]
Pensions et TRS VRAC	TRS et Pensions indexés sur paniers d'actions VRAC	Modélisation synthétique du panier sous-jacent VRAC (avec un repo à estimer) et valorisation actuarielle dans le cas du TRS ou avec un modèle hybride standard Equity/Taux pour l'autocall TRS	Courbe de repo des paniers VRAC	Repo Vrac : [-0.78 to +1.5]
Instruments dérivés Helvetix	Strip d'options long terme, Strip d'options quantos, Strip d'options digitales Spread Options et Spread Options digitales	Modèle Black & Scholes Copule gaussienne	Corrélation change/change Volatilité long terme USDCHF & EURCHF	Correl EURCHF : [29% ; 41%] Volatilités Long Terme : [4.7% ; 9.5%] Correl USDCHF : [-76% ; -68%] Volatilités Long Terme : [3.8% ; 11.8%]
Instruments dérivés sur fonds	Payoffs as Target Volatility strategy et CPPI sur Mutual Funds	L'approche retenue est un modèle hybride couplant un modèle multi sous-jacent equity de type volatilité locale avec un modèle de taux 1 facteur Heath-Jarrow-Morton (HJM1F)	Données sur les fonds	Correl Fonds - Taux : [0% à 25%]
Instruments dérivés hybrides taux / change	PRDC / PRDKO / TARN long-terme	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt ainsi que des niveaux de volatilité long-terme	Correl AUDJPY et USDJPY : [15% à 50%] Volatilité Long Terme : [7% à 16%]
Instruments dérivés hybrides Equity/Taux/Change (FX)	Range Accrual Callable Long (15Y) sur plusieurs classes d'actifs (Equity+Fx+Taux)	Modèle hybride couplant une diffusion Equity, une diffusion FX et une diffusion des taux	Paramètres de Corrélations (Equity-Fx, Equity-Taux, Taux-Fx)	- EQ/FX = [-21%, 51%] - EQ/IR = [27%,41%] - FX/IR = [19%,35%]
Instruments dérivés hybrides Taux/Crédit	Range Accrual Callable Long (15Y) sur Taux et Crédit (événement de défaut)	Modèle hybride couplant une diffusion des taux et une diffusion du crédit	Paramètres de Corrélation Taux-Crédit et Volatilité Crédit	- Correl Taux/Credit : [-15%, 3%] - Vol Credit: Structure par terme ([2Y, 77,5%], [5Y, 44%], [10Y,36%])
Instruments dérivés sur actions	Payoffs Multi-sous-jacent de maturité longues	Modèle de valorisation d'options sur volatilité intégrant la corrélation entre les actifs	Paramètres de corrélation	Correl stock/stock : [14.18 à 92.39]

(a) L'ensemble des opérations intégrant ce type de données étant en parfait back-to-back ; ce paramètre justifiant la classification de niveau 3 est parfaitement hedgé.

Politique suivie par Natixis concernant les transferts de niveau de juste valeur

Les transferts de niveau de juste valeur sont examinés et validés par des comités ad'hoc associant notamment Finance, Risques et Métiers. Pour ce faire, sont pris en compte différents indicateurs témoignant du caractère actif et liquide des marchés, tels qu'exposés dans les principes généraux.

Pour tout instrument pour lequel ces critères ne seraient plus respectés ou pour lesquels ces critères redeviendraient observés, une étude est menée. Les transferts vers ou en dehors du niveau 3 sont soumis à validation.

Pour rappel, au 31 décembre 2017, en application de cette procédure, certaines options de change, ainsi que les caps et floors de volatilité, ont été transférés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur en fonction de leur horizon de liquidité, déterminé par devises sous-jacentes. L'impact passif net au bilan des options de changes transférées en niveau 3 au 31 décembre 2017, s'élève à 226 millions d'euros (cf. notes 5.4.3) et est sans impact sur le compte de résultat.

▪ Instruments affectés par la crise financière**a) CDS conclus avec des réhausseurs de crédit (monolines)**

Depuis le 31 décembre 2015, le modèle de valorisation des réfections sur opérations avec les monolines conclues sous forme de CDS se rapproche, en terme de méthode, de l'ajustement mis en place pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA). Il tient compte également de l'amortissement attendu des expositions et du spread des contreparties implicite des données de marché.

b) Autres instruments non exposés au risque résidentiel US pour la valorisation desquels Natixis recourt à un modèle de valorisation

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié sur le marché, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation reposant sur les principes suivants :

CDO Trups (Trust Preferred Securities):

Le modèle de valorisation est basé sur des projections de flux de trésorerie futurs et de taux de défaut déterminés selon une approche statistique déduisant la probabilité de défaut des établissements bancaires en fonction de leurs ratios financiers. Pour les autres secteurs, les estimations des taux de défaut sont effectuées en tenant compte des notations actuelles des actifs.

CDS sur Private Finance Initiative (CDS PFI) :

Le modèle de valorisation mis en œuvre, pour les CDS portant sur les valeurs PFI (financement de projet en partenariat public privé), est basé sur une approche calibrée sur les prix de marchés des obligations « PFI » sous-jacentes et l'utilisation d'un taux de « recouvrement » uniforme.



Passifs financiers

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période		Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 31/12/2017
	Au compte de résultat			Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements			
	Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations échues ou remboursées au cours de la période	En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
<i>en millions d'euros</i>											
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	830	(306)	(13)	360	(206)	(55)	1 335	0	0	1 945	
Titres émis à des fins de transaction			0	0						0	
Instrument dérivés hors couverture (juste valeur négative)	830	(306)	(13)	360	(206)	(55)	1 335	0	0	1 945	
Dont dérivés de taux	197	52	(2)	5	(58)	(27)	30			197	
Dont dérivés de change	54	(189)	(21)	69	(19)	(2)	1 279			1 172	
Dont dérivés de crédit	424	(63)	(7)	0	(28)	(1)				326	
Dont dérivés actions	154	(106)	18	286	(101)	(25)	25			251	
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction											
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	771	72	(78)	1 261	(607)		51		(0)	1 469	
Titres émis à la juste valeur sur option	93	(6)	(0)	243	(8)		51		(0)	373	
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option	678	78	(78)	1 018	(599)					1 097	
Instrument dérivés de couverture		0								0	
Total des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	1 601	(234)	(92)	1 621	(812)	(55)	1 385	0	(0)	3 414	

Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments financiers évalués selon le niveau 3 - Actifs et Passifs

Une sensibilité de la juste valeur des instruments valorisés à partir de paramètres non observables a été évaluée au 30 juin 2018. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique incertain. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- d'ajustements d'une variation « normée ^[1] » des paramètres non observables en lien avec les hypothèses des additionnels de valorisation pour les instruments de taux, change et actions. La sensibilité calculée est de 24,3 millions d'euros ;
- d'une variation forfaitaire :
 - de 50 points de base (à la hausse ou à la baisse) appliquée à la marge utilisée pour l'actualisation des flux attendus des CDO Trups.

Soit un impact de sensibilité correspondant à une amélioration de la valorisation de 8,1 millions d'euros en cas d'amélioration des paramètres ci-dessus ou à une baisse de la valorisation de 7,7 millions d'euros en cas de dégradation de ces mêmes paramètres. ^[2]

5.4.2 Retraitement de la marge différée sur les instruments financiers

La marge différée couvre le seul périmètre des instruments financiers éligible au niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur. Elle est déterminée après constitution des ajustements de valorisation pour incertitude tels que décrits en note 2.6. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » en déduction de la valeur de marché des opérations concernées.

En millions d'euros	Clôture du niveau 3 au 31/12/2017 IAS 39	Effets du changement	01/01/2018 IFRS 9	Marge des nouvelles opérations	Étalement de la période	Autres variations	30/06/2018
Instrument dérivés de taux	1		1	0	(0)		1
Instrument dérivés de change							0
Instrument dérivés de crédit	13		13	3	(5)		12
Instrument dérivés actions	63		63	61	(51)		73
Total	76	0	76	65	(56)	0	85

^[1] Soit l'écart type des prix de consensus utilisés pour l'évaluation des paramètres

^[2] Impact calculé avant prise en compte de la garantie BPCE

5.4.3 Actifs et passifs financiers à la JV : Transfert de niveau de juste valeur

Actifs financiers En millions d'euros		30/06/2018			
		De Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3
		Vers Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 2
Actifs financiers en juste valeur par le résultat					
Actifs financiers relevant d'une activité de transaction		172	432	165	121
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>		164	389	0	0
<i>dont instruments de capitaux propres</i>		162	263		
		2	126		
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)		7	43	5	121
<i>dont dérivés de taux</i>				5	
<i>dont dérivés de change</i>					121
<i>dont dérivés actions</i>		4	43		
<i>dont autres</i>		4			
Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net		0	0	160	0
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>				160	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		42	521	0	0
<i>dont instruments de capitaux propres</i>					
<i>dont instruments de dettes sous forme de titres</i>		42	521		
<i>dont prêts ou créances</i>					
Total		214	953	165	121

Passifs financiers En millions d'euros		30/06/2018			
		De Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3
		Vers Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 2
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)		15	23	1	90
<i>dont dérivés de change</i>					89
<i>dont dérivés actions</i>		12	22	1	1
<i>dont autres</i>		3	1		
Total		15	23	1	90

Au 31 décembre 2017

En millions d'euros		Au 31 décembre 2017				
		De Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Vers Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		413	333	1104		147
Titres détenus à des fins de transaction		399	326	1		122
<i>dont titres à revenu fixe</i>		233	239	1		122
<i>dont titres à revenu variable</i>		166	86			
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)		15	8	1103		24
<i>dont dérivé de taux</i>				35		13
<i>dont dérivé de change</i>				1054		3
<i>dont dérivé de crédit</i>						4
<i>dont dérivé actions</i>		10	7	14		5
<i>dont autres</i>		5	1			
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction						
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option			2			0
Titres à la juste valeur sur option			2			0
<i>dont titres à revenu fixe</i>			2			0
<i>dont titres à revenu variable</i>						0
Autres actifs financiers à la juste valeur sur option						
Instruments dérivés de couverture (actif)						
Actifs financiers disponibles à la vente		209	695	143		157
Titres disponibles à la vente - Titres de participation						
Autres titres disponibles à la vente		209	689	143		157
<i>dont titres à revenu fixe</i>		209	689	39		157
<i>dont titres à revenu variable</i>				104		
Autres actifs financiers disponibles à la vente			6			

Passifs financiers En millions d'euros	De Vers	Au 31 décembre 2017			
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3
		Niveau 2	Niveau 1	Niveau 3	Niveau 2
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		15	92	1 335	55
Titres émis à des fins de transaction		7	69		
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur négative)		6	23	1 335	55
<i>Dont dérivés de taux</i>				30	27
<i>Dont dérivés de change</i>				1 279	2
<i>Dont dérivés de crédit</i>					1
<i>Dont dérivés actions</i>		6	23	25	25
<i>Dont autres</i>		2	0		
Autres passifs financiers émis à des fins de transaction					
Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option				51	
Titres émis à la juste valeur sur option				51	
Autres passifs financiers à la juste valeur sur option					
Instruments dérivés de couverture (passif)					

5.5 Actifs financiers au coût amorti

Il s'agit des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte. La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

5.5.1 Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Comptes ordinaires débiteurs	7 021	1	7 022	6 435	0	6 435
Comptes et prêts	35 984	47	36 031	34 087	63	34 150
Dépôts de garantie versés	49	0	49	49	0	49
Corrections de valeur pour pertes	(4)	(48)	(52)	(4)	(61)	(64)
Total	43 050	0	43 050	40 567	2	40 570

- (1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;
- (2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 43 429 millions d'euros au 30 juin 2018

Au 31 décembre 2017

En millions d'euros	31/12/2017
Encours	45 358
Encours sains	45 295
Encours en défaut	63
Provisions	(69)
Total net (1)	45 289

(1) Dont 1 296 millions d'euros concernant les activités d'assurance au 31 décembre 2017.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit 45 851 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 298 millions d'euros relatifs aux titres de dettes classés en prêts et créances).

Tableau de réconciliation des Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances aux établissements de crédit au coût amorti au 30/06/2018									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 31/12/2017	38 740	(0)	1 014	(3)	63	(61)	0	0	39 818	(64)
Nouveaux contrats originés ou acquis	18 539	(0)	66	(1)					18 605	(1)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation									0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	45	1	4	(1)	(0)	0			49	1
Transferts d'actifs financiers										
Transferts vers S1	23	(1)	(23)	1					0	0
Transferts vers S2	(3)	0	3	(0)					0	0
Transferts vers S3									0	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(16 103)	0	(286)	0	(4)	1			(16 394)	2
Réduction de valeur (passage en pertes)					(11)	12			(11)	12
Variations liées à l'évolution du cours de change	193	(0)	8	(0)	1	(1)			202	(1)
Changements de modèle									0	0
Autres mouvements									0	0
Solde au 30/06/2018 ⁽¹⁾	41 434	(0)	786	(4)	48	(48)	0	0	42 269	(52)

(1) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 833 millions d'euros au 30 juin 2018.

5.5.2 Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Valeurs et titres reçus en pensions	2 820		2 820	4 024	0	4 024
Comptes ordinaires débiteurs	4 242	58	4 300	3 796	40	3 836
Location financement	10 788	821	11 609	10 875	609	11 484
Affacturage	8 701	369	9 070	7 850	403	8 253
Autres	58 738	3 031	61 770	55 514	3 325	58 839
Dépôts de garantie versés				0	0	0
Corrections de valeur pour pertes	(286)	(1 577)	(1 863)	(329)	(1 594)	(1 923)
Total	85 003	2 702	87 706	81 730	2 782	84 512

- (1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;
- (2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 87 489 millions d'euros au 30 juin 2018.

En millions d'euros	31/12/2017
Encours	138 743
Encours sains	134 167
Encours en défaut	4 576
Provisions	(1 975)
Total net	136 768

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 137 434 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 635 millions d'euros relatifs aux titres de dettes classées en prêts et créances).

Tableau de réconciliation des Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti

En millions d'euros	Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti 30/06/2018									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 31/12/2017	36 781	(45)	45 019	(277)	3 798	(1 425)	839	(176)	86 437	(1 923)
Nouveaux contrats originés ou acquis	10 899	(16)	2 440	(14)	9	(5)	32	(22)	13 380	(57)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation	-	-	-	-	0	-	-	-	0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	3 519	2	(4 849)	13	(163)	(63)	(81)	15	(1 574)	(33)
Transferts d'actifs financiers										
Transferts vers S1 (1)	7 771	(6)	(7 848)	42	(12)	1	-	-	(89)	37
Transferts vers S2	(1 953)	3	2 212	(12)	(36)	7	-	-	223	(2)
Transferts vers S3	(142)	1	(374)	7	461	(8)	-	-	(55)	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(2 460)	3	(6 981)	20	(324)	36	(20)	10	(9 785)	69
Réduction de valeur (passage en pertes)					(139)	122	-	-	(139)	122
Variations liées à l'évolution du cours de change	611	0	311	(1)	27	(9)	9	(1)	958	(11)
Changements de modèle	0	0	0	0	-	-	-	-	213	0
Autres mouvements	0	0	0	0	213	(65)	-	-	213	(65)
Solde au 30/06/2018	55 026	(58)	29 930	(222)	3 834	(1 409)	779	(174)	89 569	(1 863)

(1) Y inclus le transfert du statut 2 vers le statut 1 d'un montant (en valeur brute) au 30 juin 2018 de 4 853 millions d'euros, lié à l'amélioration sur la période du rating de secteurs économiques auxquels sont rattachés les encours ainsi transférés.

5.5.3 Titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018		
	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total	Actifs financiers non dépréciés (1)	Actifs financiers dépréciés (2)	Total
Instruments de dettes	1 098	251	1 350	841	259	1 100
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension						
Dépôts de garantie versés						
Corrections de valeur pour pertes	(0)	(121)	(121)	(3)	(113)	(116)
Total	1 098	131	1 228	838	146	984

- (1) Correspond aux actifs financiers non dépréciés dont les corrections de valeur sont évaluées sur la base des pertes de crédit attendues à 1 an (Statut 1) ou à maturité (Statut 2) ;
- (2) Les actifs financiers dépréciés (Statut 3) correspondent aux actifs pour lesquels a été identifié un événement de défaut tel que défini par l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

La juste valeur des titres de dettes au coût amorti s'établit à 1 236 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 1 004 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018.

Tableau de réconciliation des titres de dettes au coût amorti

En millions d'euros	Titres de dettes au coût amorti au 30/06/2018									
	Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Actifs non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Actifs dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur brute comptable	Correction de valeur pour pertes
Solde au 31/12/2017	734	(0)	106	(2)	88	(96)	171	(17)	1 100	(116)
Nouveaux contrats originés ou acquis	354	(0)	93						447	(0)
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à décomptabilisation									0	0
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	(8)		1				2	(13)	(5)	(13)
Transferts d'actifs financiers										
Transferts vers S1									0	0
Transferts vers S2									0	0
Transferts vers S3									0	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période	(97)	0	(92)	2	(7)	6			(197)	9
Réduction de valeur (passage en pertes)									0	0
Variations liées à l'évolution du cours de change	6	(0)					(2)	(0)	4	(0)
Changements de modèle									0	0
Autres mouvements									0	0
Solde au 30/06/2018	990	(0)	108	(0)	81	(90)	171	(31)	1 350	(121)

5.6 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IFRS 9 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

5.6.1 Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Comptes ordinaires créditeurs	5 442	4 116
Comptes et emprunts	72 740	80 658
Titres donnés en pension livrée	8 773	9 648
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres dettes	102	69
Total ⁽¹⁾	87 057	94 491

(1) Dont 3 455 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2018 contre 3 068 millions d'euros au 01 janvier 2018.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'établit à 87 222 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 94 804 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018.

5.6.2 Dettes envers la clientèle

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Comptes ordinaires créditeurs	22 329	21 333
Comptes et emprunts	12 883	13 902
Titres donnés en pension livrée	49	50
Comptes d'épargne à régime spécial	229	213
Comptes d'affacturage	3 030	2 347
Dépôts de garantie reçus	49	49
Autres dettes	831	2 921
Dettes rattachées	24	24
Total	39 424	40 837

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'établit à 39 423 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 40 797 millions d'euros au 1^{er} janvier 2018.

5.7 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes Subordonnées ».

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Titres de créances négociables	37 681	29 531
Emprunts obligataires	1 503	1 267
Autres dettes représentées par un titre	1 860	1 776
Total ⁽¹⁾	41 044	32 574

(1) Dont 0,580 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2018 contre 0,467 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'établit à 41 050 millions d'euros au 30 juin 2018. Pour rappel, au 31 décembre 2017, cette juste valeur s'établissait à 32 574 millions d'euros.

5.8 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	3 383	3 393
Dettes subordonnées à durée indéterminée	261	261
Dettes rattachées	18	20
Total ⁽¹⁾	3 662	3 674

(1) Dont 638 millions d'euros concernant les entités d'assurance au 30 juin 2018 contre 639 millions d'euros au 31 décembre 2017 ;

(2) Les contrats d'émission de dettes subordonnées ne comprennent pas de clause prévoyant un remboursement anticipé en cas de non-respect d'un ratio financier.

La juste valeur des dettes subordonnées s'établit à 3 981 millions d'euros au 30 juin 2018. Pour rappel, au 31 décembre 2017, cette juste valeur s'établissait à 4 067 millions.

Evolution des dettes subordonnées au cours de la période

En millions d'euros	01/01/2018	Emissions	Remboursements	Ecart de conversion	Mouvement de périmètre	Autres	30/06/2018
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	3 393	0	(10)	0	0	0	3 383
Titres subordonnés	678		(10)				668
Emprunts subordonnés	2 715						2 715
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	261	0	0	0	0	0	261
Titres super subordonnés	0						0
Titres subordonnés	10						10
Emprunts subordonnés	251						251
Total	3 654	0	(10)	0	0	0	3 644

5.9 Compte de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

ACTIF

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 356	1 848
Règlement d'opérations sur titres	388	308
Autres stocks et emplois divers	200	331
Dépôts de garantie versés	199	100
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	12 918	12 502
Actifs divers	354	177
Total	16 416	15 267

(1) Dont actifs sur contrat pour 758 millions d'euros au 30 juin 2018 ;

(2) Dont créances clients pour 805 millions d'euros au 30 juin 2018.



PASSIF

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Comptes de régularisation ⁽¹⁾	3 416	3 146
Créditeurs divers	10 075	8 984
Règlement d'opérations sur titres	255	289
Dépôts de garantie reçus	186	121
Autres	1	10
Passifs divers	2 224	2 614
Total	16 158	15 164

(1) Dont passifs sur contrat pour 306 millions d'euros au 30 juin 2018

5.10 Ecarts d'acquisition

En millions d'Euros	01/01/2018	30/06/2018						Valeur fin de période
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Reclassements des actifs destinés à être cédés	Cessions	Dépréciations	Ecart de conversion	Reclassement et autres mouvements	
Gestion d'actifs et de fortune (1)	2 986	0	(30)	0	0	36	(9)	2 984
Banque de Grande Clientèle (2)	77	47	0	0	0	3	0	127
Assurances	93	0	0	0	0	0	0	93
Services Financiers Spécialisés (3)	163	18	0	0	0	0	0	181
Coface	281	0	0	0	0	(0)	0	281
Hors pôle (Hors coface)	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 601	66	(30)	0	0	39	(9)	3 667

(1) Dont reclassement dans l'agrégat « Actifs financiers destinés à être cédés » en application d'IFRS 5 : -20,7 millions d'euros sur Axeltis et -9 millions d'euros sur Selection 1818. De plus, un ajustement sur les Goodwills d'Investors Mutual Limited (-9,6 millions d'euros) et Mirova Althélia (+0,3 millions d'euros) a été réalisé dans le délai d'affectation d'1 an ;

(2) Dont +10,5 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de Vermilion et +36,9 millions d'euros concernant l'acquisition de Fenchurch ;

(3) Dont +18,4 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'Alter CE (Comitéo).

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 3.3 millions d'euros au 30 juin 2018.

Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôt différé passif de 320,9 millions d'euros au 30 juin 2018.

Au 31 décembre 2017

En millions d'Euros	01/01/2017	31/12/2017						Valeur fin de période
	Valeur début de période	Acquisitions de la période	Cessions	Dépréciations	Ecart de conversion	Reclassement et autres mouvements		
Gestion d'actifs et de fortune ^{(1) (2)}	3 073	104	0	0	(191)	0	2 986	
Banque de Grande Clientèle	87	0	0	0	(10)	0	77	
Assurances ⁽¹⁾	93	0	0	0	0	0	93	
Services Financiers Spécialisés ⁽³⁾	64	98	0	0	0	0	163	
Coface	282	0	0	0	(1)	0	281	
Hors pôle (Hors coface)	0	0	0	0	0	0	0	
Total	3 600	202	0	0	(201)	0	3 601	

(1) En lien avec le nouveau plan stratégique « New Dimension » (cf. note 8) et en cohérence avec la création du nouveau pôle « Assurance », l'UGT « Epargne » a été scindée en deux UGT distinctes : l'UGT « Gestion d'Actifs et de Fortune » et l'UGT « Assurance ». Les écarts d'acquisition, attachés aux entités composant les pôles « Gestion d'Actifs et de Fortune » et « Assurance »,

ont été réaffectés de manière subséquente à ces deux nouvelles UGT en fonction des entités auxquels ils sont rattachés, chaque entité n'étant affectée qu'à une UGT ;

- (2) Dont 3,2 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'Althelia Ecosphere ;
Dont 100,4 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition d'Investor Mutual Limited.
- (3) Dont 11,8 millions d'euros correspondant à l'écart d'acquisition constaté lors de l'acquisition de l'entité Lakooz par S-Money, 14,3 millions d'euros concernant l'acquisition de l'entité Payplug et 72,3 millions d'euros concernant l'acquisition de la Fintech Dalenys. Ces quatre sociétés sont spécialisées dans les nouveaux moyens de paiements en ligne.

Par ailleurs, le montant des écarts d'acquisition concernant les entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence s'élève à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Certains écarts d'acquisition constatés aux Etats Unis donne lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôts différé passif de 310,8 millions d'euros au 31 décembre 2017.

5.11 Synthèse des provisions

Le tableau ci-dessous n'inclut pas les corrections de valeur pour perte de crédit des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 5.5) et à la juste valeur par capitaux propres (cf. note 5.3), ainsi que les engagements de financement et de garantie donnés (cf. note 7).

En millions d'euros	01/01/2018	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres	30/06/2018
Provisions déduites de l'actif	(44)	(3)	1	2		1	(42)
dépréciations des immobilisations	(44)	(3)	1	2		1	(42)
Provisions de passif	2 134	234	(216)	(134)	25	(29)	2 013
Provisions pour risques et charges	1 882	226	(216)	(134)	25	(29)	1 753
Risques de contrepartie	827	151	(167)		23	(1)	833
Engagements de financement et de garantie	159	136	(154)		2	(1)	142
Litiges	646	9	(4)		21		673
Autres provisions	21	6	(9)		1	(1)	18
Risques de dépréciation	35	2	(3)	(3)			31
Immobilisations financières	21			(3)			19
Promotion immobilière							
Autres provisions	14	2	(3)				13
Engagements sociaux	671	41	(3)	(65)	1	(27)	618
Risques d'exploitation	349	32	(43)	(66)		(1)	271
Provisions pour impôt courant	252	8					260
Total	2 177	236	(217)	(136)	25	(30)	2 055

NOTE 6 NOTES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE**6.1 Intégration des entités d'assurance**

Pour rappel, Natixis a opté pour le maintien des dispositions de la norme IAS 39 pour les entités d'assurance (cf. note 2.1).

Conformément à la recommandation de l'ANC 2017-02, Natixis présente distinctement au bilan et au compte de résultat les activités d'assurance.

Le poste à l'actif du bilan « Placements des activités d'assurance » regroupe les actifs des activités d'assurance représentatifs :

- des placements financiers (i.e. en instruments financiers) intégrant les avances faites aux assurés ;
- des placements financiers en unité de comptes ;
- des instruments dérivés ;
- des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements financiers en titres sont classés dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les autres soldes relatifs à l'activité de l'assurance sont regroupés avec les soldes relatifs aux autres postes du bilan en fonction de leur nature.

Au passif du bilan, le poste « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » comprend :

- les provisions techniques des contrats d'assurance ;
- les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, dont les dettes envers les assurés ;
- les instruments dérivés des activités d'assurance ;
- les parts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- la participation aux bénéfices différée passive.

Au compte de résultat, le poste « Produit net des activités d'assurance » intègre principalement :

- les primes émises et la variation de provision pour primes non acquises ;
- les produits de placement y compris les produits des immeubles de placement ;
- les charges de placement ;
- les variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession de placements y compris sur les immeubles de placement ;
- les dépréciations et reprises de dépréciation des placements comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les amortissements des frais d'acquisition ;
- les charges de prestations externes des contrats ;
- les produits et charges nets des cessions en réassurance ;

6.2 Principes comptables**6.2.1 Actifs financiers sous IAS 39**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur qui correspond à cette date à leur prix d'acquisition. Leur mode de comptabilisation ultérieure dépend de leur classification au bilan. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les actifs financiers détenus et les passifs financiers sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers suivantes :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale (« Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur

option ») dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent, les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un actif/passif financier lié.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat sur option ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.

Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux classés en actifs évalués en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente.

Lorsqu'ils font l'objet d'une couverture, la valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « Coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Les actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories précédentes. Les titres classés dans

cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché déterminée par application du cours de marché pour les instruments cotés.

Lorsqu'elles ne sont pas couvertes, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement en capitaux propres au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif pour les instruments de dettes dans le poste « Produit net des activités d'assurance ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit d'instruments de dettes et en « Produit net des activités d'assurance » pour les dépréciations relatives aux instruments de capitaux propres.

6.2.2 Dépréciation des actifs financiers

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des titres, prêts ou créances sur base individuelle. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il y a lieu de penser que l'émetteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements pour le paiement des intérêts ou pour le remboursement comme par exemple : un défaut de paiement des intérêts ou du principal. Les titres entrant dans cette catégorie sont déterminés au cas par cas lors de chaque arrêté de comptes après revue des portefeuilles.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Les critères de dépréciation des titres non amortissables classés en actifs disponible à la vente sont les suivants :

- dépréciation automatique en cas de moins-value latente de plus de 50% à la clôture ;
- dépréciation automatique en cas de moins-value latente continue depuis plus de 24 mois ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente de plus de 30% à la clôture ;
- analyse au cas par cas des titres présentant une moins-value latente continue depuis plus de 6 mois.

Les titres ainsi identifiés et devant donner lieu à dépréciation sont dépréciés au 1^{er} euro, la valeur post dépréciation reflète la valeur recouvrable. La dépréciation n'est jamais reprise.

Conformément à IFRIC 10, un titre de placement déjà provisionné fait l'objet d'une dépréciation complémentaire dès qu'une nouvelle baisse est constatée lors d'un arrêté comptable, sans condition de seuil ou de durée.

6.2.3 Juste valeur instruments financiers

Les principes généraux de juste valeur des instruments financiers sont identiques à ceux présentés en note 2.6.



6.2.4 Opérations de réassurance

Cessions :

Les opérations d'assurance sont enregistrées brutes de cession en réassurance. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes des différents traités.

Acceptations :

Les contrats d'acceptations en réassurance sont comptabilisées comme des contrats d'assurance.

Les garanties reçues ou données au titre de ces opérations sont inscrites au bilan (dépôts espèces) ou hors bilan (tires reçus ou donnés en garantie).

Aucun contrat de réassurance de Natixis ne relève d'IAS 39.

6.2.5 Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface, Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC) et Natixis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions techniques des contrats d'assurance correspondent aux engagements des compagnies d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Conformément à IFRS 4, les provisions techniques d'assurance sont calculées selon les méthodes prescrites par la réglementation locale. Un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique ou déterministe des flux futurs actualisés.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement les risques décès, l'invalidité, l'incapacité de travail, la dépendance, les dommages aux biens et aux personnes, la santé, la protection juridique et les pertes pécuniaires. Les provisions techniques afférentes sont calculées en utilisant des tables adaptées (tables de mortalité, d'expérience ou du Bureau Commun Assurances Collectives (BCAC)).

Les provisions techniques d'assurance non-vie comprennent les provisions pour primes non acquises et les provisions pour sinistres à payer (non actualisés).

Les provisions pour primes non acquises sont calculées prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance. Elles correspondent à la partie de la prime restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et après toute action de recouvrement.

Les provisions incluent également les aléas de conjoncture liés aux émissions de primes de fin d'année ainsi qu'une provision pour frais de gestion.

En sus de cette estimation statistique, des provisions spécifiques sont enregistrées sur des sinistres

majeurs sur la base d'une probabilité de défaut et de sévérité, estimées au cas par cas.

Les frais d'acquisition des contrats sont constatés en charges de l'exercice. En particulier, pour les contrats d'assurance non-vie, la constatation en charges est effectuée suivant le rythme d'acquisition des primes : la quote-part de frais d'acquisition reportés est calculée au prorata des primes non acquises à la clôture l'exercice.

En application du paragraphe 30 d'IFRS 4, les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance-vie) font l'objet d'une comptabilité reflet (« shadow accounting »), consistant à reconnaître en provision pour participation aux bénéfices (PB) différée la quote-part des plus ou moins-values latentes comptabilisées revenant potentiellement aux assurés. La provision pour participation aux bénéfices différée reflète ainsi le droit potentiel des assurés sur les plus-values latentes des placements financiers ou leur participation éventuelle aux pertes en cas de moins-values latentes. Compte tenu du taux de distribution prévu au budget 2018 et en cohérence avec le taux de distribution observé pour l'exercice 2017, le taux de PB différée retenu au 30 juin 2018 est de 89%. Il s'agit du même taux qu'au 31 décembre 2017.

En situation de moins-value latente nette, une participation aux bénéfices différée active est reconnue à hauteur du montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futurs des assurés est estimée fortement probable.

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente » et des « Actifs à la juste valeur par résultat » ;
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance ;
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée :

- en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs disponibles à la vente » ;
- en résultat pour les variations de valeur des actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » et des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance, ainsi que pour les variations de provisions pour dépréciation durable sur les « Actifs disponibles à la vente ».

L'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître une participation aux bénéfices différée passive au 30 juin 2018 comme au 31 décembre 2017.

En millions d'euros	06/2018	12/2017
PB différée totale active nette	-	-
PB différée totale passive nette	2 863	3 275

En cas d'actif net de PB différée, un test de recouvrabilité est effectué. Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources. Celles-ci sont sensibles :

- à l'évolution des marchés actions et obligataires ;
- à l'évolution de la collecte nette, qui résulte notamment de l'attractivité commerciale des contrats et de la propension des assurés à racheter leurs contrats ;
- aux réserves et ressources propres disponibles au sein des compagnies pour détenir les actifs sur une durée compatible avec l'évolution des passifs et cohérente avec les cycles de marché.

Une analyse prospective du caractère recouvrable de la PB différée active est alors réalisée afin de démontrer la capacité et l'intention des compagnies de ne pas céder les placements en moins-values



latentes pour faire face à des besoins de liquidité à l'horizon de recouvrabilité. Ce processus correspond à une vision prospective des flux futurs, construits dans le respect des conditions réglementaires et contractuelles applicables aux contrats et à l'aide de scénarii économiques en probabilité historique.

6.3 Produits net des activités d'assurance

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2018
Primes acquises	7 375
Primes émises	7 548
Variation des primes non acquises	(173)
Autres produits des activités d'assurance	17
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	70
Produits des placements nets de charges	767
Produits des placements	906
Charges des placements	(48)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	95
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(162)
Variation des dépréciations sur placements	(24)
Amortissements des frais d'acquisition	21
Charges des prestations des contrats	(6 769)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(27)
Produits des cessions en réassurance	1 698
Charges des cessions en réassurance	(1 725)
PRODUIT NET DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 455

6.3.1 Tableau de passage entre format assurance et format bancaire

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

(en millions d'euros)	30/06/2018	30/06/2018							
	Présentation assurance	Présentation bancaire							
		Total	PNB		Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts	Autres éléments
		PNA	Autres éléments du PNB (hors PNA)						
<i>Primes émises</i>	7 491	7 548	(57)	0	7 491				7 491
<i>Variation des primes non acquises</i>	(166)	(173)	7	0	(166)				(166)
<i>Primes acquises</i>	7 325	7 375	(50)	0	7 325				7 325
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>	34	0	34	0	34				34
<i>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</i>	84	70	14	0	84				84
<i>Autres produits d'exploitation</i>	24	17	(1)	8	24				24
<i>Produits des placements</i>	942	906	36	0	942				942
<i>Charges des placements</i>	(87)	(48)	(32)	(7)	(87)				(87)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	95	95	0	0	95				95
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	(162)	(162)	0	0	(162)				(162)
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(23)	(24)	1	0	(24)				(24)
<i>Produits des placements nets de charges</i>	765	767	4	(7)	764				764
<i>Charges des prestations des contrats</i>	(6 778)	(6 769)	51	(60)	(6 778)				(6 778)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	1 688	1 698	(10)	0	1 688				1 688
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(1 704)	(1 725)	21	0	(1 704)				(1 704)
<i>Charges ou produits nets des cessions en réassurance</i>	(17)	(27)	10	0	(17)				(17)
<i>Coût du risque</i>	0	0	0	0	0				0
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>	(6)	0	0	(6)	(6)				(6)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(480)	21	(393)	(108)	(480)				(480)
<i>Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés</i>	0	0	0	0	0				0
<i>Frais d'administration</i>	(402)	0	(223)	(180)	(403)				(403)
<i>Autres produits et charges opérationnels courants</i>	(174)	0	(36)	(138)	(174)				(174)
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	(1)	0	0	2	1			(2)	(1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	372	1 456	(590)	(489)	375	0	0	(2)	373
<i>Charge de financement</i>	(16)	0	(16)	0	(16)				(16)
<i>Quote-part dans les résultats des entreprises associées</i>	3	0	0	0	3				3
<i>Impôts sur les résultats</i>	(115)	0	0	(1)	(115)				(115)
<i>Résultat après impôt des activités discontinues</i>	0	0	0	0	0				0
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>	(37)	0	0	0	(37)				(37)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	207	1 455	(605)	(490)	357	0	(115)	(36)	207

6.4 Placements des activités d'assurance

En millions d'euros	Notes	30/06/2018	01/01/2018
Immobilier de placement	6.4.3	1 293	1 312
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.4.1	24 776	22 410
Instruments dérivés de couverture		1	1
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4.2	48 060	46 898
Prêts ou créances	6.4.5	10 881	10 825
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.4.6	1 562	1 885
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers		12 496	11 412
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée		1 544	1 425
Créances nées des opérations de cession en réassurance		77	33
Frais d'acquisition reportés (1)		711	699
Autres			
Total		101 401	96 901

6.4.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	Notes	30/06/2018	01/01/2018
Titres relevant des opérations de transaction		5 283	4 340
Instruments de dettes sous forme de titre		-	30
Instruments de capitaux propres (1)		5 283	4 310
Prêts ou créances		-	-
Instruments dérivés hors couverture		21	214
Titres à la juste valeur sur option	6.4.1.1	17 368	15 845
Instruments de dettes sous forme de titre		1 450	204
Instruments de capitaux propres (1)		496	243
Placements adossés aux contrats en unités de compte		15 423	15 398
Prêts ou créances à la juste valeur sur option		2 104	2 011
Sur les établissements de crédit		-	-
Sur la clientèle		2 104	2 011
Total		24 776	22 410

(1) Y compris les parts d'OPCVM

6.4.1.1 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de communiquer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

Les actifs financiers valorisés sur option à la juste valeur par résultat sont constitués essentiellement des actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance.

En millions d'euros	30/06/2018				01/01/2018			
	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	Valeur comptable	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	2 104	2 104	0	0	2 011	2 011	0	0
Titres à revenu fixe	2 226	854	0	1 371	2 541	972	0	1 569
Titres à revenu variable	12 091	12 091	0	0	13 667	13 304	363	0
Valeurs et titres reçus en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	16 420	15 049	0	1 371	18 220	16 287	363	1 569

6.4.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciations, les dépréciations et la valeur nette après dépréciations.

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Titres	48 273	47 097
- Instruments de dettes	40 377	39 225
- Instruments de capitaux propres (1)	7 444	7 401
- Créances rattachées	452	472
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(213)	(200)
- Instruments de dettes	(24)	(15)
- Instruments de capitaux propres (2)	(189)	(184)
Total	48 060	46 898

(1) Y compris les parts d'OPCVM ;

(2) Au 1^{er} semestre 2018, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établit à 15 millions d'euros contre 3 millions d'euros au 30 juin 2017. Cette charge est neutralisée à hauteur respective de 89% compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéficiaires. La charge du 1^{er} semestre 2018 se répartit entre un complément de dépréciation sur des titres antérieurement dépréciés pour 12 millions d'euros (2 millions d'euros au 30 juin 2017) et des dotations sur titres nouvellement dépréciés pour 3 millions d'euros (1 million d'euros au 30 juin 2017).



6.4.3 Immeubles de placement

En millions d'euros	30/06/2018			01/01/2018		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de Placement - En juste valeur	891	0	891	918	0	918
Immeubles de Placement - Au coût historique	44	(13)	31	44	(13)	31
Immeubles de Placement - En UC	371	0	371	363	0	363
Total	1 306	(13)	1 293	1 325	(13)	1 312

La juste valeur des immeubles de placement, dont les principes d'évaluation sont décrits en notes 5.4 est classée en niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS13.

Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne au 30 juin 2018, à 89% de l'assiette concernée. Il s'agit du même taux qu'au 31 décembre 2017 (cf. note 6.2.5).

6.4.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur au bilan

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie de juste valeur présentée en note 5.4.

Actifs En millions d'euros	30/06/2018			
	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	5 304	5 199	104	2
Titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction	5 283	5 187	95	0
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	5 283	5 187	95	
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>				
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	21	11	8	2
<i>dont dérivés de taux</i>	5		5	
<i>dont dérivés de change</i>	11	9	3	
<i>dont dérivés de crédit</i>				
<i>dont dérivés actions</i>	4	3		2
<i>dont autres</i>	1		1	
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	19 472	11 701	6 711	1 060
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	1 450	89	301	1 060
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	496	89	407	
<i>dont prêts ou créances</i>	2 104		2 104	
<i>dont placements adossés aux contrats en unités de compte</i>	15 423	11 523	3 900	
Actifs financiers disponibles à la vente	48 060	39 428	5 753	2 879
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	240			240
Autres titres disponibles à la vente	47 819	39 428	5 753	2 638
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	40 805	33 944	4 593	2 268
<i>dont Instruments de capitaux propres</i>	7 015	5 484	1 161	370
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>				
Total	72 836	56 327	12 569	3 940

Actifs financiers à la juste valeur présentés au niveau 3

en millions d'euros	Ouverture niveau 3 01/01/2018	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Transactions de la période			Reclassements de la période			Variation de périmètre	Ecart de change	Clôture niveau 3 30/06/2018
		Au compte de résultat		En gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Achats/ Emissions	Ventes/ Remboursements	En dehors du niveau 3	Vers le niveau 3	Autres reclassements				
		Sur les opérations en vue à la clôture	Sur les opérations effectuées au cours de la période										
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction	1 465	(13)	(2)	0	0	(363)	(23)	0	0	(3)	0	1 061	
Instruments dérivés hors couverture (juste valeur positive)	4	0	0	0	0	0	0	0	0	(3)	0	2	
<i>dont dérivés de change</i>	4									(4)		2	
<i>dont dérivés actions</i>	0									2		0	
<i>dont autres</i>	0									0		0	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option	1 461	(13)	(2)	0	0	(363)	(23)	0	0	0	0	1 060	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	1 461	(13)	(2)	0	0	(363)	(23)	0	0	0	0	1 060	
Actifs financiers disponibles à la vente	3 556	5	(2)	(11)	400	(104)	(1 573)	620	(13)	1	(1)	2 879	
Titres disponibles à la vente - Titres de participation	211	1	0	0	27	(104)	(1 573)	0	(5)	4	(1)	246	
Autres titres disponibles à la vente	3 345	4	(2)	(11)	373	(104)	(1 573)	620	(10)	0	(1)	2 638	
<i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>	2 955	4	(2)	(10)	360	(91)	(1 552)	606	(10)	0	(1)	2 388	
<i>dont instruments de capitaux propres</i>	391			(1)	13	(14)	(20)	14	(10)	0	(1)	370	
<i>dont autres actifs financiers disponibles à la vente</i>												0	
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	5 021	(8)	(4)	(11)	400	(467)	(1 596)	620	(13)	(2)	(1)	3 940	

Actifs financiers à la juste valeur : transfert de niveau de juste valeur

En millions d'euros	De	30/06/2018				
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
		Vers		Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction		0	0	0	0	23
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option <i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i>		0	0	0	0	23
Actifs financiers disponibles à la vente		726	19	620	0	1 573
Titres disponibles à la vente - Titres de participation		726	19	620	0	1 573
Autres titres disponibles à la vente <i>dont instruments de dettes sous forme de titre</i> <i>dont Instruments de capitaux propres</i>		706	19	606	0	1 553
		19		14		20

6.4.5 Prêts et créances

6.4.5.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Encours	746	513
Encours sains	746	513
Encours en défaut	0	0
Provisions	0	0
Total net	746	513

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'établit à 833 millions d'euros au 30 juin 2018.

6.4.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Encours	10 135	10 312
Encours sains	10 135	10 312
Encours en défaut	0	0
Provisions	0	0
Total ⁽¹⁾	10 135	10 312

(1) Dont 10 019 millions d'euros concernant les dépôts de garantie constitués au titre des acceptations en réassurance contre 10 258 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'établit à 10 282 millions d'euros au 30 juin 2018.

6.4.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Effets publics	1 037	1 083
Valeur brute	1 037	1 083
Provisions	0	0
Obligations	526	802
Valeur brute	527	804
Provisions	(1)	(2)
Total	1 562	1 885

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'établit à 1 813 millions d'euros au 30 juin 2018 contre 2 198 millions d'euros au 31 décembre 2017 ;

Les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » sont exclusivement comptabilisés par des sociétés d'assurance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

6.5 Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
PASSIFS TECHNIQUES	80 245	76 597
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	41 368	38 865
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	11 695	10 256
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	20 151	20 227
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en unités de compte	4 168	3 974
Participation aux bénéfices différée passive	2 863	3 275
DETTES NÉES DES OPÉRATIONS D'ASSURANCE OU DE RÉASSURANCE	9 963	9 727
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	383	488
Dettes nées des opérations de réassurance cédée	9 580	9 239
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	19	183
Total	90 227	86 507

6.5.1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.1.2.

6.5.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.6.1 et 5.6.2.

6.5.3 Dettes représentées par un titre

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.7.

6.5.4 Dettes subordonnées

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat requises par la norme IFRS 7 sont présentées en note 5.8.



NOTE 7 ENGAGEMENTS

7.1 Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné :

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Engagements de garantie donnés		
Aux établissements de crédit	10 506	9 977
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 577	1 434
- Autres garanties	8 929	8 542
A la clientèle	20 479	20 297
- Cautions immobilières	169	188
- Cautions administratives et fiscales	228	350
- Autres cautions et avals donnés	6 394	6 478
- Autres garanties	13 687	13 281
Total des engagements de garantie donnés	30 985	30 273
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	16 500	12 446

Tableau de réconciliation des engagements de garantie

En millions d'euros	Engagements de garantie 30/06/2018									
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes
Solde au 31/12/2017	16 314	(2)	10 303	(20)	103	(17)	15	(1)	26 735	(40)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	5 166	(1)	533	(1)	-	0	1	0	5 707	(2)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	140	1	(464)	(1)	(25)	6	(1)	0	(350)	6
<i>Transferts d'engagements de garantie</i>										
Transferts vers S1 ⁽¹⁾	1 418	(2)	(1 414)	1	(4)	0			0	(1)
Transferts vers S2	(173)	0	174	0	(2)	0			(1)	0
Transferts vers S3	(1)	(20)	0	0	21	0			0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(1 807)	0	(3 755)	5	(16)	(14)	(1)	0	(5 588)	(9)
Variations liées à l'évolution du cours de change	520	0	84	0	1	0	0	0	605	0
Changements de modèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Solde au 30/06/2018 ⁽²⁾	21 577	(4)	5 441	(16)	85	(25)	5	(1)	27 108	(46)

- (1) Y inclus le transfert de statut 2 vers statut 1 d'un montant (en valeur brute) au 30 juin 2018 de 874 millions d'euros, liés à l'amélioration sur la période du rating de secteurs économiques auxquels sont rattachés les encours ainsi transférés.
- (2) Valeur brute comptable présentée hors contribution des sociétés d'assurance, pour un montant de 3 877 millions d'euros au 30 juin 2018.

7.2 Engagements de financement

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IFRS 9 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat dès lors que l'entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ;
ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - ✓ il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
 - ou
 - ✓ le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

En millions d'euros	30/06/2018	01/01/2018
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	2 509	2 217
A la clientèle	58 496	55 275
- Ouverture de crédits documentaires	3 434	2 771
- Autres ouvertures de crédits confirmés	52 603	47 383
- Autres engagements	2 459	5 121
Total des engagements de financement donnés	61 006	57 492
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	6 110	4 220
- de la clientèle	46	29
Total des engagements de financement reçus	6 156	4 249

Tableau de réconciliation des Engagements de financement

En millions d'euros	Engagements de financement 30/06/2018									
	Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à un an (Bucket S1)		Engagements non dépréciés pour lesquels les pertes de crédit attendues sont évaluées à maturité (Bucket S2)		Engagements dépréciés postérieurement à leur origination ou leur acquisition (Bucket S3)		Engagements dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes	Exposition brute	Provisions pour pertes
Solde au 31/12/2017	37 332	(23)	19 879	(81)	176	(14)	106	(2)	57 493	(120)
Nouveaux engagements HB originés ou acquis	8 069	(2)	754	(1)	17	0	1	0	8 841	(3)
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de crédit (hors transferts)	1 927	10	(1 819)	7	(103)	3	(4)	1	1	21
Transferts d'engagements de financement										
Transferts vers S1 ⁽¹⁾	6 034	(13)	(6 048)	13	(5)	0			(19)	0
Transferts vers S2	(739)	1	627	(1)	(4)	0			(116)	0
Transferts vers S3	(24)	0	(32)	0	56	0			0	0
Engagements intégralement cédés, appelés ou arrivés à maturité	(1 152)	0	(4 584)	4	(32)	1			(5 768)	5
Variations liées à l'évolution du cours de change	422	0	150	(1)	0	0	2	0	574	(1)
Changements de modèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Solde au 30/06/2018	51 869	(27)	8 927	(60)	105	(10)	105	(1)	61 006	(98)

- (1) Y inclus le transfert du statut 2 vers le statut 1 d'un montant (en valeur brute) au 30 juin 2018 de 3 964 millions d'euros, liés à l'amélioration sur la période du rating de secteurs économiques auxquels sont rattachés les encours ainsi transférés.

NOTE 8 INFORMATION SECTORIELLE

Natixis a présenté en novembre 2017 son nouveau plan stratégique 2018-2020 « New Dimension ». Le plan « New Dimension » engage trois initiatives fortes, toutes au service du développement de solutions à forte valeur ajoutée pour nos clients : l'approfondissement de la transformation des business models engagée avec succès lors du plan « New Frontier », l'allocation d'une part importante des investissements dans les technologies digitales et une volonté marquée de se différencier, en devenant un interlocuteur de référence dans des domaines où les équipes de Natixis ont développé des expertises fortes et reconnues.

L'organisation est depuis lors regroupée autour de quatre métiers :

- **Le pôle Gestion d'Actifs et de Fortune**, qui regroupe le métier de Gestion d'actifs exercé au sein de Natixis Investment Managers et le métier de gestion de fortune ;
- **La Banque de Grande Clientèle**, qui conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public et leur propose une gamme diversifiée de solutions de financements ainsi qu'un accès aux marchés de capitaux. Sa mission est triple : renforcer l'orientation client de la banque, être un lieu de rencontre entre émetteurs et investisseurs, déployer le modèle « Originate to Distribute » destiné à optimiser la rotation du bilan de la banque au travers d'une gestion active du portefeuille de crédits ;
- **Le pôle Assurances**, qui constitue la plateforme unique du Groupe BPCE pour la distribution des produits d'assurances de personnes et d'assurances non vie ;
- **Les Services Financiers Spécialisés**, qui regroupent le métier des Paiements, les Financements spécialisés avec les métiers de l'Affacturage, du Crédit-bail, du Crédit à la consommation, des Cautions et garanties et du Financement du cinéma, et les Services financiers avec les métiers de l'Épargne salariale et des Titres. Ces métiers s'inscrivent au cœur du développement de la banque de détail du Groupe BPCE.

Les activités de **Coface**, de **Capital investissement** (activité pour compte propre gérée en extinction et quote-part dans les fonds sponsorisés) et de **Natixis Algérie** sont considérées comme non stratégiques et sont désormais regroupées au sein du Hors Pôle.

C'est sur la base de cette organisation que la Direction générale suit le résultat des différentes activités, établit ses « plans d'affaires » et effectue sa gestion opérationnelle. Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », c'est donc à partir de ce découpage interne des activités que Natixis a défini ses secteurs opérationnels.

8.1 Gestion d'Actifs et de Fortune

- **Gestion d'actifs** : les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Investment Managers. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de ces sociétés de gestion bénéficient d'une forte notoriété, telles que Loomis Sayles, Harris Associates, AEW, H2O, DNCA ou Ostrum Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour d'une plateforme commune ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. Depuis début 2014, les sociétés de gestion de Capital investissement pour compte de tiers ont été rattachées à Natixis Investment Managers et un véhicule de sponsoring a été mis en place pour effectuer le suivi des engagements de Natixis dans les fonds. L'expertise des équipes est tournée vers le financement des petites et moyennes entreprises en général, non cotées, en France et en Europe, via des prises de participations sponsorisées. Ce métier couvre les segments d'activité du private equity pour compte d'investisseurs tiers tels que les opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de fonds de fonds ;

- **Gestion de Fortune** : cette ligne de métier couvre les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, la gestion patrimoniale et une offre de services à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI). Natixis Wealth Management occupe une place notable sur le marché français. La banque développe sa clientèle essentiellement à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elle recouvre le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

8.2 Banque de Grande Clientèle

La Banque de Grande Clientèle conseille les entreprises, les investisseurs institutionnels, les compagnies d'assurances, les banques et les entités du secteur public en leur proposant une gamme diversifiée de solutions de financement sur mesure et un accès aux marchés de capitaux.

L'expertise et la technicité de ses équipes permettent à Natixis de concevoir des solutions adaptées aux besoins de ses clients et intégrant les dernières évolutions des marchés.

En 2016, son organisation a évolué afin de mieux accompagner ses clients en renforçant le dialogue stratégique et afin d'accélérer la mise en œuvre du modèle « Originate to Distribute ». Ceci s'est traduit par la création d'une nouvelle ligne métier **Investment Banking**, qui a pour mission de développer le dialogue stratégique avec les clients et regroupe les activités « d'Acquisition & Strategic Finance », « Capital & Rating Advisory », « Equity Capital Markets », « Strategic Equity Transactions ». Il inclut également l'Origination obligataire.

Début 2018, la BGC a fait évoluer la présentation analytique de ses résultats sur ses activités de financements avec la création de trois nouvelles lignes métiers autour des quatre secteurs clés définis dans le cadre du plan New Dimension :

- Le secteur « **Energy & Natural Resources** » regroupant les activités de « Trade Finance » et d'origination et structuration de financements structurés sur matières premières ;
- La ligne métier « **Real Assets** » regroupant l'origination et la structuration des trois secteurs : Infrastructure, Aviation et « Real Estate & Hospitality » ;
- La ligne métier « **Distribution & Portfolio Management** » regroupant les activités de syndication et de gestion du portefeuille de financements structurés et vanille.

Les activités Actions, Taux, Crédit, Change, Matières premières et « Global structured Credit and Solutions » restent regroupées au sein du métier Global Markets et celles de Trade Finance court terme et du développement de l'offre de flux sont regroupées sous l'appellation « Trade and Treasury Solutions ».

8.3 Assurance

Natixis Assurances est un holding regroupant diverses filiales opérationnelles d'assurance. En mars 2014, conformément au plan de développement du modèle bancassurance, Natixis Assurances a réalisé

l'acquisition de la filiale d'assurance dommage et prévoyance BPCE Assurances, qu'elle détient désormais à 100%. Elle propose une gamme complète de produits en assurance vie individuelle et collective, en prévoyance et en assurance dommages aux biens à destination des réseaux Banque Populaire et Caisses d'Épargne. Son offre, diversifiée et modulable, s'adresse aux particuliers, aux professionnels, aux agriculteurs, aux entreprises et aux associations.

8.4 Services Financiers Spécialisés

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux clients de Natixis :

- **Paiements** : ce métier met à disposition des outils, infrastructures et services pour les paiements : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques, titres de service, e-commerce... Dans le cadre du plan « New Dimension », ce métier a vocation à devenir un « pure player » sur le segment des paiements en Europe et à accélérer sa transformation digitale. Ainsi, le métier a récemment fait l'acquisition de plusieurs start-ups spécialisées dans les paiements électroniques et le e-commerce notamment : Payplug, S Money et Dalenys ;
- **Affacturation** : ce métier apporte des solutions aux entreprises pour la gestion de leur poste clients (financement, assurance, recouvrement). Natixis Factor utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires ;
- **Cautions et garanties financières** : cette ligne de métier est exercée par la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC). Ce métier regroupe principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau Caisses d'Épargne et Banques Populaires, des garanties légales, des cautions financières ;
- **Crédits à la consommation** : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable...) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui gère les encours revolving des réseaux du Groupe BPCE et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Épargne et son extension au périmètre des Banques Populaires ;
- **Crédit-Bail** : cette ligne de métier apporte des solutions de financement pour des actifs mobiliers ou immobiliers sous forme de crédit-bail ou de location longue durée ;
- **Épargne salariale** : ce métier propose aux entreprises une offre de gestion de leur épargne salariale (tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds...) ;
- **Titres** : ce métier offre des prestations de back-office et de middle-office sur la conservation Titres Retail (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, service bureau, contrôle dépositaire...) pour les réseaux de BPCE et pour des clients externes ;
- **Financement du cinéma** : cette ligne de métier est opérée au travers de la filiale Coficiné, établissement spécialisé dans le crédit structuré aux activités cinématographiques et audiovisuelles en France et en Europe.

8.5 Hors pôle

A ces pôles opérationnels s'ajoutent les activités du Hors-pôle. Celui-ci regroupe tout d'abord les métiers non stratégiques de Natixis : Coface, dont les principales activités exercées sont l'assurance-crédit, l'affacturation à l'étranger, l'information et notation d'entreprise et la gestion de créances, l'activité de capital investissement exercée pour compte propre, la participation de Natixis dans certains fonds

sponsorisés qui n'a pas vocation à être conservée au sein de Natixis, ainsi que la filiale de Natixis en Algérie.

Le Hors Pôle enregistre par ailleurs les mécanismes de centrale financière et les revenus liés à la gestion actif – passif de Natixis. Il inclut à ce titre l'ensemble des activités de Trésorerie, dont l'activité de Trésorerie court terme rattachée à la Direction Financière de Natixis depuis début 2017 (antérieurement rattachée à la BGC).

Il regroupe également les résultats du portefeuille de participations de la banque ne relevant pas de l'activité d'un pôle.

En matière de coûts, ce pôle porte les coûts de structure de la banque, ainsi que la contribution au Fonds de Résolution Unique.

8.6 Information sectorielle du compte de résultat

	30/06/2018						Total
	Gestion d'Actifs et de Fortune ⁽²⁾	Banque de Grande Clientèle	Assurances	Services financiers spécialisés	Coface	Hors pôle (Hors Coface) ⁽³⁾	
En millions d'Euros							
Produit net bancaire	1 596	1 846	397	733	333	85	4 989
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	10%	-4%	8%	6%	15%	106%	5%
Frais généraux et assimilés	(1 078)	(1 083)	(226)	(495)	(238)	(314)	(3 435)
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	4%	0%	-2%	7%	-5%	6%	2%
Résultat brut d'exploitation	517	763	170	238	95	(229)	1 554
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	27%	-8%	24%	3%	143%	-10%	12%
Coût du risque	(1)	(68)		(7)	(0)	(8)	(84)
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	-368%	-13%		-81%	-93%	-63%	-39%
Résultat net d'exploitation	516	695	170	231	95	(237)	1 471
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	26%	-8%	24%	19%	169%	-14%	17%
Mises en équivalence	0	6	3		0	0	10
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	74%	21%	-57%		-43%	-97%	-24%
Autres	(3)	3		1	(2)	11	10
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	-135%				-1311%	-40%	-65%
Résultat courant avant impôt	514	704	173	232	93	(226)	1 490
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	23%	-7%	20%	19%	159%	-12%	15%
Résultat net part du groupe	292	511	118	156	23	(197)	903
<i>évolution 2017/2018 ⁽¹⁾</i>	28%	-2%	39%	17%	61%	-9%	18%

Ces informations ont été déterminées sur la base des principes comptables appliqués dans le cadre du référentiel IFRS adopté dans l'Union Européenne au 30 juin 2018 ;

(1) Il s'agit de l'évolution entre le 30 juin 2018 et le 30 juin 2017.

(2) Dont pour la Gestion d'Actifs :
 Produit net bancaire : 1 522 millions d'euros
 Frais généraux et assimilés : -1 003 millions d'euros
 Résultat brut d'exploitation : 518 millions d'euros
 Coût du risque : -4 millions d'euros
 Résultat courant avant impôt : 512 millions d'euros

(3) Dont Trésorerie court terme :
 Produit net bancaire : 58 millions d'euros
 Frais généraux et assimilés : -30 millions d'euros
 Résultat brut d'exploitation : 28 millions d'euros
 Coût du risque : 0 million d'euros
 Résultat courant avant impôt : 28 millions d'euros

Éléments financiers

5

Comptes semestriels consolidés et annexes

En millions d'Euros	Produit net bancaire	évolution 2017/2018
Gestion d'Actifs et de Fortune	1 596	10%
<i>Gestion d'actifs</i>	1 522	10%
<i>Banque privée</i>	74	17%
Banque de Grande Clientèle	1 846	-4%
<i>Marchés de capitaux (1)</i>	927	-14%
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	885	3%
<i>Autres</i>	34	-285%
Assurances	397	8%
Services financiers spécialisés	733	6%
<i>Financements spécialisés</i>	453	4%
<i>Paiement</i>	188	15%
<i>Services financiers</i>	92	2%
Coface	333	15%
Hors pole (hors Coface)	85	106%
Total	4 989	5%

(1) Dont 913 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 620 millions d'euros de PNB pour FICT et 293 millions d'euros de PNB pour les Actions.

30/06/2017 - PRO FORMA							
	Gestion d'Actifs et de Fortune (1)	Banque de Grande Clientèle	Assurances	Services financiers spécialisés	Coface	Hors pôle (Hors Coface)(2)	Total
En millions d'Euros							
Produit net bancaire	1 448	1 919	368	691	289	41	4 756
Frais généraux et assimilés	(1 039)	(1 088)	(231)	(461)	(250)	(296)	(3 365)
Résultat brut d'exploitation	408	832	137	230	39	(255)	1 392
Coût du risque	0	(78)		(35)	(4)	(21)	(138)
Résultat net d'exploitation	409	754	137	195	35	(276)	1 254
Mises en équivalence	0	5	7		0	0	13
Autres	8				0	19	27
Résultat courant avant impôt	417	759	144	195	36	(257)	1 294
Résultat net part du groupe	228	523	85	133	14	(216)	768
(1) Dont pour la gestion d'actifs : Produit net bancaire : 1384 millions d'euros							
Frais généraux et assimilés : -970 millions d'euros							
Résultat brut d'exploitation : 413 millions d'euros							
Coût du risque : 0 million d'euro							
Résultat courant avant impôt : 422 millions d'euros							
(2) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 71 millions d'euros							
Frais généraux et assimilés : -33 millions d'euros							
Résultat brut d'exploitation : 37 millions d'euros							
Coût du risque : 0,3 million d'euros							
Résultat courant avant impôt : 37,5 millions d'euros							

Détail du Produit Net Bancaire

<i>En millions d'Euros</i>	Produit net bancaire
Gestion d'Actifs et de Fortune	1 448
<i>Gestion d'actifs</i>	1 384
<i>Banque privée</i>	64
Banque de Grande Clientèle	1 919
<i>Marchés de capitaux (1)</i>	1 079
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	858
<i>Autres</i>	(18)
Assurances	368
Services financiers spécialisés	691
<i>Financements spécialisés</i>	437
<i>Païement</i>	164
<i>Services financiers</i>	90
Coface	289
Hors pole (hors Coface)	41
Total	4 756

(1) Dont 1 138 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 758 millions d'euros de PNB pour FICT et 380 millions d'euros de PNB pour les Actions.

30/06/2017 publié							
<i>En millions d'Euros</i>	Banque de Grande Clientèle	Epargne (1)	Services financiers spécialisés	Coface	Autres participations financières	Hors pôle (2)	Total
Produit net bancaire	1 945	1 811	691	277	32	1	4 756
<i>évolution 2016/2017</i>	17%	9%	1%	-4%	-35%	-101%	11%
Frais généraux et assimilés	(1 082)	(1 266)	(459)	(265)	(33)	(261)	(3 365)
<i>évolution 2016/2017</i>	9%	8%	3%	-3%	-22%	28%	8%
Résultat brut d'exploitation	864	545	232	13	(2)	(260)	1 392
<i>évolution 2016/2017</i>	28%	12%	-3%	-24%	-126%	-6%	21%
Coût du risque	(78)	1	(35)	(4)	(6)	(15)	(138)
<i>évolution 2016/2017</i>	-37%	900%	20%	31%	-70%	-1025%	-22%
Résultat net d'exploitation	786	545	197	9	(8)	(275)	1 254
<i>évolution 2016/2017</i>	43%	12%	-6%	-36%	-49%	0%	29%
Mises en équivalence	5	7	0	0	0	0	13
<i>évolution 2016/2017</i>	-31%	22%	0%	0%	0%	0%	-7%
Autres	8	8	0	22	(3)	27	27
<i>évolution 2016/2017</i>	-48%	-100%	-100%	100%	-294%	-281%	-281%
Résultat courant avant impôt	791	561	197	10	14	(278)	1 294
<i>évolution 2016/2017</i>	42%	10%	-18%	-116%	-424%	2%	33%
Résultat net part du groupe	545	312	134	2	29	(255)	768
<i>évolution 2016/2017</i>	45%	3%	-15%	-106%	-1070%	14%	32%

(1) Dont pour la gestion d'actifs : Produit net bancaire : 1363 millions d'euros
 Frais généraux et assimilés : -965 millions d'euros
 Résultat brut d'exploitation : 398 millions d'euros
 Coût du risque : 0 million d'euro
 Résultat courant avant impôt : 397 millions d'euros

(2) Dont Trésorerie court terme : Produit net bancaire : 71 millions d'euros
 Frais généraux et assimilés : -33 millions d'euros
 Résultat brut d'exploitation : 38 millions d'euros
 Coût du risque : 0 million d'euro
 Résultat courant avant impôt : 38 millions d'euros

Éléments financiers

5

Comptes semestriels consolidés et annexes

Détail du Produit Net Bancaire

<i>En millions d'Euros</i>	Produit Net Bancaire ⁽¹⁾	<i>évolution 2016/2017</i>
Banque de Grande Clientèle	1 945	16,6%
<i>Marchés de capitaux (1)</i>	1 090	19,3%
<i>Global finance et banque d'investissement</i>	872	13,5%
<i>Autres</i>	(18)	26,2%
Epargne	1 811	9,3%
<i>Gestion d'actifs</i>	1 363	9,2%
<i>Assurances</i>	364	12,9%
<i>Banque privée</i>	64	-5,5%
<i>Autres</i>	20	10,7%
Services financiers spécialisés	691	1,0%
<i>Financements spécialisés</i>	437	2,6%
<i>Services financiers</i>	254	-1,6%
Coface	277	-4,1%
Autres participations financières	32	-34,7%
Hors pôle	1	-102,7%
Total	4 756	11%

(1) Dont 1 138 millions d'euros hors produit net bancaire (PNB) des desks de XVA se décomposant en 758 millions d'euros de PNB pour FICT et 380 millions d'euros de PNB pour les Actions.

NOTE 9 GESTION DES RISQUES**9.1 Adéquation des fonds propres**

Les informations sur l'adéquation des fonds propres requises par la norme IAS 1, sont présentées dans la partie 3.4 du chapitre III « Risque et adéquation des fonds propres ».

9.2 Risque de crédit et risque de contrepartie

Les informations sur la gestion des risques de crédit requises par la norme IFRS 7, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous, sont présentées dans la partie 3.5 du chapitre III « Risque et adéquation des fonds propres ».

9.3 Risque de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel

Les informations sur la gestion des risques de marché, risques de taux d'intérêt global, de liquidité, et de change structurel requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.7 et 3.9 du chapitre III « Risque et adéquation des fonds propres ».

9.4 Risque lié aux activités d'assurance

Les informations sur la gestion des risques des activités d'assurance requises par la norme IFRS7 sont présentées dans la partie 3.12 du chapitre III « Risque et adéquation des fonds propres ».



NOTE 10 AUTRES INFORMATIONS

10.1 Instruments de capitaux propres émis

10.1.1 Capital social

Actions ordinaires	Nombre d'actions	Nominal	Capital en euros
Valeur à l'ouverture	3 137 360 238	1,60	5 019 776 381
Augmentation de capital	945 549	1,60	1 512 878
Valeur à la clôture	3 138 305 787		5 021 289 259

Au 30 juin 2018, 2 561 025 d'actions auto détenues et 1 431 936 actions au 31 décembre 2017.

10.1.2 Calcul du résultat par actions

	30/06/2018	30/06/2017
Résultat par action		
Résultat net - part du groupe en millions d'€	903	768
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ (1)	853	721
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 137 992 345	3 137 262 388
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 777 656	1 703 772
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	3 136 214 689	3 135 558 616
Résultat par action en €	0,27	0,23
Résultat dilué par action		
Résultat net part du groupe en millions d'€	903	768
Résultat net attribuable aux actionnaires en millions d'€ (1)	853	721
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 137 992 345	3 137 262 388
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	1 777 656	1 703 772
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions et de l'attribution d'actions gratuites (2)	8 536 570	6 199 777
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	3 144 751 259	3 141 758 393
Résultat dilué par action en €	0,27	0,23

(1) L'écart entre le résultat net part du groupe et le résultat net attribuable aux actionnaires correspond aux intérêts relatifs aux titres super-subordonnés – actions de préférence pour -50 millions d'euros au 1^{er} semestre 2018 et -47 millions d'euros au 1^{er} semestre 2017.

(2) Ce montant d'actions concerne les actions attribuées dans le cadre des plans d'actions de performance 2016, 2017, 2018 (PAGA), Long Term Incentive Plan 2016, 2017, 2018 (LTIP) et Plan Métier Paiements 2018.

10.2 Autres instruments de capitaux propres émis

Titres super subordonnés à durée indéterminée et actions de préférence

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

Ainsi, les émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée et les émissions d'actions de préférence s'analysent depuis le 31 décembre 2009 comme des instruments de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de dividende et figurent au poste « Réserves consolidées » du bilan consolidé.

La transformation de ces instruments de dette en instruments de capitaux propres avait généré un gain de 418 millions d'euros, comptabilisé en résultat au 30 juin 2009.

Les émissions postérieures au 30 juin 2009 ont toujours été classées en capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

Les titres super subordonnés s'élève à 1 978 millions d'euros contre 2 231 millions d'euros au 31 décembre 2017, soit une baisse de 253 millions d'euros correspondant aux remboursements de TSSDI émis en 2008, intervenus au cours du premier semestre 2018.

A noter, que le montant brut de la variation de change des titres super subordonnés en devises constaté en résultat au 30 juin 2018 s'élève à +27 millions d'euros, soit un montant net après impôts de +19 millions d'euros contre -60 millions d'euros au 30 juin 2017, soit un montant net après impôts de -39 millions d'euros.

10.3 IFRIC 21

L'interprétation IFRIC 21 « Taxes », applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, vise à clarifier la date à retenir pour la comptabilisation des droits ou taxes (« levies ») dans les états financiers. Cette interprétation entraîne :

- pour les taxes dont l'exigibilité de ces dernières est déclenchée par des faits générateurs survenant en date du 1^{er} janvier, la constatation d'une provision en totalité dès le 1^{er} trimestre alors qu'elles faisaient l'objet d'un étalement trimestriel antérieurement. Les taxes concernées sont principalement la taxe sur risques bancaires systémiques et la contribution au fonds de résolution unique ; ou
- pour les taxes basées sur le chiffre d'affaires dont l'exigibilité intervient cours de l'exercice suivant, la constatation de la totalité des taxes au 1^{er} janvier de l'exercice où la taxe est exigible, alors que précédemment elles étaient comptabilisées au prorata du chiffre d'affaires de la période. La contribution sociale de solidarité des sociétés est la principale taxe concernée.

Au 30 juin 2018, le différentiel de traitement s'élève en résultat net part du groupe à 101 millions d'euros contre 89 millions d'euros au 30 juin 2017.

10.4 Parties liés

10.4.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (BPCE et ses filiales, les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

Éléments financiers

5

Comptes semestriels consolidés et annexes

En millions d'euros	30/06/2018			30/06/2017			31/12/2017		
	BPCE	Groupe Banque Populaire	Groupe Caisse d'Épargne	BPCE	Groupe Banque Populaire	Groupe Caisse d'Épargne	BPCE	Groupe Banque Populaire	Groupe Caisse d'Épargne
ACTIF									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 492	2 993	4 321	14 925	3 445	5 187	17 755	2 967	4 444
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres									
Actifs financiers disponibles à la vente				634	185	4	563	120	42
Instruments de dettes au coût amorti	56	96							
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti	32 304	471	138						
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	10 049	60							
Prêts et créances sur les établissements de crédit				21 135	445	107	29 046	381	86
Prêts et créances à la clientèle				10 644	163	0	10 280	165	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance									
Placements des activités d'assurance	962	140	268						
PASSIF									
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 966	1 895	3 521	5 811	781	740	5 225	731	698
Dépôts et emprunts envers les établissements de crédit et assimilés	59 622	2 228	702						
Dépôts et emprunts envers la clientèle	289	177	7						
Dettes envers les établissements de crédit				66 111	797	849	68 816	2 323	839
Dettes envers la clientèle				345	8		264	52	11
Dettes représentées par un titre		3							
Dettes subordonnées	2 314	0		2 355			2 314		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	14	5	98						
Capitaux propres part du groupe	1 837			1 379			1 823		
RESULTAT									
Intérêts et produits assimilés	43	26	1	93	10	3	213	19	3
Intérêts et charges assimilés	(296)	(2)	(8)	(270)	(4)	(11)	(512)	(12)	(18)
Commissions nettes	(4)	(170)	(80)	8	(149)	(43)	6	(353)	(130)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	121	74	230	(199)	(49)	(158)	(215)	(28)	(29)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente									2
Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres									
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti									
Gains ou pertes nets sur actifs financiers au coût amorti reclassés en actifs financiers à la juste valeur par résultat									
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres reclassés en actifs financiers à la JVR									
Produit net des activités d'assurance	9	1	(11)						
Produits et charges des autres activités	(14)	7	10	1	5	(5)	(34)	13	14
Charges générales d'exploitation	(40)	1	(11)	(29)	1	(3)	(64)	2	(25)
ENGAGEMENTS									
Total des engagements de garantie donnés	9 856	33	81	3 222	45	55	9 372	21	68
Total des engagements de garantie reçus	10 053	2 800	2 679	8 133	2 398	2 188	5 651	2 710	2 530

Les relations avec les entreprises associées ou coentreprise ne sont pas significatives.

NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Natixis a conclu le 1^{er} juillet 2018 un partenariat à long terme avec ODDO BHF en vue de créer un acteur majeur en Europe continentale sur les métiers d'intermédiation actions et de primaire actions.

Ce partenariat se traduit par le transfert des activités d'intermédiation actions et de recherche actions de Natixis en France chez ODDO BHF, le regroupement des activités de marché primaire actions en France des deux entités chez Natixis et une prise de participation de Natixis à hauteur de 4,5% dans le capital d'ODDO BHF.

Le 11 juillet 2018, Natixis Investment Managers a annoncé la signature d'un accord en vue de l'acquisition d'une participation minoritaire dans la société de gestion américaine WCM Investment Management (WCM). Natixis Investment Managers deviendra ainsi le distributeur externe, exclusif de WCM. Cette acquisition devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2018, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires usuelles.



5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, Rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide,
92908 Paris La Défense Cedex

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle****(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)**

Aux Actionnaires

NATIXIS SA

30 avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société NATIXIS SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » présentée dans la note 1 « Incidences de la première application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 » et dans la note 2 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes semestriels consolidés résumés.

NATIXIS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle - Page 2

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris-La Défense, le 3 août 2018

PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

DELOITTE & ASSOCIES



Charlotte Vandeputte



Jean-Marc Mickeler

VI CHAPITRE 7 : ELEMENTS JURIDIQUES

7.1 Statuts de Natixis

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 040 461 747,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France – 75013 PARIS
542 044 524 RCS PARIS

STATUTS

L'article 19 des statuts, relatif aux commissaires aux comptes, a été modifié par l'assemblée générale mixte de Natixis du 23 mai 2018, afin de refléter la nouvelle rédaction de l'article L. 823-1 du Code de commerce (tel que modifié par la loi n° 2016-1691 en date du 9 décembre 2016, dite « Loi Sapin II »).

Cet article est désormais rédigé de la manière suivante :

« Article 19 – Commissaires aux comptes »

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et, le cas échéant, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire en application de la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur. »

L'article 3 des statuts a été modifié, suite à la décision du directeur général de 27 juillet 2018 constatant l'augmentation de capital de Natixis d'un montant total de 19 172 488 euros par émission de 11 982 805 actions nouvelles de 1,60 euro de nominal, assortie d'une prime d'émission de 40 765 502,61 euros, consécutive à l'opération Mauve 2018 d'augmentation de capital réservée aux salariés, décidée par le conseil d'administration du 7 novembre 2017 sur délégation de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2017 (20^{ème} résolution).

Cet article est désormais rédigé de la manière suivante :

« Article 3 – Capital social »

Le capital social est fixé à 5 040 461 747,20 euros divisé en 3 150 288 592 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées. »

7.3 Répartition du capital et des droits de vote

7.3.1 Répartition du capital au 31 juillet 2018

Au 31 juillet 2018, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
BPCE	70,70 %	70,76 %
Actionnariat salarié ^(a)	2,63 %	2,63 %
Titres auto détenus	0,08 %	0,00 %
Public	26,59 %	26,61 %

(a) dont 1,20 % détenu au titre des augmentations de capital réservées aux salariés.
dont 0,75 % détenu au titre du FCPE BPCE Actions Natixis incluant les porteurs de parts du Groupe BPCE.
dont 0,68 % détenu par les salariés et anciens salariés, hors Plan d'Épargne salariale.

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

7.3.4 Actionnariat salarié

En ce qui concerne les attributions gratuites d'actions :

En application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- le conseil d'administration de Natixis, lors de sa séance du 23 mai 2018 (en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016, 19^{ème} résolution) a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 58 024 actions de performance au profit des membres du Comité de direction générale (hors le Directeur général) et de 11 661 actions de performance au profit du Directeur Général.
- le conseil d'administration de Natixis, lors de sa séance du 2 août 2018 (en vertu de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016, 19^{ème} résolution) a décidé de procéder à l'attribution gratuite de 13 605 actions de performance au profit du Directeur Général.

En ce qui concerne les augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés adhérentes aux plans d'épargne salariale de Natixis :

Par décision en date du 27 juillet 2018, le Directeur Général de Natixis a constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 19 172 488 euros par émission de 11 982 805 actions nouvelles de 1,60 euro de nominal assortie d'une prime d'émission de 40 765 502,61 euros, et a modifié les statuts en conséquence.

VII CHAPITRE 8 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 Attestation du responsable de la présente actualisation du document de référence 2017

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils m'indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation. »

Fait à Paris, le 8 août 2018

François Riahi

Directeur Général de Natixis

8.2 Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de Natixis, 30 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Le présent document peut également être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et de Natixis (www.natixis.com).

8.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la Directive dite «Prospectus».

Rubriques	N° page du document de référence 2017	Actualisation du 8 août 2018
1. Personnes responsables	476	194
2. Contrôleurs légaux des comptes	321	205
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	12-13	
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA	
4. Facteurs de risque	101 à 108	49
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la société	8 à 11	
5.2. Investissements	178 à 182 ; 315	
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	14 à 29	
6.2. Principaux marchés	293 à 299	
6.3. Événements exceptionnels	NA	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	169	
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	14 à 29	
7. Organigramme		
7.1. Description sommaire du groupe	11 à 13	
7.2. Liste des filiales importantes	217 à 221 ; 323 à 337	
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	238 à 240	
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	392 à 419	
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	100 à 108 ; 118 à 146 ; 151 à 162 ; 178 à 192	49 à 57 ; 74 à 93
9.2. Résultat d'exploitation	12 ; 183-184 ; 196	82-83 ; 95
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	118 à 126 ; 198-199	
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	200-201	
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	151 à 155	
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA	
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	154-155 ; 195	62-63 ; 97-98
11. Recherche et développement, brevets et licences	169	
12. Information sur les tendances	14 à 29 ; 100 à 108 ; 315	
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	NA	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
14.1. Organes d'administration	36 à 84	38 à 48

Rubriques	N° page du document de référence 2017	Actualisation du 8 août 2018
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	83	
15. Rémunération et avantages		
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	84 à 98	
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	317 à 321	
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	38 à 62	
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	84	
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	74-75 ; 78-79	45
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	66	
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	420	
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	94 ; 448-449	
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	243	
18. Principaux actionnaires		
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	450	192
18.2. Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	452	
18.3. Contrôle de l'émetteur	452	
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	453	
19. Opérations avec des apparentés	NA	
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	194 à 337 ; 344 à 381	94 à 189
20.2. Informations financières pro forma	12-13 ; 295 à 300	181 à 184
20.3. États financiers	194 à 337 ; 344 à 381	94 à 189
20.4. Vérification des informations financières historiques	338 à 343 ; 382 à 386	190-191
20.5. Date des dernières informations financières	338 à 343 ; 382 à 386	190-191
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	NA	
20.7. Politique de distribution des dividendes	30 ; 444 ; 454	
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	167 à 169	66 à 68
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	190	
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	371 ; 450 à 452	192
21.2. Acte constitutif et statuts	440 à 444	192
22. Contrats importants	NA	
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA	
24. Documents accessibles au public	477	194
25. Informations sur les participations	323 à 329	



8.4 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques du rapport financier semestriel	Page actualisation du 8 août 2018
1. Comptes sociaux	
2. Comptes consolidés au 30 juin 2018	94 à 189
3. Rapport de gestion	
▪ Analyse de l'évolution des affaires	74 à 81
▪ Analyse des résultats	82-83
▪ Analyse de la situation financière	49 à 57 ; 74 à 93
▪ Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	
▪ Principaux risques et incertitudes	49
▪ Risques financiers liés aux effets du changement climatique et la présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité	
▪ Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	
▪ Objectif et politique de couverture des transactions pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture	
▪ Informations sur les délais de paiement	
▪ Informations relatives aux implantations par État ou territoire	
4. Attestation du responsable du rapport financier semestriel	194
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	190-191
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements	
7. réglementés	
8. Honoraires des commissaires aux comptes	

8.5 Table de concordance entre les articles CRR et les tableaux du rapport Pilier III

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Référence rapport Pilier III	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Gouvernance et gestion des risques						
Article 435 (1)	(EBA) EU OVA - Approche de la gestion des risques de la banque	2.1. Gouvernance et 2.2. Dispositif de gestion des risques	12-13	113-114		
		2.4. Appétit au risque	14-15	114-115		
		2.7. Tests de résistance	27	117		
Article 435 (1)	(EBA) CRA - Informations générales sur le risque de crédit	5.1. Organisation du contrôle des risques de crédit	58	127		
		5.2. Politique de crédit	58-59	127		
Article 435 (1)	(EBA) CCRA - Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	6.1. Gestion du risque de contrepartie	84	128		
Article 435 (1)	(EBA) MRA - Informations qualitatives sur le risque de marché	8.1. Organisation de la gestion des risques de marché	100	140		
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires						
Article 436 (b)	EU LI1 - Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaire	Tableau 1	31	119-120		
Article 436 (b)	EU LI3 - Mise en évidence des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)	Tableau 2	33			
Article 436 (b)	EU LIA – Explication des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	3.2. Périmètre de consolidation prudentiel	31 à 35	118 à 120		
Mesures de supervisions macro prudentielles						
Article 458	(BCBS mars 2016) CCyB1 – Coussin contracyclique - Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de FP	Tableau 6	45		10	
Ratio de levier						
Article 451	(BCBS mars 2016) LR1 – Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier	Tableau 55	115	157	43	64
	(BCBS mars 2016) LR2 – Ratio de levier	Annexe 3	160			
Exigences de fonds propres						
Article 438 (c) et (f)	(EBA) EU OV1 - Aperçu des RWA	Tableau 11	53		16	
Article 438 dernier paragraphe	(EBA) EU CR10 - Notation interne – Financement spécialisé et Actions selon la méthode de la pondération simple des risques	Tableau 32	81		27	
Article 438 (c), (d), (e) et (f)	NX01 - EAD, RWA et EFP par approche et par catégorie d'exposition bâloise	Tableau 10	52	135-136	14-15	54-55
Article 442 (c)	NX03 - Expositions et EAD et par catégorie d'exposition bâloise	Tableau 12	54	136		
Article 442 (d), (e) et (f)	NX05 - EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition	Tableau 13	55	137	17	56
Article 444 (a), (b) et (c)	NX11BIS - EAD par catégorie d'exposition et par agence en standard	Tableau 14	56			
Article 453 (d)	NX17 - Expositions garanties par note et par nature du garant	Tableau 15	56			

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Référence rapport Pilier III	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Risque de crédit						
Article 442 (a) et (b)	CRBA - Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		59	134 227 à 247		
Article 442 (c), (g) et (h)	(BCBS) CR1 - Qualité de crédit des actifs	Tableau 18	64		20	
Article 453 (a) et (e)	(EBA) EU CRC - Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit	5.5. Techniques de réduction des risques de crédit	60-61	133		
Article 453 (f) et (g)	(EBA) CR3 - Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	Tableau 16	62		18	
Article 442 (c)	(EBA) EU CRB-B - Montant total des expositions nette et nette moyenne	Tableau 19	65			
Article 442 (d)	(EBA) EU CRB-C - Répartition géographique des expositions	Tableau 20	66			
Article 442 (e)	(EBA) EU CRB-D - Concentration des expositions par type d'activité ou de contrepartie	Tableau 21	67			
Article 442 (f)	(EBA) EU CRB-E - Maturité des expositions	Tableau 22	68			
Approche standard – Risque de crédit						
Article 444 (a) et (d)	(EBA) EU CRD - Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	5.6. Risque de crédit : approche standard	69	129		
Article 453 (f) et (g)	(EBA) EU CR4 - Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit en approche standard	Tableau 24	71		21	
Article 444 (e)	(EBA) EU CR5 - Expositions en cas de défaut par classe d'actif et par coefficient de pondération (Expositions brutes)	Tableau 25	71		22	
NI – Risque de crédit						
Article 452 (a) et (c)	(EBA) EU CRE - Informations qualitatives sur les modèles NI	5.7. Risque de crédit : approche fondée sur les notations internes	72 à 76	128 à 132		
Article 452 (e), (h) et (j)	(EBA) EU CR6 - Notation interne – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	Tableau 31	77 à 80		23 à 26	
Article 453 (g)	(EBA) EU CR7 - Notation interne – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés des risques	Tableau 17	63		19	
Article 92 (3) et 438 (d)	(EBA) EU CR8 - États des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche de notation interne	Tableau 30	77		23	
Art. 452 (j)	NX16 - PD MP et LGD MP par zone géographique	Tableau 27	73			

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Référence rapport Pilier III	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Risque de contrepartie						
Article 439 (e), (f) et (i)	(EBA) EU CCR1 - Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche	Tableau 36	85		29	
Article 439 (e) et (f)	(EBA) EU CCR2 - Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit	Tableau 41	91			
Article 444 (e)	(EBA) EU CCR3 - Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Tableau 37	86		30	
Article 452 (e)	(EBA) EU CCR4 - Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	Tableau 38	87 à 89		31 à 33	
Article 439 (g) et (h)	(EBA) EU CCR6 - Expositions sur dérivés de crédit	Tableau 39	89		33	
Article 439 (e) et (f)	(EBA) EU CCR8 - Expositions sur les contreparties centrales	Tableau 40	90		34	
Titrisation						
Article 449	(BCBS) SECA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	7.2. Gestion des risques liés à des opérations de titrisation	94-95	139		
	(BCBS) SEC1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Tableau 43	96		35	
	(BCBS) SEC2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Tableau 44	96		35	
	(BCBS) SEC3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Tableau 48	98		37	
	(BCBS) SEC4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Tableau 49	98		37	
Article 449 (k)	NX33BIS - EAD du portefeuille bancaire par agence	Tableau 42	95			

Article CRR	Tableaux et fiches du comité de Bâle/EBA	Référence rapport Pilier III	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Risque de marché						
Article 445	(EBA) EU MR1 - Risque de marché selon l'approche standard	Tableau 50	104		38	
Article 105 et article 455 (c)	(EBA) EU MRB A - Informations qualitatives sur les banques suivant l'approche des modèles internes (AMI)	8.3. Méthodologie de mesure des risques de marché	102-103	140 à 142		
Article 455 (a) et (b)	(EBA) EU MRB B - Informations qualitatives sur les banques suivant l'approche des modèles internes (AMI)	8.3. Méthodologie de mesure des risques de marché	102-103	140 à 142		
Article 455 (e)	(EBA) EU MR2 – A – expositions au risque de marché suivant l'approche des modèles internes	Tableau 53	105		39	
Article 455 (d)	(EBA) EU MR3 – VaR, VaR Stressée, IRC sur le périmètre réglementaire	Tableau 51	104		38	
Article 455 (g)	(EBA) EU MR4 – Backtesting sur le périmètre réglementaire	Tableau 52	105	145	39	
Risque opérationnel						
Article 446	(BCBS) ORA – Information qualitative générale sur la gestion du risque opérationnel	10. Risque opérationnel	124 à 127	147 à 150		
	(BCBS) OR1 – Évolution des pertes opérationnelles	Tableau 61	126			
	(BCBS) OR3 – Évolution des pertes opérationnelles déclarées en 2017 - Vision Corep	Tableau 62	126			
Risque de taux d'intérêt global (IRRBB)						
Article 448	(BCBS) Tableau A – Objectifs et politiques de gestion de l'IRRBB	9.4. Risque de taux d'intérêt global	117	158		
	(BCBS) Tableau B – Sensibilité de la marge d'intérêt	Tableau 58 (IRRBB – Tableau B)	118	159		
Rémunération						
Article 450	(BCBS) REMA – Politique de rémunération	1 ^{ère} actualisation du Rapport sur les risques				

8.6 Index des tableaux du rapport Pilier III et du document de référence

Thème	Intitulé tableau	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Gestion du capital et adéquation des fonds propres	Tableau 1 (EU LI1) : Différence entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	31	119-120		
	Tableau 2 (EU LI3) : Mise en évidence des différences entre les périmètres de consolidation (entité par entité)	33 à 35			
	Tableau 3 : Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels après application des dispositions transitoires	37	122	9	49-50
	Tableau 4 : Tableau fonds propres prudentiels annexes VI	38 à 43			
	Tableau 5 : Ratio global	44	123		
	Tableau 6 (CCYB1) : Ventilation géographique des expositions au titre du coussin contracyclique	45			
	Tableau 7 : Tableau d'évolution du capital prudentiel après application des dispositions transitoires sur la période	45-46	124		
	Tableau 8 : Tableau des risques pondérés au 31 décembre 2017	47	125	12	52
	Tableau 9 (NX02) : RWA en Bâle 3 par principal métier	48	126	13	53
Risques de crédit et aux risques de contrepartie	Tableau 10 (NX01) : EAD, RWA et EFP par approche et par catégorie d'exposition bâloises	52	135-136	14-15	54-55
	Tableau 11 (EU OV1) : Aperçu des RWA	53		16	
	Tableau 12 (NX03) : Expositions et EAD et par catégorie d'exposition bâloise	54	136		56
	Tableau 13 (NX05) : EAD par zone géographique et par catégorie d'exposition	55	137	17	
	NX06 : EAD par zone géographique		137		
	Tableau 14 (NX11 BIS) : EAD par catégories d'exposition et par agence en standard	56			
	Tableau 15 (NX17) : Expositions garanties par note et par nature du garant	56			
	NX12 : EAD par note interne (équivalent S&P)		138		57
Risques de crédit	Tableau 16 (EU CR3) : Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	62		18	
	Tableau 17 (EU CR7) : Notation interne – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit sur les actifs pondérés des risques	63		19	
	Tableau 18 (EU CR1) : Qualité de crédit des actifs	64		20	
	Tableau 19 (EU CRB – B) : Montant total des expositions nette et nette moyenne	65			
	Tableau 20 (EU CRB – C) : Répartition géographique des expositions	66			
	Tableau 21 (EU CRB – D) : Concentration des expositions par type d'activité ou de contrepartie	67			
	Tableau 22 (EU CRB – E) : Maturité des expositions	68			
	Tableau 23 (CRD-D) : Pondérations utilisées en méthode standard par catégorie d'exposition et par échelon de crédit	70			
	Tableau 24 (EU CR4) : Expositions au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit en approche standard	71		21	
	Tableau 25 (EU CR5) : EAD par classe d'actif et par coefficient de pondération	71		22	
	Tableau 26 (EDTF 15) : Correspondances indicatives entre les notations internes à dire d'experts et les agences externes (corporate, banque, financement spécialisé)	73	129		
Tableau 27 (NX16) : PD et LGD par zone géographique	73				

Thème	Intitulé tableau	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Risques de crédit	Tableau 28 : Backtesting des LGD et PD par catégorie d'exposition	75	131		
	Tableau 29 (CRE) : Principaux modèles internes utilisés : PD, LGD et CFF	76	132		
	Tableau 30 (EU CR8) : États des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche de notation interne	77		23	
	Tableau 31 (EU CR6) : Notation interne – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	77 à 80		23 à 26	
	Tableau 32 (EU CR10) : Notation interne – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	81		27	
	Tableau 33 (NX23) : Répartition des expositions sur actions par principal métier de Natixis	81			
	Tableau 34 (NX24) : EAD sur actions par type et nature d'exposition	81		27	
	Tableau 35 (NX25) : RWA sur actions par approche	82		28	
Risque de contrepartie	Tableau 36 (EU CCR1) : Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche	85		29	
	Tableau 37 (EU CCR3) : Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	86		30	
	Tableau 38 (EU CCR4) : NI – Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	87 à 89		31 à 33	
	Tableau 39 (EU CCR6) : Expositions sur dérivés de crédit	89		33	
	Tableau 40 (CCR8) : Expositions sur les contreparties centrales	90		34	
	Tableau 41 (EU CCR2) : Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit	91		34	
Titrisation	Tableau 42 (NX33 BIS) : EAD du portefeuille bancaire par agence	95			
	Tableau 43 (SEC1) : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	96		35	
	Tableau 44 (SEC2) : Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	96		35	
	Tableau 45 (NX31-A) : EAD Bilan et hors bilan selon le rôle joué par Natixis sur le portefeuille bancaire	97		36	
	Tableau 46 (NX31-B) : EAD selon le rôle joué par Natixis sur le portefeuille de négociation	97		36	
	Tableau 47 (NX34) : Positions de re-titrisation avant et après substitution	97			
	Tableau 48 (SEC3) : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	98		37	
	Tableau 49 (SEC4) : Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	98		37	

Thème	Intitulé tableau	Page rapport Pilier III	Page document de référence	Page actualisation rapport Pilier III	Page actualisation document de référence
Risque de marché	Tableau 50 (EU MR1) : Risque de marché selon l'approche standard	104		38	
	Tableau 51 (MR3) : VaR, VaR stressée, IRC sur le périmètre réglementaire	104		38	
	Tableau 52 (MR4) : Backtesting sur le périmètre réglementaire	105	145	39	59
	Tableau 53 (EU MR2-A) : Expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes	105		39	
Risque de liquidité	Tableau 54 : Ratio de liquidité (LCR) au 31/12/2017	114	156		
	Tableau 55 (LR1) : Comparaison entre les expositions comptables et les expositions levier	115	157	43	64
Risque de taux d'intérêt global	Tableau 56 : Mesure de la sensibilité à une variation des taux de + 1 bp par maturité au 31 décembre 2017	117	159		
	Tableau 57 : Gap de taux de par maturités au 31 décembre 2017	118	159		
	Tableau 58 (IRRBB – Tableau B) : Sensibilité de la marge d'intérêt	118	159		
Autres informations	Tableau 59 : Actifs grevés et non grevés au 31/12/2017 (en millions d'euros)	119	160		
	Tableau 60 : Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle	120-121	161		
Risque opérationnel	Tableau 61 (OR1) : Évolution des pertes opérationnelles	126			
	Tableau 62 (OR3) : Évolution des pertes opérationnelles déclarées en 2017 - <i>Vision Corep</i>	126			
Expositions sensibles	Tableau 63 : Expositions sur les rehausseurs de crédit	140	174	48	72
	Tableau 64 : RMBS Européen	140	174	48	72
	Tableau 65 : CMBS	140	175	49	72
	Tableau 66 : Expositions aux pays sous plan d'aide	141	175	49	73
Annexes	Annexe 1 : Tableau de passage du bilan financier au bilan prudentiel au 31 décembre 2017	150-151		54-55	
	Annexe 2 : Émissions instruments de fonds propres au 31 décembre 2017	152 à 159			
	Annexe 3 : Ratio de levier (LR2)	160		56	



8.7 Responsables du contrôle des comptes

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés (représenté par les associés signataires Charlotte Vandeputte et Jean-Marc Mickeler) - 6, place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense cedex ;
- PriceWaterhouseCoopers Audit (représenté par l'associé signataire Emmanuel Benoist), 63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex ;

Deloitte & Associés et PriceWaterhouseCoopers Audit sont enregistrés comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et placés sous l'autorité du « Haut Conseil du Commissariat aux Comptes ».





30, avenue Pierre Mendès France

75013 Paris

Tél. : +33 1 58 32 30 00

www.natixis.com

 GROUPE BPCE